

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN
Pendant l'année 1877-78.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1877-78.



ROUEN,

IMPRIMERIE DE H. BOISSEL, SUCC^r DE A. PÉRON,

PARIS.—A. PICARD, rue Bonaparte, 82.

—
1878

127 80

12391

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

TENUE LE JEUDI 1^{er} AOÛT 1878,

DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI FRÈRE.

Le jeudi 1^{er} Août 1878, à sept heures trois quarts du soir, les Membres de l'Académie et les personnes invitées, après s'être réunis dans un des salons de l'Hôtel-de-Ville, sont descendus dans la grande salle du rez-de-chaussée, et ont pris place sur l'estrade.

Les sièges d'honneur étaient occupés par M. Limbourg, préfet du département ; M. le général de brigade, Lamy ; M. Desseaux, député ; M. Bar-rabé, maire de Rouen ; M. le Commissaire de l'Inscription maritime ; M. le Directeur de l'Ecole

Normale; et par plusieurs membres des Sociétés Savantes de la Ville, ainsi que par divers fonctionnaires de l'Université et de l'Administration.

Une nombreuse assemblée remplissait la salle

La séance a été ouverte par la lecture du discours de réception de M. Jubé, inspecteur honoraire d'Académie.

M. Jubé avait pris pour sujet l'exposé des progrès des sciences mathématiques et particulièrement de l'astronomie. On ne pouvait présenter, avec plus de clarté et de compétence, cette remarquable étude que l'auditoire a écoutée avec le plus vif intérêt.

M. Henri Frère, président de l'Académie, a répondu à ce discours. Abordant surtout la question au point de vue littéraire, il a rappelé, avec beaucoup d'àpropos, l'ouvrage d'un savant, qui fut l'un des fondateurs et des premiers patrons de l'Académie, *les Entretiens sur la Pluralité des Mondes*, ouvrage où Fontenelle a si bien allié la science de son époque avec les grâces de l'esprit.

Le concours pour le prix Bouctot (un conte en vers), qu'il avait fallu, en 1877, proroger d'une année, n'a pas, cette année encore, produit de résultats. Renonçant à une troisième tentative, l'Académie a changé le sujet du concours et proposé, pour 1882, en doublant la somme annoncée, un prix de 1,000 francs pour l'auteur de la meilleure étude

littéraire sur les œuvres d'un poète appartenant à la Normandie, Louis Bouilhet.

Le rapport de M. Félix sur ce concours a justifié, de la manière la plus décisive, la résolution prise, quoique à regret, par l'Académie, de ne pas décerner le prix.

M. Danzas a lu ensuite son rapport sur le prix Dumanoir : ce prix a été décerné à M^{lle} Marie Dry, de Dieppe. M. le Rapporteur a présenté, dans des termes émus et chaleureux, le tableau touchant des actes de piété filiale et de dévouement, qui avaient déterminé le choix de l'Académie.

La séance s'est terminée par la lecture du rapport de M. Marais sur les prix de Lareinty e Marie Armand.

Le premier de ces prix a été décerné à la veuve d'un marin des Petites-Dalles, la dame Delahaye le second à la veuve d'un marin d'Etretat, la dame Déhais.

En distribuant ces deux prix, l'Académie ne faisait qu'exécuter les intentions généreuses de M. le baron de Lareinty et de M. Pierre Margry, qui en sont les fondateurs. Mais les infortunes qui lui ont été signalées par MM. les Commissaires de l'Inscription maritime dans cette classe de la population de nos côtes, où les hasards de la mer font trop souvent tant de victimes, l'ont engagée à ajouter, de ses deniers, deux autres prix de 250 francs

chacun. Ces prix ou plutôt ces secours, que l'Académie aurait voulu pouvoir délivrer dans des proportions plus larges, ont été également accordés à deux veuves de marins, chargées de famille, la dame Lange, de Dieppe, et la dame Grouard, du Havre.

La lecture des discours et des rapports a été accueillie par de nombreuses marques d'approbation, et c'est au bruit des applaudissements, que la séance a été levée.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. JUBÉ,

Inspecteur d'Académie honoraire.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Votre règlement impose à chaque nouveau membre élu le devoir de prononcer un discours au moment de sa réception. J'obéis d'autant plus volontiers à cette prescription qu'elle me fournit l'occasion de vous remercier de l'honneur que vous me faites en voulant bien m'admettre dans votre Compagnie. Le vote si flatteur par lequel vous avez accueilli ma présentation est un lien de plus qui me retiendra à Rouen.

En sollicitant mon admission parmi vous, j'ai subi l'influence de l'estime bien justifiée dont jouit l'Académie de Rouen et dont l'Administration de

l'Instruction publique lui a donné encore cette année une nouvelle marque. J'obéissais encore peut-être à un sentiment plus personnel et plus intéressé, car je savais qu'au milieu de vous je serais initié à l'histoire plus intime de votre belle cité, de ce grand département si riche en souvenirs, en monuments qui debout encore ou extraits par vous des cachettes souterraines où le temps semblait les avoir enfouis pour jamais, rétablissent, grâce à vos investigations pleines de sagacité, les anneaux d'une chaîne longtemps interrompue entre les faits anciens et les faits plus modernes.

J'assisterai à vos savantes recherches sur les productions naturelles de votre pays, désormais le mien, dont la faune et la flore offrent tant d'intérêt ; vos travaux consciencieux m'apprendront les transformations subies autrefois par le sol que nous foulons aujourd'hui ; vous les faites si bien raconter aux nombreuses couches des terrains qu'il recouvre maintenant.

Puis d'anciens collaborateurs, toujours mes amis, que le travail ne rebute jamais, m'entretiendront avec vous des progrès de la science, qu'ils rendent parfois plus manifestes par des expériences habilement réussies.

Je n'ignore pas non plus qu'à ces savantes études vous joignez le culte du beau dans les arts et le goût de la saine littérature ; enfin je sais que la poésie n'a pas déserté la patrie du grand Corneille et qu'elle a un asile assuré au sein de l'Académie de Rouen.

Pouvais-je rester insensible à tant d'attraits ? Car tous ces avantages et ces charmes qu'on trouve

dans votre société, vous m'y faites participer généreusement en me recevant parmi vous, et pourtant vous connaissez la nature ardue des travaux que je puis vous présenter.

Les mathématiques, en effet, ont été l'objet principal de mes études qu'ont interrompues en partie vingt années d'administration au service de l'Instruction publique. Je compte y consacrer désormais les loisirs de la retraite.

Pour s'y livrer avec fruit, il faut une entière liberté de réflexion, que bien rarement nous accordent les préoccupations administratives, et une force d'attention à l'abri de tout choc étranger qui puisse en modifier l'effet. Il faut [pour cette étude abstraite un isolement de l'esprit, que vous avez sans doute ressenti comme moi, qui tantôt nous fait pour un instant oublier nos contrariétés, nos soucis, nos chagrins mêmes, en nous transportant pour ainsi dire dans un monde à part, , puis d'autres fois aussi, après nous avoir retenus quelque temps en dehors de nos idées habituelles, nous réserve la joie d'y rentrer, de nous retrouver soit en famille, soit avec nos amis, pour jouir auprès d'eux du repos après la fatigue, et donner l'essor à des sentiments longtemps contenus; on dirait le retour après une longue absence. Peu d'études procurent ces avantages à un si haut degré que les mathématiques; mais il en est d'autres encore dont elles donnent une entière jouissance; permettez-moi de vous entretenir un instant.

Il serait superflu de vous rappeler les applications sans nombre des mathématiques au commerce, qu'elles apprennent à contenir dans de sages limites,

à l'industrie, dont elles facilitent le développement en perfectionnant ses métiers, à la navigation, qu'elles guident et dont elles savent accélérer la marche, à l'architecture, qui leur emprunte la régularité des lignes et y puise à la fois l'élégance et la solidité. On ne peut les méconnaître dans cette magnifique cité, qui étend au loin ses relations; où partout on voit marcher et travailler les machines, et dont le port, rendu d'un accès plus facile, est fréquenté chaque année par un plus grand nombre de navires.

Mais on admet moins aisément que les mathématiques, qui au premier abord paraissent à beaucoup d'esprits si fastidieuses et si rebutantes que bien souvent on ne les étudie au collège que contraint par un programme d'examen, tout en se promettant bien de les délaisser à la sortie des classes, et l'on se tient parole, on admet, dis-je, avec peine que les mathématiques puissent par elles-mêmes et en dehors de toute idée pratique présenter de l'intérêt et charmer des loisirs. Et pourtant c'est vrai; pourvu toutefois qu'on s'y livre avec persévérance et qu'on y apporte toute l'ardeur qu'on serait disposé à consacrer à une autre étude, car je n'envisage ici que des personnes convaincues de la nécessité du travail comme obéissance à la loi divine: l'intelligence comme le corps se développe et grandit en se fortifiant par l'exercice; cette noble faculté nous rapproche le plus du Créateur; c'est une honte et une faute de la laisser inactive.

En mathématiques surtout, l'esprit, toujours avide de vérité, trouve des résultats qui le satisfont complètement par leur exactitude; il peut affirmer sûre-

ment les solutions qu'elles donnent. Combien d'autres occupations ne présentent pas le même avantage.

On ne peut non plus suivre sans intérêt la marche des sciences mathématiques, ni voir comment l'esprit humain, grandissant à chaque génération qui prend pied sur les assises établies d'une manière certaine et inébranlable par les générations précédentes, s'est élevé des axiômes les plus simples, de vérités incontestables, aux conceptions les plus hardies, embrassant l'univers entier, dont elles nous montrent l'immensité, et par suite nous forcent à reconnaître le peu de place que nous y tenons.

Les premiers hommes ne savaient compter qu'en se servant de cailloux, et plus tard de jetons, comme le malade imaginaire quand il fait l'énumération et la réduction des comptes de son apothicaire. Cette méthode de supputer les nombres devait durer longtemps, faute de caractères spéciaux et surtout d'un système simple pour les représenter. Au ^x^e siècle les Arabes nous apportèrent notre numération actuelle, ainsi que l'algèbre; ils les avaient empruntées aux Indiens. De cette époque seulement date, pour ainsi dire, la science des nombres.

Mais bien auparavant, le partage des terres, qu'il fallait faire chaque année, sur les bords du Nil, après l'inondation, avait donné naissance à la géométrie, que les plus célèbres philosophes vinrent étudier en Egypte. Il suffit de citer Thalès, Pythagore, qui le premier parvint à démontrer les propriétés du triangle rectangle, peut-être déjà reconnues par l'expérience, mais dont on ne savait pas encore se rendre compte; puis Platon, surnommé le divin, qui pres.

crivait avant tout à ses disciples l'étude de la géométrie. *Que nul n'entre ici s'il n'est géomètre*, avait-il fait écrire sur la porte de l'Académie. C'est qu'en effet, par la rigueur qu'elle exige dans le raisonnement, la géométrie guide et conduit l'esprit d'une main sûre, le place comme sur une voie ferrée dont il ne peut s'écarter d'un côté ni d'un autre sans être tout à coup contraint de s'arrêter, puis de revenir en arrière pour se rétablir sur le vrai chemin.

Euclide, dont Archimède vint entendre les leçons à Alexandrie, et qui répondit au roi Ptolémée, son élève, qu'il n'y a pas de route particulière pour les rois en mathématiques, réunit le premier en corps de sciences l'ensemble des vérités géométriques connues de son temps, montra comment elles se déduisent les unes des autres et d'axiômes fondamentaux. Son livre, qu'on peut considérer comme un chef-d'œuvre de logique, sert encore de base à l'enseignement; on y ajoute néanmoins les beaux théorèmes trouvés par Archimède sur la mesure de la sphère, du cylindre, du cône, du cylindre circonscrit à la sphère, figure qui formait toute l'épithaphe du tombeau de ce grand géomètre et qui suffit pour le faire reconnaître.

En prenant pour point de départ les éléments de la géométrie et en appliquant le calcul à la détermination des parties d'un triangle, ce qu'Hipparque fit le premier environ cent ans avant l'ère chrétienne, méthode trigonométrique qu'au xvii^e siècle Néper sut rendre plus prompte par l'invention des logarithmes, on obtient en nombre, au moyen d'une base dont on connaît la longueur et d'angles mesurés avec soin, la

distance où l'on se trouve d'un point inaccessible.

Après avoir reconnu par des considérations géométriques la forme à peu près sphérique de la Terre, on employa ce même procédé pour calculer de proche en proche la distance, réduite à l'horizon, de deux points fort éloignés, tels que Dunkerque et Barcelone, d'où l'on conclut la longueur de la circonférence du grand cercle qui fait le tour de notre globe en passant par Paris. De cette mesure résulta l'établissement de notre système métrique.

Si l'on prend pour base une plus grande distance encore, par exemple celle de Berlin au cap de Bonne Espérance, comme le firent au siècle dernier Lalande et l'abbé Lacaille, la même méthode trigonométrique fournit le moyen de calculer la distance qui nous sépare de la Lune, des planètes, puis du Soleil; on est même parvenu dans ces derniers temps, grâce au perfectionnement apporté dans les instruments de précision, à calculer aussi d'une manière à peu près semblable la distance de quelques étoiles, de celles qui paraissent le moins éloignées de nous; mais alors il faut prendre pour base le diamètre entier de l'orbite terrestre. Malgré la longueur de cette base de plus de 70 millions de lieues, les angles à déterminer par l'observation ont une amplitude si petite qu'elle exige chez l'astronome une grande pratique et en même temps une grande habileté. Néanmoins, en tenant compte de quelques inexactitudes presque inévitables dans des appréciations aussi délicates, les résultats fournis par les observations astronomiques nous permettent d'avoir au moins une notion approximative de ces grands éloignements lorsqu'on

y applique le calcul, et de reconnaître par exemple que la Lune est éloignée de nous d'environ 60 rayons terrestres, c'est-à-dire 60 fois 1,500 lieues ; que plus de 35 millions de lieues nous séparent du Soleil ; que l'étoile qui jusqu'à présent est regardée comme la plus rapprochée de nous, α de la constellation australe du Centaure, est 226 mille fois plus éloignée, que la 61^e du Cygne. la première dont on ait calculé la distance, est encore au moins deux fois plus éloignée que la précédente. Pour avoir une idée moins vague de ces distances énormes, comparons-les au chemin que parcourt la lumière. D'après les observations faites par Rømer, puis par Bradley sur les éclipses du premier satellite de Jupiter, on a trouvé que la lumière met 8 minutes 16 secondes pour venir du Soleil ; c'est une vitesse de 72 mille lieues par seconde. résultat confirmé plus récemment par les expériences plus directes de Foucault et de M. Fizeau. Eh bien ! pour nous arriver de l'étoile α du Centaure, elle met 3 ans et demi, et plus de 8 ans pour nous venir de la 61^e du Cygne.

Ces résultats, il est vrai, ne sont qu'approchés, vu la grande difficulté de mesurer des angles dont l'amplitude n'est qu'une fraction de seconde, et qui étaient tout à fait inappréciables avec les anciens instruments. Les observations plus récentes, faites avec des instruments meilleurs, loin d'augmenter ces évaluations les ont au contraire diminuées.

Celles-ci nous montrent néanmoins notre extrême petitesse, sinon notre néant, car à un éloignement aussi effrayant le Soleil, la Terre et toutes les autres planètes qui composent notre système apparaîtraient

confondus en un seul astre, comme nous observons ces étoiles multiples, qui n'en font qu'une à la vue simple, et ne peuvent être séparées que par de très-fortes lunettes.

Enfin à la distance des étoiles plus enfoncées encore dans cet abîme, de Sirius par exemple, qui a de tout temps été l'objet d'observations constantes, et dont le lever héliaque donna lieu à la période sothiaque des Egyptiens, de cette étoile, la plus brillante du ciel, notre système planétaire serait à peine visible et noyé dans le reste des nébuleuses qui forment la voie lactée.

L'enchaînement des idées qui nous amène à mesurer sans grande erreur ces distances insondables pour ainsi dire, et à plonger dans cet abîme sans bornes, mais plein de magnificence, n'a-t-il pas de l'attrait, et ne nous conduit-il pas à une connaissance plus étendue, moins incomplète, de la puissance infinie qui a créé et gouverne cette sphère dont, suivant l'expression de Pascal, *le centre est partout et la circonférence nulle part* ?

Quand on sait que Képler, après vingt-deux années d'observations attentives, a reconnu que les planètes tournent autour du soleil dans des orbites elliptiques ayant cet astre pour foyer, que les aires décrites dans cette course par leurs rayons vecteurs sont proportionnelles aux temps employés à les décrire, que le carré du temps d'une révolution accomplie par l'une quelconque des planètes est toujours dans un rapport constant, le même pour toutes, avec le cube du grand axe de l'ellipse parcourue, n'aime-t-on pas à suivre Newton dans sa recherche de la cause de

lois si compliquées ? En s'aidant, comme il l'a fait, de la méthode imaginée par Descartes pour appliquer l'algèbre à la géométrie, en employant les procédés d'analyse infinitésimale qu'il inventa et qui furent perfectionnés par Leibnitz et par Euler, n'est-on pas comme lui saisi d'admiration quand on reconnaît que la force qui agit sur chaque planète est dirigée vers le Soleil, qu'elle varie proportionnellement aux masses et en raison inverse du carré de la distance ? que cette gravitation est universelle ; qu'elle s'exerce partout suivant la même loi ; que c'est elle qui anime aussi ces astres à l'aspect bizarre qui apparaissent irrégulièrement avec une traînée de feu ; que c'est elle qui retient la Lune dans l'ellipse qu'elle décrit autour de la Terre ; que la pesanteur même à la surface de notre globe, et à laquelle nous sommes soumis comme tous les corps qui nous entourent, n'en est qu'une manifestation : c'est, en effet, la chute d'une pomme qui mit Newton sur la voie de ses savantes et bien intéressantes découvertes ?

N'est-on pas surpris de la simplicité de cette loi qui à elle seule explique tous les phénomènes célestes ? Car elle se confirme sans cesse ; elle permet aux astronomes de prédire dans la *Connaissance des Temps*, livre indispensable au marin, la position qu'occupera chaque planète à un jour déterminé à l'avance ; c'est en l'appliquant aux perturbations d'Uranus que Le Verrier reconnut l'existence d'une planète ignorée, qu'il ne pouvait pas voir faute d'instruments suffisants, mais dont il indiqua si bien la place dans le ciel que d'autres astronomes, mieux pourvus, ont pu l'y trouver et la lui montrer ensuite ;

enfin elle règle les marées de l'Océan, et a fourni à Laplace les moyens d'en marquer à l'avance le retour et l'intensité.

Dans l'astronomie stellaire, on la retrouve encore en observant les mouvements relatifs des étoiles doubles ou multiples, qui ne sont alors que des systèmes planétaire analogues au nôtre.

Qui ne serait émerveillé à la vue de phénomènes si divers, en apparence si compliqués, résultant néanmoins d'une loi si simple imposée à la matière ?

Est-il possible, comme on le prétend quelquefois, que l'étude des sciences exactes conduise au matérialisme ?

Écoutons ce que dit Newton. Après avoir démontré la loi qui régit les corps célestes, avoir exposé à la fin de son ouvrage des Principes le phénomène singulier du mouvement des planètes et des satellites dans le même sens que celui du Soleil, à peu près dans le plan de son équateur et dans des orbites presque circulaires, il dit : *Tous ces mouvements réguliers n'ont pas de causes mécaniques, puisque les comètes se meuvent dans toutes les parties du ciel et dans des orbites fort excentriques... Cet admirable arrangement du Soleil, des planètes et des satellites ne peut être que l'ouvrage d'un être intelligent et tout-puissant.*

Laplace, dans son Exposition du système du monde, cherche une cause à cette régularité des mouvements planétaires, et l'explication de son absence dans les mouvements des comètes. Il croit la trouver dans l'existence d'une matière cosmique, très-diffuse d'abord, qui se condensant peu à peu a produit et forme encore ces nébuleuses que nous observons et

dont le noyau est brillant. Le Soleil à l'origine de notre système aurait été une nébuleuse semblable, dont l'atmosphère devait s'étendre à une distance énorme, mais limitée au point où la force centrifuge due à son mouvement de rotation balançait la pesanteur vers le centre de l'astre.

Par l'effet même du refroidissement et de la condensation qui en fut la conséquence, le mouvement de rotation a dû s'accélérer, ainsi que l'indiquent les lois de la mécanique, alors les parties situées vers les limites de cette atmosphère, principalement sur l'équateur solaire et dans son voisinage, en ont été séparées par une force centrifuge devenue supérieure à leur attraction vers le centre, et ont dû former d'abord un anneau entourant la région équatoriale, dans lequel les molécules plus rapprochées du noyau conservaient une vitesse moindre que celles qui en étaient le plus éloignées. Plus tard, la condensation augmentant encore, la vitesse de rotation dut s'accélérer, et par suite d'autres anneaux concentriques et successifs se formèrent semblablement. Si dans chacun d'eux les molécules avaient continué à se condenser sans se désunir, elles auraient formé des anneaux d'abord liquides, puis solides ; mais presque toujours, à cause de l'irrégularité de sa masse, chaque anneau a dû se rompre en plusieurs parties, qui, mues avec des vitesses peu différentes, et sollicitées à se rapprocher en vertu de leur attraction mutuelle, ont continué de circuler à la même distance autour du Soleil, en se groupant suivant une forme sphéroïdale, avec un mouvement de rotation, puisque les molécules les plus rapprochées du noyau

solaire avaient moins de vitesse que celles qui en étaient plus éloignées ; elles ont dû continuer leur mouvement, mais en tournant en même temps autour du centre de gravité de leur système.

Les planètes ainsi formées devaient donc avoir à la fois un mouvement de rotation et un mouvement de révolution dans le même sens que celui du Soleil, leurs orbites devaient peu s'écarter du plan de son équateur et rester à peu près circulaires.

Chacune d'elles, à son tour, s'est condensée aussi par le refroidissement ; l'atmosphère qui la recouvrait a produit semblablement des anneaux qui, en se rompant, ont donné lieu à des satellites ; une seule, Saturne, a conservé ses anneaux.

La forme de chaque planète, à l'état de vapeur ou de liquide, devait être celle d'un sphéroïde aplati à ses pôles, ainsi que le veulent les règles de la mécanique. Lorsque son contour s'est condensé pour devenir solide, la forme n'a pu subir que peu d'altération ; c'est ce que montre l'observation directe des planètes, et ce que, pour la Terre, confirment les opérations géodésiques.

Cette hypothèse expliquerait l'existence des nombreuses petites planètes découvertes entre Mars et Jupiter, et qui circulent dans des orbites peu différentes, comme si elles provenaient d'un seul et même anneau qui se serait brisé après avoir été en partie solidifié.

Les expériences de M. Plateau viennent donner plus de probabilité à cette cosmogonie de Laplace. Ce physicien a isolé une masse d'huile au milieu d'un mélange d'alcool et d'eau ayant la même densité ; il

a obtenu ainsi d'abord un globe sphérique ; il l'a vu s'aplatir vers les pôles quand il lui a imprimé un mouvement de rotation. En accélérant la vitesse de cette rotation, il a pu obtenir un anneau, puis des sphéroïdes tournant autour de la masse centrale lorsque l'anneau s'est brisé.

Quant aux comètes, qui ne suivent pas le mouvement régulier des planètes et semblent courir en tous sens dans des orbites dont les inclinaisons sur l'écliptique sont très variables et qui affectent la forme d'ellipses fort allongées, de paraboles ou d'hyperboles, Laplace les considère comme des nébuleuses errant de systèmes en systèmes planétaires et formées par la matière cosmique répandue avec tant de profusion dans l'univers.

Tout concourt à donner une certaine vraisemblance à l'hypothèse émise par le célèbre auteur de la *Mécanique céleste* : les lois de la mécanique, la Géodésie, les observations astronomiques, et même de nos jours l'analyse spectrale, qui indique que le Soleil et les planètes ne semblent pas contenir d'autres éléments constitutifs que ceux que nous rencontrons sur la Terre.

La Géologie elle-même nous montre les convulsions subies par notre globe, et qu'on doit attribuer à son refroidissement ; les changements survenus dans l'atmosphère terrestre, qui a dû contenir, il y a longtemps, une énorme quantité d'acide carbonique ; la condensation de notre planète, qui semble se continuer lentement, cause probable des tremblements de terre et des éruptions volcaniques ; puis cette période glaciaire, qui pourrait avoir été occasionnée

soit par le passage de la Terre dans une masse de matière assez condensée pour lui intercepter la chaleur du Soleil, soit par la formation des anneaux d'où seraient sorties les planètes Vénus et Mercure, et qui auraient produit le même effet, soit encore par la naissance et la condensation de l'anneau équatorial qui plus tard se serait transformé en notre satellite, la Lune.

Cette induction pourrait expliquer également la rotation du Soleil : on a reconnu, en effet, que cet astre est emporté avec tout son cortège de planètes et de satellites vers la constellation d'Hercule ; ce mouvement, qui n'est pas encore bien déterminé, pourrait être celui d'une révolution autour d'un autre centre d'attraction encore inconnu, et alors le mouvement de rotation du Soleil aurait une cause analogue à celui des planètes.

Enfin les aérolithes ne seraient que de petits amas de matière cosmique condensée : on n'y trouve pas d'autres corps simples que ceux déjà trouvés sur la Terre.

Assurément l'hypothèse de Laplace, toute vraisemblable qu'elle puisse être, n'atteindra jamais le degré de certitude d'un théorème de géométrie. Mais lors même qu'on l'admettrait sans restriction, la pensée ne se reporterait-elle pas plus haut ? Ne se demanderait-on pas d'où vient cette matière cosmique, avec les lois qui régissent son mouvement, son refroidissement, son changement de densité, ainsi que les propriétés si diverses des corps simples ou éléments qui la composent ? Puis enfin ne songerait-on pas à ce qui adviendrait lorsque tout serait condensé ?

L'esprit saisi de crainte, mais en même temps confondu par l'ordre merveilleux qu'il découvre partout, n'arrive-t-il pas encore tout naturellement à cette conviction de Newton : *Un si admirable arrangement ne peut être que l'ouvrage d'un être intelligent et tout-puissant ?*

On serait porté à croire que l'auteur de toutes choses, pour se faire mieux connaître à l'homme et l'habituer peu à peu à la lumière, ne lui eût permis de soulever que lentement et à de longs intervalles, le voile qui couvre toute l'harmonie et la splendeur de son œuvre. Les lois trouvées par Képler en 1618 n'auraient pas été découvertes si, au lieu de la lunette imparfaite dont il se servit, il avait eu à sa disposition les instruments modernes qui permettent d'observer avec plus d'exactitude. Elles ne sont, en effet, qu'approchées, à cause des perturbations apportées dans les mouvements des planètes par leur attraction mutuelle, et qui ne sont néanmoins qu'une conséquence de la loi de la gravitation, que Newton trouva environ soixante ans plus tard, en appliquant le calcul aux données fournies par les observations de Képler.

On est étonné de la variété des phénomènes dus à la gravitation, et l'on retrouve la loi de sa variation en raison inverse du carré de la distance dans les attractions et répulsions électriques et magnétiques, dans la mesure de l'intensité de la chaleur, du son, de la lumière. Ce rapprochement n'offre-t-il rien de surprenant ?

D'ailleurs la force ou le mouvement qui en est la conséquence apparaît dans tous les phénomènes de

la nature. L'endosmose, la circulation, la respiration, et par suite la nutrition, le développement des plantes et des animaux n'en sont que les effets ; ces corps organisés meurent dès que son action cesse. La chaleur et le mouvement se remplacent réciproquement ; on a pu calculer l'équivalent mécanique de la chaleur. Aujourd'hui, les physiciens semblent s'accorder pour attribuer l'électricité, le magnétisme, la chaleur et la lumière, qui souvent se transforment les uns dans les autres, aux mouvements différents d'un même fluide, insaisissable jusqu'à présent, qui existe partout, que quelques savants sembleraient portés à considérer comme de la matière diffuse. Serait-ce par l'action d'un pareil mouvement sur les molécules que certains corps se modifieraient en acquérant des propriétés nouvelles ? On sait que le phosphore qui est ordinairement blanc et vénéneux, devient rouge et inoffensif, puis en même temps perd sa phosphorescence, après avoir subi pendant plusieurs jours l'action de la chaleur ; que l'oxygène électrisé devient l'ozone dont M. Houzeau, votre savant collègue, a reconnu les caractères ; enfin, que la photographie n'est due qu'à l'action de la lumière sur certains sels d'argent.

Des recherches sur la diffusion de la matière ont montré que les molécules sont en mouvement continu, même lorsque la masse dont elles font partie ne paraît pas agitée. C'est à la diffusion que l'on pourrait attribuer les odeurs provenant de corps peu volatils en apparence. M. Ditte, professeur à la Faculté des sciences de Caen, signale ce phénomène : *Deux solides très rapprochés peuvent imprimer leur image l'un*

sur l'autre ; une médaille, par exemple, placée quelque temps sur une glace y laisse souvent son empreinte, et quand elle est invisible, il suffit de souffler légèrement sur la glace pour la voir apparaître aussitôt.

Ces mouvements des molécules sont difficiles à reconnaître dans les corps solides ; mais on est, dit-on, parvenu à les observer et à les mesurer dans les corps liquides ou gazeux. Dans ces derniers, ils sont très rapides : 1,859 mètres par seconde dans l'hydrogène, 465 mètres dans l'oxygène, 396 mètres dans l'acide carbonique, 416 mètres dans l'air, résultats indiqués par M. Ditte, qui ajoute : *Si tous ces atomes (de l'air) suivaient la même direction, ils constitueraient un vent soufflant avec une violence que, seul, le gaz qui sort de la bouche d'un canon atteint à peine, et, si nous restons debout au milieu de cette effroyable tempête, c'est que les molécules se meuvent dans tous les sens imaginables, que celles qui nous frappent par derrière nous donnent la force de supporter celles qui nous arrivent au visage, tandis que toutes ensemble maintiennent en équilibre les fluides de notre corps.*

Ce serait alors l'ensemble des chocs simultanés des molécules des gaz sur les parois des vases où ils sont renfermés qui constituerait la pression exercée sur ces parois, laquelle varierait nécessairement dans le même rapport que le nombre des molécules contenues dans un même espace, d'où la loi de Mariotte.

Mais depuis longtemps sans doute, Messieurs, vous devez dire que j'ai oublié le sujet de ma thèse en quittant le terrain des sciences exactes pour le terrain moins solide des sciences d'observation. C'est qu'ils

sont, en effet, bien rapprochés l'un de l'autre, et que la mécanique rationnelle, leur limite commune, semble appartenir à tous deux : par elle les faits observés se traduisent en lois mathématiques, pourvu qu'ils aient été suffisamment établis. Les sciences exactes et les sciences d'observation se prêtent un secours mutuel, et ces derniers résultats de l'expérience peuvent fournir un nouveau champ de recherches aux Mathématiques pures, augmenter ainsi l'intérêt qu'elles présentent, en ajoutant encore à leur importance dans l'étude de la nature.

C'est ce que je me proposais d'établir en dernier lieu.

Veillez donc m'excuser d'avoir abusé si longtemps de votre bienveillante attention.



RÉPONSE

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. JUBÉ

Par M. Henri FRÈRE,

Président,

MONSIEUR ,

Vous avez la modestie de craindre que la nature spéciale de vos études ne donne à vos lectures, parmi nous, un caractère aride et exclusif. Cette appréhension, contre laquelle proteste votre auditoire tout entier, me paraît aussi mal fondée qu'elle est naturelle chez un savant comme vous. La modestie des hommes qui savent beaucoup, la suffisance des hommes qui savent peu ne me surprennent ni l'une ni l'autre. L'homme qui sait beaucoup goûte ce qu'il sait, mais il regrette encore plus ce qu'il ne sait pas. Isolé dans sa vie de labeurs et de recherches, l'œil fixé sur l'immense frontière des connaissances hu-

maines vers laquelle il marche de toutes ses forces, et que sa plus grande joie serait de reculer après l'avoir atteinte, il voit bien moins le chemin parcouru que celui restant à faire. Il se défie de lui même et craint toujours qu'il ne lui manque quelque'une des armes avec lesquelles on touche le but.

A quel autre sentiment attribuer cette pensée de Pascal, si facilement explicable par la profondeur de son humilité, si violemment démentie par l'amplitude de son génie : « Il existe, dit-il, deux sortes
« d'esprits, qui sont : l'un de pénétrer vivement et
« profondément les conséquences des principes, et
« c'est là *l'esprit de justesse* ; l'autre, de comprendre un
« grand nombre de principes, sans les confondre, et
« c'est là *l'esprit de géométrie*. L'un est force et droi-
« ture d'esprit ; l'autre est étendue d'esprit. Or, l'un
« peut être sans l'autre, l'esprit pouvant être fort et
« étroit, et pouvant être aussi étendu et faible. » Et Pascal continue en expliquant, — ce que les privilégiés comme vous, monsieur, peuvent entendre, sans être offensés, — pourquoi il est rare que les géomètres soient fins et que les esprits fins soient géomètres.

En vous entendant on s'étonne de cette distinction. Pascal l'ayant faite, vous voudriez sans doute ne pas la répudier. Mais vous seriez le seul ici à en soutenir la justesse absolue. Pour vous combattre, nous vous citerions, avant tout, votre propre exemple. Des deux esprits dont parle Pascal, aucun ne vous manque. Vos succès dans le monde des sciences, votre belle carrière dans l'Université le disent assez haut pour que l'Académie l'ait entendu. On lui reproche quel-

quefois son grand âge; mais elle a l'oreille encore bonne, et c'est son plaisir de la tendre ainsi aux bruits du dehors, qui lui signalent, dans la vieille capitale normande, une autorité scientifique ou littéraire à s'associer, une gloire locale à consacrer. Les Académies de province ne se font pas illusion. Elles ne peuvent prétendre qu'on se presse à leurs portes ni s'imaginer qu'on veuille les forcer. Quand elles **croient** de leur honneur de provoquer une **candidature**, elles le font. Elles considèrent comme une sorte **de** tradition d'obéir aux désignations de l'opinion **publique**, qui peut se tromper dans beaucoup de **matières**, mais qui juge bien celle-là, peut-être à cause **de la** simplicité de l'honneur à décerner et du **désintéressement** des concurrents. C'est souvent ainsi que **nous** nous recrutons, sans demander qui fera le **premier pas**. Loin d'ici les questions d'amour-propre. Les **membres** de notre Académie n'ont qu'un désir : la **maintenir** à la place honorable et distinguée que lui **ont** faite leurs prédécesseurs. Pour nous flatter d'y **avoir** réussi, le moment n'est pas inopportun. Cette **année** même, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen a obtenu l'une des trois grandes **médailles** que le Ministre de l'Instruction publique a décernées aux Sociétés savantes les plus méritantes dans les départements; et c'est au milieu des **applaudissements** d'une foule sympathique qu'elle a été **recevoir** des mains du Ministre, dans la grande salle de la Sorbonne, cette haute distinction.

Voilà nos succès, voilà nos efforts, voilà nos désirs.

Dans une compagnie où souffle cet esprit de travail et de simplicité, vous allez bientôt, Monsieur, avoir autant d'amis que de collègues. Nous ne nous contentons pas, entre nous, des bienséances souvent un peu froides de la confraternité. Dans nos réunions hebdomadaires de la rue Saint-Lô, pendant que l'indulgence écoute, l'amitié préside. C'est la déesse familière du foyer. Fidèle à ses emblèmes séculaires, l'Académie garde sur ses jetons et sur ses cachets la symbolique figure d'un temple à trois portiques par lesquels entrent les sciences, les lettres et les arts. Mais il suffit aux modestes exigences de sa vie quotidienne d'habiter un salon à une seule porte, par lesquelles ces graves personnages entrent sous la forme beaucoup plus familière et plus accessible de nos excellents et aimables collègues, ecclésiastiques, magistrats, médecins, professeurs, avocats, artistes, qui tous vous attendent et vous souhaitent la plus cordiale bienvenue.

J'oublie, Monsieur, que pour vous la souhaiter en leur nom, l'usage m'oblige à répondre à votre discours.

Est-ce une ironie du sort ? Un avocat doit recevoir un mathématicien. Si notre cher vice-président, le docteur de Foville, n'était retenu loin de nous par la mort de son père, l'éminent aliéniste, que l'Académie avait l'honneur de compter parmi ses membres et dont la perte nous afflige si vivement, je l'aurais prié de vous répondre à ma place.

Mon incompetence est flagrante et j'en souffre visiblement. Lisant plus souvent les littérateurs que les

savants, j'entendrais moins mal et j'apprendrais plus vite l'astronomie de Fontenelle que la vôtre. La définition qu'il en donne est déjà encourageante pour un écolier. « L'astronomie est fille de l'oisiveté, « dit-il plaisamment au commencement de ses *Entre-*
« *tretiens sur la pluralité des Mondes*, la géométrie est
« fille de l'intérêt, et, s'il était question de la poésie,
« nous trouverions apparemment qu'elle est fille de
« l'amour. »

Amené à ouvrir devant vous ce joli livre d'un des fondateurs de notre Académie, je vous demande la permission d'y insister un peu et de vous communiquer les réflexions qu'il m'inspire. Il sert de frontière entre les lettres et les sciences. Sur ce terrain presque neutre, je serai moins mal à mon aise et, si je ne me fais illusion, moins dépaysé pour trouver, encore après vous, quelque chose à oser dire, sinon dans le centre¹, au moins dans les annexes de votre sujet.

Si les *Entretiens sur la pluralité des Mondes* marquent une époque importante dans l'histoire de l'esprit humain, c'est bien moins à cause de leur système astronomique, résumé des connaissances imparfaites du temps, qu'à raison de leur procédé littéraire. Jusqu'en 1686, date à laquelle ils furent publiés pour la première fois, la science avait cru devoir s'envelopper dans une véritable forteresse, bâtie de mots barbares et maçonnée de raisonnements mystérieux que seuls les initiés pouvaient comprendre et qui en défendaient l'entrée.

Le premier mérite des *Entretiens sur la pluralité*

des Mondes est donc d'avoir ouvert la route à la vulgarisation des sciences.

Le système ou plutôt l'erreur des *tourbillons*, car en 1687 Newton publiait la loi des mouvements planétaires par l'attraction universelle, prouve qu'il ne faudrait pas étudier aujourd'hui l'astronomie dans Fontenelle sans lui apporter de nombreuses corrections. Quant à l'auteur il n'a jamais voulu les faire. Les éditions postérieures à 1687, et il y en eut un grand nombre du vivant même de Fontenelle, mort seulement en 1757, n'en contiennent aucune. Loin de là : dans ses dernières années, il proposa à M. de Lalande, qui le raconte, de faire imprimer sur les tourbillons un petit ouvrage qu'il avait composé autrefois. M. de Lalande voulut l'en dissuader. Falconet eut la faiblesse de s'en charger quelques temps après. Cet ouvrage est intitulé : *Théorie des tourbillons cartésiens avec des réflexions sur l'attraction, 1752*. Mais on n'osa pas y mettre son nom.

La croyance que les planètes sont suspendues au milieu de la matière céleste et emportées par elle, comme un vaisseau par le courant d'une rivière, est une autre erreur que Descartes lui avait léguée.

Erreur encore, la composition de son *Tourbillon solaire*, qui ne représente, — cela va de soi, — ni toutes les planètes, ni les distances exactes dont l'astronomie moderne doit la découverte et le calcul à des instruments perfectionnés. C'est en 1781 seulement que Herschell nous a donné Uranus, et, en 1846, M. Le Verrier, Neptune. La cosmographie du xvii^e siècle ne mettait à la disposition de notre célèbre compa-

triole, indépendamment de la Terre et du Soleil, que Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne.

C'en était bien assez pour fournir à l'ingénieux esprit de Fontenelle la matière des mises en scène les plus variées, des jeux d'imagination les plus déliés et les plus fins. C'est par ce côté littéraire des *Entretiens sur la pluralité des Mondes* que les lettrés se sentent séduits. Pendant de longues pages, à force de grâce et d'adresse, ce savant, qui était un vrai savant, secrétaire non indigne de l'Académie des Sciences, retient autour de ses sept planètes, l'attention la plus rebelle à l'étude d'un système scientifique. Il les fait rouler, les agite dans ses doigts, comme un gigantesque faiseur de tours, les cache et les découvre, les groupe et les disperse, les jette et les reprend dans un éblouissement perpétuel. C'est un feu d'artifice étonnant, qui défie toute indifférence et tout ennui.

Heureuse la belle marquise avec laquelle ce galant astronome avait ces *Entretiens*. Elle était son élève, et pendant six soirées, — c'est la division du livre, — recevait ses leçons. Son parc servait de salle d'études. L'enseignement se donnait à la lueur des étoiles.

Telle est la fiction, dans laquelle il convient de faire une part à la vérité. Il est vrai que Fontenelle allait souvent passer les beaux jours près de Bourgtheroude, au château de la Mesangère, habité par la veuve d'un conseiller au Parlement de Rouen qui en portait le nom. Il est vrai que cette veuve était spirituelle et charmante. Comment ne l'aurait-elle pas été ? C'était la fille de M^{me} de la Sablière. La *Revue de*

Normandie contient son histoire (1), que MM. Bouquet et Gosselin ont contribué à écrire, et son portrait (2), qu'un de ses petits-neveux, M. de Jonquières, habitant Copenhague, avait envoyé à Rouen après avoir lu, dans le *Magasin pittoresque*, les intéressantes études de M.E. Noel : *Promenades d'un Rouennais dans sa ville et dans les environs* (3). Mais il n'est pas vrai que Fontenelle ait écrit son livre à la Mesangère. L'abbé Trublet, son contemporain et son ami, affirme qu'il l'a composé à Rouen (4), et est allé, un soir, le lire à M^{me} de la Mesangère, dans la jolie maison en bois et en terre cuite qu'elle habitait rue de la Grosse-Horloge, et dont plusieurs parties ont été transportées au Musée d'antiquités. La surprise de M^{me} de la Mesangère fut grande. Un peu émue de reconnaître son parc et son portrait dans ceux de la marquise, elle exigea, pour qu'il fût d'une ressemblance moins compromettante, non point que l'auteur l'enlaidit, c'eût été un courage inutile, mais qu'il lui fit les yeux bleus, tandis qu'elle les avait noirs. Cette ruse innocente n'a pas déconcerté les infatigables chercheurs des *Archives normandes*, et vous venez de voir, Monsieur, avec quel succès ils l'ont déjouée. On connaît aujourd'hui la marquise blonde ou brune, et la maison de la rue de la Grosse-Horloge a livré ses secrets à la curiosité des historiens, comme ses murailles au marteau des démolisseurs.

(1) *Revue de Normandie*, novembre 1868.

(2) Année 1870.

(3) Année 1869.

(4) *Mémoires pour servir à l'Histoire de Fontenelle*.

Vous rappelez-vous comment, au commencement du premier soir, Fontenelle donne à la marquise une idée générale de la philosophie : « Toute la philosophie, — lui dis-je — n'est fondée que sur deux choses : sur ce qu'on a l'esprit curieux et les yeux mauvais ; car si vous aviez les yeux meilleurs que vous ne les avez, vous verriez bien que les étoiles sont des soleils qui éclairent autant de mondes, ou si elles n'en sont pas ; et si, d'un autre côté, vous étiez moins curieuse, vous ne vous soucieriez pas de le savoir, ce qui reviendrait au même ; mais on veut savoir plus qu'on ne voit : c'est là la difficulté. Encore, si ce qu'on voit, on le voyait bien, ce serait toujours autant de connu ; mais on le voit tout autrement qu'il n'est. Ainsi, les vrais philosophes passent leur vie à ne point croire ce qu'ils voient et à tâcher de deviner ce qu'ils ne voient point ; et cette condition n'est pas, ce me semble, trop à envier. »

Le même soir, pour faire comprendre à son élève le mouvement de rotation de la Terre autour de son axe, il se suppose suspendu en l'air et y demeurant sans mouvement, pendant que la Terre tourne sous lui en vingt-quatre heures. « Je vois passer sous mes yeux tous ces visages différents, les uns blancs, les autres noirs, les autres basanés, les autres olivâtres. D'abord, ce sont des chapeaux, et puis des turbans, et puis des têtes chevelues ; tantôt des villes à clochers, tantôt des villes à longues aigüilles qui ont des croissants, tantôt des villes à tours de porcelaine, tantôt de grands pays qui n'ont que des cabanes ; ici, de vastes murs, des déserts

« épouvantables ; enfin, toute cette variété infinie qui
« est sur la surface de la terre. » Et plus loin
« D'abord, il passera par ici des Anglais qui raison-
« neront peut-être de quelque dessein de politique
« avec moins de gaieté que nous ne raisonnons de
« notre philosophie ; ensuite viendra une grande
« mer, et il se pourra trouver en ce lieu-là quelque
« vaisseau qui n'y sera pas si à son aise que nous.
« Après cela paraîtront des Iroquois, en mangeant
« vif quelque prisonnier de guerre qui fera semblant
« de ne s'en pas soucier ; des femmes de la terre de
« Iesso, qui n'emploieront tout leur temps qu'à pré-
« parer le repas de leurs maris, et à se peindre de
« bleu les lèvres et les sourcils, pour plaire aux plus
« vilains hommes du monde ; des Tartares qui iront
« fort dévotement en pèlerinage vers ce grand prêtre
« qui ne sort jamais d'un lieu obscur, où il n'est
« éclairé que par des lampes à la lumière desquelles
« on l'adore ; de petits Tartares, qui iront voler des
« femmes pour les Turcs et pour les Persans ; enfin,
« nous qui débiterons peut-être encore des rêveries. »

A ce joli tour du monde en vingt-cinq lignes, on fit dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, en 1699, une objection presque aussi spirituellement tournée que si Fontenelle l'eût signée. Pour se retrouver, au-dessus du même point, dans le parc de la marquise, il aurait fallu que la Terre eût tourné seulement autour de son axe. Mais en même temps que son mouvement de rotation sur elle-même, elle accomplit un mouvement de translation autour du Soleil. Fontenelle et sa marquise, au bout de quelques minutes, avaient donc perdu de vue la terre qui se serait enfuie loin d'eux

en tournant toujours. L'objection n'était pas faite pour l'embarrasser. Il répondit que la Terre est entourée d'une atmosphère qui, sans l'abandonner jamais, voyage avec elle. Cette atmosphère suit le mouvement que la Terre a sur son axe, et en même temps elle suit la Terre qui tourne autour du Soleil. Suspendu au milieu d'elle, il aurait, comme elle, suivi la Terre dans son mouvement de translation, sans la suivre dans son mouvement de rotation. Voilà ce qu'il répondit, et à tout hasard il ajouta : « Quand j'ai voulu
« raisonner, j'ai tâché d'établir des principes solides;
« quand il n'a été question que de badiner, je n'y ai
« point regardé de si près. »

C'est bien le vrai caractère de ce livre, témoignage intéressant des connaissances scientifiques de son auteur, mais surtout, délicieuse causerie, pleine de verve et de galanterie, conversation spirituelle et charmante comme la marquise aux yeux changeants qui donne la réplique au philosophe. Avec quel plaisir on relit les chapitres dans lesquels, tantôt pleins de hardiesse, tantôt regrettant leur audace, mais toujours maîtres d'eux-mêmes dans leur audace et dans leurs regrets, nos causeurs cherchent le second et le troisième soirs, si la Lune et les autres planètes sont habitées. Ils s'enflamment, ils s'exaltent, ils semblent se livrer. Ce n'est qu'une apparence. Fontenelle ne se livre jamais. Mais l'illusion est complète. Quelle verve pour plaider la cause des Sélénites ! Quelle finesse pour la plaider, sans se compromettre ! Y a-t-il un autre livre plus Français, je dirais presque plus Parisien ? Je ne le crois pas. Dans le monument de notre littérature nationale, c'est une des plus jolies

colonnes qui soutiennent la portion du temple consacré aux grâces de l'esprit et du style. Nos collègues, pèlerins familiers de ce lieu consacré, ne me pardonneraient pas d'avoir prétendu leur en indiquer le chemin. Mais c'est un acte de piété littéraire, surtout en terre Normande, c'est un acte de piété filiale, dans cette Académie, fille de Fontenelle, d'y retourner parfois célébrer, le moins mal qu'on peut, la gloire du neveu du grand Corneille. Les membres de notre Compagnie m'excuseront d'en avoir saisi l'occasion et vous remercieront comme moi, monsieur, de nous l'avoir fournie.

•

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX BOUCTOT

PAR M. FÉLIX,

MESSIEURS,

Le prix créé par la libéralité de M. Bouctot devait, dès 1877, être décerné à l'auteur d'un conte en vers et l'Académie n'a pas oublié le rapporteur qui, l'an dernier, à cette place qu'il occuperait si bien encore aujourd'hui, justifiait la prorogation du concours dans un langage emprunt d'une verve piquante et d'une spirituelle élégance.

En me chargeant de vous faire connaître après lui le résultat de cet ajournement, votre commission (1) m'a conféré un honneur, dont je n'aurais osé assumer

(1) Elle se composait de MM. H. Frère, De Lérue, Decorde, d'Estaintot, Loth, P. Allard, Félix, rapporteur.

le péril, si vous ne m'aviez habitué à compter sur votre indulgence.

L'illustre historien du Consulat et de l'Empire raconte, si ma mémoire est fidèle, que Napoléon premier avait coutume de dire : « laissez moi dormir « pour les bonnes nouvelles, réveillez-moi pour les « mauvaises. » La modestie de nos concurrents ne s'offusquera point de ce rapprochement avec un homme de génie : il nous permet de renoncer à ces préambules qui essaient, sans y réussir, d'être consolateurs et nous hésitons moins à troubler leur rêve triomphal pour leur annoncer que, tout en constatant des efforts sérieux, l'Académie, jalouse de sauvegarder les traditions littéraires qu'elle a mission de perpétuer par ses encouragements, soucieuse de la responsabilité que lui impose la générosité de ses donateurs, n'a pas cru pouvoir accorder encore cette année la récompense déjà réservée pour une nouvelle épreuve. Le désappointement de ceux qui ont pris part à cette dernière lutte ne peut être moins vif que le nôtre et nous partageons leurs regrets ; la complaisance paternelle pourrait même, sans nous étonner, taxer d'une excessive sévérité l'arrêt rendu contre des enfants proscrits ; notre rigueur était nécessaire et si un poète irascible (Horace) (1) prétend qu'il en a existé, j'ignore s'ils ont laissé des descendants), protestait contre notre appréciation et, épuisant le délai fixé pour maudire ses juges, venait nous dire :

Et moi, je vous soutiens que mes vers sont fort bons.

(1) *Genus irritabile vatum.*

nous lui répondrions avec sécurité :

Pour les trouver ainsi, vous avez vos raisons,
Mais vous trouverez bon que j'en puisse avoir d'autres
Qui se dispenseront de se soumettre aux vôtres (1).

Ce sont ces raisons, Messieurs, que je vous demande la permission d'exposer et de fortifier par de fréquentes citations, non que j'espère convaincre les intéressés de leur légitimité, mais parce que nous devons à leur travail souvent consciencieux, à votre propre dignité, à une assemblée sympathique à notre œuvre, l'explication des motifs qui inspirent nos décisions.

Il est un défaut, bien véniel, à mon estime, que l'on impute à notre nation : je veux parler de cette légèreté que volontiers on lui reproche. Si c'est un paradoxe d'affirmer notre guérison, ma susceptibilité patriotique céderait d'autant plus aisément à la tentation de le soutenir, qu'à l'instar des amoureux, j'aimais le mal dont nous souffrions, le préférant à la tristesse ennuyeuse qui l'a solennellement remplacé. « Le Français, né malin » (2) me paraît avoir dégénéré en dédaignant sur ses vieux jours ce don qu'une bonne fée avait déposé sur son berceau pour l'aider à accomplir patiemment le pèlerinage de la vie. Il est sérieux aujourd'hui, très sérieux, trop sérieux. La jovialité gauloise, la gaieté de nos pères, leur fine malice, le rire éclatant, les plaisanteries

(1) Molière. — *Le Misanthrope*.

(2) Boileau. — *Art poétique*.

facétieuses, l'épanouissement bruyant d'une société, qui, ne craignant pas les rudes labeurs, savait s'en distraire par d'honnêtes plaisirs, de naïves chansons, de piquantes anecdotes, toutes ces fêtes de l'esprit et du cœur ne parlent plus à l'imagination des jeunes générations et ne font plus retentir de leurs échos joyeux la littérature contemporaine.

Gaîté, génie heureux, qui fut jadis le nôtre,
Rire dont on riait d'un bout du monde à l'autre,
Esprit de nos aïeux, qui te réjouissais
Dans l'éternel bon sens, lequel est né français,
Fleurs de notre pays, qu'êtes-vous devenues?
L'aigle s'est-il lassé de planer dans les nues,
Et de tenir toujours son regard arrêté
Sur l'astre tout-puissant d'où jaillit la clarté (1)?

Un peuple ne renonce point, sans en subir la peine, à son caractère et, par une expiation forcée, lorsque nos auteurs modernes tentent de rentrer dans une voix trop longtemps abandonnée, néophytes malhabiles, ils franchissent facilement la distance qui sépare le comique du burlesque, exagèrent les nuances exigées par l'harmonie du tableau qu'ils veulent tracer, confondent la licence avec la liberté, oublient les lois de la mesure et du bon goût, et paraissent ne point se souvenir que leurs prédécesseurs ont su faire fructifier leurs conceptions sur un terrain intermédiaire entre la farce et la mélancolie. Cette tendance regrettable a exercé son influence sur l'art même qui devait le plus naturellement l'exclure,

(1) A. de Musset. — *Sur la paresse.*

et lorsque nous n'étions pas condamnés à entendre une musique que l'on proclamait savante parce qu'on ne pouvait l'appeler mélodique, nous avons eu à supporter les vulgarités si bien baptisées du diminutif néologique d'opérettes, succédant à ces chants familiers à notre enfance, et qui ont porté dans l'Europe entière les noms de compositeurs tels que Méhul, Auber et Boïeldieu. En même temps, nous assistions alternativement au règne du vaudeville et à l'éclosion pénible de ces pièces dogmatiques, où les thèses sociales sont discutées par des juriconsultes et des prédicateurs d'une compétence contestable. Si le théâtre n'est pas l'endroit spécial que choisiraient pour y soutenir leurs doctrines les titulaires dont on usurpe l'emploi, il faut convenir que le spectateur n'a pas de moindres réclamations à exercer : « *Castigat ridendo mores*, — la comédie « châtie en riant », dit un précepte dicté par le bon sens et le grave censeur, qui impose le développement de ses théories profondes au public patient, qu'il prétend réformer par la bouche de son jeune premier ou de son ingénue, n'omet qu'une partie, importante il est vrai, du programme, ... le rire.

Aimé de nos aïeux, goûté par le bourgeois, l'artisan, le campagnard, récité dans les châteaux et les camps par les trouvères et les troubadours, inspirant la verve malicieuse de Louis XI et de Marguerite de Valois, empruntant des grâces nouvelles à la plume de Lafontaine, de Voltaire et d'Andrieux, le conte, cette manifestation la plus vraie du génie national, ne pouvait échapper aux atteintes de la contagion et,

sauf de rares exceptions, le dix-neuvième siècle n'a guère connu ce genre qui avait fait ressortir les qualités essentielles de l'esprit français : l'entrain, la clarté, l'élégance, la finesse, la concision. Aussi, l'insuccès des deux concours destinés à faire revivre cette forme littéraire ne saurait nous surprendre, et nous devons appliquer les considérations que nous venons d'énoncer aux douze pièces que nous avons reçues. Toutes encourent le reproche général ou de manquer de gaieté et d'affecter un ton élégiaque, ou d'être dépourvues de ce tact dont la délicatesse tempère une liberté qui, sans lui, risque d'être excessive. Ce n'est pas que plusieurs ne méritent d'autres critiques ; vous allez vous en convaincre.

Le Roi et le Solitaire est un apologue dont la donnée simple et naturelle se développe avec facilité : le souverain, qui a dédaigné d'abord le breuvage limpide, mais fade, offert par le devin qu'il est venu consulter, se trouve plus tard trop heureux de se désaltérer à la source qu'il a méprisée, et reçoit avec soumission la leçon du sage, qui l'engage à ne plus dire : « fontaine, je ne boirai pas de ton eau. » Mais la forme, nécessaire toujours, indispensable à un sujet qui ne présente pas une idée nouvelle, est souvent négligée, et les nécessités de la versification expliquent mieux qu'elles ne les justifient de fréquentes inversions. L'auteur est trop lettré pour défendre ces deux vers :

Et jamais pour être agréable
Qu'on mentit je fus partisan.

et il nous concèdera certainement que *furieux* et *présomptueux*, *insuccès* et *sujets* sont des rimes qui ne l'ont pas plus satisfait que nous.

La correction semble au contraire, à défaut de l'invention, avoir préoccupé celui qui nous a envoyé l'apologue intitulé *les Aveugles*, dans lequel il peint l'humanité perdant le bonheur pour avoir oublié la reconnaissance due à son créateur. Malheureusement il s'en est tenu à ces intentions dont le proverbe prétend que l'enfer est pavé, et bien qu'il annonce dans une note n'avoir « consacré à la confection de son « œuvre que des rimes riches à l'exclusion de toutes autres, » (*sic*) nous sommes forcés de lui faire remarquer qu'indépendamment d'un vers qui contient un hiatus, cette opulence, trop vantée, se trouve fort appauvrie par des rimes telles que *dangers* correspondant à *projets*.

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé (1)?

L'auteur pourra l'apprendre, s'il se souvient qu'il ne faut jamais faire trop sonner son argent.

Ne soyons d'ailleurs pas trop sévères à son égard. « Le temps est un capital, — *times is money*, » disent nos voisins, et voici que le poète, qui se targuait imprudemment de sa richesse, essaie, dans le même instant et par une singulière contradiction, de nous apitoyer sur son indigence en affirmant n'avoir reçu que tardivement le programme du concours ;

(1) Racine. — *Athalie*.

nous ne pouvons que lui répondre avec un critique connu :

. . . . Monsieur, le temps ne fait rien à l'affaire (1).

et espérer que l'avenir lui offrira des loisirs suffisants pour nous donner bientôt un travail irréprochable.

L'auteur à qui nous devons *une Haine au Village*, un titre bien dramatique, n'a point pris la précaution de nous avertir que son œuvre était bien rimée : il ne faut tromper personne. En effet, *parer* et *léger*, *briser* et *admirer*, *cotés* et *fascinés*, *enjouée* et *journée*, *entraîner* et *nocher*, *enveloppe* et *despote* sont des négligences que la critique la plus indulgente ne saurait tolérer. Sont-elles effacées, en admettant le système des compensations, par des recherches d'expressions voisines de l'afféterie, et ne devons-nous pas accueillir

. la jeune nature
Qui, coquette, prenait sa nouvelle parure
Afin de contenter son amant le Soleil ;

Ou :

Le rossignol des bois, ce ténor sans pareil,
Avec joie égrenant son chapelet sonore.

Autrement qu'en répétant :

Ce style figuré dont on fait vanité
Sort du bon caractère et de la vérité (2) ?

(1) Molière. — *Le Misanthrope*.

(2) Molière. — *Le Misanthrope*.

Il a dû coûter d'ailleurs peu d'efforts à l'imagination qui l'a conçu, ce lugubre récit d'un assassinat commis par un rival sur l'époux qui lui a été préféré et dont le trépas mystérieux se révèle à peine par

. un tertre de gazon,
Etroit comme une tombe et comme un homme long.

Ajoutons que cette « triste aventure » (le mot est du conteur) n'est pas égayée par la plaisanterie sinistre qui la termine, et qui consiste à nous montrer un savant découvrant vingt ans plus tard sur le théâtre du crime, suivant l'expression des journaux judiciaires, des ossements... romains. Les incursions du roman moderne dans les épisodes soumis habituellement à l'appréciation des cours d'assises n'ont pas été assez heureuses pour que l'Académie encourage la poésie à commettre de semblables tentatives. Elle y serait d'autant moins disposée que l'écrivain, animé d'excellentes intentions, s'inquiétant des moyens qui permettront à l'homme des champs de

Rejeter loin de lui tout sentiment horrible
Pour ne plus s'adonner qu'aux élans généreux,

apporte sa solution à ce que certains théoriciens appellent le problème social ; je l'ai trouvée, s'écrie-t-il, comme Archimède, du haut de la chaire ou de la tribune qu'il s'est improvisée :

Sur tous les paysans répandez la lumière,
Faites-en des penseurs, rendez leur âme fière,
Et vous ne les verrez plus, au fond du vallon
Caresser une haine en creusant un sillon !

A cette leçon qui nous promet bientôt, si le poète est devin, toute une génération de penseurs ruraux, nous préférons, ne lui en déplaise, celles que nous donnent les incidents journaliers et prosaïques de la vie, les enseignements de l'école, de l'église, du foyer domestique, et s'il visitait nos populations campagnardes, nous pourrions partout lui montrer que l'amour de Dieu, le respect de la famille, le travail régulier, la prévoyance et la charité suffisent à moraliser des hommes qui, sans devenir des philosophes, restent d'honnêtes gens. Massillon me semble d'ailleurs avoir clos la querelle, dans laquelle je prends peut-être trop vivement parti, par un mot que rapporte Chamfort : je suis trop reconnaissant à l'écrivain anonyme, que je voudrais persuader, de m'avoir fourni le prétexte de relire cette anecdote pour ne pas lui offrir le même plaisir en la lui citant textuellement :

« Madame du Deffand, étant petite fille, et au
« couvent, y prêchait l'irréligion à ses petites cama-
« rades. L'abbesse fit venir Massillon, à qui la petite
« exposa ses raisons. Massillon se retira en disant :
« Elle est charmante. » L'abbesse, qui mettait de
« l'importance à tout cela, demanda à l'évêque quel
« livre il fallait faire lire à cette enfant. Il réfléchit
« une minute et il répondit : « Un *Catéchisme* de
« cinq sous. » On ne pût en tirer autre chose (1). »

Dût-on me trouver bien morose, j'adresserais des observations analogues à l'auteur de *Sous les toits*, si

(1) Chamfort. — *Caractères et portraits*. Page 56. — Lecou, 1852.

son âge n'était une excuse pour le présent, une promesse pour l'avenir. Son élégie : (la jeunesse devrait-elle courtiser la mélancolie ?) est l'histoire d'un enfant que la mort prive de sa mère et laisse abandonné avec un chien, son seul ami. Les feuillets sur lesquels on lit ce récit, composé avec méthode et développé avec une émotion communicative, semblent arrachés à un cahier destiné à recevoir des inspirations plus sévères ; mais l'Université n'a pas à rougir de son élève. Lorsqu'il aura perfectionné la facture de ses vers, qu'il évitera des hiatus comme : *de temps à autre* et s'abstiendra de faire rimer *infini* avec *nid*, *môt* avec *berceau*, *froid* avec *loi*, il aura encore à acquérir l'expérience que l'existence a apprise à ses aînés. Il comprendra alors que son œuvre, qui se distingue par la simplicité, le naturel et une vraie sensibilité, n'eût perdu aucune de ces qualités au mariage de son héroïne. En vieillissant (et l'on devine qu'il peut vieillir sans grisonner), il verra plus d'une veuve isolée, travaillant pour faire vivre un petit être auquel la maladie et la mort viennent la ravir et il sera moins tenté de relever avec une molle complaisance celle qui

. avait dû céder aux discours d'un infâme.

Non, Monsieur, l'on ne doit pas céder et votre généreux instinct vous a laissé oublier que la faute, dont vous parlez d'ailleurs avec la discrétion qui convient, si elle fait une victime, implique le plus souvent deux coupables. Relisez ces vers d'un poète qui a chanté la *Jeunesse* (1) :

(1) E. Augier. — *Théâtre ; La Jeunesse ; L'Aventurière*.

J'ignore ce que peut conseiller la misère ;
Mais suivre ses conseils n'est pas si nécessaire
Qu'on ne voie en dépit de la faim et du froid
Plus d'une pauvre fille honnête et marchant droit.

Célébrez la famille, ses joies, ses peines : la vie régulière a aussi sa poésie, et lorsqu'une de ces pécheresses qui peuvent humblement implorer la pitié, mais qui ne sauraient fièrement commander l'estime, que la pureté de vos pensées n'oserait comparer à nos mères, à nos sœurs, viendra avec audace usurper le rang qui leur appartient, s'autorisant de la miséricorde divine qui pardonne au repentir mais qui ne justifie pas la chute, vous ne tenterez plus une réhabilitation dangereuse, et avec le même poète, vous lui répondrez (1) :

Dieu, dites-vous ? — Sachez que les honnêtes gens
Trahiraient sa justice à vous être indulgents !
Car leur arrêt n'est pas seulement leur vengeance :
C'est l'encouragement et c'est la récompense
De ces fières vertus qui dans un galetas
Ont froid et faim, Madame, et ne se rendent pas.

La devise adoptée par le poète est : « *Juvenes fortuna juvat*, la fortune aime les jeunes. » Elle l'a trahi aujourd'hui ; mais qu'il se console : elle est inconstante, (des méchants ont attribué ce défaut à son sexe), et ce ne sera pas un caprice, elle reviendra, nous l'espérons, lors d'un prochain concours, à son protégé malheureux.

(1) E. Augier. — *L'Aventurière*.

Nous formons le même vœu pour l'écrivain qui vous a adressé la pièce intitulée : *Eve de Côtebrune ou le Chanteur noir*. La Dédicace se distingue par un mouvement rapide et des vers facilement tournés :

Amis, du renouveau voici l'agreste fête !
Venez, je vous attends, mon peintre, mon poète.
Notre Comté s'éveille et se pare de fleurs ;
Plus limpide, le Doubs caresse ses rivages.
Oh ! venez respirer de nos grands monts sauvages
La savoureuse brise et les apres senteurs !

Malheureusement le palais n'a qu'un péristyle et la légende qui suit ne brille ni par la nouveauté du sujet ni par l'agrément des détails. C'est la célèbre ballade de Bürger : Lénore, on le sait, ne voit pas son fiancé parmi les chevaliers qui reviennent du combat, elle maudit la Providence. A minuit, un homme armé, sous les traits de celui qu'elle aime, apparaît, la prend en croupe, la conduit à travers la campagne au milieu des tombeaux, en répétant ce refrain sinistre : « Les morts vont vite » et l'engloutit avec lui au fond de la terre. L'expiation du blasphème qui caractérise l'œuvre allemande ne sert même pas de prétexte à son imitateur et, sans qu'il soit possible de se douter pourquoi le pouvoir diabolique soumet Eve de Côtebrune à ses lois irrésistibles, la jeune fille, qui n'a commis d'autre faute que celle d'épouser Raoul de Montfaucon, est enlevée à jamais par le chanteur noir, (on devine que c'est Satan), dont elle a écouté avec trop de plaisir les *Villanelles*.

Sans être de ceux qui pensent avec Trissotin que

« la ballade est une chose fade, » en reconnaissant même avec Vadius qu'elle « charme beaucoup de gens (1), » l'on peut exiger de ceux qui s'adonnent à ce genre l'originalité dans la conception ou dans la forme dont Victor Hugo a donné l'exemple et que nous regrettons de ne pouvoir louer aujourd'hui.

Si ce concurrent ne s'est pas souvenu des œuvres de V. Hugo, l'on peut affirmer que l'auteur *d'amoureux et distrait* possède dans sa bibliothèque celles d'Alfred de Musset : je crains qu'il n'ait borné la lecture qu'il en a faite à *Namouna* ou à *Mardoche*, (l'on peut moins bien choisir,) et qu'il n'ait pas remarqué avec quelle délicatesse et quelle concision le grand poète a écrit *une bonne fortune* et *Simone*, cette fine imitation de Boccace. Labruyère et Regnard (2) nous ont laissé la peinture réussie des nombreux inconvénients que peut causer la distraction ; avec un héroïsme dont la fureur poétique est seule capable et qui aurait dû réussir à raison de son audace même, le chantre du cousin Beausire a glâné, que dis-je, a récolté les épis qu'il supposait oubliés par ces maîtres dans leur riche moisson. Il ne nous a pas envoyé moins de 864 vers, et son récit, interrompu par le mariage du héros, aurait pu se prolonger davantage, s'il eût voulu ajouter aux nombreux épisodes qui le composent les aventures nouvelles que son imagination, vraiment fertile, lui

(1) Molière. — *Les Femmes savantes*.

(2) Labruyère. — *Caractères. De l'homme*. — Regnard. — *Le Distrail*.

pouvait suggérer. Des esprits chagrins préféreraient peut-être la qualité à la quantité.

Amoureux de M^{lle} d'Amballes, reçu dans le château de sa mère, Beausire

. chevauche dès l'aurore,
Jour néfaste ! il rentra le tibia cassé.
Eh bien, ce n'était rien encore,

nous dit l'auteur, traitant ce personnage avec une rigueur qui excuse la nôtre. En effet, il a couronné le cheval favori de la châtelaine, et il doit quitter sa fille que ce départ impressionne vivement, car

Rouge était sa paupière et pâle son visage.

Emma a compris en effet, malgré sa modestie, la passion qu'elle inspire :

C'est que ces choses-là les sait la moins coquette.

Au milieu d'inversions aussi bizarres, de péripéties non moins étranges, notre distrait qui a confondu la Bresse avec la Grèce, se trompe de wagons dans les gares, emporte pour courir après sa bien aimée la serviette et l'argenterie placées sur la table du restaurant où il dîne, est arrêté par la gendarmerie, se bat en duel et accomplit une de ces odyssées dont les scènes grotesques défraient le répertoire des théâtres qui n'ont aucune prétention littéraire.

Hélas ! pourquoi cette verve ne s'est-elle pas contenue ?

Qui des deux est stérilité,
Ou l'antique sobriété
Qui n'écrit que ce qu'elle pense,
Ou la moderne intempérance
Qui croit penser dès qu'elle écrit ?
Béni soit Dieu ! Les gens d'esprit
Ne sont pas rares cette année ;
Mais dès qu'il nous vient une idée
Pas plus grosse qu'un petit chien,
Nous essayons d'en faire un âne.
L'idée était femme de bien,
Le livre est une courtisane (1).

Relisez de grâce, Monsieur, cette leçon que nous donne à tous votre poète de prédilection, et ne me prenez pas pour un pédant si je me hasarde à vous dire avec Boileau : (2)

Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire.

Si vous aviez suivi ces conseils de la prudence, la prolixité du fond n'eut pas nui à la correction de la forme, et vous nous auriez permis d'approuver plus d'une strophe, comme celle dans laquelle vous peignez la campagne cauchoise :

Au milieu des guérets, les grands arbres touffus
Jaillissent verdoyants, groupés en gais bocages.
Ni le prochain pays, ni l'horizon confus
Ne laissent soupçonner qu'il soit là des villages.
C'est que toute maison, si pauvre qu'elle soit,
A sa cour, ses pommiers entourés de beaux arbres.

(1) A. de Musset. — *Simone*.

(2) Boileau. — *Art poétique*.

Son mur est de terrage et la paille est son toit.
Mais les nids sont-ils donc de marbre?

Je ne reprocherai pas à l'auteur *des cheveux gris* d'avoir lu Lafontaine : c'est une bonne lecture dont il a profité ; qu'il consulte les souvenirs agréables qu'elle lui a laissés et nous dise si son conte n'est pas un peu parent de la fable de l'homme entre deux âges et ses deux maîtresses : Lucas persuade Jean qu'il va le dépouiller de ses cheveux blancs ; il arrache les noirs et épouse Jacqueline. Quoiqu'il en soit, le récit est assez lestement mené, et si l'Académie n'a pas cru que la versification un peu négligée lui permit de passer sur une conception dénuée d'originalité, elle a constaté des efforts dont on doit tirer pour l'avenir un augure favorable.

Ces espérances, nous les formons aussi pour l'écrivain qui nous raconte la légende de *la Côte des Deux Amants*. Il est jeune, et comme un de ses rivaux, il pourrait bien employer les loisirs du rhétoricien à la fréquentation des muses : qu'il ne nous en veuille pas de notre indiscrétion ; s'il n'avait été trahi aussi par le papier même qu'il a pris pour confident, n'eût-il pas été dénoncé par sa devise : « *excelsior*, plus haut » qui est un engagement pour nos concours futurs ? Le sujet qu'il a choisi a inspiré plus d'un poète avant lui, et depuis le ^{xiii}^e siècle où Marie de France célébrait

Une aventure mut oïe
De deus amanz qui s'entr'amèrent (1),

(1) Marie de France. — *Lai des deus amanz*.

leur infortune a été trop souvent chantée, pour qu'une donnée si connue n'exige une perfection presque absolue dans la forme. Sans avoir à noter des fautes graves dans des vers quelquefois heureux, constatons cependant l'absence de deux rimes féminines ; elle n'est pas rachetée par la présence effrontée de l'adverbe *ravissamment* qui n'a pas encore obtenu sa naturalisation ; indiquons aussi quelques antithèses plus laborieusement cherchées qu'exactement trouvées, et donnons un rendez-vous prochain à un auteur qui, dès aujourd'hui, mérite des encouragements.

La facture du conte intitulé *un mariage en Afrique*, sauf deux vers qui se sont égarés dans le désert à la recherche de leurs rimes perdues, indique, au contraire, une plume qui a déjà dépensé plus d'une goutte d'encre au service de la poésie. Le tour en est vif, le style aisé et le sujet piquant : un capitaine de bureau arabe, cumulant toutes les fonctions civiles et militaires dans le poste avancé où la conquête l'a amené, procède à un mariage ; mais l'harmonie ne règne pas longtemps dans le nouveau ménage, et dès le lendemain, déchirant l'acte qu'il a dressé la veille, l'officier de l'état civil écrit à son général :

. J'avais marié Madeleine,
Cabaretière, avec un maçon, Jean Lefort.
Le lendemain, tous deux ont, d'un commun accord,
Regretté leur serment ; j'ai cru qu'il était sage
De les en délivrer, et ci-jointe est la page
Où je l'avais inscrit. Tout est nul . . . et je crois
Avoir pour leur bonheur bien usé de mes droits.

Pourquoi devons-nous apporter encore ici, une restriction à l'éloge ? La faute en est au conteur, qui a prétendu avec une rare insistance faire entrer l'ivrognerie comme un élément comique dans son récit, et nous a donné du soldat brave et naïf qu'il avait d'abord représenté un type de buveur infatigable et accessible à toutes les séductions qui favorisent une passion ignoble. Citons :

— En Afrique on a soif aussitôt qu'on s'éveille.

.

— Il lui restait de boire un besoin incessant.

.

— (Les colons). boivent moins de coco

Que d'absinthe.

.

— Le brave capitaine,

Pour la première fois au vin mêle de l'eau.

.

— Le vin blanc ou l'absinthe à la couleur d'opale.

.

— C'était juste vraiment

Que ses administrés lui remplissent son verre.

.

Il est des choses sur lesquelles il faut glisser et non appuyer ; le tact n'est pas inséparable de la gaieté. Une plaisanterie doit être légère ; celle-ci, beaucoup trop répétée, dépare une œuvre qui n'est pas sans mérite, elle froisse les sentiments que notre armée sait inspirer et elle ne pouvait trouver grâce auprès de l'Académie.

C'est aussi un manque de mesure qui a détourné

notre suffrage du conte : *Normand et Champenois*. L'anecdote est plaisante et l'on s'intéresse à cet habitant de Châlons qui fait si bien mentir le proverbe dans lequel on l'assimile à ses moutons et qui trompe notre madré compatriote en le prenant dans son propre piège. La protestation bouffonne, que Grosley nous a transmise contre le dicton populaire dans ses amusants mémoires de l'académie de Troyes (1), pouvait avoir un pendant spirituel dans l'histoire de ce rusé compère, prétendant que son cidre est préférable aux vins de la Champagne, profitant de l'absence momentanée du marchand de laines pour introduire un jambon dans le ballot qu'il a acheté, refusant le pesage de la marchandise, et forcé de payer une somme supérieure au prix convenu dans la crainte que l'ouverture du paquet ne trahisse sa fraude. Mais pourquoi cette donnée, développée en des vers souvent bien tournés, se trouve-t-elle gâtée par des exagérations de mauvais goût qui en dénaturent le caractère ? Pourquoi le mot injurieux se substitue-t-il à la malice ? L'auteur le sentait et cherchait à invoquer des circonstances atténuantes dans un court avant-propos : sa défense n'a pas triomphé, et nous avons regretté de ne pouvoir l'accueillir.

De nobles sentiments, exprimés dans un langage un peu vague, nous ont fait distinguer *la triste fin d'un beau jour, ou le corps et l'âme*. Cette dualité de la pensée et de la matière qui a dicté ses plus belles

(1) Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions, Belles-Lettres, Beaux-Arts, etc., nouvellement établie à Troyes en Champagne. 1756. Tome II. — *Réflexions historiques, critiques et morales sur un proverbe*.

pages à Platon, cette lutte incessante de nos instincts les plus vils avec nos aspirations les plus élevées, cette querelle entre l'âme et *l'autre*, entendue par un voyageur célèbre (1), quoiqu'il n'ait parcouru que sa chambre, méritaient d'être chantées par la poésie et l'auteur n'a pas toujours été inférieur au beau sujet qu'il a choisi. Un souffle animé, des élans heureux, là verve, la couleur ne manquent pas à la description des plaisirs auxquels le corps se laisse entraîner et dont sa compagne n'ose le priver, bien qu'ils soient mortels.

Ecoutez, Messieurs, et vous penserez comme nous ;

Que d'herbes, que de fleurs foulées,
Combien de rameaux arrachés,
Et, pauvres mères desolées,
Combien de petits dénichés !

Ils revinrent de ce pillage
Et n'en pouvant mais, haletants,
Sous un frais berceau de feuillage
Ils s'endormirent pour un temps.

Dormez ! le sommeil c'est la trêve,
C'est le repos !... Salut, sommeil,
Tombeau léger de l'heure brève
Et des soucis . . . jusqu'au réveil.

Mais la brise à travers les branches
Apportait d'ineffables sons,
Qui résonnaient en notes franches

(1) Xavier de Maistre. — *Voyage autour de ma chambre*.

Comme éclats de rire et chansons.
Vous qui si bien dormez à l'ombre,
Dit une voix, réveillez-vous.
Secouez la pesanteur sombre
Du dormir. Venez avec nous !
Nous sommes belle compagnie
Et nombreuse. Vous recevrez
Bon accueil. Chez nous l'harmonie
Règne et la gaîté.... vous verrez ! —
Viens, dit-il. — Je veux bien, dit-elle. —
Guidés par la magique voix
Qui les invite et les appelle,
Heureux et tremblants à la fois,
Ils vont.... La route est inconnue,
Mais si gaie.... (— on y chante et rit, —)
Que dans leur pensée ingénue
Tout danger doit être proscrit.
La femme semble belle et bonne
Et l'homme, social, humain ;
Ainsi souvent on s'abandonne
Pour en pleurer le lendemain.

Le violon sous l'archet vibre
Et la flûte amoureuxment
Module un air tendre, un air libre,
Air de joie et d'enivrement.
D'amour qui tente la fortune ?
Disaient flûtes et violons,
Prenez la blonde ou bien la brune,
Fleur des sommets, ou des vallons.

La mort trouble ces fêtes et l'âme remonte à sa patrie céleste. Quelque soit le mérite de cette pièce, elle n'est pas un conte. La jument de Roland (1) n'a

(1) Arioste. — *Roland furieux*, chant XXX.

qu'un défaut : elle est morte; l'œuvre que nous avons analysée ne répond point aux conditions du programme, et nous ne pouvons que nous incliner devant la loi que nous avons édictée.

Ce ne devrait pas être quitter la poésie que se livrer à l'examen d'*un rêve*. Le réveil, je le crains, enlèvera plus d'une illusion au dormeur. Il entend en songe :

. de la nature un éloge enchanteur,
Grandiose en son sens.

et successivement il contemple la France, un théâtre Élyséen, la terre, l'immensité des mers, l'abeille, le papillon, sans paraître redouter le sort de Petit-Jean et l'interruption :

Quand aura-t-il tout vu (1) ?

« Aujourd'hui tout ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante, » prétendait Figaro (2); soit ! surtout si nos chanteurs d'opéras persistent à ne pas en faire entendre les paroles. Il serait bon, toutefois, de ne pas se fier trop à la définition du professeur de Monsieur Jourdain, de ne pas être absolument certain que « tout ce qui n'est point prose est vers (3), » et de ne pas imiter ces littérateurs dont Régnier écrivait que :

(1) Racine. — *Les Plaideurs*.

(2) Beaumarchais. — *Le Barbier de Séville*.

(3) Molière. — *Le Bourgeois gentilhomme*.

. s'ils font quelque chose,
C'est proser de la rime et rimer de la prose (1).

Je crois que l'auteur d'*un Rêve* a oublié ces salutaires préceptes. Boileau en donnait un autre :

Faites-vous des amis prompts à vous censurer (2).

Pourquoi notre rêveur vit-il dans l'intimité du maire de son pays, qui le juge avec une indulgence dange-reuse? Il a lu ses vers et il lui a dit :

Voyez l'Académie où votre art poétique
Peut trouver un accueil pour vous honorifique.
. . . . Et pour notre commune est-il plus grand honneur
D'avoir donné le jour au poète vainqueur?
Affrontez le concours et votre modestie
Aura dans l'assemblée accès et sympathie ;
Puis comme magistrat, qui vous donnai l'élan,
Si vous avez la palme.... il se peut qu'un ruban
De nuance incarnat vienne à ma boutonnière
Briller aux yeux de tous, et la commune entière
Comprendra que l'honneur fait à vous, lauréat,
Atteigne quelque peu son premier magistrat.

Je ne sais quel succès est réservé au désir de l'offi-cier municipal, qui a sans doute plus de connais-sances administratives que de discernement litté-raire, mais je le trouve imprudent de subordonner ses chances à la fortune de son protégé, et je ne puis m'associer à cet éloge trop flatteur qu'il lui accorde :

(1) Regnier. — *Salire IX*.

(2) Boileau. — *Art poétique*.

. Et cela n'est qu'un rêve !

Mais c'est charmant, mon cher ; quel talent ! que de sève !

Un collègue de ce critique enthousiaste disait un jour à son souverain qu'il n'avait pas fait tirer le canon à son entrée pour plusieurs raisons, dont la première était que la ville ne possédait pas d'artillerie. — « Je vous dispense de me faire connaître les autres, » répondit le roi. J'ose espérer la même faveur, et je pense que vous trouverez suffisantes les considérations que vous avez entendues avec tant de bienveillance. Permettez-moi donc, Messieurs, de terminer des développements déjà trop longs, mais que je pourrais encore fortifier de plusieurs motifs, si j'avais à défendre votre décision.

Deux épreuves infructueuses nous forcent à retirer de notre programme un sujet qui nous a causé autant de déceptions qu'à ceux dont nous avons provoqué les travaux. Une compensation leur est offerte, et je suis heureux de la faire connaître. Lorsque les beaux-arts et les sciences auront reçu les encouragements périodiques que la générosité de M. Bouctot leur attribue, un nom cher à ceux qui ont gardé le culte des lettres et l'amour de la poésie viendra solliciter les efforts de nombreux émules. L'auteur d'un conte dont auraient pu s'inspirer ceux dont nous venons de juger les essais, l'écrivain, qui nous a entraînés avec lui à la poursuite de Melœnis dans les carrefours de la vieille Rome, qui a exprimé en un si beau lan-

gage les nobles sentiments de M^{me} de Montarcy, qui a fait revivre en des scènes émouvantes la conjuration d'Amboise. avait droit à l'hommage solennel de ses compatriotes.

L'Académie, désirant que cette manifestation soit digne de celui qu'elle veut honorer, double la récompense affectée à ce concours, et elle décernera en 1882 un prix de 1,000 fr. à l'auteur de la meilleure Étude littéraire sur les œuvres de Louis Bouilhet.

RAPPORT

SUR

LE PRIX DUMANOIR

PAR M. DANZAS.

L'Académie avait à comparer les titres de quatorze personnes recommandées à son choix pour le prix Dumanoir, opération délicate qui n'a jamais lieu sans laisser des regrets, non aussi sans apporter de vives jouissances morales. Il en coûte d'écarter des individualités intéressantes, dignes à divers points de vue de la récompense qu'une seule peut obtenir, et presque toujours on n'arrive qu'avec peine à déterminer le surcroît de mérite qui emporte la balance. Mais les juges rencontrent, jusque dans l'embarras de se décider, une source de satisfaction profonde. A considérer le but supérieur de leur mission, qui est moins de récompenser le bien que de le reconnaître et de lui rendre un hommage d'estime, pourraient-ils se plaindre de trouver devant eux,

comme aujourd'hui, trop de vertus pour le prix dont ils disposent, plus de beaux exemples qu'il ne leur est permis d'en couronner et d'en faire connaître ?

Je dois en effet me borner à une seule notice, celle des faits qui nous ont déterminés en faveur d'une personne, taire les autres, sans laisser ignorer qu'il en existe d'admirables, auxquels peut-être on reviendra plus tard. A ce devoir, qu'il m'est doux de remplir, s'attache une sorte d'embarras, et j'ai d'abord, envers la modeste et courageuse fille dont le nom va être proclamé, à m'excuser de faire une sorte de violence aux habitudes de sa vie, en la louant devant elle, en l'appelant à paraître au milieu de cette assemblée nombreuse et choisie.

M^{lle} Marie Dry a vu le jour à Dieppe, il y a quarante-six ans, dans une de ces familles laborieuses, aujourd'hui rares, où se conservait la foi des ancêtres avec la tradition du bon exemple. Son père était menuisier, simple ouvrier chez un patron. Il s'était uni à une ancienne domestique, distinguée à nos yeux par un mérite qu'on remarquait peu jadis, tant il était de règle, qui nous laisse encore des souvenirs et dont la génération prochaine pourra bien n'avoir plus l'idée : l'attachement pour ses maîtres, qui l'avaient prise sous leur toit très jeune encore. En se mariant, elle sortit de chez eux, mais ce fut pour continuer à les servir comme ménagère à la journée, et il fallut le départ de la famille, que des intérêts appelaient ailleurs, pour rompre ces relations de fidélité et de patronage. Après les maîtres de ses premières années, la femme Dry n'en voulut pas servir d'autres. La pensée lui vint d'entreprendre

un petit négoce, où elle ferait valoir ses épargnes. Mais la fortune lui fut contraire. La maladie, ce fléau terrible du travailleur, onze couches épuisantes, quelques-unes tout à fait malheureuses, et les périodes d'infirmité qui succédèrent ne laissèrent à cette pauvre femme ni le temps ni la force de suivre ses affaires d'assez près. Le mari, occupé ailleurs, s'épuisait de travail, sans suffire aux besoins du jour. Les profits devinrent nuls, un passif s'accumula, la modeste entreprise dut disparaître ; avec elle l'unique avoir du ménage fut anéanti. On restait à peu près sans ressources, et avec une lourde dette. Les maladies avaient emporté, l'un après l'autre, huit enfants. Trois survivaient, les deux plus jeunes n'étaient pas élevés.

Les parents se voyaient en présence de difficultés au-dessus de leurs forces. La subsistance n'était plus assurée ; s'acquitter envers leurs créanciers semblait à jamais impossible. Marie, leur fille aînée, grandissait parmi ces dures épreuves, généreuse enfant qui devait les adoucir, et que la Providence avait réservée comme un opportun secours à la famille affligée. La jeune ouvrière se trouva douée d'un courage, d'un sentiment d'honneur et de devoir, d'un besoin de se dévouer et d'une confiance dans l'appui du ciel qui lui firent compter pour rien tous les obstacles. Mise en apprentissage à douze ans, à seize devenue coupeuse habile, elle prit tout sur elle, et le pain quotidien, et la vieillesse des parents, et l'avenir des jeunes frères, et les dettes à éteindre. Personne ne perdrait rien ; et elle est arrivée à réaliser cette pensée presque audacieuse. Avec une énergie qui s'avivait à l'aspect

même des difficultés, elle trouva moyen, un peu plus tard, de monter un atelier de confection ; puis, à force d'activité, d'intelligence, et aussi de privations personnelles, la jeune fille tira le parti le plus opportun, le plus honorable de la situation qu'elle s'était créée, sut pourvoir à tous les besoins, satisfaire à tous les intérêts dont elle avait assumé le poids sur elle. Nous dirons plus tard les résultats de sa vaillante initiative et de sa persévérance infatigable.

Marie s'imposait, à son âge, dans un cercle restreint sans doute, l'exercice d'un gouvernement. L'osé-je dire, sans provoquer un juste courroux dans une aimable partie de cet auditoire, peut-être que, parmi les tâches de ce monde aisées de tout point et les moins épineuses, dix femmes à conduire ne s'offrent pas d'abord à l'esprit. Mais non, disons plutôt que pour le gouvernement, même en petit, deux qualités sont requises dont l'union ne laisse pas d'être assez rare : de l'autorité et de la souplesse. La jeune directrice les avait sans doute, mais mieux encore. Elle se trouvait d'avance singulièrement habile à sa tâche par un don naturel de bonté et de droiture, par le travail sur elle-même et la réflexion. Un caractère doux et avenant, incliné vers l'indulgence, s'alliait chez elle à un jugement sûr, que rien ne déconcertait, à une fermeté inflexible sur toute question de principe. Elle voulait ses ouvrières irréprochables, et nul écart, même léger, de la plus sévère conduite, n'était souffert dans sa compagnie. S'y faire admettre était un engagement de se donner au bien sans réserve et sans retour. La volonté, les lumières, qui ne lui manquèrent jamais, Marie les puisait où en est la source,

dans le premier principe qui est le bien par essence. C'est dire, autrement, qu'elle aimait Dieu ; et, suivant la loi des affections, elle aimait qu'il fût aimé. L'ordre et la conduite du travail étaient subordonnés à cette haute pensée. Des intervalles le partageaient, marqués d'avance, que remplissait une prière, une élévation de l'âme, une lecture propre à la fortifier et à l'instruire de ses devoirs. Cet asile de modestie et d'activité rappelait les anciens jours où un grand évêque recommandait ainsi l'union du travail des mains et du recueillement des pensées : « La femme qui file ou qui tisse peut en même temps élever son âme vers le ciel, et faire monter vers Dieu une prière ardente. Celui qui est assis dans un atelier, et qui coud des cuirs, peut tourner son âme vers Dieu. » En considérant de si haut le labeur humain, il ne craignait pas d'ajouter : « Vivre de son travail, c'est une sorte de philosophie. Ceux qui vivent ainsi ont l'âme plus pure, l'esprit plus fort. » Et de nos jours un penseur a avancé cette proposition hardie que la classe laborieuse a une grandeur au-dessus de la classe qui possède.

Paroles qui étonnent. Est-ce que rien, dans les choses, y peut répondre ? Eh bien ! oui, à une condition. C'est que, dans ses travaux, l'homme ait la notion présente de son origine et de son immortalité ; et cela lui est facile. Alors, dans la vie tout s'éclaire, tout s'explique, tout s'ordonne, tout est motivé. Un sens est trouvé à notre existence mystérieuse, fugitive, chétive : elle est la voie d'une félicité sans fin. La mort n'étonne pas, mais elle est bienfaisante et bienvenue. Les peines accablantes,

moyennant le mérite que l'homme est libre d'y attacher, ne viennent à lui qu'avec des compensations inestimables ; elles ne sont plus que la disposition d'une volonté excellente et sage qui le conduit vers une fin souverainement heureuse. La vie est connue. Mais si elle est méconnue, si ces hommes qui portent le poids du jour, et dont si peu doivent jamais obtenir ce qu'on appelle le bien-être, ne se connaissent d'autre fin que l'intérêt et la jouissance, les voici à se regarder dans un monde où la place manque, où leur désir a été mis hors de leur portée. On le sait trop, l'envie approche de leur cœur, et la société se sent moins sûre d'elle-même, parce que les vérités fondamentales, efficaces, sont éclipsées, parce que l'homme de peine, comme on le nomme si justement, n'a pas été averti du peu que l'inégalité sociale lui ôte, à lui si grand d'ailleurs, par son essence, par sa vocation, par son avenir. « L'esprit humain, a dit d'une manière trop frappante M. Saint-Marc de Girardin, n'a plus la clarté qu'il avait, et, par conséquent, les cœurs n'ont plus la joie. »

Mais où règnent la certitude lumineuse et l'espérance qui dépasse ce monde étroit, la paix réside, avec elle la joie, que n'exclut pas même la souffrance, joie des consciences pures et des cœurs forts, compagne de la tâche fidèlement accomplie, de la probité sans reproche au sein des privations, et l'on peut dire, à l'aspect de ces choses si belles, que travailler est vraiment une philosophie, que la classe laborieuse a une grandeur à elle, par où elle ne le cède ni aux heureux du monde, ni aux esprits de la plus haute culture.

Dans l'ouvroir de Dieppe régnait donc cet esprit qui ennoblit le travail : esprit d'application, de contentement moral, de piété, d'innocence. Celle qui dirigeait avait un charme en elle qui rendait la vertu aimable, communicative, inévitable en quelque sorte. Marie ne formait pas ses ouvrières seulement à la pratique de leur état, mais à la connaissance éclairée et à l'exercice de tous les devoirs de la vie, rendant, sans y penser, un service de premier ordre et hautement reconnu. De ces jeunes filles elle a fait la femme forte. Elles sont aujourd'hui mariées, donnant l'exemple des précieuses qualités d'intérieur, de l'action dévouée et vigilante par où la mère de famille met la prospérité dans la maison et le bonheur au foyer. Ces exemples ont un attrait qui les fait suivre, et ainsi, comme partant d'un centre, l'action d'une seule personne d'élite s'est propagée, a reproduit comme une semence fertile. Aussi Marie Dry est-elle un objet d'affectueuse reconnaissance pour ses compagnes, de respectueuse estime dans la cité. On la consulte. Les parents honnêtes lui recommandent leurs enfants. Une entière confiance, qui atteint jusqu'à l'amitié, lui est accordée dans les meilleures familles et par tous ceux qui la connaissent. « La bonté, a dit Bossuet, devrait être le premier attrait que nous aurions en nous-mêmes pour gagner les autres hommes. » Jamais plus belle maxime n'a paru plus évidente.

Une pensée unique a réglé sa vie. S'oublier, se donner toute entière à sa famille et aux autres. Demandée plusieurs fois en mariage, elle a tenu, non pas à sa liberté, mais au droit de pouvoir s'imposer

volontairement, pour ceux qui lui étaient chers, la vie pénible et soucieuse de la femme du travailleur.

Le pain qui leur manquait, elle l'a donné, travaillant pour ceux qui ne le pouvaient pas encore ou bien que leur force abandonnait. Le père avait une constitution ruinée par un labeur excessif. Il quitta l'atelier et prit de l'ouvrage en chambre. Cette dernière ressource fut de courte durée. Le vieillard se coucha, il languit un an avant de s'éteindre au milieu des soins et des consolations dont sa pieuse enfant l'entourait, rassuré par elle sur l'avenir de sa famille. Une aïeule, sous l'impression des scènes de la Révolution, s'était éloignée des pratiques religieuses. Sa petite-fille l'y ramena avec tendresse et douceur, et la vieille femme s'endormit en paix, bénissant celle qu'elle appelait l'ange de sa mort. Ainsi sa parole, sa présence était à tous bonne, favorable, propice. Ses deux frères suivaient un apprentissage qui semblait mal réussir. Elle le fit recommencer dans un autre état, en paya tous les frais, fournissant aux besoins de ces jeunes gens, les suivant de près, sauvegardant leurs principes et préservant leurs mœurs avec un scrupule et une vigilance admirables. Elle voulut les marier de bonne heure et, de longue date, elle y avait pensé; car, de même qu'elle agissait, elle savait encore penser à tout pour ceux qu'elle embrassait dans sa sollicitude. Tout en élevant ses frères, elle formait pour eux des compagnes. C'étaient deux jeunes filles qu'elle avait distinguées pour leur bon naturel, parmi celles qui travaillaient à l'ouvrage. A l'entrée et à la sortie, on s'était aperçu de part et d'autre, mais Marie imposait une

réserve sévère et ne souffrit jamais qu'une parole fut échangée. Quand le temps fut venu, elle unit comme une mère les deux couples de son choix, et là parut sa prévoyance, sa générosité. Elle avait préparé des ressources pour les jeunes ménages, elle les dota de toutes les choses nécessaires. Pourtant le travail de chaque jour, dont le produit avait des emplois d'une extrême urgence, ne laissait pas de ressource pour des achats. Il fallait vivre ; Marie, on s'en souvient, regardait comme siennes les dettes de la famille ; peu à peu, elle les acquittait. En même temps, elle aimait les pauvres et elle les aidait. Que faire donc ? Elle s'engagea encore. Les fournisseurs, témoins de sa vie, pleins de confiance et de respect pour son caractère, firent crédit sans inquiétude à une personne jugée incapable de rien promettre qu'elle ne pût tenir.

Du foyer domestique son dévouement débordait au dehors. D'un cœur ému pour toutes les souffrances et rempli de compassion pour les pauvres, si les moyens de venir en aide lui manquaient, on la voyait frapper à la porte de ses pratiques, des personnes qu'elle pouvait s'approcher, pour réclamer l'aumône, sans embarras et sans importunité, apportant dans tout la discrétion et la juste mesure. La privation physique, on le sait trop, a bien souvent pour triste compagnie la misère morale. Genre de détresse qui pesait le plus à une telle âme, et elle avait un art pour y subvenir. A la faveur d'un secours qui était dans ses mains, elle pénétrait dans certains intérieurs, elle parlait, elle était comprise, mettait tout en règle, effaçait les hontes, mais avec prudence, et

jusqu'à l'âge de trente ans , elle s'interdit cet usage de la charité. Voir les pauvres d'ailleurs, était sa prédilection, le mouvement de son âme, l'emploi inviolable de ses heures de liberté.

Elle soutient encore sa mère âgée. Chez ses frères, établis comme simples ouvriers, lui appartient le droit d'un doux patronage. Elle y rencontre l'affection filiale et le tendre respect des époux, qui voient en elle non-seulement une bienfaitrice, une amie, et celle qu'on appelle la mère de tous les siens, mais un être supérieur et rapproché du ciel; aimée des enfants et les aimant, libérale pour eux, gaie d'ailleurs et volontiers souriante, attirant à Dieu, faisant aimer le bien.

Cet ascendant moral, ce don de direction et de conseil , Marie Dry en fait usage dans une situation aujourd'hui changée. L'atelier un jour se ferma pour ne plus se rouvrir, et la disparition de cette petite société laborieuse si merveilleusement conduite a laissé les plus grands regrets. Ses membres trouvèrent appui et secours chez un honorable négociant, qui prit les ouvrières à ses gages du moins pour un temps, et fit de M^{lle} Dry sa coupeuse en chef. Il paya ses dettes, qui furent portés en compte sur les livres, et qu'elle a toutes, aujourd'hui, soldées par son travail.

Ses patrons se plaisent à reconnaître que le succès de leurs affaires doit beaucoup à son activité, à son zèle pour leurs intérêts, à une entente professionnelle des plus remarquables, à son esprit de devoir surtout. Rien n'est fait sans elle, on l'appelle la conseillère de la maison. Tout particulièrement elle se montre

attentive à la bonne tenue des personnes de son sexe qui y trouvent de l'emploi, douée qu'elle est d'une appréciation pénétrante qui lui fait juger d'un coup d'œil la valeur morale et la conduite. Toutes ont bien tourné qui ont écouté ses avis, chose d'ailleurs facile dès qu'ils venaient d'un esprit sans doute ferme et juste, mais bienveillant par essence, supportant les autres, dévoué, égal, agréable, Marie s'est vivement attachée à ses maîtres, fait honorable pour eux autant que pour elle-même. Leur prochaine retraite fait prévoir une séparation qui lui est pénible et rend son avenir incertain, sans lui causer ni souci, ni amertume. Que me doit-on ? dit-elle. C'est moi qui leur dois tout, et si j'ai bien fait, c'était mon devoir.

Devoir et oubli de soi : ces deux mots composent à eux seuls l'histoire de M^{lle} Dry. Elle a trempé son âme avec cette forte maxime : l'homme n'existe que pour faire son devoir. Grande vérité, évidente pour tous, comprise de bien peu. Ce trait compte pour beaucoup dans les motifs qui ont déterminé l'Académie. En général elle réserve préférentiellement ses récompenses aux personnes qui ont fait le bien sans y être tenues et qui auraient pu l'omettre sans faillir ; à ceux, par exemple, qui ont gratifié des étrangers plutôt que des proches. D'autre part l'idée du devoir est si capitale, l'urgence est telle de la relever autour de nous, (à quoi bon s'abuser), elle décline de façon si alarmante, que l'accomplissement des devoirs les premiers de tous par leur importance sociale, les devoirs d'état, lorsqu'il est exemplaire et véritablement héroïque, nous a paru digne de l'emporter sur la générosité pure, qui se porte où son choix

l'appelle, au lieu de suivre une indication austère de la Providence.

Ce titre suffirait. Mais, d'ailleurs, M^{lle} Dry a dépassé de bien loin, même envers sa famille, les devoirs que la nature lui imposait. Elle a étendu sa sympathie, sans exception, à tout ce qu'elle a vu souffrir. Ses exemples s'élèvent à la hauteur d'un bienfait public; un long souvenir en restera dans sa ville natale.

Envers ceux qu'elle a vus dans la peine, son dévouement et sa bonté sont allés jusqu'à l'oubli de la prudence la plus commune (elle si entendue et si prudente lorsqu'elle a dans ses mains les intérêts d'autrui) jusqu'à une entière négligence pour ce qui touche seulement sa personne. Du fruit de son travail, depuis plus de trente années, elle n'a rien gardé pour elle, mais rien absolument. Tout a passé à sa famille, aux créanciers, et, s'il lui restait quelque chose, dans les mains des pauvres. Elle a donné, me disait une personne qui la connaît bien, pour ainsi dire ce qu'elle n'avait pas. Se priver de tout pour les besoins qui s'offraient à ses yeux, partager, par exemple, son repas avec un malheureux affamé quand elle même avait à peine de quoi se nourrir; ôter de soi une pièce d'habillement qui lui était nécessaire pour en recouvrir une pauvre femme, c'est chez elle chose simple et mouvement naturel. Jamais elle n'a voulu entendre à des précautions pour son avenir. N'ayant rien de côté, de quoi vivrait-elle un jour? A quoi elle répondait avec une bonne humeur et une grâce insouciantes qui lui est propre : « Mais pour qui les hôpitaux? est-ce pour

les chiens? » Ou, plus sérieusement : « Je n'ai pas d'inquiétude, la Providence est là. »

Où cette femme simple a pris ses nobles tendances, sa volonté puissante, son amour si plein d'effet pour ses semblables, son besoin de se dévouer au bonheur des autres, nous l'avons dit, et une circonstance de sa vie le montre mieux encore. Jeune elle s'était destinée à la vie religieuse. Elle renonça à une vocation qui lui était chère par obéissance filiale et pour se rendre utile à ses proches. En résultat, c'était sa vocation sous une forme différente. Que voulait-elle? être à Dieu et le servir? Or elle l'a servi, suivant la volonté qu'il lui marquait dans les conjonctures, et elle était contente. C'est là la détermination des âmes fortes, qui vont au but avec liberté et droiture, sans aucun égard pour leur attrait et sans complaisance pour elles-mêmes.

Je crois, Messieurs, et votre impression sans doute est la mienne, avoir révélé à vos yeux une existence qui honore la nature humaine au plus haut point. Jamais l'attribution du prix Dumanoir ne fût mieux justifiée. A la considérer comme rémunératoire on en méconnaîtrait la portée réelle, et la personne, peut être y est la moins intéressée, que l'Académie a distinguée par son choix. A un point de vue, même, on lui demande un sacrifice, car aux âmes simples, dévouées, véritablement éprises du bien, il en coûte de paraître devant les hommes. Non, c'est en ce jour la Société qui se rend à elle-même un témoignage, par le soin de découvrir la vertu, et ainsi, de professer la haute estime qu'elle y attache. Elle s'empare

d'un honneur qui est le sien, lorsqu'elle met en plein jour ce qui est en elle de plus excellent et de plus beau; elle fait chose aussi éminemment utile de montrer aux hommes la puissance de bien qui est départie à leur nature, et jusqu'où peut atteindre la bonté de cœur et la droiture de la volonté. Spectacle fait pour éclairer, pour encourager, pour fortifier, et d'où naît, ce me semble, une impression de sécurité particulière.

Si le mal, en effet, est contagieux, le bien, heureusement, se communique. Dans la nature visible, la lumière pure ne tranche pas avec les ténèbres; elle s'accompagne de teintes harmoniques, de reflets qui émanent de sa substance. De même une belle vie, une âme parfaite ne s'isole pas. La beauté morale a la puissance d'assortir ce qui l'approche à sa nature exquise, pourvu qu'elle ne rencontre pas une résistance voulue. Ainsi l'influence du bien va se multipliant dans la vie humaine, luttant sur tous les points avec l'influence opposée, hélas! non moins active. Combien, dans le monde, de vertus admirables encore inaperçues, combien s'ignorent elles-mêmes, combien que personne ne connaîtra jamais. Même oubliées de tous, elles nous sont encore une force et une sauvegarde, s'il est permis de croire, avec de très grands esprits, qu'une coordination secrète unit les causes naturelles et celles de l'ordre moral, de telle sorte que, plus une nation renferme d'âmes pures, vouées obscurément au devoir et à l'abnégation, plus aussi la bonté divine étend sa protection sur elle. Est-il rien que d'avantageux à penser, comme j'en ai, pour mon compte, la persuasion

intime et indubitable, que la patrie est gardée par l'amour du bien.

M^{lle} Marie Dry est invitée à recevoir le gage de profonde estime que l'Académie se fait un honneur de lui offrir.

RAPPORT

SUR LES

PRIX DE LA REINTY ET MARIE ARMAND

PAR M. O. MARAIS.



Des esprits chagrins se plaisent à accuser notre époque : s'il fallait les en croire, l'égoïsme régnerait en maître sur notre société vieillie. L'homme, pressé de jouir du présent ou impatient de se créer un avenir, n'aurait plus le temps de songer aux infortunés que le hasard de la vie a fait naître, vivre et souffrir à ses côtés.

L'expérience de chaque jour apporte, heureusement, son démenti à ces exagérations. Quel siècle fut plus fécond que le nôtre en œuvres généreuses et charitables ? Est-il une infortune qui ne sache à quelle porte elle doit frapper ? Est-il un malheureux qui ne rencontre un bienfaiteur ? Loin de moi la pensée de manquer au respect que je dois à nos vénérables aïeux des siècles passés, mais je suis très fermement convaincu que si nous ne valons

pas mieux qu'eux, au moins ne sommes-nous pas pires. L'homme ne change guères, au fond. Les générations ont beau se succéder sur la scène du monde, on y joue toujours à peu près les mêmes pièces. Ne disons pas trop de mal des acteurs.

Ces pensées, Messieurs, se présentèrent naturellement à mon esprit quand je commençais l'étude de ce rapport. Des donateurs généreux sont venus à vous et ils vous ont dit : « Nous voulons faire le bien, mais nos moyens d'investigations sont insuffisants. Il faut découvrir des dévouements ignorés ou des misères qui se cachent. Aidez-nous. Voici notre obole. » Et vous avez cherché, Messieurs ; est-il besoin de le dire ? Vous avez trouvé. Le résultat de vos démarches a même dépassé les ressources dont vous disposiez.

On devait, hélas ! le prévoir aisément. Devant cette triste découverte, l'Académie n'a pas hésité ; elle aussi, a voulu donner son denier et c'est ainsi que nous sommes appelés à décerner quatre allocations au lieu de deux prévues dans le programme de 1878. Sans votre générosité quel choix votre commission aurait-elle pu vous proposer pour le prix Marie Armand ? Les infortunes et la misère étaient égales chez les candidats, — cruelle égalité ! — Votre décision a mis nos scrupules d'accord avec nos secrets désirs. Les malheureux que vous allez secourir, vous remercient, Messieurs, par la voix du rapporteur de votre commission.

Le prix La Reinty, de 500 fr., a été fondé pour récompenser les services ou soulager la misère des marins de l'ancien pays de Caux. A défaut de marins,

il peut être décerné à leurs veuves les plus dignes d'intérêt par leur pauvreté ou leur bonne conduite. Cette année notre choix a dû s'exercer sur cette dernière catégorie de candidats et il s'est arrêté sur la veuve Delahaye, des Petites-Dalles.

L'histoire de cette femme est aussi courte que triste. Benoni Delahaye, son mari, était pêcheur pendant l'hiver ; pendant l'été, il dirigeait le modeste établissement des bains des Petites-Dalles. Les époux Delahaye avaient eu cinq enfants. L'aîné, marin au service de l'Etat, mourut en 1874 ; le second, un garçon de vingt ans, idiot de naissance, et les trois autres, âgés de moins de dix ans, étaient à la charge de leurs parents. La vie était rude dans ce pauvre ménage ; mais enfin, on vivait.

Un jour du mois d'août 1876, un baigneur, méprisant les sages observations de Delahaye, se met à la nage. La mer était houleuse. Soudain, une vague énorme l'enlève vers le large. Le malheureux pousse un cri de détresse, ses forces le trahissent, il va périr. Alors Delahaye n'écoute que son courage : oubliant que cet homme a refusé d'obéir à ses conseils, dédaignant les supplications de ceux qui voudraient le retenir, il se précipite tout habillé dans la mer. Il s'approche du baigneur et dirige vers lui une planche qui doit assurer leur retour au rivage. Mais tout à coup, et sans qu'on ait pu encore expliquer la cause de cet événement, Delahaye tourne sur lui-même et disparaît sous les flots.

Pendant ce temps, le baigneur, soutenu par la planche, s'avancait péniblement vers le bord. Il est douteux qu'il y fût arrivé si le sieur Alexandre, fac-

teur de la poste et présent à cette scène, ne fût allé à son tour vers lui. Cet homme courageux, ancien marin du reste, sachant parfaitement nager, assure d'abord le salut du baigneur, puis il plonge à l'endroit où le malheureux Delahaye avait disparu. Il l'atteint et le ramène à peu près inanimé sur la rive. Malheureusement, les soins qui lui furent prodigués restèrent sans résultat. Delahaye mourut.

Cette scène poignante avait duré plus d'une demi-heure. Est-il besoin de décrire la consternation et l'effroi qui s'emparèrent des spectateurs rassemblés sur la plage !

On organisa une souscription pour la famille de l'infortuné. L'auguste hôtesse du château de Sassetot, l'impératrice d'Autriche, qui a laissé dans la contrée le souvenir d'une inépuisable charité, s'inscrivit pour 1,000 fr. Bref, on para aux premiers besoins. Mais ces bienfaits n'ont pu remplacer celui qui était le gagne-pain du logis. Il a semblé à l'Académie qu'il lui appartenait d'honorer publiquement la mémoire du courageux marin et de soulager, par l'allocation de 500 fr., le dénûment de la veuve et de ses enfants. Que le brave Alexandre reçoive également par ma voix le tribut d'éloges que mérite sa conduite généreuse.

N'avais-je pas raison de vous dire tout à l'heure, Messieurs, que la vertu, le courage, l'abnégation de soi-même peuvent se rencontrer encore. Et à côté de ces actions d'éclat, que d'héroïsmes ignorés ! Non, non, il ne faut pas désespérer de nous-mêmes, et notre temps saura léguer encore de beaux exemples à la génération qui nous suit.

Vous n'avez pas oublié que M. Pierre Margry, archiviste au ministère de la marine, obtenait, en 1876, un prix de 500 fr., provenant de la fondation faite par M. le baron de Baillardel de la Reinty. Cette distinction si honorable lui avait-été acquise par l'envoi d'un mémoire rempli de détails intéressants sur l'histoire de la colonisation normande aux Antilles, Le lauréat de 1876 est devenu le donateur de 1878. M. Pierre Margry a bien voulu mettre à la disposition de l'Académie, sous le titre de *Prix Marie-Armand*, une somme de 250 fr., devant être distribuée dans les mêmes conditions que le prix La Reinty. L'Académie remercie M. Margry de sa pensée généreuse.

Ce prix a été accordé à la veuve d'un marin d'Etretat. Etretat ! la plage coquette, la perle de notre rive cauchoise ! Son nom n'éveille guère que des souvenirs élégants ou joyeux, et nous serions presque disposés à oublier qu'une laborieuse population de marins vit aux pieds de ses chalets. Mais l'Océan est là pour nous rappeler à la réalité ; il est là avec ses trompeuses séductions et ses périls sans cesse renaissants. L'homme est parti un jour plein d'espoir pour un voyage lointain ; hélas ! on ne le reverra plus ; il aura péri dans un de ces sombres drames de la mer qui n'ont pas d'histoire, parce qu'ils n'ont pas de témoins, et la misère ira prendre sa place à son foyer !

En écrivant ces lignes, les strophes émues de M. Joseph Autran reviennent à ma mémoire, me pardonnerez-vous de les rappeler ici ?

Ce sont les naufragés qui parlent :

Plaignez-nous, plaignez-nous ! C'est là que nous dormons
 Sur un lit de varech, d'algues, de goémous,
 De débris de tous les rivages,
 Au fond de cet abîme, où s'élève en monceaux
 Tout ce qu'ont englouti sous les pesantes eaux
 Soixante siècles de naufrages.

.
 Plaignez-nous, plaignez-nous ! ô nos frères vivants,
 Qui restez loin des flots, des écueils et des vents,
 Au doux foyer de la famille ;
 Dans la saison d'hiver, vous qui venez, le soir,
 Sous l'âtre hospitalier en cercle vous asseoir
 Devant le sarment qui pétille.
 Plaignez-nous !

Le matelot Déhais naviguait depuis vingt ans lorsqu'il partit en 1874 pour la pêche d'Islande, sur le lougre *Clémence*. Depuis ce temps, on n'a reçu aucunes nouvelles du navire. Il a sans doute péri, corps et biens, écrasé par une de ces énormes banquises dont la présence rend ces parages si périlleux. Sa femme est restée sans ressources, avec huit enfants de seize à quatre ans. Puisse la somme qui va lui être versée apporter quelque soulagement à son indigence extrême !

D'autres misères de même nature nous ont été révélées. Aussi l'Académie a t-elle voulu les secourir par une allocation exceptionnelle prise sur sa caisse. Deux sommes de 250 fr. chacune seront remises à la veuve Lange, de Dieppe, et à la veuve Guerard, du Havre.

Lange était patron de la barque *Ange-Gardien*. C'était, dit la Notice administrative à laquelle nous

empruntons tous ces détails, un marin d'élite. Il est tombé à la mer le 4 août 1877. Sa femme, restée veuve avec trois enfants, a une conduite exemplaire, et elle paraît être digne du plus grand intérêt. En lui allouant ce secours, l'Académie a la certitude de bien placer son offrande ; elle a aussi pour but de proposer à la population maritime un bel exemple de moralité dans la personne de la veuve Lange.

Guerard, matelot à bord de *la Mathilde*, a été noyé dans le naufrage de ce bâtiment, sur les côtes de Bretagne, le 3 avril 1878. Il a laissé dans la plus grande indigence sa veuve et quatre enfants en bas âge. C'est à la veuve de ce marin que l'Académie offre son second secours de 250 fr.

Hélas ! Messieurs, l'Académie ne s'abuse pas sur son œuvre. La charité officielle ne peut soulager que les misères qui lui sont signalées officiellement, et encore se trouve-t-elle dans la dure nécessité d'en négliger beaucoup et non des moins intéressantes. C'est au citoyen isolé qu'il appartient de poursuivre avec ardeur la tâche nécessairement incomplète de la charité publique. Puissions-nous ne jamais manquer à ce premier des devoirs sociaux. Ne nous contentons pas d'inscrire le mot de fraternité sur la façade de nos édifices. Surtout, n'ayons ni lassitude ni défaillances, et n'oublions pas qu'en matière d'infortunes à soulager, il convient de dire après le poète de l'antiquité :
« qu'il n'y a rien de fait tant qu'il reste quelque chose
« à faire. »

CLASSE DES SCIENCES.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

(Classe des Sciences)

PENDANT L'EXERCICE 1877-78,

PAR M. MALBRANCHE.

—...—

Les communications scientifiques n'ont pas été moins nombreuses cette année que la précédente et nous avons lieu d'espérer qu'elles s'accroîtront, l'Académie ayant reçu plusieurs membres nouveaux dans la section.

Parmi ces acquisitions nouvelles, il est permis de compter M. Girardin, le savant directeur de l'Ecole des Sciences qui, après dix-huit ans d'absence, a repris au sein de l'Académie la place qu'il a longtemps occupée avec distinction soit comme Président, soit comme Secrétaire. Sa rentrée a été marquée par une spirituelle allocution où il a exprimé la satisfaction qu'il éprouvait de se retrouver dans cette enceinte, dans ce foyer intellectuel qui encouragea

ses premiers pas. Depuis près de vingt ans, la mort et l'absence ont fait bien des vides parmi ses premiers confrères dont il a énuméré avec infiniment de tact et de finesse le talent dominant. Il s'est plu à évoquer le souvenir d'hommes éminents avec lesquels il avait établi des liens d'estime et de vraie confraternité. « Ces souvenirs n'affaiblissent pas, nous disait-il, le plaisir qu'il éprouve de s'associer de nouveau, au déclin de sa carrière, aux travaux de ses nouveaux confrères qui, par leurs découvertes et leurs patientes recherches, restreignent incessamment les limites de l'inconnu et contribuent aux progrès de la civilisation. »

L'allocution de M. Girardin est imprimée au bulletin.

M. le président Frère s'est fait l'interprète de tous en assurant M. Girardin de la respectueuse sympathie que l'Académie lui a toujours gardée. Elle se souviendra longtemps des services qu'il lui a rendus comme Président et comme Secrétaire, et elle le voit avec une vive satisfaction s'asseoir de nouveau dans ses rangs.

Permettez-moi de me féliciter personnellement de ce retour : je n'ai point oublié que c'est au bienveillant patronage de M. Girardin que je dois d'être entré à l'Académie et l'honneur bien immérité de lui avoir succédé à cette place.

RIVIÈRE.
Conférence sur
le Téléphone,

Au premier rang des communications scientifiques se place la conférence que M. Rivière a bien voulu faire pour nous sur une invention merveilleuse qui nous est venue du nouveau monde et a vivement impressionné les savants.

Grâce au talent et à l'obligeance de notre savant collègue, le Téléphone a parlé dans cette enceinte ; vous avez pu apprécier les phénomènes surprenants obtenus avec le nouvel instrument, phénomènes dont des expériences nouvelles dirigées dans cette voie ont pu déjà perfectionner les curieux résultats.

Une première partie a été consacrée à l'étude du son et des phénomènes de sa propagation, des expériences variées, choisies avec intelligence, ont mis en évidence les lois qui président à la propagation des ondes sonores. L'auditoire s'est particulièrement intéressé aux flammes chantantes, aux vibrations variées du diapason rendues visibles par des projections lumineuses au moyen de la lumière de Drummond, à la présentation d'un spécimen plastique de l'oreille, considérablement amplifié, dont le conférencier a expliqué le mécanisme merveilleux avec beaucoup de lucidité.

Dans une seconde partie, M. Rivière a expliqué la théorie des électro-aimants. Il a mis sous les yeux de l'assemblée quelques expériences ingénieuses d'Ærsted, d'Ampère, d'Arago qui démontrent victorieusement ce double phénomène bien connu des physiciens : il suffit de faire passer un courant électrique dans les spires entourant un barreau de fer doux pour que ce fer s'aimante instantanément et réciproquement si, devant les pôles de cet aimant entouré de spires enroulées en hélice, on approche et on éloigne successivement un barreau de fer doux, on produit dans les fils de l'électro-aimant un courant électrique instantané. L'appareil imaginé par M. Graham Bell, le Téléphone, est une très curieuse application de

ces phénomènes. Il consiste dans un petit manchon évasé à l'une de ses extrémités qui renferme une bobine électro-aimant, la partie élargie est fermée par une très mince lame métallique qui vibre avec une délicatesse infinie aux sons produits dans son voisinage par la voix ou par un instrument. Ces vibrations engendrent dans les fils de la bobine placée devant la lame métallique des courants électriques alternatifs qui sont réglés par l'intensité et la tonalité du son émis, et le transmettent à des distances considérables avec ses nuances et ses qualités.

L'appareil récepteur, construit absolument dans les mêmes conditions, est muni d'une pareille lame qui répète exactement les vibrations de celle du point de départ.

L'autre extrémité de l'appareil est fermée et se termine par deux petites bornes servant à établir la communication des pôles avec les fils conducteurs.

Après cette explication appuyée par une projection de la disposition intérieure de l'instrument, M. Rivière a passé à son fonctionnement.

Au moyen d'un fil de cent mètres de long il a pu correspondre avec une personne placée dans une salle située à l'extrémité du bâtiment. La conversation poursuivie pendant quelques instants a été variée dans plusieurs langues et s'est terminée par un petit impromptu énigmatique spirituellement tourné par M. Samuel Frère, l'interlocuteur de M. Rivière.

Une Société choisie assistait à cette séance ; son Eminence le Cardinal, M. le premier Président, M. le Secrétaire général de la Préfecture, M. Delahaye, vicaire-général et d'autres notabilités de la ville. Les

félicitations et les applaudissements de l'Assemblée, ont prouvé à l'érudit professeur, le charme et l'intérêt de sa conférence. La lucidité des démonstrations et le succès des expériences, n'ont rien laissé à désirer. Cette soirée n'a pu que rehausser la faveur et la considération dont l'Académie jouit dans la Cité.

M. Houzeau a fait un rapport sur quelques ouvrages envoyés par M. Maridort, professeur au Lycée Corneille. Le premier a trait à l'analyse de deux engrais : *Chaux animalisée* et *Chaux supersaturée* dont il s'agissait de déterminer la valeur agricole ; les rendements obtenus par la culture ont confirmé les résultats que l'analyse chimique faisait prévoir. Le travail le plus important de M. Maridort, est relatif aux eaux-vannes qui souillaient la Vesle. Divers procédés ont été expérimentés par l'auteur pour la clarification de ces eaux, et l'emploi des lignites et de la chaux est celui qui lui a donné les meilleurs résultats. Il a également étudié l'utilisation des dépôts obtenus après l'épuration soit comme engrais , soit comme combustible. Enfin, on lui doit aussi une excellente étude des eaux qui servent actuellement à l'alimentation de la cité rémoise.

M. Houzeau insistait, en terminant, sur l'habileté expérimentale dont M. Maridort a fait preuve dans des expériences délicates, qualité d'autant plus louable que nous voyons trop souvent, dit-il, l'influence néfaste qu'exerce autour de nous, dans certaines expertises commerciales ou industrielles, des résultats analytiques erronés.

M. Jubé, inspecteur honoraire d'Académie, nous a

HOUZEAU.
Rapport sur
les travaux de
M. Maridort.

VINCENT.
Rapp. sur un
ouvrage de
M. Jubé.

adressé un ouvrage intitulé : *Exercices de Géométrie analytique*. M. Vincent nous en a présenté le compte-rendu. Notre savant collègue établit d'abord que l'on peut avoir trois principaux objets dans l'étude de la vérité, l'un de la découvrir quand on la cherche, l'autre de la démontrer quand on la possède, le dernier de la discerner d'avec le faux quand on l'examine. C'est aux deux premiers cas que se rapportent les méthodes d'analyse et de synthèse, et tout porte à croire que c'est par l'analyse que les géomètres modernes ont fait les nombreuses découvertes qui les ont illustrés. L'application de l'algèbre à la Géométrie est moderne et elle a donné à la méthode analytique une immense supériorité. Descartes, le premier, a rendu l'algèbre propre à représenter la nature des lignes et des surfaces et, agrandissant son domaine, en fit la véritable méthode d'invention en géométrie et en mécanique. M. Vincent cite à l'appui de cette proposition deux exemples : le marégraphe et le graphique des chemins de fer. La préparation à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole Normale exige des études assez étendues de géométrie analytique, c'est donc rendre service aux élèves que de faire connaître les perfectionnements qui ont été apportés à ces procédés, tant en France qu'à l'Etranger. Quoique l'ouvrage de M. Jubé ne renferme que la ligne droite et le cercle, il est un bon guide pour les élèves qui ont besoin de se familiariser avec cette méthode.

D^r BLANCHE.
Métamorphose
des
Batraciens.

M. le D^r Blanche a lu à l'Académie une note sur les métamorphoses des Batraciens. On sait que les batraciens sont séparés des reptiles parce que ceux-ci ne subissent aucune métamorphose, tandis que les

premiers se montrent d'abord sous une forme tout à fait distincte de celles qu'ils acquerront plus tard, et munis d'organes uniquement propres au séjour dans l'eau. Une espèce de batraciens de la Martinique, l'*Hylodes Marticensis* de Tschudi, semblait faire exception à la règle ; le Dr Gundlach, de Berlin, a pu constater, par une étude attentive des développements de l'animal, que la métamorphose s'accomplissait pendant sa vie intra ovulaire. L'impression de la note de M. Blanche nous dispense d'entrer dans plus de détails.

M. le Dr Levasseur, dans son service chirurgical de l'Hôtel Dieu, a accompli avec succès une opération très grave, la ligature de la carotide primitive gauche. Les détails des circonstances dans lesquelles il a été amené à tenter cette périlleuse opération sont relatés dans sa note qui figure au Précis, nous n'avons qu'à enregistrer ici un succès qui démontre, une fois de plus, l'habileté de notre collègue.

Dr LEVASSEUR.
Ligature
de la carotide.

L'alcoolisme est incontestablement une des plus grandes plaies de notre époque, il frappe l'homme dans son intelligence, il le porte aux excès, à la brutalité, au crime, à la folie. Privée du frein de la raison, l'imagination erre à l'aventure, indécise, égarée, menaçante. Dans une statistique saisissante, M. le Dr de Foville a fait ressortir ces divers effets d'une funeste passion qui peuple les prisons et les asiles d'aliénés.

Dr DE FOVILLE.
De
l'alcoolisme.

Le Dr Lunier, auquel notre confrère a emprunté une partie de son travail, a, dans six cartes dont les teintes varient par département, mis en évidence les rapports de la consommation du vin et de l'alcool,

la part qu'il faut attribuer à l'alcoolisme dans les condamnations correctionnelles, la folie, le suicide et les morts accidentelles. On peut y constater malheureusement que la Normandie, et en particulier la Seine-Inférieure y tient un rang des moins avantageux ; que c'est dans les pays à cidre que se fait la plus grande consommation d'alcool, et, circonstance aggravante, une grande partie de l'alcool, consommé en Normandie, provient de la distillation des grains, et renferme beaucoup d'alcools pernicioeux pour la santé (propylique, amylique, butyrique), dont l'action délétère n'est dépassée que par l'absinthe.

Quant aux cas de folie dus à l'alcoolisme qui varient de vingt à trente sur cent aliénés, M. de Foville, pendant l'année 1877, a noté quarante-huit aliénés sur cent admis à l'asile de Quatre-Mares, dont les excès alcooliques avaient été, à un degré quelconque, un des facteurs de la maladie. On lira avec un grand intérêt le Mémoire du savant directeur de l'asile.

Depuis plusieurs années, M. Girardin travaille à réunir les matériaux d'un grand ouvrage sur les arts chimiques, industriels et économiques chez les anciens. Il a bien voulu en détacher un fragment dont vous avez eu la primeur. Comme je vous avais parlé de l'agriculture chez les Romains, il a choisi un chapitre relatif à l'agriculture et à l'horticulture chez les Grecs. Il y analyse les principaux ouvrages qui nous sont parvenus sur ce sujet : Hésiode, Xénophon, Aristote et Théophraste. Il énumère les fruits, les légumes, les fleurs, les vins en usage chez ces peuples. On y voit que l'art culinaire, au siècle florissant de Périclès, avait déjà atteint un haut degré

GIRARDIN.
L'Agriculture
et
l'Horticulture
chez les Grecs.

de perfection. Une foule de condiments étaient en usage, et la pâtisserie, avec le miel du mont Hymette, savait déjà créer des choses exquis. Le sucre de la canne ou du roseau, comme on disait autrefois, originaire de l'Inde, ne fut introduit en Europe qu'après les conquêtes d'Alexandre et employé à l'état sirupeux ou de cassonade ; la préparation du sucre blanc ou cristallisé ne remonte qu'au XII^e siècle. La fabrication du vin, l'éducation des abeilles, les maladies de la vigne, le frelatage des vins, les premiers jardins publics, etc., autant de passages qu'il faut lire et dont je ferais inutilement l'analyse puisque le travail est imprimé.

L'ouvrage de M. Girardin contient une foule de détails curieux sur les arts économiques dans l'antiquité ; il a dû coûter à son auteur de nombreuses et patientes recherches ; tous ces documents sont coordonnés avec la méthode et la clarté que l'éminent professeur a toujours su unir, dans son enseignement, à une profonde érudition. Nous devons le remercier d'avoir bien voulu nous permettre d'imprimer, par anticipation, le fragment intéressant qui fait désirer vivement de voir bientôt paraître l'ouvrage complet.

Ici doit se placer, par ordre de matières, une lecture que j'ai faite à l'Académie : l'Agriculture chez les Romains. Cette simple causerie n'a rien de comparable au travail dont je vous entretenais tout à l'heure ; ces quelques pages sans prétention n'avaient pour but que de mettre en évidence l'estime dont jouissait l'agriculture sous la République et combien de sages conseils on trouve déjà chez les anciens.

MALBRANCHE.
L'Agriculture
chez
les Romains.

On est surpris de tout ce qu'on y rencontre d'utile, d'imprévu, d'oublié et que l'on peut encore, avec opportunité, répéter aux cultivateurs de l'époque moderne. On connaissait, du temps de Pline, le mar-
nage, les engrais verts, la valeur des différents engrais, le drainage, qu'il a fallu réinventer deux fois depuis, sous Henri IV et en 1830, etc. Il est vrai que tout cela se trouve mêlé à des naïvetés puériles, superstitieuses, grossier alliage qui a longtemps fait méconnaître l'or pur, les principes sérieux, fruits de l'expérience, cachés dans les écrits du célèbre naturaliste. L'Académie a voté l'impression de cette note.

MORIÈRE.
Industries du
beurre et
du fromage.

M. Morière, professeur de la Faculté des sciences de Caen et notre correspondant, nous a adressé quelques brochures relatives à l'industrie du beurre et du fromage dans les départements de la Seine-Inférieure et du Calvados, au double point de vue de la fabrication et du commerce. J'ai eu l'honneur d'en rendre compte à l'Académie. La supériorité des beurres normands dépend, non-seulement de la race des animaux, de l'excellence des pâturages, mais aussi des procédés de fabrication et de l'exquise propreté qui règne dans les laiteries du Bessin et du pays de Bray.

On a craint un moment que les beurres du Danemarck et de la Suède ne fissent une concurrence sérieuse aux produits de notre province ; heureusement il n'en est rien, et l'exportation de nos beurres croît chaque année. D'après les expériences faites à Grignon, sous la direction de M. Pouriau, la préparation du beurre, d'après la méthode danoise, c'est-

à-dire à une température très basse voisine de zéro, donne les résultats suivants : la montée de la crème est plus rapide, son volume plus considérable et le rendement de beurre plus élevé ; mais, à la dégustation, l'avantage s'est prononcé pour le beurre préparé avec le lait non refroidi, qui a été trouvé très fin, très sapide, très aromatique, excellent, tandis que le beurre préparé avec le lait refroidi était très fin comme pâte, mais sans arôme ni saveur. Si les beurres danois salés présentent une résistance plus grande au rancissement et sont très propres à de longs voyages, ils manquent de cette finesse qui caractérise les beurres normands destinés à être consommés frais et sans sel. Notre savant correspondant est entré dans les plus petits détails de la fabrication, et chacun a son importance. Quant au commerce, quelques chiffres vous fixeront sur leur étendue. Dans le Calvados, le total des transactions auxquelles donnent lieu le trafic du beurre est de plus de 77 millions de francs. Dans la Seine-Inférieure, elles n'atteignent pas 25 millions. Elles ont plus que doublé depuis dix ans dans le Calvados. Les ports de Carentan et d'Honfleur embarquent la plus grande partie du beurre — un tiers de la production — pour l'Angleterre et le Brésil. La Normandie entre seule pour plus d'un quart — 9 millions sur 33 — dans le total des exportations françaises. A la Halle de Paris, les beurres du Bessin atteignent toujours un prix supérieur aux produits similaires du pays de Caux.

Pour le fromage la production de la Seine-Inférieure est évaluée à près de 7 millions de francs, dont plus de 6 millions pour l'arrondissement de Neuf-

châtel où deux fabricants, MM. Gervais et Pomel, produisent seuls pour plus de 2 millions de ces petits fromages frais dits *double-crème*, connus aussi sous le nom de *Malakoff* et si appréciés de la capitale. Il arrive à Rouen chaque année 500,000 douzaines de fromages de Neufchâtel. Dans le Calvados, le *Pont-l'Evêque*, le plus anciennement connu sous le nom d'*Angelot*, atteint le chiffre de 1,500,000 fr. Le *Livarot*, dont la consommation a doublé depuis dix ans, s'élève à 4 millions et 500 mille fr. Le *Camenbert* est moderne et date seulement de 1791. Ce fût une dame Harel, de Camenbert, qui la première eût l'idée de sa préparation, et ses excellentes qualités ont fait monter le chiffre de sa production à la somme annuelle de 2 millions de francs. Celle du *Mignot* ne dépasse pas 100,000 fr.

M. Morière a fait une enquête très sérieuse dans les deux départements où il propage chaque année dans ses leçons les sages principes et les bonnes méthodes. Son travail, nourri de chiffres et de documents utiles, sera lu avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à l'industrie laitière.

HOUSSEAU.
Prix Jecker.

L'Académie est honorée des distinctions dont ses membres sont l'objet, à ce titre nous devons nous féliciter du prix décerné par l'Académie des sciences à M. Houzeau pour ses travaux sur l'Ozone. L'Académie a en effet attribué à notre savant collègue le prix Jecker d'une valeur de dix mille francs.

Souscription
au monument
Leverrier.

Vous ne sauriez être indifférents également aux actes qui ont pour objet de rendre hommage à la mémoire des savants et surtout de ceux qui ont appartenu à la Normandie. De même que vous aviez

souscrit au monument d'Elie de Beaumont, vous avez voulu vous associer aussi à la souscription ouverte pour élever une statue au grand astronome Leverrier, né à Saint-Lô (Manche). La terre normande est féconde en célébrités, mais il en est peu qui aient marqué leur passage d'un sillon plus lumineux et de meilleur aloi.

Nous avons perdu dans la classe des sciences deux correspondants : M. Cap et M. le docteur de Foville père.

Antoine CAP, pharmacien distingué de Paris, membre de l'Académie de Médecine; qui vient de mourir à la fin de l'année dernière, était membre correspondant de notre Compagnie depuis près de quarante ans.

Mort
de M. Cap.

Il fut lauréat de l'Académie en 1838, pour son *Eloge de Lémery*, et presque aussitôt il fut nommé membre correspondant. On lui doit quelques ouvrages de physiologie végétale et de pharmacie, des travaux sur la glycérine, dont il révéla un des premiers les singulières propriétés si utilisées de nos jours. Mais Cap était surtout un érudit et un lettré. Son style clair, facile, agréable et qui ne manquait pas de noblesse, se prêtait merveilleusement aux récits aventureux, à l'histoire des luttes et des travaux des savants. Il aimait à retracer ces existences laborieuses et accidentées, et il y réussissait complètement. Bernard de Palissy, Rouelle, Bonafous, Comerson, Dombez, C. Montagne, R. Delessert, Schéele et tant d'autres qui se sont fait un nom dans les sciences ou les arts, lui ont fourni le sujet d'études biographiques pleines de charme et d'intérêt.

Son *Eloge de Casimir Delavigne* fut couronné par l'Académie en 1846.

Mort de
M. de Foville
père.

Le Dr Achille-Louis DE FOVILLE est né à Pontoise, le 6 août 1799, d'une famille rouennaise. Il se distingua dans ses études par des recherches originales sur l'aliénation mentale et sur l'anatomie, tant normale que pathologique, du système nerveux. En 1825, sur la recommandation d'Esquirol, il fut nommé médecin en chef de l'asile Saint-Yon, que l'on créait à cette époque à Rouen, et, un peu plus tard, professeur de physiologie à l'Ecole de Médecine. Sa santé l'obligea à rechercher le climat du Midi, puis il accompagna, comme naturaliste, le prince de Joinville, en 1837-38, dans son expédition en Afrique et aux Etats-Unis. A son retour, il succéda à son maître Esquirol comme médecin en chef de Charenton. Destitué en 1848, il se consacra uniquement à sa clientèle et à sa famille et se retira à Toulouse, où il est mort le 22 juillet dernier, entouré des secours de la religion, aux pratiques de laquelle il fut toujours fidèle. Ses principaux travaux, inspirés par un spiritualisme élevé, sont relatifs aux maladies mentales, à l'anatomie, à la physiologie et à la pathologie du système nerveux cérébro-spinal.

M. de Foville fut nommé membre résident de l'Académie en 1830, et correspondant en 1835.

Rentrée de
M. Girardin.

Ces pertes ont été compensées par l'admission de membres résidants nouveaux : M. Girardin, Directeur de l'Ecole supérieure des sciences, qui appartenait à l'Académie depuis longtemps, résidant de 1829 à 1857, successivement président et secrétaire pour la classe des sciences, poste qu'il occupa

avec un talent qu'il est dangereux pour moi de rappeler et qu'il ne quitta que quand, par un avancement bien mérité, il fut nommé Doyen de la Faculté des Sciences de Lille. J'ai dit en commençant le bonheur que l'Académie a éprouvé à le voir de nouveau s'asseoir parmi nous et l'espérance qu'elle fonde sur le concours de son expérience et de son savoir.

M. Jubé, inspecteur honoraire d'Académie, mathématicien distingué, dont la modestie et la bienveillance égalent le savoir. Il a fourni une carrière universitaire des plus dignes et des mieux remplies ; fixé définitivement à Rouen, sa place était marquée au sein de notre Compagnie.

Election
de M. Jubé.

M. Maridort, le savant professeur du Lycée Corneille, connu par des travaux d'analyse chimique importants et par un enseignement déjà long et non sans mérite.

Election
de M. Maridort

Ces acquisitions nouvelles maintiendront les traditions scientifiques de l'Académie et nous rappelleraient, si nous pouvions l'oublier, que la science entoura son berceau et guida ses premiers pas.



ALLOCUTION

PRONONCÉE

Dans la séance du 11 janvier 1878 de l'Académie des Sciences,
Belles-Lettres et Arts de Rouen,

PAR M. J. GIRARDIN,

Membre honoraire, correspondant de l'Institut.

MESSIEURS,

Lorsqu'en juin 1829, je recevais l'honneur inappréciable d'être appelé dans le sein de cette Académie, moi inconnu, n'ayant pour recommandation que le nom du célèbre maître, le baron Thenard, sous les auspices duquel j'avais commencé mes premiers pas dans la carrière des sciences, je contractai dès cette époque une dette de cœur que je m'efforçai d'acquitter par mon dévouement aux intérêts de cette illustre Assemblée, dont l'existence et l'éclat remontaient déjà à plus d'un siècle.

La faveur qui me fut accordée si peu de temps après mon arrivée à Rouen, malgré ma grande jeunesse, malgré ma nomination si récente à la chaire de chimie créée par Louis XVI et qui fut successive-

ment occupée par trois de vos membres les plus distingués : Descroizille, Vitalis et Houtou de la Billardière, cette faveur, dis-je, fut pour moi le point de départ de succès que, sans le bienveillant patronage de l'Académie, j'aurais été, sans aucun doute, bien longtemps à conquérir.

Ces encouragements qui entourèrent mes débuts, la confiance qui me fut bientôt si noblement accordée, soutinrent mon courage, augmentèrent mes forces et furent enfin un puissant aiguillon pour m'inciter à bien faire, en présence de tant de savants et de lettrés qui daignaient m'élever jusqu'à eux et me montrer la manière de me rendre utile au pays qui voulait bien m'adopter pour un de ses enfants. Si donc j'ai pu faire quelque bien et réaliser les espérances de mes premiers protecteurs, j'en raporte le mérite tout entier à l'Académie, qui m'a tendu une main si secourable.

Elle mit le comble à ses bontés en m'élevant à la présidence, en 1840, et en me confiant, en 1846, les fonctions de secrétaire perpétuel pour la classe des sciences, fonctions que je conservai jusqu'à la fin de 1857, époque de mon départ pour Lille, où je fus, bien malgré moi et par ordre ministériel, forcé d'aller me mettre à la tête de la Faculté des sciences de Douai.

Si je rappelle ces souvenirs déjà lointains, c'est pour expliquer le profond attachement que j'ai toujours porté à l'Académie, et pour faire comprendre combien j'ai été sensible au nouvel honneur qu'elle m'a accordé récemment en me conférant le titre infiniment flatteur de membre honoraire. J'ai déjà

adressé mes vifs et sincères remerciements à mes anciens et à mes nouveaux confrères, mais je tiens à les reproduire de vive voix en reparaissant dans cette enceinte.

Je n'ai qu'un regret, c'est de ne plus y trouver tant d'hommes éminents avec lesquels j'avais contracté des liens de bonne confraternité, que le temps n'avait fait que resserrer. Ainsi, je cherche en vain parmi vous, Messieurs, Auguste Leprevost, Deville, l'abbé Cochet, André Pottier, ces antiquaires si renommés ; Hyacinthe Langlois, cet artiste si original ; Le Pasquier, Bergasse, si versés dans l'économie politique ; Licquet, Ballin, Ed. Frère, ces bibliophiles passionnés et sagaces ; l'abbé Gossier, qui a donné un gage d'affection à la Compagnie en lui fournissant les moyens d'augmenter le nombre de ses récompenses annuelles ; Flaubert père, ce rival de Dupuytren ; le Dr Blanche, au diagnostic si sûr et qui connaissait si bien la flore du département ; Foville père, ce médecin aliéniste de si grande valeur, l'un des meilleurs élèves d'Esquirol ; Chéruel, qui a réuni tant de documents précieux pour notre histoire locale ; Floquet, cet admirateur de Bossuet et l'éloquent historien de la Fierté ; l'abbé Picard, ce prêtre si vénérable qui ne dédaignait pas de converser par moments avec les muses ; Person, Boutan, ces physiciens habiles ; Levy père, éducateur par excellence de la jeunesse et profond mathématicien ; Prosper Pimont, toujours en quête de procédés industriels nouveaux et poète dramatique à ses heures ; Leroy, Clogenson, ces magistrats qui se reposaient des fatigues de l'audience par de charmantes productions

littéraires ; le Dr Hellis, qui parlait si bien des beaux-arts ; Caro, qui a conquis une si belle place dans les rangs des philosophes et des critiques les plus autorisés ; Destigny, cet ingénieux mécanicien à qui nous devons la statue de Corneille ; Deschamps, cet avocat disert et élégant versificateur ; Pouchet, qui s'est rendu célèbre par son enseignement, ses nombreux écrits et par les luttes passionnées qu'il a soutenues contre les naturalistes de l'Institut ; Richard, de joyeuse mémoire, qui, après avoir exercé sa verve satirique contre l'Académie, vint faire amende honorable en frappant à sa porte et en devenant l'un de ses plus dévoués secrétaires ; tant d'autres enfin que la crainte de fatiguer votre attention m'empêche de mentionner. Je me plais à évoquer la mémoire de tant d'hommes de mérite, qui ont laissé dans mon cœur une affectueuse reconnaissance pour l'amitié dont ils voulurent bien m'honorer.

Je sais que les vides ouverts dans vos rangs par la mort ou le changement de résidence ont été avantageusement comblés, et que les nouveaux venus soutiennent dignement l'héritage de gloire de leurs prédécesseurs. Je me réjouis que notre docte Association, éternelle par son mode de constitution et de renouvellement, alimente sans cesse dans notre ville le feu sacré de l'art et de la science et pousse les esprits vers des aspirations plus hautes que la simple recherche de la satisfaction individuelle.

Ce m'est un bien grand contentement de me retrouver, au déclin de ma carrière, dans le même foyer intellectuel dans lequel ma jeunesse et une partie de mon âge mûr se sont écoulés. Je ne pour-

rai plus, malheureusement pour moi, y apporter mon activité d'autrefois ; mais si mon contingent dans les publications de la Compagnie doit être léger, je puis affirmer que mon zèle et mon assiduité aux séances ne feront pas défaut, et que j'applaudirai avec enthousiasme aux travaux de mes jeunes et nouveaux confrères, qui, par leurs découvertes, leurs recherches patientes ou leurs généreuses aspirations, restreignent incessamment les limites de l'inconnu et contribuent ainsi aux progrès de la civilisation.

NOTE

SUR

L'HYLODES MARTINICENSIS

PAR M. LE D^r BLANCHE.



MESSIEURS,

Je vais avoir l'honneur de vous entretenir d'une communication intéressante faite à l'Académie des Sciences de Berlin, par M. W. Peters ; cette communication est relative à une collection de mammifères et d'amphibies recueillie par M. L. Krug et par le D^r Gundlach, collection dans laquelle figure un batracien, l'*Hylodes martinicensis* Dum. Bibr., qui arrive à l'état parfait sans subir aucune de ces métamorphoses qu'on regarde comme caractéristiques de la classe des batraciens.

« M. L. Krug, actuellement vice-consul à Mayaguez, dit M. Peters, a mis à profit un séjour de plusieurs années dans l'île de Porto-Rico pour l'explorer scientifiquement et recueillir spécialement des collections zoologiques et botaniques. L'année dernière,

il a été secondé par M. le Dr J. Gundlach, bien connu par ses travaux sur la faune de Cuba, mais empêché, malheureusement, de compléter l'exploration de l'île de Porto-Rico, particulièrement de la partie montagneuse. J'ai été chargé de la détermination scientifique des mammifères et des amphibiens qui composent la collection zoologique qu'il a libéralement abandonnée au Muséum, et je me permets de vous présenter les résultats de ces recherches. »

L'auteur de la note examine successivement les mammifères et les amphibiens contenus dans la collection. Les premiers sont représentés par cinq espèces seulement, dont quatre, appartenant aux Cheiroptères, se retrouvent, les unes, dans les autres îles des Indes-Occidentales, les autres, sur le continent de l'Amérique tropicale. La cinquième espèce, *Mus Rattus* L., a été positivement introduite par les vaisseaux. Le second groupe renferme les amphibiens, et il est tout particulièrement intéressant par l'étude du développement d'une espèce nommée *Hylodes martinicensis* Dum. Bibr. Les amphibiens, vous le savez, répondent aux reptiles nus ou batraciens. Les recherches, dont l'organisation de ces animaux a été l'objet, ont appris que les reptiles de Cuvier forment deux groupes bien distincts, dont on a fait la classe des reptiles, qui appartient aux Vertébrés allantoïdiens, c'est-à-dire pourvus d'une allantoïde, et la classe des batraciens, appartenant aux Vertébrés anallantoïdiens, c'est-à-dire dépourvus d'allantoïde.

D'autres particularités d'organisation, trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler, justifient

pleinement ce démembrement. Je passe sous silence les espèces qui se rencontrent, non-seulement à Porto-Rico, mais aussi à Cuba, à Haïti ou dans les Petites-Antilles, et je me borne à signaler deux Ophidiens décrits depuis longtemps et spéciaux à l'île de Porto-Rico, ainsi que deux Sauriens, appartenant au genre *Anolis* si riche en espèces et qui n'étaient pas encore connus.

Au moment d'aborder la partie vraiment intéressante de la communication, je crois devoir vous rappeler qu'une des considérations essentielles qui ont déterminé les zoologistes à séparer les batraciens des reptiles, c'est que les premiers subissent des métamorphoses, tandis que les seconds n'en éprouvent pas. Les batraciens se montrent d'abord sous la forme d'un œuf duquel sort un animal qui est loin de présenter la forme qu'il acquerra plus tard; l'œuf, en effet, donne naissance à un animal organisé pour vivre dans l'eau; son corps est terminé par une queue, organe de natation, qui tantôt persiste (batraciens urodèles), tantôt se résorbe et disparaît (batraciens anoures); le corps ne porte pas de membres et, suivant les ordres, ce sont les membres antérieurs qui apparaissent les premiers (B. urodèles), ou bien ce sont les membres postérieurs (B. anoures); l'appareil digestif est en rapport avec le milieu dans lequel vivent les jeunes animaux, et il est ordinairement conformé pour une alimentation végétale; enfin, la respiration se fait au moyen de branchies, seuls organes respiratoires qui puissent fonctionner dans l'eau. Telles sont les principales dispositions organiques qui font des batraciens une classe si nettement distincte de

celle des reptiles. Les métamorphoses s'effectuent en un temps variable, suivant les ordres et même suivant les genres; d'une manière générale, on peut dire que, par suite du développement normal, l'animal acquiert une conformation en rapport avec la vie aérienne, tout en conservant la faculté de séjourner passagèrement dans l'eau; la queue persiste ou disparaît, le corps se garnit de quatre membres organisés pour le saut ou pour la natation; l'appareil digestif se raccourcit et s'approprie à leur alimentation animale; enfin, les branchies sont ordinairement remplacées, parfois accompagnées de sacs pulmonaires placés dans la cavité thoracique et fonctionnant à la manière des poumons. Telles sont les transformations successives qu'on observe chez les batraciens et auxquelles on a donné le nom de métamorphoses. Or, ces transformations ne semblent pas exister chez l'*Hylodes martinicensis* Tschudi; c'est ce qui résulte des observations consignées dans la note de M. Peters que je traduis textuellement.

« *Hylodes martinicensis* Tschudi. Pour la détermination rigoureuse de cette espèce, qui varie beaucoup par la couleur, je me suis servi de l'exemplaire type de la Martinique, d'après lequel elle a été d'abord décrite. Elle se rencontre, au rapport de Reinhardt et de Lutken, à Haïti, à Saint-Vincent, aux Barbades, et elle est connue sous le nom de Coqui à Porto-Rico, où elle paraît ne pas être rare.

M. le Dr Bello fit savoir, il y a cinq ans, qu'il existe à Porto-Rico une reinette (*Laubfroschart*), appelée Coqui, qui offre cette particularité remarquable que les jeunes sortent de l'œuf dans un état de formation

complète et capables de vivre à l'air libre, qu'en un mot, ils n'éprouvent aucune métamorphose (hormis celle de l'œuf, qui est commune à tous les animaux, *omne vivum ex ovo*, ainsi qu'aux végétaux). En 1870, dit-il, j'observai dans mon jardin un individu de cette espèce sur une feuille de lis sur laquelle se trouvaient environ trente œufs agglutinés dans une enveloppe comme cotonneuse ; la mère se tenait dans leur voisinage, comme pour les couvrir. Quelques jours plus tard, je trouvai les petites grenouilles, longues de 2 à 3 lignes, qui venaient de naître, avec leurs quatre membres parfaitement développés, en un mot, complètement formées, sautant et entièrement aptes à la vie aérienne. Elles atteignirent en quelques jours leur grosseur normale. Ce jardin est entouré d'un mur haut de 6 pieds et il ne renferme aucune pièce d'eau ; le lis indiqué contient toujours un peu d'eau à l'aisselle des feuilles, mais il n'y avait aucune plante aquatique proprement dite. »

Cette constatation n'autorisait pas une conclusion absolue, car l'observateur n'avait pas assisté à l'éclosion des œufs et il était possible que, pendant les quelques jours qui séparèrent l'observation des œufs de celle des jeunes grenouilles, il se fût produit quelque métamorphose extérieure, d'autant plus que le développement ultérieur lui sembla être singulièrement rapide.

La communication concise de M. le D^r Bello éveilla d'autant moins l'attention que, chez d'autres batraciens des contrées tropicales, l'on a également observé et décrit le dépôt des œufs dans une masse écumeuse reposant sur un fond sec, et le développement des

têtards suivant le mode ordinaire dans cette masse d'écume. Ainsi, antérieurement, en 1867, M. Hensel avait publié ses intéressantes observations sur le *Cystignathus mystacinus* Burm. dans les forêts du Rio-Grande-du-Sud, et j'avais l'honneur de présenter l'année dernière les communications adressées de la Guinée par Buchholz relativement aux paquets d'œufs de *Chiromantis guineensis* déposés sur des feuilles. En outre, on connaissait si bien le développement de l'Alytes dans les chapelets enroulés autour des membres postérieurs du mâle et, suivant les belles recherches de M. Weinland, celui des jeunes dans la poche dorsale des *Opistodelphys* (et du *Noto-trema*) avec des branchies campaniformes, qu'un développement anormal sans métamorphoses devait paraître bien invraisemblable chez tous les autres batraciens.

Il est donc du plus haut intérêt d'apprendre que le renseignement fourni par Bello est pleinement confirmé par les observations de M. le Dr Gundlach et par les préparations qu'il a envoyées.

Voici en quels termes m'écrit mon ami Gundlach :

« Le 24 mai 1876, j'entendis un bruit singulier, analogue au cri d'un jeune oiseau et je me dirigeai vers le point d'où il partait. Entre deux grandes feuilles d'oranger, j'aperçus d'abord une grenouille, puis trois autres grenouilles qui étaient rapprochées; je les pris et je me trouvai en possession de trois mâles et d'une femelle. Je les plaçai dans un vase humide, fermé par un bouchon percé de trous. Bientôt un mâle sauta sur la femelle et la tint serrée entre ses membres antérieurs. Peu de temps après,

(je l'examinais à des intervalles de quelques minutes) la femelle avait pondu quinze à vingt œufs qui ne tardèrent pas à disparaître (avalés, je suppose ?).

« Cinq autres œufs ronds, munis d'une enveloppe transparente, furent encore pondus ; je les mis soigneusement à part et je les plongeai dans un limon humide. La masse vitelline était blanchâtre ou jaune paille pâle ; plus tard, elle se contracta un peu et alors, à travers la membrane transparente, je constatai la formation de la queue, qui fut nettement apparente au bout de huit jours. On voyait manifestement aussi les yeux et les vaisseaux circulatoires rouges animés de pulsations. Plus tard, se montrèrent nettement les vestiges des membres. A ce moment, je fis un voyage de quelques jours et, quand je revins, le 6 juin au soir, les œufs étaient encore intacts, mais le lendemain matin, les jeunes étaient éclos et ils avaient encore le reste d'une petite queue.

« Quelque temps après, je reçus entre les feuilles d'une grande *Amaryllis* (tout comme le D^r Bello) un amas de plus de vingt œufs sur lesquels la mère était posée. Je coupai la feuille qui supportait les œufs, la mère sauta dessus, et je plaçai la feuille avec les œufs qui y étaient fixés dans un verre dont le fond était garni de terre imprégnée d'eau, afin de former une atmosphère humide. Le quatorzième jour au matin, je vis encore les œufs, mais vers neuf heures, en revenant d'une excursion, je constatai que tous les œufs étaient éclos et je remarquai que les petits portaient une petite queue blanchâtre qui, dans l'après-midi, n'existait plus. »

La collection renferme quatre œufs pourvus d'em-

bryons. Ils forment une vésicule transparente d'un diamètre de 4^{mm},5 à 5^{mm},5, à laquelle adhère une masse en partie floconneuse, opaque, analogue à de l'albumine. Cette vésicule est remplie d'un liquide limpide comme de l'eau, qui permet de reconnaître nettement toutes les parties de l'embryon qui y est plongé. L'embryon est, comme celui des mammifères, replié du côté du ventre, de sorte que la tête est voisine des extrémités postérieures qui, de même que les antérieures, sont repliées sous le ventre et étroitement appliquées contre le corps. La queue est pareillement dirigée en dessous et est appliquée contre le corps par sa surface largement aplatie, inclinée plus ou moins à droite ou à gauche, et recouvrant ainsi une partie des extrémités postérieures.

Les membres sont complètement développés dans trois exemplaires, et laissent voir les pelottes adhésives, dont les extrémités des doigts sont garnies. Dans le quatrième exemplaire, les quatre membres sont indiqués par quatre tronçons très courts, qui ne montrent aucune trace de doigts, tandis que, comme on le sait, chez les batraciens anoures, les membres postérieurs et notamment les parties qui portent les pieds apparaissent tout d'abord. On n'aperçoit ni branchies, ni ouvertures branchiales. Par contre, dans ce quatrième exemplaire, la queue est notablement plus grosse que dans les trois premiers, appliquée par une surface large et aplatie contre la paroi intérieure de la vésicule, elle est très riche en vaisseaux, ce qui ne laisse aucun doute sur sa fonction comme organe respiratoire. Par suite du développement ultérieur, le vitellus faisant saillie

au dessous du ventre, et, en même temps, la queue deviennent de plus en plus petits, de sorte que la dernière (la queue) quand le petit animal long de 5^{mm}, du museau à l'anus, rompt la membrane de l'œuf, a seulement une longueur de 1^{mm},8, après quelques heures seulement de 0^{mm},3, et, dans le cours du même jour, elle est complètement resorbée. Des exemplaires de la même espèce, qui avaient été mis dans l'alcool huit jours après leur naissance, avaient une longueur de 7^{mm} à 7^{mm}.5, ce qui prouve que leur développement ne se fait pas plus vite que celui des autres espèces de batraciens.

Le développement de cette espèce d'Hylodes, sans métamorphoses, sans branchies, avec formation simultanée des membres antérieurs et postérieurs, comme chez les vertébrés plus élevés, à l'intérieur d'une vésicule et d'un liquide analogue, si non identique, à l'amnios et au liquide amniotique des amphibiens plus élevés, est un fait très digne de remarque. Mais ce mode de développement ne devait pas être unique. On savait, en effet, depuis longtemps que les jeunes du *Pipa americana* sortent sans queue et à l'état de formation parfaite des œufs déposés dans les cellules dorsales de la mère. Chez eux, personne n'a encore observé de branchies, et nous savons seulement que, comme l'a constaté Camper, les embryons sont, dans une période initiale, munis d'un appendice en forme de queue, qui doit être considéré comme un organe passager de respiration. C'est pourquoi Laurenti (*Synopsis reptilium* p. 25, 1768) disait du *Pipa* : *pulli ex loculamentis dorsi prodeuntes, metamorphosi nulla*.

Il serait du plus haut intérêt de suivre sur les lieux les phases successives de ce curieux développement. L'accroissement du fœtus de ces batraciens, identique à celui d'un amphibie pholidote, permet de présumer que la recherche des formes fœtales passagères (transitoires) de l'Hylodes et du Pipa, mettra en lumière des différences dignes de remarque avec les autres batraciens connus jusqu'ici. Les conclusions générales à tirer de cette découverte sont trop évidentes pour qu'il soit nécessaire de les mettre particulièrement en relief : les batraciens n'ont pas pour caractère absolu d'éprouver des métamorphoses.

Extrait du Monatsbericht der Koeniglich preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin. November 1876. Voir les planches p. 714.

LIGATURE

DE LA

CAROTIDE PRIMITIVE GAUCHE

PAR LE D^r PAUL LEVASSEUR.

La ligature d'une artère est toujours une chose sérieuse ; on peut dire que la gravité de cette opération est proportionnelle au calibre du vaisseau et qu'elle se multiplie par l'étendue de la région qu'il parcourt et l'importance des organes auxquels il se distribue.

A tous ces titres, la ligature de l'artère carotide primitive constitue une des opérations les plus redoutables de la chirurgie.

La *carotide primitive gauche*, sur laquelle j'ai pratiqué la ligature qui fait l'objet de cette communication, naît directement de la crosse de l'aorte, non loin du cœur. Elle monte le long du cou, profondément logée, au-devant des apophyses transverses de la colonne vertébrale, derrière le muscle sterno-mastoïdien, en dehors de la trachée et de l'œsophage.

Dans tout son parcours, elle est en rapport *immédiat* avec la veine jugulaire profonde et le nerf pneumo-gastrique ; elle se divise au niveau du cartilage thyroïde du larynx en deux branches : la carotide interne et la carotide externe, qui vont animer, l'une les organes *superficiels*, l'autre les organes *profonds* du cou et de la moitié correspondante de la tête. La veine jugulaire interne, comme l'externe, rapporte au cœur le sang qui a servi à leur nutrition. Le nerf pneumo-gastrique, un des plus considérables du cerveau, se distribue au larynx, au cœur, aux poumons, et va s'épanouir dans la cavité abdominale, au plexus solaire, d'où il rayonne sur l'estomac et sur le foie. Indiquer les nombreuses et délicates fonctions auxquelles président ces organes, c'est dire toute la gravité qui résulterait de leur blessure. Aussi n'est-ce que contraint et forcé que le chirurgien se décide à porter son bistouri dans leur voisinage. Les raisons qui m'ont amené à faire cette ligature étaient si impérieuses, que je n'ai cru pouvoir me soustraire à l'obligation de pratiquer cette opération, car il s'agissait d'empêcher de mourir un malade que des hémorrhagies répétées allaient tuer sous mes yeux.

Voici, résumés succinctement, les détails de l'observation qui le concerne :

M. X..., rue Méridienne, était arrivé à l'âge de cinquante ans sans avoir fait de maladie grave, quand il s'aperçut, au commencement de l'année 1877, de la présence d'une ulcération sur le bord gauche et à la base de la langue. Quand je le vis pour la première fois, cette ulcération avait à peu près un centimètre de diamètre : l'induration de son pourtour

et du fonds dessinait un relief caractéristique : le malade avait une tumeur cancéreuse.

Sur mon conseil, il entra à l'Hôtel-Dieu, où un chirurgien habile en fit l'ablation. M. X... sortit au bout de quelques semaines parfaitement guéri, et reprit ses habitudes laborieuses. Mais quelques mois après parut, à la partie supérieure du cou, un ganglion qui acquit rapidement le volume d'un œuf de poule.

La langue était restée saine, cependant il n'était que trop évident qu'il y avait là un ganglion dégénéré qui réclamait une nouvelle intervention chirurgicale. Sur le désir formel du malade, l'extirpation en fut tentée par le chirurgien qui avait enlevé le cancroïde de la langue. J'avais l'avantage de lui servir d'aide, et me plais à proclamer qu'il y procéda avec toute la prudence que donne un talent éprouvé.

La dissection de la tumeur n'avait donné lieu à aucun incident ; il ne restait plus, pour conduire à bien l'opération, qu'à couper le pédicule qui retenait encore la masse au fond de la plaie. N'ayant pu l'énucléer, le chirurgien l'attaqua avec des ciseaux en rasant la tumeur. Malgré cette sage précaution, la section n'en déterminapas moins aussitôt une hémorragie abondante. Un jet de sang rouge, du calibre d'une plume de corbeau, partant de la profondeur du cou, venait décrire à l'extérieur une courbe dont les oscillations n'étaient que trop significatives : une artère avait été ouverte. Les recherches les plus minutieuses n'ayant pas permis de la saisir, on dut recourir à une ligature médiate, c'est-à-dire comprenant une légère quantité de tissus avoisinants.

L'hémorrhagie fut arrêtée, et pendant six jours les suites de l'opération furent régulières ; malheureusement, le septième une hémorrhagie secondaire éclata tout à coup : on en vint d'abord à bout par le tamponnement, mais elle se renouvela coup sur coup dans l'espace de quelques jours. Le malade était exsangue quand j'arrivai près de lui : c'était le 15 juin 1871.

En présence d'un mourant, l'hésitation n'était pas permise : je ne pouvais songer à arrêter cette hémorrhagie en allant chercher l'artère lésée au fond d'une plaie enflammée. La proximité des gros vaisseaux et des organes signalés plus haut s'opposait à une tentative de ce genre. C'était, en effet, au niveau de la bifurcation carotidienne qu'avait eu lieu l'hémorrhagie après la première opération, et c'est probablement à cette circonstance qu'il faut rapporter la non-organisation du caillot obturateur ; l'artère était placée trop près du tronc d'origine. La ligature de la carotide primitive présentait une chance de succès, au milieu, je l'avoue, de périls sérieux ; mais l'imminence de la mort leva tous mes scrupules. J'y procédai ainsi :

Je pratiquai, à la moitié inférieure du cou, une incision de huit centimètres, oblique de haut en bas, croisant à angle aigu le muscle sterno-mastoïdien pour aller se terminer au-dessus de son insertion sternale. Ayant évité prudemment la veine jugulaire superficielle, je divisai l'aponévrose d'enveloppe et cheminaï avec une sonde cannelée derrière le muscle satellite à la recherche de l'artère ; je parvins de la sorte sur le vaisseau, que je pus isoler ainsi de la

veine jugulaire interne et du nerf pneumo-gastrique, lequel se trouve placé entre elles. Après avoir passé ma sonde sous l'artère, je l'amenai à l'extérieur pour bien m'assurer de son parfait isolement. Cette constatation faite, une anse double d'un fil de soie très-fort, glissée dans la rainure de la sonde, permit d'en faire en toute sûreté la ligature.

Le double nœud, destiné à la maintenir, comprenait les quatre chefs du fil ; je laissai alors le vaisseau reprendre sa place en maintenant les extrémités des fils à l'extérieur.

J'ai noté aussitôt après l'opération les phénomènes suivants : 1° Décoloration de la peau, du côté opéré, décoloration qui tranchait sur la rougeur que la douleur avait provoquée vers la face ; 2° affaissement de cette région, dû à la même cause, car aucune paralysie ne suivit l'opération ; 3° sensibilité tactile de la face amoindrie ; 4° persistance de la sensibilité sensorielle du nez et de la langue, ainsi que de l'œil et de l'oreille. Les fonctions de tous ces organes étaient restées intactes. Il y avait seulement des bruissements d'oreille.

Les résultats immédiats de l'opération étaient donc satisfaisants. Il n'y eut pas de complications les jours suivants. Les organes des sens continuèrent de fonctionner comme par le passé. La fièvre traumatique fut très modérée ; la température prise dans l'aisselle ne dépassa pas 39°. Un détail qui a son intérêt mérite d'être consigné ici : le thermomètre appliqué sur la joue gauche, en regard d'un autre placé sur la joue droite accusa constamment une diminution de quel-

ques dixièmes de degrés sur celui du côté sain. La différence variait de 2 à 5 dixièmes.

Le vingt-unième jour, la ligature tombait sans que l'hémorrhagie se fut reproduite et sans accident imputable à l'opération. Le malade s'était ranimé peu à peu; au bout d'un mois il était convalescent et se levait.

Deux mois après il pouvait aller et venir, et se disait guéri. On eût pu le croire si déjà des ganglions nouveaux ne s'étaient manifestés sur toute la hauteur du cou aussi bien à droite qu'à gauche. Il en vint bientôt dans les creux sus-claviculaires et axillaires, partout enfin, même dans les aines. Le malade avait l'aspect des leucémiques décrits par Virchow. Toutefois, il ne présentait aucun développement du côté du foie ni de la rate qui pût donner le change. En réalité, le sujet était sous l'influence d'une diathèse cancéreuse portant spécialement sur les ganglions extérieurs. Le cancer ne reparut ni à la langue ni à l'intérieur du corps.

M. X... est allé s'affaiblissant. Il a succombé à un épuisement progressif le 19 mai de cette année, par conséquent onze mois et quatre jours après une opération redoutable qui avait cependant permis à la vie de se continuer pendant tout ce temps sans troubles physiologiques. Les lésions pathologiques observées ont été uniquement causées par la diathèse cancéreuse qui l'a emporté.

Les recherches que j'ai faites pour m'éclairer avant de tirer des conclusions pratiques de ce fait assez rare, ne m'ont pas fourni beaucoup de renseigne-

ments ; je n'ai trouvé que deux ou trois observations qui puissent être mises en regard de celle-ci :

Le première est due à Hebenstein (Chirurgie de Bell 1). Cet auteur fait mention d'un cas dans lequel l'artère carotide, blessée pendant l'extirpation d'une tumeur cancéreuse, fut liée avec succès.

La seconde appartient à Fleming ; ce chirurgien fit aussi avec succès, le 17 octobre 1803, la ligature de la carotide primitive dans un cas de tentative de suicide.

Abernethy la répéta en 1804 sur un malade qui avait eu la carotide ouverte par un coup de corne. Le malade mourut après trente heures avec des accidents cérébraux (*Edimbourg médical*, t. I.).

La même année, un chirurgien français, Dubois, se proposait d'appliquer, pour la première fois, ce mode de traitement à la cure d'un anévrisme, mais le malade mourut la veille de l'opération.

En 1805, Astley Cooper la pratiqua dans les conditions signalées dans l'observation de Dubois ; mais, le septième jour de l'opération, une hémiplegie se déclara du côté gauche, et la mort survint le vingt-unième jour (*London médical*, t. I.).

Il répéta sa tentative en 1808. Il attaqua un anévrisme de la carotide, à l'aide d'une double ligature placée au-dessus et au-dessous de la tumeur. Le malade guérit.

En France, les observations publiées sont peu nombreuses ; celles qui ont été pratiquées ont toujours été dirigées contre des anévrismes. Sur quarante-une observations, on cite vingt-un cas de mort (plus de la moitié) ; cinq ont été produits par une hēmi-

plégie consécutive, développée du côté opposé ; quatre malades ont succombé à des complications thoraciques, les autres ont été victimes des accidents qu'entraînent trop souvent les traumatismes graves.

Comme conclusion, je dirai que cette opération peut être tentée... quand tous les moyens de prévenir le retour d'une hémorrhagie, fatalement mortelle, font complètement défaut. Les résultats obtenus par les chirurgiens qui ont pratiqué cette ligature dans des cas désespérés l'autorisent au point de vue de la science et de l'humanité.

DE L'ALCOOLISME

EN NORMANDIE,

PAR M. LE D^r FOVILLE.

MESSIEURS,

Une compagnie, émule de la nôtre, la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, avait récemment à formuler le programme d'un prix nouveau, mis à sa disposition par la libéralité testamentaire d'un honorable médecin principal des armées, M. le D^r Pingrenon. Le travail couronné devait être un ouvrage d'hygiène ou de médecine relatif à la ville de Lille. La Société crut devoir laisser le choix du sujet à la discrétion des concurrents ; toutefois, elle indiqua deux questions comme devant fixer plus particulièrement leur attention ; celle de l'Alcoolisme et celle de la Mortalité des enfants nouveau-nés.

Ce sont là, en effet, deux questions sociales d'un intérêt dominant, et dont l'importance doit frapper tous les esprits soucieux de la grandeur de leur pays.

A une époque où l'on proclame de toutes parts

l'infériorité résultant pour la France de la lenteur d'accroissement de sa population, comparée à la rapidité avec laquelle se multiplient les races Germanique et Anglo-Saxonne, y a-t-il une étude plus essentielle que celle des causes qui empêchent la population de s'accroître.

Et parmi ces causes, y en a-t-il de plus actives, d'une part, que la mortalité qui sévit dans une proportion aussi effrayante sur les enfants nouveau-nés; d'autre part, que les ravages qu'exerce la funeste passion de l'alcool en dégradant ceux qui s'y livrent, en les vouant à toutes les déchéances physiques et morales, en les stérilisant, ou tout au moins en exerçant son influence délétère jusque sur leurs descendants dégénérés?

La Société de Lille ne pouvait donc pas désigner des sujets d'une actualité plus palpitante, d'une importance sociale plus élevée.

Il est presque inutile d'ajouter qu'ils sont d'un intérêt général; sans doute, le département du Nord, avec sa population ouvrière si nombreuse, avec son développement industriel si considérable, est un de ceux où les deux fléaux dont il s'agit ici, acquièrent le plus grand développement. Mais la Normandie ne souffre pas moins, malheureusement, des mêmes maux.

L'étude de ces questions doit donc y être, aussi, l'objet d'un vif intérêt de la part de toutes les classes du public éclairé; c'est assez dire que l'Académie de Rouen ne peut manquer de s'en occuper avec sollicitude toutes les fois qu'elles sont soumises à son attention.

L'Académie a donné, tout récemment, une preuve bien manifeste de ses dispositions à cet égard, en discutant, pendant plusieurs séances, un Rapport relatif au service des enfants assistés dans le département de la Seine-Inférieure, travail important qui lui avait été soumis par notre honorable collègue, M. Semichon.

Elle a appris dans cette circonstance, avec une grande satisfaction, que la mortalité du premier âge, encore plus nombreuse parmi les enfants assistés que parmi les autres classes d'enfants, avait considérablement diminué depuis quelques années. Cet exemple m'a fait penser, Messieurs, que vous voudriez bien accueillir aussi, avec un certain intérêt, une communication relative à la seconde des plaies sociales citées plus haut, c'est-à-dire au si regrettable développement de l'alcoolisme dans notre région.

Ce n'est pas un travail original que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, et je dois reconnaître qu'il m'eût été très difficile, sinon impossible, d'en réunir, moi-même, les éléments. Ils m'ont été fournis par un livre récemment publié et dont voici le titre :
« De la production et de la consommation des boissons alcooliques en France, et de leur influence sur la santé physique et intellectuelle des populations, par M. le Dr Lunier, inspecteur général du service des aliénés et du service sanitaire des prisons en France. Savy-1877. »

L'auteur a rassemblé, dans cet ouvrage, un nombre considérable de documents statistiques, recueillis aux sources officielles, et pour en faire ressortir la signification d'une manière qui parle

d'elle-même aux yeux, il a fait dresser six cartes géographiques de la France, dans chacune desquelles les différents départements sont répartis en six catégories distinctes, qui se reconnaissent à des degrés spéciaux de coloration, et qui indiquent les proportions relatives :

- 1° De la consommation d'alcool en 1873 ;
- 2° De la consommation du vin en 1873 ;
- 3° Des inculpés pour cause d'ivresse publique en 1874, 1875 et 1876 ;
- 4° Des morts accidentelles par suite d'excès de boisson (1872-1875) moyenne annuelle ;
- 5° Des cas de folie de cause alcoolique, 1867, 1869, 1874, 1876 (moyenne annuelle) ;
- 6° Des suicides par excès de boisson en 1876.

J'ai l'honneur, Messieurs, de faire passer sous vos yeux ces cartes, dont l'auteur m'a chargé de vous faire hommage.

Il vous suffira d'y jeter un coup d'œil, pour voir avec quel soin et quelle perfection matérielle elles sont dressées ; vous pourrez, en même temps, constater le rang constamment désavantageux occupé dans cette déplorable statistique du vice et de ses lugubres conséquences, par les départements de la Normandie, et en particulier par celui de la Seine-Inférieure.

Quelque pénible qu'il soit pour nous de nous avouer une infériorité morale aussi manifeste, vous penserez comme moi, je n'en doute pas, qu'il faut mieux envisager le mal en face, et en bien connaître l'étendue, que d'en détourner timidement le regard pour feindre de l'ignorer. S'il reste quelque chance d'enrayer le fléau, le meilleur moyen d'y parvenir,

n'est-il pas de proclamer bien haut le danger, et de crier aussi bruyamment que possible aux populations combien il serait important pour elles de s'en préserver ?

Les documents dont je vais aborder l'étude, ne vous feront que trop comprendre d'ailleurs, qu'elle est la gravité de la situation.

Les cartes n° 1 et n° 2, font connaître la consommation du vin et celle des alcools dans les différents départements de la France. Je vais en dégager, pour vous les faire mieux saisir, les renseignements qui se rapportent aux départements de la Normandie.

Pour bien préciser, dès le début, le sens des termes dont j'aurai à me servir dans ce travail, je dois dire que le mot *alcools* sert à désigner, d'une manière collective, les liqueurs telles que l'eau-de-vie, le rhum et autres spiritueux qui sont obtenus par la distillation et qui contiennent de 30 à 60 % d'alcool pur ; ces caractères les distinguent des boissons naturelles, telles que le vin, le cidre, la bière, qui sont obtenues par fermentation, et qui ne contiennent qu'une proportion relativement faible d'alcool, rarement plus de 10 % pour le vin, et plus de 5 ou 6 % pour la bière et le cidre.

Il faut encore tenir compte, dans les statistiques qui vont suivre, d'une autre distinction importante ; c'est que les chiffres relatifs au vin, au cidre et à la bière représentent exactement les quantités de ces boissons, à l'état naturel dans lequel elles servent à la consommation. En ce qui concerne l'alcool, au contraire, les chiffres qui vont suivre sont tous ramenés par le calcul à représenter de l'alcool pur,

c'est-à-dire à 100°, tandis que les liqueurs, dans l'état où elles sont consommées, ne contiennent en moyenne que 40 % d'alcool.

En outre, il est reconnu qu'en raison de l'excessive élévation des impôts qui, depuis quelques années surtout, pèsent sur les alcools, la fraude tend à s'exercer, le plus activement possible, sur cette classe de produits et qu'elle y réussit dans des proportions certainement très considérables. M. Lunier, après avoir cherché différents moyens d'évaluer, au moins approximativement, cette proportion, croit devoir l'estimer, en moyenne, à un cinquième de la consommation constatée par le paiement des droits.

En tenant compte de ces deux circonstances, on voit que chaque litre d'alcool, porté ici à la consommation, représente en réalité environ trois litres d'eau-de vie ordinaire.

De l'examen comparatif des cartes 1 et 2 il ressort, à première vue, qu'il existe entre les départements un antagonisme presque absolu au point de vue de la consommation du vin et de celle de l'alcool.

Sous le premier rapport, celui de la consommation du vin, la coloration blanche des départements du Nord et de l'Ouest montre qu'ils occupent le dernier rang parmi ceux de la France.

Sous le second, c'est-à-dire en ce qui concerne la consommation des alcools, la coloration rouge, plus ou moins foncée, des mêmes départements, indique qu'ils figurent au contraire au premier rang.

On voit déjà, d'une manière générale, que, plus on consomme de vin dans un département, moins on y boit d'alcool, et réciproquement. D'un autre côté, la

statistique montre que quelque large que soit, dans certaines régions, la part des produits livrés à l'exportation, la consommation de vin, dans un département, n'en est pas moins sensiblement proportionnelle à la production ; on arrive donc à reconnaître que les départements où l'on boit le moins d'alcool sont ceux où la culture de la vigne atteint le plus grand développement, et que réciproquement, ceux où l'on boit le plus d'alcool sont ceux où l'on ne peut pas cultiver la vigne.

Mais, là où le raisin ne peut pas mûrir, les populations cultivent le pommier et fabriquent du cidre, et ce sont précisément les départements qui produisent du cidre, qui sont en même temps les plus grands consommateurs d'alcool ; on peut en dire autant des quelques départements du Nord de la France, où l'on fait une consommation habituelle de bière.

Il faut donc reconnaître que le cidre et la bière ne constituent que des compensations bien insuffisantes du vin ; ce dernier, en effet, outre les qualités qui lui sont propres, a le mérite de suffire aux populations et d'exclure, au moins en grande partie, la consommation de l'alcool ; le cidre et la bière, au contraire, se concilient parfaitement avec les spiritueux, et font contracter aux habitants de fâcheuses habitudes d'ivrognerie.

Passons aux chiffres.

Pendant l'année 1873, la France a consommé une quantité totale de 43 millions d'hectolitres de vin, ce qui a fait, par habitant, une moyenne presque exacte de 120 litres par année.

En 1840, la moyenne générale avait été de 70 litres

seulement, et en 1859, elle était de 100 litres; il s'est donc effectué, entre ces différentes dates, un progrès très considérable dans la production vinicole du pays et dans la richesse publique.

La moyenne de 120 litres par habitant, en 1873, est obtenue en opérant sur des extrêmes excessivement éloignés l'un de l'autre. Le maximum de la consommation est de 457 litres dans l'Hérault; puis elle tombe à 361 litres dans le Var et à 358 dans le Gard.

A l'extrémité opposée de l'échelle, on trouve des départements dans lesquels la consommation annuelle du vin est réduite à un minimum de cinq litres. On ne sera pas étonné d'apprendre que ces départements appartiennent à la Normandie et à la Bretagne. Voici dans quel ordre se rangent les cinq départements normands :

Manche. . . .	5 litr.	Eure	15,3
Orne. . . .	5,5	Seine-Inf. . . .	21
Calvados . . .	8,1		

La consommation de la ville de Rouen, en particulier, était, en 1871, de 41 litres de vin par habitant, c'est-à-dire qu'elle représentait, presque exactement, le double de la consommation moyenne de tout le département.

La consommation moyenne du cidre en France a été, pendant la période de 1848 à 1857, de 24 litres 19 par habitant; pendant la période de 1858 à 1867, de 23 litres 44; pendant la période de 1868 à 1874, de 20 litres. Cette consommation tendrait donc à diminuer après être restée longtemps à peu près stationnaire.

Dans soixante-cinq départements, dont font partie le Nord et le Pas de-Calais, cette consommation peut être considérée comme nulle, car elle n'atteint pas un litre par habitant et par année. Le département de la Haute-Savoie se distingue seul, parmi tous ceux qui l'entourent, par une consommation un peu appréciable, mais encore bien faible, car elle n'est que de 2 litres.

En 1839, les cinq départements qui consommaient le plus de cidre étaient les cinq départements de la Normandie, rangés dans l'ordre suivant :

1° Manche	278 litres.
2° Calvados	227 —
3° Orne	212 —
4° Eure	210 —
5° Seine-Inférieure.	172 —

Depuis cette époque, il résulte des tableaux dressés de dix ans en dix ans, et en dernier lieu en 1873, que la Normandie n'a pas conservé la suprématie, et qu'elle l'a partagée avec la Bretagne. C'est même, depuis 1849, le département d'Ille-et-Vilaine, qui n'a cessé de tenir le premier rang, avec une consommation dont le maximum, correspondant à 1859, a été de 284 litres.

La Manche et le Calvados ont toujours occupé alternativement le deuxième et le troisième rang; puis sont venus, au quatrième et au cinquième, les Côtes du-Nord et le Morbihan.

Depuis 1859, la Seine-Inférieure occupe constamment le huitième rang, et l'Eure, le neuvième.

En 1873, la consommation moyenne, par habitant,

a été de 76 litres dans la Seine-Inférieure, et de 68 dans l'Eure.

Il résulte de ces documents que, même là où la consommation du cidre est la plus abondante, elle est loin d'atteindre celle du vin dans les régions où cette dernière domine; le maximum de consommation du cidre est en effet de 284 litres (Ille-et-Vilaine en 1859), tandis que le maximum du vin est de 457 litres dans l'Hérault.

Je vois, cependant, dans un tableau indiquant la consommation du cidre, en 1872, dans les chefs-lieux de département et dans quelques autres villes que, par une exception unique, cette consommation a atteint, dans la petite ville de Lamballe (Côtes-du-Nord), le chiffre de 470 litres. Saint-Lô occupe le second rang avec 325 litres seulement.

A Paris, la consommation du cidre est presque insignifiante, 3 à 4 litres seulement par habitant.

La consommation de la bière est en progression, en France; en 1829, elle n'était que de 8 litres par habitant; aujourd'hui, elle est de 21 litres. Elle ne constitue la boisson courante que dans trois départements; le Nord, où la consommation par habitant a été de 220 litres en 1873; les Ardennes, avec une consommation de 170 litres, et le Pas-de-Calais, où le chiffre correspondant, est de 152 litres. Ce maximum est, on le voit, sensiblement inférieur à la consommation maximum du cidre, et encore plus à celle du vin.

En Normandie, la consommation de la bière reste très minime; voici ce qu'elle a été en 1873 :

Seine-Inférieure.	9 ^l ,62
Calvados.	3 ^l ,48
Eure	2 ^l ,41
Manche	1 ^l ,57
Orne	1 ^l ,06

Dans la Seine, elle-même, où il semble cependant qu'il se fait une si grande consommation de bière dans tous les lieux publics de rafraîchissement, elle n'atteint pas tout à fait 13 litres. A Paris, on en boit 14 litres, et à Rouen, 23 litres.

J'arrive à la consommation des alcools.

Elle a été en moyenne et par habitant, en France :

De 2^l,06 pour l'année 1839.

De 2^l,39 — 1859.

De 2^l,84 — 1873.

Cela représente donc une augmentation proportionnelle de 100 en 1839 à 138 en 1873.

Il s'agit, on se le rappelle, d'alcool pur, et la moyenne est prise sur toute la population, y compris les femmes, les enfants, les vieillards.

Les départements où l'on récolte le plus de vin, et même ceux où l'on fabrique, par la distillation, la plus grande proportion d'eau-de-vie de vin, figurent parmi ceux dont la consommation d'alcool est la moins considérable; elle est de 0^l,90 dans l'Aude, de 1^l04 dans l'Hérault, de 0^l,91 dans la Charente, et de 1^l,06 dans la Charente-Inférieure.

Il en est tout autrement dans les départements où l'on boit du cidre. Le chiffre le plus élevé, constaté en 1873, est de 10 litres par tête, et il répond, malheu-

reusement, à la consommation de la Seine-Inférieure. Notre département a le triste privilège de tenir, ici, le premier rang. Peut-être pourrait-on trouver une certaine atténuation à la fâcheuse impression produite par un pareil fait en se reportant à l'année 1839, car on voit qu'alors la moyenne de la Seine-Inférieure atteignait le chiffre réellement énorme de 13^l,88 d'alcool pur, presque 14 litres, ce qui, comme cela a été expliqué précédemment, représentait 42 litres d'eau-de-vie par an et par tête. En 1873, la consommation officiellement constatée a encore été de 30 litres. Malheureusement, M. Lunier, après avoir signalé cette diminution et montré qu'elle est commune à la Seine-Inférieure et à plusieurs départements du Nord, ajoute : cette diminution pourrait bien tenir à la fraude, qui a dû augmenter beaucoup dans ces départements, depuis que les distilleries y ont pris une grande extension.

La consommation moyenne de la Seine-Inférieure est exactement double de celle de la Seine. Elle dépasse de plus d'un cinquième celle du département qui la suit le plus près, et qui est la Somme, où l'on a consommé en 1873, une moyenne de 7 litres 96.

Voici les chiffres correspondant aux autres départements de la Normandie :

Eure.	6,80	Manche.	5,16
Calvados.	6,80	Orne.	4,75

On voit donc que les départements où l'on boit du cidre sont bien ceux où l'on boit aussi le plus d'eau-de-vie, mais ce premier fait une fois reconnu, on peut en constater un second, c'est que ces cinq départe-

ments étant pris à part, la consommation d'eau-de-vie n'est pas pour chacun d'eux proportionnelle à celle du cidre, mais qu'elle est, au contraire, en proportion inverse.

C'est ainsi que, de ces cinq départements, celui de la Seine-Inférieure est celui où l'on boit le moins de cidre, et où l'on consomme le plus d'eau-de-vie; il semble donc que les deux boissons se complètent en se compensant l'une l'autre.

Voici les villes où la consommation atteint les chiffres les plus élevés :

Trouville . . .	14 ¹ ,2	Caen	12 ¹ ,2
Brest	13 ¹ ,8	Evreux	11 ¹ ,8
Saint-Lô . . .	12 ¹ ,2	Rouen	11 ¹ ,4
Le Havre . . .	12 ¹ ,1	Honfleur . . .	10 ¹ ,2

Le chiffre excessif signalé pour Trouville ne peut guère s'expliquer que par une de ces erreurs qui sont inévitables en statistique; la population de cette ville, qui est si considérable pendant l'été, n'était pas comprise dans le calcul.

Non-seulement, les départements de la Normandie sont ceux où l'on consomme le plus d'alcool, mais ils sont, en outre, de ceux où la consommation porte principalement sur les alcools d'industrie; or, de tout temps ces alcools, extraits de grains, de riz, de betteraves et de pommes de terre, ont été considérés comme plus délétères que ceux produits par la distillation du vin. L'exactitude de cette opinion, généralement acceptée, a été récemment démontrée par une série d'expériences très intéressantes, dues à MM. Dujardin-Baumetz et Audigé.

Sans entrer dans le détail de ces expériences, je ferai connaître, en quelques mots, le procédé suivi et les principaux résultats obtenus.

On injecte, dans les veines d'un chien, de l'alcool en quantité suffisante pour déterminer la mort en peu d'heures ; puis, l'on divise le nombre de grammes représentant la dose mortelle par le poids de l'animal ; le nombre obtenu peut être considéré comme une sorte de coefficient indiquant la quantité d'alcool nécessaire par kilog. de poids de chien pour déterminer l'empoisonnement mortel. Or, en opérant de la sorte, à plusieurs reprises, avec des alcools de provenances diverses, MM. Dujardin-Baumetz et Audigé ont constaté que la quantité d'alcool à administrer, par kilog. de poids de chien, pour déterminer la mort, était de :

	gr.	c.
Pour l'alcool de vin de Montpellier, de...	7	90
Pour l'alcool de cidre, de	6	80
Pour l'alcool de betterave. de.....	6	60
Pour l'alcool rectifié de pommes de terre, de.	6	30
Pour l'alcool brut de pommes de terre, de.	6	20

Si au lieu d'opérer avec ces produits de la distillation industrielle, on fait l'expérience avec les alcools suivants chimiquement purs, on obtient des résultats encore bien plus frappants. La quantité nécessaire pour tuer un chien en quelques heures, par kilog. de poids du corps, a été :

	gr.	c.
Pour l'alcool vinique, de.....	7	25
Pour l'alcool propylique, de.. ..	3	50
Pour l'alcool butylique, de.....	1	90
Pour l'alcool amylique, de.....	4	70

Des expériences faites par MM. Isidore Pierre et Puchot ont établi que les trois derniers alcools nommés se trouvent tous, en proportions notables, dans les trois-six du nord, et notamment dans les produits de la fermentation des grains et des betteraves. Or, on consomme en France, contre 1 litre d'eau-de-vie provenant de la distillation du vin, environ 8 litres d'alcool d'industrie, et bien entendu ce sont ces derniers qui sont presque exclusivement servis aux populations de nos départements.

Il est vrai que l'on cherche à les déguiser le mieux possible, et voici, dit M. Lunier, comment on s'y prend pour cela :

« Pour donner aux eaux-de-vie artificielles un
« certain mordant, on y ajoute du poivre ordinaire,
« du poivre long, de la poudre de gingembre, de
« piment, de pyrèthre, de datura stramonium,
» d'ivraie, d'alun et de laurier cerise.

« Pour leur donner de la couleur, on se sert du
« caramel, du brou de noix, du cachou.

« On obtient le bouquet, par l'addition d'une
« certaine quantité d'acide sulfurique, d'ammoniaque,
« d'acétate d'ammoniaque et même de savon. »

Encore, toutes ces additions, quelque nuisibles qu'elles puissent être à la santé publique, sont-elles moins délétères que l'addition de certaines essences, notamment de celle d'absinthe, base de la fabrication de la funeste liqueur qui porte ce nom. M. le docteur Magnan a établi, par de nombreuses expériences sur les chiens, que l'action de cette liqueur est beaucoup plus pernicieuse encore que celle de l'alcool pur.

Sans entrer dans de plus longs détails sur ces questions si intéressantes de chimie organique et de toxicologie, on peut considérer comme suffisamment acquis que, parmi tous les départements de la France, ceux de la Normandie, et parmi eux celui de la Seine-Inférieure, se distinguent par la consommation excessive qu'ils font d'alcools particulièrement malfaisants.

Reste à montrer quelles sont les conséquences de cette funeste pratique.

M. Lunier a recherché quelles étaient, parmi les effets de l'intoxication alcoolique, ceux dont il lui serait possible de mesurer l'intensité comparative à l'aide de tableaux dus à la statistique officielle.

J'ai déjà dit que ces études avaient porté sur :

- 1° Le nombre des poursuites pour ivresse publique ;
- 2° La proportion des morts accidentelles déterminées par des excès de boissons ;
- 3° La proportion des folies de cause alcoolique ;
- 4° La proportion des suicides attribués à l'alcoolisme.

Les cartes que vous avez sous les yeux sont colorées de manière à montrer dans quelle proportion chacun des départements de la France fournit son contingent à ces différents fléaux.

Est-ce à dire que ce soient là les seules formes sous lesquelles l'alcoolisme manifeste ses ravages ? Non, sans doute ; pour avoir le tableau complet des effets funestes qu'il produit, il faudrait pouvoir faire le bilan étiologique de toutes les maladies physiques et morales de l'humanité ; il faudrait au moins pou-

voir montrer la part énorme que prennent les excès de boisson dans la production de la misère, du paupérisme et de la criminalité. Mais, il est inutile d'expliquer combien il serait difficile de faire une évaluation un peu exacte de l'influence de ces excès, au milieu des causes si complexes dont les différentes déchéances sociales sont la résultante.

Il faut donc se contenter de rechercher dans les cartes dressées par M. Lunier, ce qu'elles ont d'instructif, au point de vue des départements qui nous intéressent le plus.

Le nombre proportionnel des poursuites pour cause d'ivresse publique, exercées par application de la loi du 3 février 1873, ne peut pas être considéré comme un indice absolument rigoureux du développement des habitudes d'ivrognerie dans les différents départements ; il dépend non-seulement de cette cause, mais aussi du degré d'agglomération des habitants dans les grandes villes ou de leur dissémination dans les campagnes, de la rigueur avec laquelle la surveillance s'exerce, de la sévérité apportée dans l'application des peines. Mais, même en tenant compte de ces différentes causes d'erreur, il y a là un élément d'appréciation d'une exactitude au moins approximative.

Le nombre de ces poursuites a fourni, pour toute la France, pendant les années 1873, 1874, 1875 et 1876, une moyenne de 83,664 inculpés, qui donne une proportion de 23, 25 pour 10,000 habitants.

Le maximum est représenté par trois départements qui forment la 5^e catégorie de la carte n° 3, celle dont la teinte rouge est la plus foncée. Ce sont :

Le Finistère où la proportion est de ..	82, 40
La Seine-Inférieure , de.....	76, 62
La Seine, de.....	74, 20

Puis, par une chute réellement excessive, arrive au 4^e rang, le département de Seine-et-Oise, où la proportion n'est plus que de 39, 97. Il y a là un écart, qui me paraît hors de proportion avec toutes les prévisions, et dont il est regrettable que M. Lunier n'ait pas cherché à approfondir la cause. L'Eure appartient à la quatrième catégorie avec une proportion de 28,79. Dans la troisième figurent le Calvados, avec 24,63 et l'Orne avec 22,39. Enfin, la Manche fait partie de la catégorie avec une proportion de 15,17.

Dans la catégorie D, c'est à-dire celle qui sur la carte est tout à fait blanche, la proportion n'est que de 8 à 2,35. On y rencontre presque tous les départements du Sud-Ouest et du Sud de la France où la production du vin est la plus abondante, notamment les deux Charentes, l'Hérault, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, le Gers ; c'est ce dernier département qui fournit la proportion minimum de 2,35.

En résumé, sauf quelques exceptions pour des départements qui renferment de grandes agglomérations ouvrières ou une population flottante relativement considérable, on peut dire, d'une manière générale, que les cas d'ivresse poursuivis, c'est-à-dire à peu près exclusivement les cas d'ivresse tapageuse ou brutale, sont beaucoup moins fréquents dans les départements qui récoltent et consomment du vin que dans ceux qui consomment des boissons spiritueuses,

et principalement des alcools d'industrie. Parmi ces derniers, malheureusement, le département de la Seine-Inférieure occupe le second rang, avec le chiffre énorme de 76,62 inculpés sur 10,000 habitants.

Les trois autres cartes fournissent des résultats très comparables à ceux qui précèdent; aussi pourrai-je être plus bref à leur égard.

La proportion moyenne des morts accidentelles attribuées à l'usage immodéré du vin et des liqueurs alcooliques, a été pour toute la France, pendant la période de 1872 à 1875, de 1,12 sur 100,000 habitants.

Les départements de la Normandie se répartissent à cet égard de la manière suivante :

Cinquième catégorie (rouge foncé), Eure .	3,38
Quatrième catégorie, Manche	1,84
— Seine-Inférieure . . .	1,81
Troisième catégorie, Calvados	1,54
Deuxième catégorie, Orne	1,01
Le maximum est fourni par les Vosges . .	4,71
Le minimum par le Tarn	0,07

La statistique des cas de folie alcoolique est beaucoup plus difficile à faire que les précédentes, tant en raison de la multiplicité des causes des maladies mentales et de la variabilité de leur mode d'action, que parce que les différents observateurs sont loin d'en évaluer l'importance relative d'une manière uniforme. Mais ces inconvénients s'atténuent beaucoup lorsque l'on opère sur un certain nombre d'années et que l'on prend des moyennes sur des chiffres considérables.

M. Lunier a établi ses calculs sur les moyennes annuelles des années 1867, 1868, 1869 d'une part, 1873, 1874, 1875 et 1876 de l'autre.

La moyenne générale pour toute la France est de 14,36 aliénés de causes alcooliques sur 100 malades admis dans les asiles publics et privés consacrés au traitement des maladies mentales. Le maximum est de 29,37 0/0, et le minimum de 3,90.

Sur les cinq départements de la Normandie, quatre appartiennent à la cinquième catégorie, celle qui est colorée en rouge foncé. Ce sont :

Le Calvados, proportion de. . . 29,37 (maximum de toute la France).

Seine-Inférieure 22,05

Eure 20,90

Manche 19,50

L'Orne seul fait exception : il appartient à la deuxième catégorie, avec la proportion de 13 %.

Le minimum, pour toute la France, est fourni par le département de la Lozère, avec la proportion de 3,90 %.

En ce qui me concerne personnellement, je serais disposé à considérer les évaluations qui précèdent comme plutôt inférieures que supérieures à la réalité. J'ai eu l'occasion toute récente de constater que sur les aliénés admis à l'asile de Quatre-Mares, pendant le cours de l'année 1877, il y en avait 48 % pour lesquels on pouvait dire que les excès alcooliques avaient été, à un degré quelconque, un des facteurs de leur maladie. Il est vrai qu'il s'agissait exclusivement d'aliénés du sexe masculin, et il est certain

que les hommes boivent beaucoup plus que les femmes. Mais cette différence ne peut suffire à elle seule à expliquer l'écart considérable entre la proportion de 48 % constatée en 1877, à l'asile de Quatre-Mares, et la moyenne de 22 % indiquée par M. Lunier pour le département de la Seine-Inférieure. Les chiffres donnés par ce dernier ne peuvent donc pas être considérés comme exagérés.

La dernière statistique est celle des suicides attribuables à des excès de boisson. La moyenne annuelle, pour toute la France, est de 13,41 % du nombre total de suicides accomplis. Dans dix-sept départements, aucun suicide n'est attribué à cette cause ; ils forment la catégorie blanche de la carte. Parmi ceux où cette cause est cotée, le minimum, qui est de 2,32 %, se trouve dans le Puy-de-Dôme ; le maximum, qui est de 35,02 %, se rencontre dans la Manche.

Parmi les départements de la Normandie, le Calvados se trouve compris, comme la Manche, dans la catégorie la plus foncée, avec la proportion de 23,35 %. L'Eure et l'Orne sont dans la troisième catégorie, avec des chiffres de 15,74 et de 17,40 %. La Seine-Inférieure seule est dans la deuxième catégorie, avec une proportion de 10 % seulement, notablement inférieure à la moyenne de toute la France.

La conclusion générale à tirer de toutes les données qui précèdent a déjà été pressentie dès le début ; c'est que, d'une part, parmi les départements de la France, ceux où la vigne se cultive dans les plus vastes proportions, ceux, par conséquent, où l'on

récolte et où l'on boit le plus de vin, sont précisément ceux où les excès de boisson s'accompagnent le moins souvent du cortège de maux qui sont les effets habituels de l'alcoolisme : poursuites judiciaires, morts accidentelles, folie, suicide ; que, d'autre part, dans les départements où le raisin ne mûrit pas, les populations boivent, non-seulement de la bière et du cidre, mais aussi une quantité excessive d'eau-de-vie et autres liqueurs analogues, et que c'est aussi dans ces départements que les fléaux énumérés précédemment exercent les plus grands ravages.

En d'autres termes, l'alcool absorbé sous la forme de vin est à peu près inoffensif ; pris sous la forme d'eau-de-vie, il est excessivement dangereux.

Je voudrais, pour finir, représenter cette dernière formule par une expression numérique. Je ne la trouve pas dans le travail de M. Lunier, mais il est facile de la dégager des chiffres qui y figurent.

Je comparerai, pour cette démonstration, deux départements extrêmes : la Seine-Inférieure, celui de tous où l'on boit le plus d'alcool, l'Aude, l'un de ceux où l'on consomme le plus de vin. Pour chacun de ces deux départements, j'évaluerai la quantité totale d'alcool consommée en moyenne, par chaque habitant, en admettant que le vin en contient 10 %, que la bière et le cidre en renferment 5 %, et que, conformément aux explications données plus haut, un litre d'alcool pur correspond, pour les spiritueux, à trois litres d'eau-de-vie.

Sur ces bases, j'établirai le tableau suivant :

SEINE-INFÉRIEURE.

AUDE.

Boissons.	Moyenne.	Equivalent en alcool.	Moyenne.	Equivalent en alcool.
Spiritueux .	30 lit.	10 lit.	21.7	01.90
Vin	24	2.10	313	31.30
Cidre	76	3.80	»	»
Bière	10	» .50	8.74	0.43
Total de l'alcool	— — —			— — —
consommé		16.40		32 63

Les quantités total d'alcool contenu dans les boissons consommées dans les deux départements comparés sont donc de 16 litres dans l'un et de 32, c'est-à-dire exactement du double, dans l'autre. Seulement, dans la Seine-Inférieure, les deux tiers de cet alcool sont pris sous la forme d'eau-de-vie, et, dans l'Aude, la presque totalité est prise sous la forme de vin.

Si l'on fait, pour les deux mêmes départements, un tableau représentant la somme des coefficients qui expriment la proportion pour laquelle ils figurent dans la statistique des différents effets de l'alcoolisme, on arrive aux résultats suivants :

SEINE-INFÉRIEURE.		AUDE.
Poursuites judiciaires .	76,62	2,80
Morts accidentelles . .	1,81	0,08
Folie	22,15	9,08
Suicides	9,99	» »
Totaux	110,57	11,88

La différence entre les deux sommes est comme de 10 à 1.

L'habitant de la Seine-Inférieure consomme donc en moyenne deux fois moins d'alcool que celui de l'Aude, mais il le consomme sous forme d'eau-de-vie, au lieu de le boire sous forme de vin, et, par suite de cette différence dans le mode d'administration, les effets nuisibles de l'alcoolisme se manifestent dans la Seine-Inférieure avec une intensité dix fois plus grande que dans l'Aude.

Il y a, je le crois, peu d'arguments qui puissent mieux démontrer la supériorité de la vigne sur le pommier.

DE L'ART AGRICOLE
ET
DE L'ÉCONOMIE RURALE
DANS LA GRÈCE ANTIQUE (1),

PAR M. J. GIRARDIN,

Membre honoraire.

Les documents sur l'art agricole, et dans un sens plus général, sur l'économie rurale dans l'ancienne Grèce, ne sont pas très nombreux, car des cinquante auteurs qui furent consultés avec fruit sur cet important sujet par Varron (2), il ne nous est parvenu que quatre ouvrages, à savoir :

1° *Les Travaux* (ou *œuvres*) *et les jours d'Hésiode*, traité qu'il composa pour l'instruction de son frère Persée (3);

(1) Fragments détachés d'un ouvrage manuscrit sur les *Arts chimiques, industriels et économiques chez les anciens*.

(2) M. T. Varronis rerum rusticarum de Agriculturâ. (Dans les *Agronomes latins*, édit. de M. Nisard. Paris, 1844).

(3) Hesiod., *Opera et dies*. Edition Boissonade: Paris, 1824. Traduct. française de Chenu, 1844.

2° L'*Economique* de Xénophon, encyclopédie des plus remarquables pour l'époque. Scipion l'Africain l'avait toujours entre les mains. Cicéron la traduisit et Virgile lui emprunta les plus beaux passages de ses *Georgiques*. Le célèbre historien et moraliste grec conçut le premier l'idée des *Comices agricoles*, dans lesquels des prix seraient distribués en chaque canton ou bourgade à ceux qui cultiveraient le mieux leurs champs (1) ;

3° Les livres d'Aristote sur l'*Economie rurale*, sur l'*Histoire des animaux* et sur les plantes. Ces livres renferment les instructions utiles sur les travaux de la campagne, laissées par les philosophes Démocrite, Archytas et Epicharme (2) ;

4° Enfin l'*Histoire des plantes* et le *Traité des causes de la végétation* de Théophraste (3).

Hésiode, le plus ancien des agronomes, vivait au commencement du ix^e siècle avant Jésus-Christ ; il fut par conséquent contemporain d'Homère. Sa famille était originaire de Cyme en Eolide, mais il naquit et vécut à Ascra, village situé au pied de l'Hélicon, en Béotie ; il y parvint à une très grande vieillesse (4). Il y entretenait un troupeau et cultivait un terrain qu'il représente comme « mauvais en hiver,

(1) Xénophon, *Dialogue entre Simonide et Hiéron*.

(2) Œuvres d'Aristote, collection Didot, édition de Berlin. 1831-1836. 4 vol, in-4°.

(3) Théophr., traduction latine de Turnèbe et traduction française de Stievenard.

(4) Hérodote., lib, II, c. 53. — Marm., *Oxon epoch.* 29 et 30. — Cicer., *de Senectute*, § 7, t. 3, p. 301.

difficile en été, et n'étant bon en aucun tems » ; c'était probablement une argile compacte et fort humide.

Les œuvres et les jours d'Hésiode constituent un poème didactique et moral, dans lequel sont réunies et mêlées, comme dans un manuel de connaissances utiles, des leçons, tantôt familières, tantôt poétiques, de justice publique et privée, d'agriculture, de navigation, de conduite, etc., dont se sont inspirés également les moralistes, même chrétiens, et les poètes des âges suivants, entr'autres Virgile dans les *Georgiques*.

On y apprend que la propriété des terres était absolue ; elle se partageait également entre tous les fils, à la mort du père. Une des lois de Solon défendait d'acheter des terres au delà d'une certaine étendue. Un domaine contenant des sources ou des eaux courantes était fort recherché, surtout dans l'Attique. Il y avait une loi qui réglementait tout ce qui se rapportait aux puits. Il n'y avait guère que les environs des villages qui fussent constamment cultivés ; là, les champs étaient entourés de haies ; le reste du pays était à l'état de pâture commune. Les jachères d'été étaient en usage. On donnait trois labours avant les semailles.

La charrue était un araire fort simple, qu'on retrouve encore de nos jours en Calabre et en Sicile, anciennes colonies grecques. Il y avait aussi, à l'époque d'Hésiode, un araire composé avec sep, flèche et mancheron. Le soc était fait avec une espèce de chêne très dur, la flèche avec du bois de laurier ou d'orme, le mancheron avec du chêne vert ; il n'entrait

pas de fer dans la construction ; ce n'est que beaucoup plus tard que ce métal fut employé pour le soc, et cette innovation fut attribuée à Cérès par les poètes.

Les mules et les bœufs étaient les animaux de travail ; ces derniers, d'après un passage d'Homère, étaient attachés au joug par les cornes (1). Cependant on voit, dans un ancien manuscrit d'Hésiode, que le joug était aussi disposé de manière à s'appuyer sur le cou des animaux (2).

Les charrues à roues ne furent employées que fort tard. Pline fait honneur de leur découverte aux habitants de la Gaule cisalpine, mais il est prouvé, par plusieurs médailles et pierres gravées trouvées en Sicile, que les Grecs les connaissaient.

De Caylus, et, après lui, de Lasteyrie en ont figuré plusieurs spécimens (3) ; dans celui qu'ils reproduisent, la charrue se compose d'une bêche ou d'une houe à deux manches, et d'un âge soutenu par un avant-train ; il y a un coutre disposé absolument comme dans nos charrues modernes.

Les cultivateurs grecs avaient la notion des engrais. Dans Homère, on voit le vieux Laërte, de sang royal,

(1) Homer., *Iliad.*, XIII, v. 704.

(2) Hesiod., *loc. citat.*, 467. — Cato, *De re rusticâ*, II. — Cicer., ND. II, 60. — Vitruv., X, 3, 8. — Ovid., *Fast.* IV, 216.

(3) De Caylus, *Recueil d'Antiquités*, t. 5, pl. 83, n° 6. — De Lasteyrie, *Collect. de machines, d'instruments, etc., employés dans l'économie rurale, domestique et industrielle*, t. 2, pl. 6 (Origine des instruments d'agriculture).

apporter lui-même du fumier dans ses champs (1). Pline rapporte à Augias, roi de l'Elide, l'un des Argonautes, la coutume de fumer les terres. Théophraste énumère six différentes sortes d'engrais, et il affirme que l'urine de l'homme, mélangée avec les poils de peaux tannées est un engrais propre à transformer certaines plantes sauvages en plantes domestiques (2).

Il appert de là que le rôle et la puissance des engrais étaient déjà pressentis, et que les curieuses expériences modernes de l'agronome Vilmorin père, sur la transformation de la carotte sauvage en racine comestible, au moyen d'une riche culture, ne sont que la confirmation des assertions du célèbre naturaliste grec que je viens de citer.

Ce dernier ajoute de plus qu'un mélange de terre produit les mêmes effets que la fumure, « L'argile, dit-il, doit être mêlée avec le sable, et le sable avec l'argile. » Il suit de là que la connaissance des amendements est fort ancienne.

L'air, suivant le même philosophe, joue un rôle important dans le développement des plantes; il en est de même des localités ou du terrain.

Lorsqu'on lit son *Histoire des plantes* ou son *Traité des causes de la végétation*, on est émerveillé de découvrir tant de faits nouveaux, tant d'aperçus ingénieux, tant de généralités lumineuses dûs aux efforts d'un seul homme, placé dans des conditions aussi peu favora-

(1) Homer., *Odyss.*, XXIV, v. 225. — Cicer., *De Senectute*, c. 54.

(2) Théophraste, *loc. citat.*

bles sous le rapport de l'expérimentation. En effet, Théophraste a pénétré dans les mystères de l'organisme végétal aussi loin qu'il était possible de le faire sans le secours des instruments d'optique. C'est à lui qu'on doit la première connaissance des sexes dans les plantes et de la théorie de la fécondation, des différents tissus élémentaires, des fonctions des feuilles, etc.

Les physiologistes modernes n'ont eu qu'à étendre et à compléter les notions fondamentales établies par Théophraste vingt-deux siècles auparavant. Son histoire descriptive comprend environ 500 plantes de la Grèce, de l'Asie-Mineure, de l'Egypte, de l'Ethiopie et des Indes, qu'il est souvent très difficile de rapporter aux espèces connues de nos jours. C'est le premier catalogue des richesses du règne végétal.

On peut dire avec raison que c'est Théophraste qui a créé la botanique et la minéralogie, ces sciences si utiles à l'agriculture, car avant lui l'étude des plantes et des pierres n'avait eu pour objet que leurs applications à la médecine ou à la métallurgie; la science proprement dite des végétaux et des espèces minérales n'existait point encore (1).

Il ne sera pas déplacé de consigner ici quelques mots de biographie sur le personnage dont je viens de résumer les remarquables travaux en histoire naturelle.

Son vrai nom était Tyrtame ; il naquit à Eressos, dans l'île de Lesbos, l'an 371 avant l'ère chrétienne ;

(1) Cap., *Etudes biographiques pour servir à l'histoire des sciences*, 2^e série, 1864, *Théophraste*, p. 20.

son père était un foulonnier du nom de Mélanthas. Venu très jeune à Athènes, il suivit d'abord les leçons de Platon, puis celles d'Aristote dont il devint bientôt le disciple le plus aimé et le plus brillant; aussi lorsque le célèbre chef de l'Ecole péripatéticienne quitta Athènes pour se réfugier à Chalcis, il en laissa la direction à son élève préféré; il ne s'était pas trompé dans son choix, car sous ce nouveau maître le Lycée compta jusqu'à deux mille élèves.

C'est que Théophraste joignait à un savoir immense toutes les qualités qui font le grand orateur et le professeur entraînant. Il méritait bien le surnom que lui avait donné Aristote et que la postérité lui a conservé, *d'orateur à la parole divine*. Cicéron, en effet, dit de lui que c'est le plus élégant et le plus érudit des philosophes (1).

Sa vie tout entière fut consacrée à la philosophie pratique, à l'enseignement, à la composition des deux cent vingt-sept ouvrages qu'il écrivit sur la grammaire, la logique, la dialectique, l'art oratoire, la physique, l'histoire naturelle, les mathématiques, la poésie, la musique, la morale et même la comédie. Lorsqu'il mourut, à l'âge de cent sept ans, il se plaignait de quitter la vie au moment où il commençait à savoir l'employer.

Il n'est parvenu jusqu'à nous de ce grand philosophe que deux traités sur l'histoire du règne végétal, un traité incomplet sur les pierres, quelques écrits sur la physique et la médecine, et des fragments

(1) Cicer., *Tuscul.*, lib. V, c. IX.

d'œuvres morales connues sous le nom de *Caractères* (1).

Après cette digression qu'on me pardonnera, je reviens à mon sujet.

L'utilité de l'eau pour la végétation était bien connue dès le temps d'Homère. Ce poète historien nous dépeint un cultivateur courant, une bêche à la main, au milieu de ses champs, dès qu'un orage arrive pour diriger l'eau au pied de ses arbres et pour en conduire le surplus dans des cavités pratiquées exprès dans le roc (2).

Strabon, Pausanias, Apollodore disent que ce fut Danaüs l'Egyptien qui fit connaître l'art de creuser les puits dans le pays d'Argos, contrée très pauvre en eau, quand ce prince y arriva (3). Quelques savants modernes pensent que c'est encore lui qui introduisit en Grèce l'usage des pompes, ce qui est assez probable, puisque ces machines hydrauliques furent employées en Egypte de toute antiquité (4).

Plus tard, les Grecs construisirent des canaux souterrains pour faire écouler des masses énormes d'eau qui eussent submergé de vastes étendues de pays au grand détriment de la culture et de l'hygiène publique. Voici dans quels termes Jaubert de Passa parle de ces grands travaux hydrauliques :

« Etait-ce l'ouvrage des hommes ou un caprice

(1) Cap., *loc. citat.*, p. 17 et suiv.

(2) Homer., *Iliad.*, XXI, v. 289 à 298.

(3) Strab.. lib. IX, p. 317. — Pausanias, III, 19. — Apollod., II, 1.

(4) L. Marus.. *Notes sur Pline*, liv. VII, c. LVII.

de la nature que l'issue mystérieuse du lac Stymphalide vers les côtes d'Argos ? (1) On sait que les eaux du lac s'écoulaient dans deux gouffres situés à l'extrémité du bassin ; lorsque ces ouvertures s'obstruaient, les eaux couvraient un espace de plus de 400 stades ou 53 kilomètres.

« Le fleuve Stymphale, que les habitants de l'Argolide appelaient *Erasinus*, n'était pas le seul dont le cours fut en partie souterrain ; l'Alphée, après avoir disparu plusieurs fois sous terre (2), plongeait dans la mer, selon les traditions mythologiques, pour aller jusqu'en Sicile, mêler ses eaux à celles de la fontaine Aréthuse.

« La plaine d'Orchomènes devenait marécageuse lorsqu'on négligeait le curage des conduits souterrains qui donnaient aux eaux du mont Trachys un écoulement régulier. La plaine de Caphys était quelquefois inondée par les eaux d'Orchomènes. Pour abriter d'une manière permanente la ville et le terroir, les magistrats de Caphys firent élever une chaussée le long du canal d'écoulement ; les sources qui jaillissaient en arrière de la chaussée formaient plus loin le fleuve (3).

« La plaine de Phénée, voisine des précédentes, resta longtemps inondée. A une époque inconnue, mais reculée, un tremblement de terre, selon les uns, un prince bienfaisant, selon les autres, fit ouvrir deux gouffres ou *Zerethra* qui évacuèrent les

(1) Strab., VI, c. III, § 9, et VIII, c. IX, § 4.

(2) Pausanias, VIII, 44, 54.

(3) Ibid., VIII, 23.

eaux et assainirent le pays (1); enfin le bassin d'Artémisium, situé près de Mantinée et surnommé *Argos*, à cause de sa stérilité, devenait marécageux toutes les fois que les eaux obstruaient l'issue ou le gouffre qui servait à leur écoulement. Ce conduit souterrain se prolongeait jusqu'à Genethlium, ville située en tête du lac Diné (2). »

Voici encore ce que nous trouvons, sur le même sujet, dans Barthélemy :

« La Béotie peut être considérée comme un grand bassin, entouré de montagnes dont les différentes chaînes sont liées par un terrain assez élevé. D'autres montagnes se prolongent dans l'intérieur du pays; les rivières qui en proviennent se réunissent la plupart dans le lac Copaïs, dont l'enceinte est de 380 stades (14 lieues $\frac{1}{3}$ environ), et qui n'a et ne peut avoir aucune issue apparente. Il couvrirait donc bientôt la Béotie, si la nature ou plutôt l'industrie des hommes n'avait pratiqué des routes secrètes pour l'écoulement des eaux (3).

« Dans l'endroit le plus voisin de la mer, le lac se termine en trois baies qui s'avancent jusqu'au pied du mont Ptoüs, placé entre la mer et le lac. Du fond de chacune de ces baies partent quantité de canaux qui traversent la montagne dans toute sa largeur; les uns ont 30 stades de longueur (plus d'une lieue), les

(1) Ibid., VIII, 14, 19.

(2) Pausanius, VIII, 7, 20, 21, 25. — Jaubert de Passa, *Recherches sur les arrosages chez les peuples anciens*, t. IV, p. 36.

(3) Strab., lib. 9, p. 406-407.

autres beaucoup plus (1). Pour les creuser ou pour les nettoyer, on avait ouvert, de distance en distance, sur la montagne, des puits qui nous parurent d'une profondeur immense. Quand on est sur les lieux, on est effrayé de la difficulté de l'entreprise, ainsi que des dépenses qu'elle dut occasionner et du temps qu'il fallut pour la terminer. Ce qui surprend encore, c'est que ces travaux, dont il ne reste aucun souvenir dans l'histoire ni dans la tradition, doivent remonter à la plus haute antiquité, et que, dans ces siècles reculés, on ne voit aucune puissance en Béotie capable de former et d'exécuter un si grand projet.

« Quoi qu'il en soit, ces canaux exigent beaucoup d'entretien. Ils sont fort négligés aujourd'hui (2) ; la plupart sont comblés, et le lac paraît gagner sur la plaine. Il est très vraisemblable que le déluge, ou plutôt le débordement des eaux qui, du temps d'Ogygès, inonda la Béotie, ne provint que d'un engorgement dans les conduits souterrains (3). »

Les produits agricoles de la Grèce étaient absolument les mêmes que ceux de la Grèce moderne, à l'exception des prairies artificielles qu'on ne connaissait pas encore. Lorsqu'on manquait de fourrages, que le foin des prairies naturelles et des communaux était insuffisant, on avait recours au *Gui* et au *Cytise*.

(1) Strab., id. — Wheler, *A Journ.*, p. 466.

(2) Du temps d'Alexandre, un homme de Chalcis fut chargé de les nettoyer. (Strab., lib. 9, p. 407).

(3) Barthélemy, *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, t. 3, p. 295.

On a cru reconnaître dans cette dernière plante, depuis Mathiole, le *Medicago arborea* de Linné.

La luzerne ordinaire (*Medicago sativa*, L.) s'introduisit en Grèce à l'époque de la guerre avec Darius, roi de Perse ; on la nomma *mèdiké botanè* (*Medica* des Latins) parce qu'elle vint de la Médie, au dire de Strabon (1). M. Fée fait cette remarque qu'à voir la manière dont elle est répandue aujourd'hui en Europe, on la croirait dans son lieu natal, et l'on douterait presque de la vérité de l'assertion de Strabon (2).

Les fèves tenaient le premier rang parmi les légumes ; on en faisait des bouillies et on les mêlait aussi au froment pour la confection du pain. Les gladiateurs d'Asie en mangeaient habituellement, au temps de Galien, pour donner de la souplesse et du développement aux chairs. Les forgerons les consommaient à l'état vert pour combattre la constipation à laquelle ils sont sujets. On les servait avec leurs cosses, non-seulement chez le peuple, mais même chez les riches. On leur attribuait, du reste, une foule de propriétés fantastiques, et on en faisait des offrandes expiatoires aux mânes des morts dans la cérémonie des *Lémuries*. Didyme et Pythagore, qui professaient que ces plantes recélaient les âmes des morts, en interdisaient l'usage à leurs disciples. Chez les Egyptiens et d'autres peuples de l'antiquité, elles

(1) Strab., II, 560. — Aristot., *De anim.*, VIII. — Dioscorid., II, 177. — Plut., *In vitâ Epic.*, p. 444. — Isidor., *Origin.*, lib. XVII, 4.

(2) Fée, Notes sur le livre XVIII de Pline, *loc. citat.*, t. II, p. 411.

étaient frappées de réprobation ; ils croyaient voir dans leurs fleurs des signes cabalistiques.

Le chou-fleur, originaire de Chypre, entraît déjà dans l'alimentation, mais certaines plantes, qui ne figurent plus depuis longtemps dans le régime européen, étaient cultivées comme comestibles, telles entre autres que la *mauve* et surtout la *mauve alcée* que les pythagoriciens regardaient comme propre à favoriser l'exercice de la pensée et la pratique de la vertu ; le *chervi*, le *cardamome*, le *silphium* de Dioscorides, qu'on croit être l'*asa-fœtida*, dont les Orientaux se montrent encore si friands qu'ils lui ont donné le nom de *mets des Dieux*.

Nous comprenons d'autant moins cette adoption dans les usages culinaires que la matière résineuse qui imprègne toutes les parties de cette plante exhale une odeur alliée si fétide que les Allemands l'ont appelée *Stercus diaboli*, fiente du diable. Il est vrai que l'odeur du citron, qui nous paraît si agréable, était en exécration chez la plupart des peuples anciens. Jamais dicton populaire ne fut plus sensé que celui qui dit qu'il ne faut pas disputer des goûts et des couleurs.

On sait que les Grecs estimaient beaucoup le raifort ou radis noir (*Raphanus sativus*), puisque Moschion lui a consacré un volume entier. Il en était de même de l'oignon, de l'ail, du poireau, auxquels les Egyptiens rendaient un culte (1). Les Athéniens, grands mangeurs d'ail, en faisaient surtout usage en voyage. C'était un préservatif contre l'ivresse, et cette

(1) Juvenal, *Sat.* 15.

croyance populaire était partagée par Hippocrate. Les athlètes en avalaient quelques gousses pour avoir plus de force dans le combat (1). On en donnait aussi aux coqs pour qu'ils se battissent avec plus d'ardeur.

Je dirai, à cette occasion, que les Grecs, qui avaient une sorte de passion pour les combats de ce genre, estimaient surtout les coqs de Tanagra, en Béotie, parce qu'ils étaient non-seulement d'une grosseur et d'une beauté remarquables, mais de plus très belliqueux. Aussi les Tanagréens en faisaient un grand commerce, et pour rendre la fureur de ces oiseaux plus meurtrière, on armait leurs ergots de pointes de bronze (2).... Le jeu si cruel des *coqueleux* de la Flandre a donc, comme on le voit, des origines dans un passé bien lointain, ce qui ne suffit pas, toutefois, pour le justifier et l'ennoblir !

Les principaux fruits comestibles étaient les raisins, les poires, les pommes, les coings, les figues, les amandes, les mûres, les dattes et les olives. La culture de l'olivier fut enseignée aux habitants de l'Attique par Cécrops l'Egyptien, qui vint s'établir dans cette partie de la Grèce vers 1643 avant J.-C. Les Athéniens faisaient de leurs figues sèches un commerce assez considérable et les exportaient jusqu'en Perse (3). On raconte qu'un des motifs de la guerre de Xercès contre les Grecs fut le désir de s'emparer d'un pays qui produisait de si bons fruits.

(1) Aristoph., *Les Chevaliers*, v. 760.

(2) Columell., lib. 8, c. 8, c. 2. — Varro, lib. III, c. 9. — Plin., X, c. XXI. — Barthélemy, *loc. citat.*, 3, p. 255.

(3) Athénée, lib. XIV, p. 652.

Les figues d'Athènes sont encore de nos jours en grand renom en Turquie (1). Ce fut un des mets favoris de Platon, qui en tira le surnom de *Philosukos*.

Le noyer, qui était inconnu des Grecs au temps d'Alexandre, abonde en Perse, suivant Hassequitz, et il y forme des forêts presque entières. C'est de cette région qu'il fut transporté en Grèce, et que de là il se répandit ensuite dans toute l'Europe. Pline fait la remarque que les noms donnés aux noix par les Grecs indiquent qu'elles viennent des rois de Perse ; en effet, les meilleures s'appelaient, de son temps, *Persiques* et *Basiliques* (2).

Le botaniste de Mirbel a cherché à prouver que le gland, dont se nourrissaient les premiers hommes, et que les auteurs latins désignaient sous le nom de *Chaonius victus*, comme si les Chaoniens avaient été les premiers à en faire usage, n'était autre chose que la noix. « Le nom de *juglans*, dit-il, traduit du grec, semble être une preuve de sa haute antiquité, et nous reporte à ce temps où les glands formaient la principale nourriture des anciens habitants de la Grèce et de plusieurs contrées de l'Asie... Le mot *Gland* avait chez eux une signification très étendue ; ils l'appliquaient, en général, à beaucoup de fruits dont les coques ligneuses renferment une amande ; c'est ainsi que le fruit du noyer était également pour eux une sorte de gland ; sa saveur agréable, l'emportant sur toutes les autres espèces, ils l'ont désigné sous

(1) Spon., *Voyage*, t. 2, p. 147.

(2) Pline, XV, c. XXIV, 22.

le nom de *Dios balsanos*, gland de Jupiter, *Jovis glans* en latin et, par abréviation, *Juglans*, gland par excellence. C'est du moins l'opinion de Pline et de plusieurs autres écrivains distingués. » (1).

Je ne puis adopter cette manière de voir. S'il est bien vrai que, d'une manière générale, les anciens désignaient sous le nom de *glandes*, glands, les fruits de presque tous les arbres, cependant, en étudiant bien le texte des auteurs, on voit que, dans un sens plus spécial, ils appliquaient ce nom aux fruits du chêne, dont un certain nombre d'espèces étaient déjà connues (2).

Quant aux glands comestibles, dont la farine servait encore, au temps de Pline, à faire du pain lorsque les grains manquaient (3), il est évident que ce n'était point ceux de notre chêne commun (*Quercus robur*), qui sont amers, astringens, non mangeables, mais les glands doux fournis par le chêne *ballote* (*Quercus ballota*), arbre très répandu en Italie, en Espagne, en Grèce, sur les côtes de l'Asie-Mineure et dans le nord de l'Afrique.

Ces glands fort allongés, d'une saveur douce, agréable, voisine de celle de la noisette ou de la châtaigne, abondent en fécule et en sucre. Aujourd'hui encore, dans la province de Salamanque en Espagne, le peuple les mange avec plaisir; pendant l'hiver de 1812, l'armée française, bivouquée dans d'immenses forêts entièrement formées de ces arbres,

(1) De Mirbel, *Histoire des arbres fruitiers*. — Couverchel, *Traité des fruits tant indigènes qu'exotiques*, p. 567.

(2) Pline, XVI, c. II à X.

(3) Pline, XVI, c. VI, 5.

trouva dans ces fruits un moyen précieux d'alimentation. M. Fée qui signale ce fait dit avoir trouvé un fort bon goût à ces glands (1). Les indigènes de l'Algérie, de la Tunisie, etc, en font une grande consommation après les avoir fait bouillir dans l'eau ou cuire sous la cendre. Le célèbre botaniste Desfontaines assure que c'est une nourriture recherchée (2).

Théophraste et Strabon en ont parlé. Homère dit qu'on servait des glands doux sur la table des Déesses (3). Cornelius Alexander, cité par Pline, raconte que les habitants de Chio se maintinrent et gardèrent leur ville, encore qu'elle fut étroitement assiégée, n'ayant d'autre aliment que ces mêmes fruits, de sorte qu'ils contraignirent l'ennemi à lever le siège (4).

Les faînes, ou fruits du hêtre, servirent également à la nourriture de l'homme, en même temps que les glands doux ; le nom de *Fagus*, donné à cet arbre, dérivé de *phago*, je mange, indique bien cet antique usage. Le hêtre, si souvent chanté par les poètes, était suivant quelques auteurs, commun dans la forêt de Dodone, et c'était sous son épais ombrage que les prêtres d'Apollon rendaient leurs oracles ; il est certain qu'il est répandu dans toute la Grèce (5).

(1) Fée, notes 16 et 31 du liv. XVI de Pline. *Loc. citat.*, t. 10, p. 191 et 200.

(2) Desfontaines, *Mémoire sur le chêne Ballote du mont Atlas* (mém. de l'Académie des Sciences, 1790 ; p. 394).

(3) Homère. *Odyss.*, XIII, 242.

(4) Pline, XVI, c. VI, 5.

(5) Fée, note 23 du liv. XVI de Pline. *Loc. citat.*, p. 196.

Le noisetier ou coudrier et le chataignier étaient aussi connus des Grecs. Le premier était originaire du nord de l'Asie-Mineure, le royaume de Pont, aussi ces fruits étaient-ils désignés chez les Romains sous le nom de *Noix pontiques*. Le deuxième vint primitivement de Sardes en Lydie, de là le nom de *Glands de Sardes* que les Grecs donnèrent aux châtaignes; celles qu'on recueillait sur le mont Ida étaient surnommées *Leucena* (1).

Dans l'île de Chypre, en Crète, et dans plusieurs autres îles de l'Archipel Grec, fertiles en figuiers, en grenadiers, qu'on disait plantés par Vénus, plusieurs espèces de Cistes (*Cisthos* des Grecs, *Cistus* des Latins), petits arbrisseaux à fleurs roses et blanches, fournissaient la résine aromatique nommé *Ladanum*, qui a joué un grand rôle tant en médecine qu'en parfumerie, et qu'on brûle encore dans les maisons turques pour parfumer l'air. Hérodote a trouvé les Cistes dans l'Arabie, et il dit que la résine ou *ledanon* qu'ils sécrètent se ramasse dans la barbe des boucs et des chèvres qui ont brouté leurs feuilles et leurs rameaux. Il ajoute que ce *Ledanon* entre dans la composition de plusieurs parfums, et que c'est principalement avec lui que se parfument les arabes. Théophraste a aussi mentionné cette résine, que Dioscoride a bien décrite, et que Tournefort a encore vu récolter en promenant sur les arbrisseaux des lanières de cuir attachées ensemble et disposées comme les dents d'un peigne. On racle ensuite les

(1) Couverchel, *loc. citat.*, p. 134.

lanières avec un couteau, et l'on renferme la résine dans des vessies, où elle acquiert plus de consistance. (1).

Le seul document curieux que nous ayons sur le jardinage proprement dit, c'est la description par Homère du jardin d'Alcinoüs, roi des Phéaques, dans l'île de Corcyre (aujourd'hui Corfou), du temps de l'expédition des Argonautes, c'est-à-dire en 1250 avant l'ère vulgaire. Ce jardin, d'une extrême simplicité, servit de modèle à tous ceux qu'on établit par la suite; ceux-ci, comme en général ceux des Perses et des Juifs, ne renfermaient que des plantes utiles; ils n'avaient, au dire de Boettiger, ni allées couvertes, ni bosquets, ni terrasses, ni fleurs, ni parterres; en un mot, c'était tout bonnement des clos et des vergers (2).

Si chez les Grecs l'horticulture proprement dite, c'est-à-dire l'art des jardins d'agrément, ne reçut qu'un très médiocre développement, « il faut, dit M. Arthur Mangin, l'attribuer principalement à l'exiguité du territoire et des ressources matérielles dont disposaient les citées grecques, et plus encore peut-être à leurs mœurs et à leur état politique et social. En effet, la plupart de ces petits Etats avaient une constitution essentiellement démocratique : point de rois, peu de personnages possédant de grandes richesses ;

(1) Dioscor, I, c. 110.—Pline, XXIV, c. XLVIII, 5.—Tournefort, *Voyage au Levant*, I, 84.

(2) Voir sur le *Jardin d'Alcinoüs et en général sur le jardinage chez les anciens*, la dissertation de Boettiger, trad. de J. Bast. Paris, 1801; in-8.

partantpoint de ces palais qu'accompagnent de magnifiques jardins. Mais c'est peut-être dans la Grèce ancienne qu'il faut chercher le premier exemple de jardins publics créés par les soins des magistrats pour l'agrément des citoyens. Tels furent ceux de l'Académie et du Lycée, à Athènes » (1).

Les jardins particuliers, en petit nombre, étaient communément situés dans les faubourgs des villes ; ceux de Pisistrate, de Cimon et de quelques autres personnages étaient ouverts au public.

Comme les Grecs faisaient une grande consommation de fleurs dans leurs temples et pour l'ornement de leurs tables et de leurs lits, ils durent évidemment les cultiver sur une assez vaste échelle. On sait qu'ils connurent les narcisses, les jacinthes, les anémones, les iris, les violettes, les roses, les myrthes, les lauriers-roses, et toutes sortes de plantes odoriférantes, ainsi que le rapportent Athénée et Théophraste (2).

C'est par la greffe qu'on adoucissait l'amertume et l'âpreté des fruits qui viennent dans les forêts (3).

Le mythe de Cérès faisant connaître le blé et la manière de le cultiver à Triptolème, fils de Célée, roi d'Eleusis, qui, à son tour, l'apprit aux habitants de

(1) Arthur Mangin, *Les Jardins, histoire et description*, 1 vol. grand in-fol., avec dessins. Tours, Mame et fils, édit. 1867, p. 49.

(2) Athénée, lib. 15, c. 9, p. 683. — Théophr., *loc. citat.* lib. 6, c. 6, p. 643.

(3) Aristote, *de Plant.*, lib. 1, c. 6. t. 2, p. 1016. — Théophr., *loc. citat.*, lib. 1, c. 6 et 7.

l'Attique, n'est qu'une reproduction du mythe de l'Isis-Egyptienne, avec laquelle la première Divinité doit être confondue, au dire d'Hérodote.

L'orge réussissait mieux dans le territoire montagneux de l'Attique que le blé, tandis que cette dernière céréale venait fort bien en Béotie et y donnait des grains beaucoup plus lourds, au dire de Théophraste(1). Les récoltes de l'Attique étaient donc insuffisantes pour faire face aux besoins de la population, aussi était-on obligé, comme cela a encore lieu de nos jours, d'importer du blé étranger, notamment de la Scythie, de l'Egypte, des rives du Bosphore Cimmérien ou du Pont-Euxin. Ce supplément indispensable dépassa souvent un million d'hectolitres (2).

Disons, en passant, qu'au ^{vi}^e siècle avant J.-C., le médimne, unité de mesure pour les grains, correspondant à 51 litres 79, coûtait un drachme (0 fr. 93), soit 1 fr. 78 l'hectolitre, tandis qu'au ^{iv}^e siècle, la même mesure valait 3 drachmes (2 fr. 79), ou 5 fr. 38 l'hectolitre. Le prix monta jusqu'à 16 drachmes, soit 28 fr. 63 par hectolitre, à la suite d'une disette qui désola la Grèce à l'époque de Démosthène (3).

C'est dans l'île de Salamine que les récoltes arrivaient les premières à maturité. Les semailles se faisaient, non avec le grain de l'année, mais avec celui de l'année précédente.

Quand le blé tendait à venir trop fort en herbe, on

(1) Theoph., *loc. citat.*, VIII, 4, § 5.

(2) Démosth., *C. Leptinem*, § 32, Reiske. p. 467. — De Corona, § 87, Reiske, p. 254.

(3) Démosth., *C. Phormionem*, § 39, Reisk., p. 918

l'arrêtait, comme on le fait chez nous, en le faisant pâturer par les moutons. — Quand la paille était abondante, on ne la coupait qu'à moitié, comme cela se pratique encore dans certaines contrées, au grand détriment du rendement des fumiers, et on brûlait le reste sur pied. Nous verrons que cette mauvaise méthode fut adoptée dans plusieurs parties de l'Italie.

Le millet était aussi cultivé, ainsi que le sésame; les graines oléagineuses de cette dernière plante étaient mangées, et il paraît qu'on les tenait en grande estime, puisqu'elles coûtaient le double des autres graines; de même que le cumin. Les Orientaux en font encore des gâteaux. « En 1849, dit M. Beulé, un navire marchand chargé de sésame avait été brisé sur les rochers de Magne. J'étais sur le bateau à vapeur qui vint recueillir les naufragés et les épaves. Quand nous descendîmes à terre, nous trouvâmes les habitants à demi-sauvages de la montagne, mangeant ou faisant cuire le sésame, qu'ils avaient recueilli sans le moindre scrupule (1).

« Dans les pays montagneux, dit M. Duruy, les plaines sont d'ordinaire d'une extrême fertilité. La Thessalie, la Messénie, le Nord de l'Elide et de l'Eubée, qui fut le grenier d'Athènes, ne démentaient pas ce principe. La Béotie devait aussi à ses nombreux cours d'eau et à leurs dépôts longtemps accumulés une surprenante fertilité, surtout la vallée inférieure du Céphise, fécondée comme l'Egypte par des inondations périodiques. Mais les habitants, gâtés par cette nature trop généreuse, s'engourdirent dans les

(1) Beulé, *Journal des Savants*, mai 1866, p. 281.

plaisirs sensuels. Tandis que l'Attique, si pauvre, se couvrait d'une active et ingénieuse population, la Béotie nourrit un peuple dont la paresse d'esprit devint proverbiale, bien qu'il ait compté Hésiode et Pindare parmi ses enfants.

« Les régions élevées de l'Arcadie et ses vallées verdoyantes que mille ruisseaux arrosent, avaient pour habitants une race d'hommes qui ont quelques traits de ressemblance avec les Suisses par leurs mœurs simples et pastorales, leur esprit belliqueux, leur amour du gain et leur dispersion en de nombreux villages.

« Prise dans son ensemble, la Grèce n'était pas assez fertile pour nourrir ses habitants dans l'oisiveté et la mollesse ; elle n'était pas assez pauvre non plus pour les contraindre à dépenser toute leur activité dans la recherche des moyens de subsistance. La diversité du sol leur imposait cette diversité de travaux qui multiplie les aptitudes et excite le génie des peuples, qui provoque la variété des idées par celle des connaissances, c'est-à-dire la civilisation. De leur sol, les Grecs reçurent bien plus qu'aucun autre pays l'obligation d'être à la fois pâtres et laboureurs, mineurs et marchands ; ajoutez : en face et à proximité des contrées alors les plus civilisées, la Lydie, la Chaldée, la Phénicie, l'Egypte et Carthage (1). »

Quoi qu'il en soit, les Grecs ne manifestèrent jamais un goût très prononcé pour les travaux des champs ; il y a plus même, les races guerrières de la Laconie, de la Messénie, du Péloponèse, professant pour ces

(1) Duruy, *Histoire grecque*. 3^e édition. Paris, 1861, p. 8.

travaux un insurmontable dédain, abandonnaient les soins de la culture à leurs femmes et à leurs esclaves. Voilà pourquoi, de l'époque d'Hésiode à la domination romaine, on ne remarque pas dans l'agriculture grecque de bien grandes améliorations.

Il y a plus encore; la Grèce qui, pas plus que l'Egypte et les autres nations de l'Antiquité, n'eut un système régulier de culture et ne sut pas entretenir constamment les terres dans un même état de production par l'apport continu et suffisant de matières fertilisantes, tant organiques que minérales, la Grèce vit peu à peu s'abaisser le chiffre de ses récoltes en tous genres. Voici, à cet égard, ce que dit l'illustre chimiste Liebig :

« Longtemps avant la légende de la fondation de Rome, le peuple de la vieille Grèce et des côtes de l'Asie-Mineure était entré dans la voie de la culture et de la civilisation; mais, avant même que Rome eut étendu son empire sur le monde alors connu, tous les symptômes de la décadence se révélaient dans l'épuisement de son sol. Déjà 700 ans avant la naissance du Christ, la réduction de la fertilité se manifestait par l'émigration en masse des Grecs vers les bords de la Mer-Noire et de la Méditerranée, ainsi que par le dépeuplement progressif et la désolation du pays.

« Avant la bataille de Platée (479 ans avant J.-C.), Sparte put encore réunir 8,000 guerriers pour combattre les Perses. Cent ans plus tard, d'après Aristote (1), le même Etat n'en comptait pas 1,000 en état de porter

(1) Polyb. II, 6, 11, 12.

les armes, et 150 ans après, Strabon se plaint de ce que des cent villes de la Laconie, non compris Sparte, il ne restait, de son temps, qu'une trentaine de bourgs tout au plus. Cent ans après Strabon, Plutarque décrit l'état triste et désolé de la Grèce et du vieux Monde(1). Mais Rome aussi devait subir le même sort. » (2)

Bien que les anciens Grecs fissent au dieu Pan l'honneur de l'invention du pain, cet aliment ne leur était pas familier, ou du moins la préparation à laquelle on donnait ce nom différait notablement de celle à laquelle on l'appliqua plus tard. Ils mangeaient la farine de blé simplement pétrie avec de l'eau, ou de la bouillie d'orge torréfiée, qu'ils nommaient *Al-phiton* (le *polenta* des Latins), et des galettes d'orge, nommées *Maza*. Ils mêlaient souvent à ces diverses préparations du lait, du miel ou du vin. Ce n'est que fort tardivement qu'ils confectionnèrent du véritable pain avec de la farine de blé et du levain.

Avant, et même après l'invention des fours à cuire le pain, on se servait, pour cet usage, d'un vase couvert, en terre cuite, percé de petits trous sur son pourtour, et qui portait le nom de *Clibanos* ou *Cribanos*; après y avoir introduit la pâte, on l'entourait de cendres brûlantes, dont la chaleur, pénétrant par les trous, donnait une température plus régulière et plus

(1) Plutarq., *mor.*, p. 413.

(2) Liebig, *Les lois naturelles de l'agriculture*, traduit d'après la dernière édition allemande, par Ad. Scheler, t. I, p. 113.

égale que n'aurait pu l'être celle d'un four ordinaire (1).

Athènes, qui après le règne de Périclès, était devenue la reine des lettres, des arts et de l'élégance, devint aussi célèbre par l'habileté de ses boulangers et de ses cuisiniers; elle livrait à la consommation publique une vingtaine de variétés de pain, parmi lesquelles il s'en trouvait d'une grande blancheur et d'un excellent goût (2).

Suivant ce que rapporte Platon, l'art du boulanger aurait reçu en Sicile, un siècle avant lui, de notables perfectionnements de la part d'un nommé Théarion (3).

Les Cappadociens faisaient des pains très délicats, analogues à nos pains *viennois*, en ajoutant à la farine de blé un peu de lait, d'huile et de sel (4).

Quel était le poids, quel était le prix du pain à Athènes? C'est ce que l'on ne sait pas d'une manière positive. On voit dans le discours de Démosthène contre Phormion (5) que, lors d'une disette en cette ville, on distribua aux habitants du Pirée des pains dont chacun valait une obole, c'est-à-dire 15 centimes de notre monnaie. Dans la *Lysistrata* d'Aristophane (6), il est question d'un pain fait avec une *chénice* de farine (1 litre 07); mais, d'après le Scholiaste du même

(1) Dioscoride, II, 81 et 96. — Isidor, *Orig.*, XX, 2. — Columell, V, 10, 4. — Pline, XIX, c. 3.

(2) Archestr. et Antiph., *Apud Athen.*, lib. III.

(3) Plato, *in Gorg.*, I, p. 518.

(4) Athénée, lib. III, c. 28.

(4) Demosth., *C. Phormionem*, § 27. — Reisk, 912.

(6) Vers 1208.

poète, il y avait ordinairement dans une chénice quatre grands pains et huit petits (1).

Comme, ainsi que le fait remarquer M. Caillemer, on retrouve le même prix d'une obole à des époques bien différentes, au v^e et iv^e siècles, alors que le prix courant des céréales avait pourtant subi de notables changements, il est permis de croire que les boulangers athéniens, tout en continuant de vendre leur marchandise d'après le même tarif, n'avaient pas manqué d'en diminuer le volume (2).

Les vainqueurs aux jeux d'Eleusis recevaient comme récompense une mesure d'orge. Il est probable qu'on ajoutait à sa farine de la farine de blé pour améliorer la qualité du pain qu'on en fabriquait. A Sparte, où le régime était si sévère, cette même farine était la base de la nourriture habituelle (3).

L'orge mondé était considéré comme un aliment très sain et très substantiel ; on l'appelait *Ptizo*, qui veut dire *j'écorce*, parce qu'il était dépouillé de son enveloppe extérieure par le frottement ; c'est de ce mot que les Latins firent *Ptisana* et nous *Tisane* (4).

Nous devons à Athénée la recette d'un mets fort estimé des gourmets, dans lequel cet orge mondé jouait le principal rôle. Le grain, moulu grossièrement dans un mortier, était additionné d'huile et cuit lentement dans un vase approprié ; on remuait cons-

(1) Scholia in Vespas, Didot, p. 145.

(2) Caillemer, *Notes sur le prix des denrées alimentaires à Athènes* (Mém. de l'Académ. de Caen, vol. de 1876-1877, p. 606.

(3) *Ætian.*, *Var. histor.*, lib. XIII, c. 38. — *Athén.*, lib. IV. — *Stob.*, *Serm.*, 29, p. 208.

(4) Pline, XVIII, c. XIV et XV.

tamment cette bouillie, à laquelle on ajoutait de temps en temps du jus de poularde, de chevreau ou d'agneau, en ayant soin qu'elle ne se répandît pas hors du vase ; on la servait quand elle était amenée au point convenable de cuisson (1). Ou comprend que cette espèce de *polenta* devait être fort nourrissante.

On confectionnait des espèces de pâtés de lièvres, de bec-figues et de petits oiseaux qui voltigent dans les vignes (2).

On trouve dans les écrits des poètes, des philosophes, des historiens, des médecins, des géographes une foule d'indications qui témoignent que l'art culinaire était arrivé, à l'époque florissante d'Athènes, à un assez haut degré de perfection. — Archestrate, contemporain et ami d'un des fils de Périclès, à la suite de longs voyages pour étudier les productions végétales et animales des différents climats et recueillir les meilleurs procédés culinaires usités chez les divers peuples du monde connu, composa un poème sur la gastronomie. C'était un trésor de science dont chaque vers, au dire de Théotime, contenait un précepte. Malheureusement cet ouvrage a été perdu ; on en retrouve seulement des citations éparses dans les auteurs (3).

Il en a été ainsi des ouvrages composés sur le même sujet par Mithœus de Sicile (4), Numénus

(1) Athén., lib. III, c. 38. — Casaub., in *Athen.*, p. 151.

(2) Telect., ap. *Athen.*, lib. XIV, c. 14. — Poll., lib. VI, c. 11. § 78.

(3) Athénée, lib. 5, c. 20. — *Ibid.*, 7, c. 5. — Barthélemy, *loc. citat.*, t. 2, p. 466.

(4) Plat., in *Gorg.*, I, p. 518.

d'Héraclée, Hégémon de Thasos, Philoxène de Leucade (1), Actidès de Chio, Tyndaricus de Sicyone (2).

Il y eut en Sicile et à Sybaris, dans la grande Grèce, des académies gastronomiques où tout ce qui a trait aux délices de la table était soumis à de savantes discussions (3).

Outre l'ail, l'oignon, le poireau, le silphium, dont j'ai déjà parlé, les cuisiniers grecs employaient pour leurs sauces ou ragoûts une foule de condiments, tels que le sel, le poivre, le vinaigre, l'huile, le miel, le sésame, les raisins secs, les câpres, le cumin, la coriandre, le persil, le fenouil, la menthe, l'origan, le thym, le cresson, les carottes, le fromage râpé, les jaunes d'œufs, les olives confites dans la saumure, les huîtres et autres coquillages, etc. (4).

On inventa une foule de gâteaux qu'on confectionnait avec de la farine, du lait, de l'huile et le miel fameux du mont Hymette; on y associait souvent des œufs, du fromage, des fruits ou des plantes aromatiques. On connaissait les *oublies*, pâte de farine et de miel réduite en feuilles minces que la chaleur du brasier faisait rouler sur elles mêmes et qu'on servait toutes chaudes pour les tremper dans du vin. On faisait des espèces de *beignets* avec de la farine de

(1) Athén., I, c. 5.

(2) Athén., XIV, c. 23. — Poll., c. 10, § 71. — Barthélemy, *loc. citat.*, 2, p. 465.

(3) J.-B. Gaut, *Mémoire sur l'histoire de la confiture depuis les Hébreux jusqu'à nos jours* (Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. 26, p. 321; 1863,

(4) Athénée, lib. III, c. 26. — Poll., VI, c. 10, § 66. — Archestr. ap. Athen., VII, c. 5, — Schol. Aristoph., *in equit.*, V, 768.

sésame, du miel et de l'huile, dont le mélange bien battu était cuit dans une poêle. Il y avait des tourtes avec des amandes et des raisins (1).

Le philosophe Bion disait : « Il n'y a que les gâteaux ou le vin de Thasos qui puissent plaire à tout le monde. »

Les Lacédémoniens, beaucoup plus frugals que les autres Grecs, avaient une cuisine fort simple, même grossière. Tout le monde a entendu parler de ce *brouet noir* dans lequel ils trempaient leur pain et qu'ils préféraient aux mets les plus exquis. Meursius conjecture que ce brouet n'était autre chose que du jus de viande de porc auquel on ajoutait du vinaigre et du sel, seuls assaisonnements en usage chez ce peuple si sobre (2). Ricard avance que c'était une espèce de potage et ajoute qu'on en faisait un autre avec des anguilles, qu'on appelait le *potage blanc* (3).

J'ai parlé tout à l'heure du vin de Thasos, qu'Aristophane comparait au nectar (4), et qui, à partir de la domination athénienne dans cette île, commença à acquérir de la célébrité, à devenir de mode à Athènes et à se répandre dans toute la Grèce.

« O merveilleux antidote ! s'écrie Athénée. Verse-moi du vin de Thasos. Quelque soit le souci qui me

(1) Casaub. in Athen., p. 131. — Antidot. ap. Athen. III, c. 25. — Athén. XIV, c. 14. Poll., VI, c. 11, § 78.

(2) Meursius, *Miscel. lacon.*, lib. I, c. 8, 12, 13. — Plut., *de sanit. tuend.*, t. 2, p. 128. — Ibid., *Instil. lacon.*, t. 2, p. 286.

(3) Ricard, *Note 41 sur la vie de Lycurgue de Plutarque*. — Loc. citat., t. I, p. 235.

(4) Aristoph., in Plut., V, 1022. — Pline, XXXIV, c. VII.

ronge, dès que j'en ai bu je reviens à la vie. C'est Esculape qui a répandu cette douce liqueur sur la terre (1). »

Chez les Romains de l'Empire, ce vin jouait un grand rôle dans leurs débauches. Aujourd'hui, provenant de vignes cultivées sans soins et comme au hasard, puis fabriqué grossièrement, il ne se garde pas et n'a plus de valeur (2).

Très souvent la date du vin était marquée sur les amphores par le nom du magistrat sous lequel il avait été obtenu. C'est à Athènes surtout que l'on a trouvé un assez grand nombre d'anses d'amphores portant le nom des Thasiens (3).

Mais il y avait bien d'autres vins tout aussi renommés ; tels étaient, entre autres, ceux de Naxos, de Chio, de Lesbos, de Mendé, de Rhodes, de Chypre, de Corcyre qui s'exportaient dans le monde entier (4). Comme ils étaient très alcooliques et d'une consistance syrupeuse, pour ne pas dire plus, on ne pouvait les boire qu'avec de l'eau. Cléomène, roi de Macédoine, ayant voulu, au dire d'Hérodote, boire du vin pur, *selon la coutume des Barbares* avec lesquels il traitait (les Scythes), fut pris d'un accès de folie. C'était de Bacchus lui-même qu'Amphyction, roi d'Athènes, avait appris, le premier, suivant les traditions reçues, à tempérer la force du vin par

(1) Athen., I, 51.

(2) G. Perrot, *Mémoire sur l'île de Thasos* (Archiv. des missions scientifiques, 2^e série), t. I, p. 55.

(3) G. Perrot, *Sceaux trouvés sur des anses d'amphores thasiennes*. (Revue archéologique. 1861.)

(4) Aristoph., *in Plut.*, V, 1022. — Pline, XXXIV, c. vii.

l'eau. Achille, dans l'Iliade, prescrit de ne mêler que peu d'eau au vin que l'on sert à Ulysse, en raison de son âge et de ses fatigues. Le mot *Tettara* désigne, dans Homère, un vin mêlé à partie égale d'eau. Selon Athénée, on buvait le vin avec 2 1/2 à 3 parties d'eau ; cela devait dépendre, d'ailleurs, du degré de concentration du vin lui même, ce qui variait beaucoup (1).

Mais les épicuriens préféraient la proportion contraire, et sur la fin des repas ils oubliaient volontiers ces règles austères. C'est ce que nous apprend le riche Dinias donnant à souper à plusieurs de ses amis. « Solon, dit-il, nous défendait le vin pur. C'est de toutes ses lois peut-être la mieux observée, grâce à la perfidie de nos marchands, qui affaiblissent cette liqueur précieuse. Pour moi, ajoute Dinias, je fais venir mon vin en droiture ; et vous pouvez être assurés que la Loi de Solon ne cessera d'être violée pendant tout ce repas » (2).

En achevant ces mots, Dinias se fit apporter plusieurs bouteilles d'un vin qu'il conservait depuis dix ans, et qui fut bientôt remplacé par un vin encore plus vieux (3).

Le frelatage des vins avait nécessité à Athènes la création d'un contrôleur général pour s'y opposer. L'histoire grecque nous a transmis le nom du cabaretier Canthare, qui excellait dans la pratique des

(1) Athen., X, c. 7. — Hesiod., *oper.*, V, 596. — Aristoph., V, 1133.

(2) Alex. ap. Athen., X, c. 8.

(3) Ath., lib. XIII. — Barthélemy, *loc. citat.*, t. 2, p. 474.

mixtions les plus ingénieuses ; on disait *artificieux comme Canthare*. Sous la main de cet artiste l'eau acquérait des qualités vineuses auxquelles les œnophiles les plus distingués de l'époque se plaisaient à rendre hommage.

On voit que le mouillage des vins a une antiquité respectable, et que bon nombre de nos marchands modernes possèdent leurs auteurs grecs !

Souvent on faisait sécher les raisins au soleil, pendant plusieurs jours, avant de les presser ; c'est ainsi qu'on agissait pour faire le vin dit *Diachyton* (1).

Ce procédé, qui complétait la maturité et par suite augmentait la proportion du sucre, est encore pratiqué dans plusieurs îles de l'Archipel, en Espagne, en Italie, et dans nombre de localités de France, principalement à Limoux, aux environs de Saumur, en Touraine, là où on fait le *vin de paille*.

D'autres fois, on tordait les pédoncules des grappes avant leur entière maturité, et on les laissait dans cet état longtemps encore sur la vigne ; le jus obtenu, on l'empêchait de fermenter complètement, en le soumettant à une basse température, comme, par exemple, en plongeant le vase qui le renfermait dans de l'eau froide ; c'était une espèce de vin doux et mousseux, nommé *Aïgleucos*. — Nos vins d'Arbois, de Château-Châlons en Franche-Comté, de Condrieu, de Rivesaltes, les célèbres vins de Tokai et de Johannisberg sont encore obtenus, à notre époque, avec des raisins qu'on laisse dessécher et même pourrir en partie sur leurs ceps.

(1) Plin., XIV, c. xi.

Parfois, on ajoutait au moût fermenté une certaine quantité d'eau de mer ; on avait ainsi ce qu'on appelait *Tethalassomenon* ou *vin mariné*, qu'il ne faut pas confondre avec celui qu'on appelait *Thalassites*, parce qu'il avait été plongé dans la mer dans des jarres hermétiquement fermées pour le faire mûrir (1).

Les vins de Zacinthe et de Leucade étaient additionnés de plâtre, sans doute pour retarder leur fermentation et les rendre, par suite, plus alcooliques et plus colorés (2). On agit encore ainsi dans le Roussillon et dans certaines parties du Languedoc pour obtenir les vins dits *de Couleur* ou *vins teinturiers* qui servent spécialement à colorer les vins de nuance trop pâle, ou à changer les vins blancs en vins rouges.

On aimait aussi en Grèce les vins doux et parfumés. En certains endroits, on les adoucissait en jetant dans le tonneau de la farine pétrie avec du miel (3). Presque partout on y mêlait de l'origan, des aromates, des fruits et des fleurs (4). Souvent aussi on associait des vins odoriférans et moelleux avec des vins d'une qualité opposée. Tel était le mélange du vin d'Erythrée avec celui d'Héraclée (5).

Le vin *Siréen* (sirœum) ou *Sapa* était extrêmement

(1) Pline, XIV, c. x. — Athen., I.

(2) Athen., I, c. 25. — Eustath., in *Homer. Odys.*, lib. VII. — Palladius, XI, 14. — Caillemer, *Etude sur le plâtrage du vin* (Bulletin de la Société de statistique d'Isère, 3^e série, t. I, p. 384.

(3) Athen., I, p. 30. — Théophrast., ap. Athen., p. 32.

(4) Aristot., *Problèm.*, section 20, t. 2, p. 776. — Spanh. in Plut., Aristoph., V, 809.

(5) Theophr. ap Athen., p. 32.

doux, épais ; il servait à falsifier le miel ; on le préparait en faisant bouillir le moût jusqu'à réduction des deux-tiers. A Sparte, on réduisait le moût d'un cinquième sur le feu et on le conservait pendant quatre ans avant de le boire (1).

Le *Prétropum* était du vin concentré par la chaleur du soleil (2).

On mêlait souvent de la neige au vin pour le refroidir. C'est ce qu'on faisait, au reste, depuis longtemps en Palestine, dès le temps de Salomon (3). On rapporte qu'Alexandre, faisant le siège de Pétra, et ne perdant pas de vue les délices de sa table, fit creuser, dans un endroit ombragé par un gros chêne, trente fossés qu'on remplit de neige ; on ajoute qu'elle s'y conserva longtemps (4).

Un bas-relief de composition grecque nous montre comment, dans l'origine, on extrayait le jus des raisins. On voit un grand panier rempli de ces fruits, sur lequel des faunes s'efforcent de placer un gros bloc de pierre, tandis que trois autres le soulèvent avec un levier pour le faire tomber sur les fruits.

Bientôt les difficultés et les imperfections de cette méthode firent imaginer une machine à pression plus régulière et plus active. Les effets physiques du coin, déjà connus, reçurent une application heureuse.

(1) Democrit., *Geopon.*, lib. 7, c. 4. — Pallad. ap. scriptores rei rustic., lib. II, titr. 14, t. 2, p. 990.

(2) Plin., XIV, c. 8, 9, 11.

(3) Proverb., XXV, 13. — Jerem., XVIII, 14. — Harmer., *Observ. sur divers passages de l'Ecriture*, II, p. 156, édit. de Clark.

(4) Athen., III, 124. — Beckman, III, p. 344.

On forma, avec des madriers, un cadre dont la base fixée en terre présenta une grande résistance à l'effort des coins. On ajouta une table ou *mai* pour recevoir les raisins ; on chargea ceux-ci avec des solives et des coins posés alternativement. Enfin on obtint une forte pression en frappant avec le marteau. Tel est le pressoir trouvé parmi les peintures d'Herculanum, ville plutôt grecque que romaine. Il a une grande analogie avec celui dont on fait encore usage aux environs de Portici (1).

C'est dans des outres qu'on conserva d'abord et qu'on transporta le vin. Les vases en terre, qui demandaient plus d'habileté dans la fabrication, vinrent ensuite ; les tonneaux, ustensiles plus compliqués et plus difficiles de construction, furent inventés beaucoup plus tard. Dans les pays où les chemins n'étaient pas praticables, comme dans une grande partie de la Grèce, l'usage des outres persista, même après l'invention des tonneaux. On en construisait d'une grande capacité en employant des peaux de bœufs, et on les voiturait sur des charrettes, ainsi qu'on le voit sur un bas-relief antique, publié par Pœtus (2). On transporte encore aujourd'hui le vin et l'huile dans des outres et à dos de mulets dans quelques départements de France et dans presque toute l'Espagne.

Les vignerons de l'antiquité connaissaient et utilisaient les propriétés insecticides des produits empyreumatiques pour combattre un fléau, analogue au *Phylloxera*, qui ravageait parfois les vignes de la

(1) De Lasteyrie, *loc. citat.* t. 2, p. 103.

(2) Pœtus, *De mensuris*.

Crèce. Dioscoride, Strabon, Pline font mention d'une matière terreuse nommée *Ampelitis*, qui n'était, selon toute apparence, qu'un schiste bitumineux noir qu'on mettait au pied des vignes pour tuer les insectes qui s'y rassembleraient. « Lorsque la vigne est attaquée par des poux, dit Strabon, on la frotte avec un mélange d'ampélite et d'huile. La petite bête se trouve ainsi détruite avant d'avoir pu monter de la racine aux bourgeons » Ailleurs, il ajoute qu'on employait au même usage le bitume mou ou *malthe*, si abondant en Epire, notamment à la base septentrionale des monts Acrocérauniens, aujourd'hui *monts de la Chimère* (1).

« On voit, dit M. Balbiani, que les moyens actuels pour arrêter les progrès du phylloxera ont leur origine dans le passé (2). »

On trouve dans les *géoponiques* de Florentinus des recettes pour préserver les arbres et les vignes des êtres vivants qui s'attaquaient à leurs racines. Voici ce qu'il dit : « Broie la terre rouge de Lemnos et l'origan avec de l'eau, puis enduis-en les racines. et plante, tout autour, de l'oignon marin. Si tu fiches autour des arbres des pieux de bois de pin maritime, les verres mourront (3). »

Les Grecs, à l'imitation des Orientaux, faisaient un grand usage du vinaigre, on plaçait sur les tables

(1) Strabo, lib. VII, c. 5, § 8, p. 262.

(2) Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, t. 83, séance du 27 novembre 1876.

(3) Florentinus, *Commentarii de re rusticâ*. — *Geopon.*, lib. X, c. xc. — Paulet, *Lettre à M. Dumas* (Comptes-rendus de l'Acad, des Sciences, t. 83, séance du 11 décembre 1876, p. 1166).

une coupe pleine de ce liquide pour y tremper le pain; cette coupe, nommée *oxubaron*, qui signifie littéralement *vase de vinaigre à tremper*, était en fine argile rouge. Les Romains l'appelaient *acetabulum* ou *vinaigrier* (1). Les vinaigres de Cnide en Asie-Mineure, de Sphette et de Décélie, non loin d'Athènes, étaient les plus estimés (2).

Les Lacédémoniens apaisaient souvent leur soif avec du petit lait, et cette boisson est encore en usage dans le pays. Ce petit lait provenait de la fabrication des fromages, parmi lesquels celui de Gythium avait un grand renom qui persiste dans les mêmes lieux (3).

Aristote parle de la bière et de l'ivresse qu'elle produit. Théophraste nomme cette boisson *oinos crithès*, vin d'orge; Eschyle et Sophocle l'appellent *zuthos bruton* (4). C'est bien certainement aux Egyptiens qu'ils en durent la connaissance.

Une autre boisson fermentée, qui n'est plus guère usitée de nos jours que dans le Nord de l'Europe, l'*hydromel*, était généralement répandue dans les régions asiatiques et en Grèce; l'hydromel de Phrygie était le plus estimé. La simplicité du mode opératoire avait dû contribuer à vulgariser cette

(1) Isidor, *Orig.*, XX, 4, 12. — Apic., VIII, 7. — Ulp. Digest., XXIV, 2, 20.

(2) Athen., II, 67.

(3) Lacédémone ancienne, t. I, p. 63 et 64. — Barthélemy, *loc. citat.*, t. 4, p. 187.

(5) Diodor. Sicil., c. XX et XXXIV. — Columell, X, 116. — Pline, XXII, c. LXXXI. — Fée, *Notes du livre XIV de Pline*, t. 9, p. 33.

boisson. On délayait une partie de miel dans trois parties d'eau de pluie bouillie, on laissait fermenter au soleil, et le dixième jour on mettait en barils (1).

Le miel fut la matière sucrante de l'antiquité, car le sucre de l'Inde, de la Chine, de l'Arabie, qui n'était, à vrai dire, qu'un sirop ou une sorte de cassonade, le *Miel de roseau* ou le *Sacchar* (mot sanscrit, qui devint plus tard le *saccharon* des Grecs, le *saccharum* des Latins, et enfin notre mot français *sucré*), n'était usité qu'en médecine. Originaire de l'Inde, ce sucre fut introduit en Europe à la suite des conquêtes d'Alexandre. Les Egyptiens en firent alors un grand commerce. Théophraste, Strabon, Dioscoride, Sénèque, Pline, Arrien, Galien, puis beaucoup plus tard Paul d'Egine en firent mention, mais sans avoir des notions bien précises sur sa véritable nature et sur la manière dont il était obtenu. Voici quelques citations qui le démontrent :

Théophraste dit qu'il y a trois sortes de miel : l'un formé dans les fleurs et les plantes où s'élabore sa douceur ; l'autre, provenant de l'air d'où il tombe à l'état liquide, distillé par le soleil, ce qui a lieu surtout au temps de la moisson ; et le troisième, qu'on trouve dans les roseaux. Il ajoute que le miel de l'air constituait la manne des Arabes, et que le miel de roseaux, appelé aussi *Cannamèl*, était extrait de la canne en un suc épais, avec lequel confisaient les anciens, qui ne savaient pas le préparer autrement (2).

(1) Diodor. Sicil., v. 79. — Pline, XIV, c. XX, 17.

(2) Theophr., fragment sur le *melle*.

Il est évident que Théophraste a confondu sous le nom de *miel* trois produits d'une nature bien différente. Un seul d'entre eux, celui qui est récolté sur les fleurs, est le véritable miel des abeilles. Le *Miel des roseaux* ou *Cannamel* n'est autre chose que le sucre de canne. Quant au *Miel de l'air*, c'est le suc sucré qui apparaît sur les feuilles d'un grand nombre de végétaux (tilleul, aune noir, érable, rosiers, etc.) lorsqu'ils sont atteints de la maladie désignée sous le nom de *miellée* ou *miellat*. M. Boussingault, qui, dans l'été de 1870, a fait l'analyse de cette matière sucrée qu'il avait recueillie sur les feuilles d'un tilleul des Vosges, y a trouvé du sucre de canne, du sucre liquide et de la dextrine, absolument comme dans la manne du mont Sinaï et dans les mêmes proportions relatives. C'est donc le parfait analogue de cette dernière substance, avec cette différence toutefois que, tandis que la manne du Sinaï se produit sous l'influence de la piqure d'un insecte (le *coccus manniparus*), la manne des Vosges est le résultat d'une maladie spéciale et indéterminée de l'arbre qui la secrète. Il est assez remarquable d'avoir trouvé dans les Vosges la manne du mont Sinaï ! (1)

Le géographe Strabon relate qu'il y a dans l'Inde un roseau produisant du miel sans abeilles (2).

Dioscoride écrit qu'on appelle *saccharon* une espèce de miel qui se trouve aux Indes et dans l'Arabie heureuse, concrété dans des roseaux, semblable au sel

(1) Boussingault. — Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, 1872, t. 74, p. 87.

(2) Strabon, lib. XV, 1016.

par sa consistance et friable sous la dent comme le sel (1).

Sénèque rapporte « qu'on trouve dans les Indes des roseaux dont les feuilles distillent du miel, provenant de la rosée du ciel ou de la sève de la plante elle-même, avec sa consistance et sa douceur naturelles (2). »

Pline s'exprime ainsi : « L'Arabie produit du saccharon, mais celui des Indes est préféré. C'est une espèce de miel qui s'amasse sur des roseaux. Il est blanc comme de la gomme et se casse sous la dent. Les plus gros morceaux sont de la grosseur d'une aveline. La médecine seule en fait usage (3).

Arrien assure que le miel des roseaux s'appelle *saccharis* (4).

Galien et Paul d'Egine mentionnent le sucre sous le nom de *sel indien*, qui, dit ce dernier, a la couleur et la consistance du sel vulgaire, avec le goût et la douceur du miel (5).

Il appert de tout ceci que si l'antiquité n'a point connu le sucre blanc et cristallisé, tel que nous le possédons en Europe depuis le XII^e siècle environ, elle a usé du suc précieux de la canne, soit à l'état sirupeux, soit à l'état concret sous forme de moscouade ou cassonade brute.

L'illustre de Humboldt dit avoir vu sur des porcelaines chinoises, remontant à une très haute anti-

(1) Dioscorid, lib. II, 104.

(2) Senec., *Lettre LXXXIV*.

(3) Pline, XII, c. XVII.

(4) Arrien, *In Periplo maris Erythræi*.

(5) Paul d'Egine, lib. II.

quité, des dessins représentant l'exploitation de la canne pour en extraire le sucre contenu dans son jus (1).

Quant au véritable miel, on estimait celui qui avait le plus de parfum et de douceur. Les poètes ont chanté celui qu'on récoltait sur le mont Hybla en Sicile, en Crète, et surtout au mont Hymette, près d'Athènes. Strabon dit que le meilleur miel du mont Hymette était celui qu'on appelait *acapniston*, parce qu'il était fait sans fumée, c'est-à-dire sans qu'on étouffât les abeilles au moyen de la fumée. Il était d'un blanc tirant sur le jaune, mais il noircissait en vieillissant. Son goût parfumé était rapporté par Pline au thym, au serpolet et autres plantes labiées odoriférantes qui couvrent cette montagne (2), et le naturaliste romain nous apprend qu'on avait transporté et cultivé en Italie le thym du mont Hymette, espérant par là pouvoir améliorer le miel italien, mais on ne put y réussir (3).

Cette opinion de Pline sur l'influence des plantes sur les qualités du miel est d'autant plus remarquable, que le miel d'Athènes, tel qu'on l'envoie de nos jours à Constantinople sous le nom de *Cosbachi*, n'a aucun goût aromatique, ce qui ne l'empêche pas d'être fort estimé des Turcs (4). Châteaubriant lui a

(1) Raffeneau de Lile, Mémoires de l'Académie d'Arras, année 1866, p. 49.

(2) Theph., *Histor. Plant.*, lib. VI, c. VII.—Pline, XIX, c. VIII. — Varro, *de re rustic.*, V, c. XVI. — Columell., *de re rust.*, IX, c. IV.

(3) Pline, XI, c. XIII, 13. — Ibid., XXI, c. XXXI.

(4) Cadet, *Note sur le miel du mont Hymette* (Journal de Pharmacie, II, p. 199).

même trouvé une odeur de drogues qui lui déplut beaucoup (1).

C'est dans le miel qu'on faisait confire les fruits. La confiture primitive des Grecs, qui s'est transmise jusqu'à notre époque, puisque nos soldats la retrouvèrent dans toute sa naïveté, lors de l'expédition de la Morée, se composait de pois chiches torréfiés et édulcorés avec du miel cuit. C'était, comme on le voit, l'embryon du *nougat* et de la *croquante*. Mais dans les beaux jours d'Athènes, l'art de la confiserie se perfectionna et produisit des friandises merveilleuses (2). J'ai déjà signalé le grand emploi du miel dans les pâtisseries et dans les ragouts.

La domestication des abeilles doit avoir été tentée dès les temps les plus reculés; mais on ignore complètement quelles étaient les diverses méthodes d'apiculture, quelles formes de ruches étaient en usage chez les différents peuples.

« La plus ancienne de toutes les ruches, dit M. A. de Frarière, est bien certainement le tronc même de l'arbre où l'essaim sauvage s'était logé. Le transporter auprès de sa demeure pour se l'approprier d'abord, y ménager une ouverture afin de pouvoir, sans trop de difficulté, s'emparer des provisions que l'abeille y aura déposées, voilà probablement la première forme de ruche, la première méthode d'exploitation dont l'homme aura fait usage. Puis, voyant combien il était plus commode d'avoir tout à fait

(1) Chateaubriant, *Itinéraire à Jérusalem*.

(2) J.-B. Gaut, *loc. citat.*, p. 323.

dans sa dépendance l'insecte qui recueille le miel, le premier apiculteur aura imaginé de creuser lui-même des troncs d'arbres pour y loger ses essaims.

« Cette méthode primitive est encore en usage dans bien des contrées ; elle est employée en Russie, en Suède, en Finlande, et même, sans aller si loin, on la retrouve dans quelques provinces du Midi de la France dans toute sa simplicité.

« Ce tronc informe, lourd et incommode, aura donné lieu à des essais plus ou moins ingénieux, et de là seront nées ces ruches d'une pièce imitant un cône, puis en forme de cloche, dont la matière a varié suivant les localités(1). »

D'après les quelques renseignements fournis par les agronomes latins, des bandes d'écorce de liège, des tiges de fêrûle (fenouil) cousues ensemble, des joncs, de l'osier, de la paille tressée, parfois de grands pots en terre cuite, plus rarement des espèces de tonnes en bronze, percées de trous pour l'entrée et la sortie des abeilles et divisées par des cloisons horizontales en plusieurs étages, comme un modèle découvert à Pompéï l'a montré, ont tour à tour servi à la construction des ruches (2).

On sait encore que plusieurs des Sages de la Grèce tournèrent leur attention vers les curieux travaux des abeilles ; qu'Aristomaque, par exemple, philosophe péripatéticien de Cilicie, qui, à l'exemple de son maître Aristote, cultiva l'histoire naturelle, con-

(1) A. de Frarière, article *Abeilles* dans l'*Encyclopédie de l'Agriculture* de Moll et Gayot, t. I, p. 58.

(2) Montfaucon, *Antiq. expl.*, I, 204.

sacra près de cinquante-huit ans à observer leurs mœurs et leurs besoins ; que Philiscus, de Thasos, enfin, se retira du monde pour se livrer entièrement à l'étude et à l'élève de ces insectes(1). Il serait bien intéressant de connaître les résultats des observations et des expériences de ces premiers apiculteurs ; mais rien ne nous est parvenu.

Savigny pense que l'espèce d'abeille représentée sur les monuments égyptiens est l'abeille à bandes de Latreille (*Apis fasciata*), que l'on trouve encore dans le pays. L'abeille des Grecs, des Asiatiques et d'une partie de l'Italie, est une autre espèce, l'abeille ligurienne (*Apis ligustica*), distincte, comme on voit, ainsi que la précédente, de l'abeille commune en France et dans le Nord de l'Europe, l'*Apis mellifica* de Linné.

Xénophon nous apprend que des soldats ayant mangé d'une espèce de miel appelé *mainomenon* (furieux), qu'on récoltait aux environs d'Héraclée, dans la province du Pont, furent malades et présentèrent les uns les symptômes de l'ivresse, d'autres ceux de la folie furieuse, beaucoup ceux de l'empoisonnement. « On voyait, dit-il, plus de soldats étendus sur la terre que si l'armée eut perdu une bataille, et la même consternation y régnait. » Mais aucun ne mourut, et trois ou quatre jours après, les empoisonnés se levèrent, las et fatigués, comme on l'est après l'effet d'un remède violent(2).

Selon Etienne de Byzance, à Trapezunte (aujourd'hui Trébisonde), ville sur la côte méridionale du

(1) Pline, XI, c. IX, 9.

(2) Xenoph., *de exped. Cyri.*, lib. IV, 45.

Pont-Euxin, on obtenait du buis un miel qui rendait fous les gens sains, et guérissait les épileptiques. Il rapporte ce fait, si peu croyable, d'après Aristote.

Dioscoride, Pline, etc., attribuaient déjà les propriétés malfaisantes de certains miels aux plantes vénéneuses (rhododendron, laurier-cerise, azalées, etc.) sur lesquelles les abeilles avaient butiné (1). La science moderne a corroboré cette opinion des anciens, en constatant :

1° Que les plantes aromatiques de la famille des Labiées (thym, serpolet, mélisse, origan, sauge, etc.) produisent des miels excellents;

2° Que les bruyères et le sarrazin donnent des miels liquides, colorés, désagréables (*Mel ericeum* de Pline);

3° Enfin, que la jusquiame, la belladone, l'aconit, la kalmie, l'azalée pontique, les euphorbes, etc., fournissent des miels qui causent des vertiges et même le délire à ceux qui en mangent (2).

(1) Dioscorid, lib. II, c. 75 et lib. VI, c. 8. — Pline, XXI, c. XLIV, 13.

(2) Tournefort, *Voyage au Levant*, II, 228. — Du Petit-Thouars, *Observat. sur les plantes des îles australes d'Afrique*, p. 71. — Labat, *Voyage*, III, 2. — Barton, *Trans. of american Soc. of Philadelphia*, V. 51. — Bulletin des sciences médic. de Férussac, septembre 1824, p. 50. — Annales des sciences naturelles, IV, 325 et 340.

L'AGRICULTURE

CHEZ LES ROMAINS

(FRAGMENTS)

PAR M. A. MALBRANCHE.

La morale n'a pas d'âge, si vous lisez quelquefois les anciens vous aurez pu être surpris des excellentes choses que l'on y rencontre. L'antiquité nous a laissé, en effet, des écrits dont les siècles n'ont pas vieilli la sagesse et l'opportunité. Si, sans progrès comme sans déclin, la morale résulte de notions intuitives ou révélées, il en est autrement dans le domaine scientifique. Dès le commencement, il importait, en effet, bien moins que l'homme fût savant, il fallait d'abord qu'il fût moral. C'est bien lentement et par tâtonnements que les sciences ont pris leur essor. L'incubation a été longue, laborieuse, hésitante. Nos connaissances scientifiques ne peuvent être que le résultat du travail de l'homme, de ses efforts, de sa persévérance, de son expérience, de son ardeur à connaître, de la nécessité quelquefois, de sorte qu'on

peut dire à bon droit et en toute vérité, que chaque pas, chaque fait acquis est une conquête de la science.

Parmi les Sciences, l'Agriculture est certainement la plus ancienne parcequ'elle était la plus nécessaire, et elle dût exercer tout d'abord la sagacité de nos premiers pères et fût honorée en raison de son importance. Il fallait vivre. Je ne parle pas des peuples pasteurs, mais, bien longtemps après, elle est restée en estime et en honneur chez les nations. Un des rois de Juda passait pour très habile dans l'art de cultiver la terre. Aujourd'hui encore, dans cet empire fermé, primitif, inconnu, réfractaire à nos usages, en Chine, le Fils du Ciel ouvre le premier sillon et donne le signal des travaux des champs. Mais dans les Sociétés modernes, emportées dans le tourbillon des affaires, de la fortune, des frivolités, qui a souci comment viendra le blé et qui fera le pain. A l'heure qu'il est cependant un million d'hommes meurent d'inanition pour n'avoir pas satisfait à ces premiers besoins dont nous nous inquiétons si peu. Pour être juste envers notre siècle constatons pourtant que, chez nous, depuis cinquante ans, le gouvernement, les associations, les riches, les savants, se préoccupent de l'agriculture pour améliorer ses procédés et encourager ses efforts. Les Comices, les Sociétés, les Concours, les Expositions tendent à vaincre la routine et propager les bonnes méthodes. On comprend mieux ce mot d'un agronome distingué, « Celui qui fait pousser deux brins d'herbe où il n'en poussait qu'un a plus fait pour l'humanité qu'un conquérant qui a gagné vingt batailles. »

Le peuple romain, dans ses premiers siècles, tenait en honneur les travaux agricoles ; ses grands citoyens ne dédaignaient pas de diriger un araire ou de répandre de leurs propres mains la semence dans le sol. Pline nous a laissé, dans son chapitre *De re rustica*, une exposition de l'état de l'agriculture de son temps où l'on rencontre de sages conseils que l'on peut encore, avec opportunité, répéter aux cultivateurs de nos jours. La célébrité de Pline a été discutée, s'il ne fut pas un naturaliste dans le sens élevé de ce mot, il fut toujours un compilateur habile qui réunit, dans un ouvrage sans précédent, tout ce que le monde d'alors savait sur les choses naturelles. Echo fidèle, mais simplement écho, il enregistrait les naïvetés, les fables les plus grossières, en même temps que beaucoup de préceptes marqués au coin du bon sens et de l'expérience. J'ai cru vous intéresser en analysant quelques passages relatifs à l'agriculture qui mettront en évidence la considération dont elle jouissait sous la République et des principes dont la justesse et l'actualité vous surprendront.

Romulus avait établi des prêtres des champs : *arvorum sacerdotes*, et lui-même se fit un honneur d'y être inscrit. Les premières couronnes du peuple-roi étaient des couronnes d'épis liées avec une bandlette blanche. Beaucoup de noms propres alors étaient empruntés au vocabulaire agricole : Pilumnus venait de *pilon à broyer*. Pison de *pisere* (piler). (Le blé était alors écrasé dans des vases de pierre au moyen d'un pilon de même nature.) Fabius, Lentulus, Cicéro du nom des légumes dans la culture desquels ils

excellaient. *Pecunia*, monnaie, vient de *pecus*, bétail. *Pascua* désignait les pâturages et les registres des censeurs, parce que les pâturages furent longtemps le seul revenu de l'Etat. On appelait les prés *parata*, fonds tout préparés, d'où est venu *prata*. On estimait singulièrement les prairies. On demandait à Caton quel était le profit le plus assuré : — « De bons prés, dit-il. — Et ensuite ? — Des prés médiocres.

Couper des grains la nuit ou conduire un troupeau dans un champ couvert de moisson étaient des crimes punis de mort.

Lors de la fondation de Rome, chaque citoyen reçut deux *jugerum* de terre ; le *jugerum* comprenait deux *actus*, et l'*actus* était le sillon qu'un bœuf pouvait tracer d'un seul effort sans s'arrêter *uno impetu justo*. Les deux *jugerum* équivalaient environ à vingt-cinq ares. Cette mesure fut augmentée plus tard sous la République ; cependant Manius déclare citoyen dangereux (*perniciosus cives*) celui à qui sept *jugerum* ne suffisaient pas.

Savez-vous quelle récompense on donnait aux généraux qui avaient gagné une bataille ou s'étaient distingués dans l'action ? Le terrain qu'ils pouvaient enfermer dans un sillon pendant un jour.

L'Etat était partagé en tribus rurales et en tribus urbaines ; ces dernières étaient réputées lâches et oisives ; les tribus rurales estimées fournissaient les citoyens les plus honnêtes et les meilleurs soldats. C'est de ces agriculteurs que Caton l'Ancien disait : « Ceux qui s'adonnent sérieusement à la culture n'agitent point de méchants projets dans leur cœur. C'est parmi eux qu'on trouve les citoyens les plus

robustes et les soldats les plus braves (*fortissimi vires milites strenuissimi*).

La fertilité du sol était remarquable et l'Italie suffisait largement à ses besoins ; les denrées y étaient même à vil prix : Souvent le boisseau de blé ne valut qu'un as (le boisseau de blé contenait huit litres et l'as valait cinq centimes).

Cette fertilité était due, d'après Pline, à ce que les travaux agricoles étaient exécutés par les possesseurs du sol. Ceux-ci quittaient quelquefois leurs travaux champêtres pour aller gagner une bataille ou occuper une charge élevée dans la République.

« La terre, il est permis de le croire, dit le savant naturaliste, s'ouvrait avec complaisance sous une charrue couronnée de lauriers et conduite par des mains triomphantes. » Le texte latin est très curieux : *gaudente terra vomere laureato et triumphali aratore*. Soit que ces grands hommes donnassent à la culture des soins plus intelligents, soit que tout fructifie mieux, aménagé par des mains honnêtes, et parce que tout se fait avec une exactitude scrupuleuse. On sait que Cincinnatus labourait sur le mont Vatican ses quatre arpents, lorsqu'un envoyé du Sénat lui apporta la dictature. On dit même qu'il était nu et le visage encore couvert de poussière. « Prenez un vêtement, lui dit le messenger, pour que je vous transmette les ordres du Sénat et du peuple romain. » Quelle simplicité naturelle et quelle grandeur dans cette scène ! On a peine à comprendre cette austérité des premiers temps. Il semble que notre civilisation comprend mieux les Romains de la décadence.

Du temps de Pline les choses étaient déjà bien

changées et il déplore amèrement l'abandon où est tombée l'agriculture livrée à des mains mercenaires. « La terre aujourd'hui, dit-il, est livrée à des esclaves enchaînés, à des malfaiteurs condamnés au travail et dont le front est flétri.... On lui donne encore le nom de *mère*, on appelle culte les soins qu'on lui rend (culture), et elle agrée ce vain hommage, mais pouvons-nous être surpris qu'elle ne paie pas des esclaves comme elle récompensait des généraux. »

Les grands domaines ont perdu l'Italie. Parmi les citoyens que fit périr Néron, six possédaient à eux seuls la moitié de l'Afrique. Il ne faut pas omettre à la gloire de Pompée qu'il ne voulut jamais acheter la terre contigue à la sienne. J'analyse je ne discute pas.

Beaucoup d'écrivains illustres ont écrit des ouvrages sur l'agriculture. On trouve dans leurs livres des maximes dictées par le temps et l'expérience, « le plus infailible des oracles, » dit Pline. « Sème moins et laboure mieux, » disaient les anciens, et à dix-huit siècles de distance, Jacques Bujaut répète : « Sème moins et fume mieux », et « labour vaut fumier. »

N'achetez jamais une ferme avec précipitation, on se repent toujours d'une mauvaise acquisition. S'agit-il d'acquérir un champ, Pline veut que l'on considère avant tout, l'eau, les routes, les voisins, le sol. Par les voisins, Caton, auquel Pline fait beaucoup d'emprunts ici, veut juger de la salubrité du pays ; ont-ils une belle carnation, un air de santé, de force, on doit en conclure que le pays est salubre. Cependant l'accoutumance peut faire que l'on se porte

bien. Il déclare un mauvais fond celui qui lutte contre son maître, il veut que la terre soit fertile par elle-même (*sua virtute valeat*). Il recommande pour connaître sa valeur d'examiner la végétation naturelle. C'est là un enseignement exact, on avait déjà reconnu dans l'antiquité la relation étroite, directe qu'il y a entre la composition d'un sol et la végétation qu'il porte spontanément. Mais les notions botaniques de cette époque étaient encore bien confuses et on n'est pas bien fixé sur les plantes que Pline indique. Elles paraîtraient se rapporter au calcaire. Cependant, il prend soin plus loin de condamner ce sol : « le sable ou la craie brûlent les semences. » Il cite l'Hyèble qui est toujours admis comme caractérisant la bonne terre à blé. Il demande qu'il y ait dans le voisinage beaucoup de gens de travail, une ville considérable, des rivières ou des routes pour les transports, que le sol enfin soit bien cultivé et les bâtiments en bon état. On s'abuse quand on s'imagine que la négligence des derniers propriétaires est à l'avantage de l'acquéreur. Rien de plus coûteux, qu'une terre abandonnée. Il en est d'un fond comme d'un homme, quelque profit qu'il fasse, si, en même temps il dépense beaucoup, il restera peu de chose. On ne doit pas mépriser légèrement la méthode d'autrui. Réflexion sage, et ce n'est pas seulement en agriculture que des jugements trop hâtés, sans examen suffisant, nous ont rendus parfois injustes envers les autres. Continuons à citer.

Il faut planter sans délai dans la jeunesse et ne bâtir qu'après avoir planté et alors même ne pas se hâter. Le mieux, dit un proverbe déjà ancien du

temps de Pline est de profiter de la folie d'autrui ; encore faut-il que l'entretien de la maison ne soit pas onéreux. Ne vous semble-t-il pas que tout cela est plein d'actualité et s'applique manifestement à tel cas que nous connaissons. L'humanité est toujours la même et vieille de dix-huit siècles, elle a les mêmes travers et fait les mêmes folies. Nous n'avons qu'à lui répéter les conseils de Pline et de Caton.

Il faut que les bâtiments suffisent à la terre et la terre aux bâtiments. Toute bonne organisation de nos jours mettra en pratique ce précepte. On ne doit bâtir ni près des marais, ni près des rivières, à cause des vapeurs malsaines qui s'en exhalent avant le lever du soleil. Que la métairie soit exposée au nord dans les pays chauds, au midi dans les pays froids, au levant dans les pays tempérés.

Il faut que le propriétaire réside sur sa terre, Magon veut qu'en achetant une terre on vende sa maison de ville ; cet arrêt, observe Pline, est trop dur et n'est pas conforme à l'utilité publique. Cependant les anciens insistent beaucoup sur l'excellent effet de la surveillance du maître dans les travaux de la ferme. Les yeux et les pas du maître, dit Columelle, sont choses très salutaires pour son champ. Pline dit quelque part que celui qui est bien logé à sa maison de campagne vient plus souvent à sa terre et que « le front du maître est plus utile que son occiput, ce que d'autres ont traduit : « l'œil du maître fait plus que ses talons. » C'est un ancien qui a dit encore, que l'œil du maître était ce qui fertilisait le mieux un champ. « Il n'est pour voir que l'œil du maître, » a dit aussi notre Lafontaine. Qu'est-ce qui

engraisse bientôt un cheval ? demandait-on à un Persan. L'œil de son maître, répondait-il. Jurius Crésius, affranchi, tirait d'un petit champ des récoltes beaucoup plus abondantes que ses voisins n'en obtenaient de champs considérables ; il était l'objet d'une grande jalousie, et on l'accusait d'attirer les moissons d'autrui par des maléfices. Il fut cité devant l'Edile curule, et, craignant d'être condamné quand les tribus iraient aux suffrages, il vint sur le forum avec tous ses instruments rustiques : des gens robustes bien nourris et bien vêtus, des outils parfaitement faits, de forts hoyaux, des socs pesants, des bœufs bien repus, puis il dit : Voilà, Romains, mes maléfices, et ce que je ne puis vous montrer, mes fatigues, mes veilles, mes sueurs. Il fut absous d'un suffrage unanime.

Caton veut aussi que l'on fasse choix d'un métayer expérimenté presque aussi entendu que son maître, et il ajoute malicieusement qu'il ne faut pas qu'il ait cette bonne opinion de lui-même. Le pire, c'est d'employer des esclaves enchaînés. Tout ce que font des gens désespérés n'est jamais bien fait.

Une autre règle, qui paraît étrange au premier abord, c'est la suivante : bien cultiver est nécessaire ; très bien cultiver est préjudiciable, à moins qu'on y emploie ses enfants, son métayer et les gens qu'on est obligé de nourrir. L'auteur veut ici condamner sans doute la culture de luxe, et il cite pour exemple un affranchi qui devint consul et dépensa sur ses terres 100 millions de sesterces, en achat et culture, environ 21 millions de francs actuels, et nul après sa mort n'osa se porter héritier. Il y a ruine et famine,

conclut Pline, à cultiver pour la gloire ; le mieux est que la mesure soit juge de toutes choses.

C'est vraiment prodigieux la quantité de faits, de maximes, d'opérations que l'on croyait nouvelles et que l'on retrouve dans cette sorte d'encyclopédie où il est question de tout : médecine, astronomie, histoire naturelle, économie politique, histoire générale, coutumes, etc....

Il y a un proverbe normand qui peint d'un trait les plantureux pâturages de notre province : « Si tu laisses tomber ton bâton devant ta porte avant de te coucher, dit ce proverbe, il sera couvert par l'herbe le lendemain. » Cela est dans Pline, voici textuellement : « Les champs de Rosea sont réputés le terroir le plus fertile de l'Italie, une perche qu'on y laisse est le lendemain recouverte par l'herbe. »

Un célèbre arboriculteur belge, Van Mons, a fait voir que, sur cent pépins d'une excellente poire de Crassane que l'on sème, quatre ou cinq sujets méritent seuls d'être conservés. Il n'y a que la greffe pour perpétuer nos bonnes variétés fruitières. Pline a dit tout cela : Le Pommier, le Poirier, la Vigne et le Néflier semés, poussent lentement et dégénèrent, il faut les greffer.

Il distinguait, comme aujourd'hui, la valeur des divers engrais ; les plus énergiques sont la fiente des grives de volière, celle des pigeons et des oiseaux aquatiques ; au dernier rang il plaçait le fumier des bœufs et des bêtes de somme.

Il connaissait les engrais verts : on y employait, comme on le fait encore dans le Midi, une récolte de lupin. Avant la formation de la gousse, dit-il, on

tourne la récolte avec la charrue ou avec la bêche, ou on l'arrache à la main et on l'enfouit dans le sol.

Enfin, nous terminons en disant quelques mots du marnage et du drainage, également en usage du temps d'Auguste, et de la lune rousse. Le savant naturaliste dit que dans la Gaule et la Bretagne on a imaginé d'engraisser le sol avec une sorte de terre connue sous le nom de *marne*. C'est une espèce de graisse, dit-il, analogue aux glandes du corps. On la retire au moyen de puits qui ont jusqu'à cent pieds de profondeur. Il distingue la marne grasse de la marne rude et plusieurs sortes blanches, comme nous faisons encore aujourd'hui selon qu'elle est siliceuse, argileuse ou calcaire. Le terrain, ajoute-t-il, est fertilisé pour trente, cinquante ou quatre-vingts ans, selon la qualité.

Le drainage était pratiqué du temps de Pline ; il n'a pas moins fallu le réinventer sous Henri IV ; Olivier de Serres le préconisait contre : « le vice du trop d'eau qui, disait-il dans son langage imagé, excède en malice celui des ombrages et celui des pierres. » Il fut oublié de nouveau et repris enfin une troisième fois vers 1830 par un ingénieur anglais. Ce fut en 1846 qu'un autre anglais, Thackeray, vint en France faire connaître ses avantages et inaugurer les premiers travaux. Columelle, contemporain de Pline, parle de fossés ouverts et de fossés cachés (*patentium* et *cæcarum*). Pline décrit avec quelques détails le mode d'opérer : il est très avantageux, lit-on au livre XVII, de saigner et de dessécher par des fossés un terrain trop humide. On laisse les fossés ouverts dans une terre crayeuse et on les assure par des haies

dans une terre trop meuble, de peur qu'ils ne s'éboulent; ou bien on fait ces fossés en forme de tuile creuse renversée; on couvre ces fossés, que l'on conduit dans d'autres plus grands et plus larges. Le fond est garni d'un lit de graviers ou de cailloux, et on consolide les ouvertures avec deux pierres surmontées d'une troisième mise en travers.

Quant à la lune rousse, voici l'histoire moderne : Dans une fête qui eut lieu dans le département du Rhône, on s'avisa d'allumer le soir, sur quelques pics élevés, des fûts d'huile lourde de goudron. Il en résulta des nuages épais de fumée noire qui planèrent longtemps sur le pays. Ces nuages noirs et lourds furent un trait de lumière, et on imagina, pour préserver les vignes des gelées blanches du printemps, de placer dans les champs de petits godets élevés remplis de cette huile et de les allumer pendant la nuit quand le temps serein pouvait faire craindre la gelée. L'invention est tardive, et, si on avait lu Pline, on aurait trouvé ce moyen pratiqué il y a dix-huit siècles. Pour prévenir les effets de la conjonction de la lune, pendant laquelle, par un temps serein, le brouillard tombe glacé sur les plantes, brûlez dans les vignes des tas de paille, des herbes, des broussailles arrachées; la fumée sera un préservatif. Il est vrai qu'on y aurait trouvé aussi que plusieurs, dans le même but, font brûler trois écrevisses vivantes dans les hautains (arbustes), ou bien conseillent d'enterrer une grenouille rubète dans un pot neuf au milieu des blés. Telle était la science d'alors mêlée de superstitions, de naïvetés; la fable faisait tort à la saine expérience, et on ne savait

pas distinguer l'or pur de l'alliage qui y était mêlé en grande proportion. De ces études rétrospectives il me semble que l'on pourrait conclure qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT
SUR LES TRAVAUX
DE LA
CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS,
PENDANT L'ANNÉE 1877-1878,
PAR M. L'ABBÉ JULIEN LOTH,
Secrétaire de cette classe.

Cette année a été marquée pour nous par un événement qui fait époque dans nos annales. L'Académie a reçu un des trois grands prix que le Ministère de l'Instruction publique avait à accorder, pour les travaux historiques, aux Sociétés savantes des départements. Le rapporteur du Comité des travaux historiques, en proclamant ce prix dans la réunion annuelle des Sociétés savantes de la Sorbonne, a fait ressortir avec trop de bienveillance les services que notre Compagnie a pu rendre à l'histoire de la Normandie et, par là-même, à l'histoire nationale, pour qu'il me soit permis d'insister. Ce n'est pas la première fois que l'Académie obtient

l'une des récompenses solennelles qui sont la consécration des travaux et l'honneur d'une Société; les médailles qui nous ont été décernées à diverses époques témoignent de la considération attachée par les juges les plus compétents à nos publications. Si je rappelle ces souvenirs, ce n'est pas pour nous complaire dans un sentiment de vanité stérile, mais pour nous encourager à demeurer fidèles à nos traditions et à faire mieux encore, s'il se peut, dans l'avenir.

Dans ce rapport sommaire de nos travaux, les communications ayant trait à l'histoire locale occuperont d'abord, cette année comme les précédentes, notre attention.

M. de Duranville a étudié, avec sa conscience et son érudition habituelles, les divers éloges publiés au cours des siècles sur la ville de Rouen. C'est, en premier lieu, au VIII^e siècle, la lettre célèbre de Saint-Paulin de Nole à notre évêque Saint-Victrice, où il se plaît à glorifier la piété des habitants de Rouen et leur zèle déjà éclatant pour leurs monuments religieux; puis, au XII^e, le témoignage d'Orderic Vital et de Guillaume Litle; au XVI^e, « la description et louange des excellences de la noble cité de Rouen, capitale de Haute-Normandie, » par Pierre Grognet, poète bourguignon. Martin Le Mégisier, Noël Taillepiéd, Gabriel Dumoulin, Hercule Grisel viennent tour à tour déposer leurs hommages aux pieds de la cité reine de la Normandie. Jusqu'aux étrangers qui s'en mêlent au XVII^e siècle, Robert Denyand, curé de Gisors, et Clausier, dans ses *Rivières de France*. On trouve en même temps, dans les ou-

vrages de Jacques Gomboust et de Dom Pommeraye, dans les poèmes de Chesnevarin et du sieur de Durécu, son fils, de précieux renseignements sur l'aspect et l'état des monuments de notre ville dans ce grand siècle où nous ramènent toujours nos prédilections littéraires. M. de Duranville n'a oublié aucun témoin, il a consulté les manuscrits les plus inédits, celui, entr'autres, d'un M. Latapie, intitulé *Voyage de Rouen, ou Observations sur l'état actuel des arts et manufactures de Rouen*, où l'état de notre ville au siècle dernier est décrit avec fidélité.

Relevons seulement en passant la mention qu'il accorde à des collections disparues : la bibliothèque des Capucins, qui ne renfermait pas moins de 16,000 volumes ; celles des Cordeliers, de l'abbé Saas, les cabinets de MM. Lecat, Pillon et de la Maltière. Les judicieuses observations de Lepec de la Clôture, publiées en 1778 ; les *Voyages* de Ch. Nodier ; les *Explorations* du vicomte Walsh complètent cette revue inspirée par la piété filiale, et où notre honorable confrère s'est attaché à faire ressortir les beautés pittoresques, les richesses monumentales, les trésors artistiques qui forment la splendeur de notre ville et lui assignent un rang privilégié parmi les grandes cités de notre belle et noble France.

De Rouen, nous descendons, avec M. d'Estaintot, à Auffay. Notre studieux et érudit confrère a eu entre les mains des documents nombreux qui lui permettent de restituer l'histoire de cette intéressante bourgade qui a porté, non sans honneur, le titre de ville. Il parle d'abord de son Prieuré, desservi au ^{xr} siècle par une collégiale de six cha-

noines que le seigneur Gilbert d'Auffay remplaça à cette époque par des moines qu'il fit venir de l'abbaye de Saint-Evrault. Il suit les diverses augmentations des domaines du Prieuré et nous donne une liste exacte des abbés d'Auffay du XII^e au XVIII^e siècle. Après les abbés, les barons, car Auffay avait titre de baronnie et relevait immédiatement des comtes de Longueville. Le château fut construit vers 1060. Gilbert d'Auffay fut l'un des preux, compagnons de Guillaume-le-Conquérant dans l'expédition qui lui valut la couronne d'Angleterre. La baronnie fut partagée, vers le milieu du XIII^e siècle, entre les deux filles du dernier baron d'Auffay et forma les portions de Tancarville et d'Asnières ou de Chambray. M. d'Estaintot est amené à parler des diverses familles normandes qui ont occupé ces deux fiefs, notamment des Beuselin, Dyel de Mirosmesnil, Mathan, Vavasseur, Thomas du Fossé, Bosmelet, et, après avoir accordé aux personnages marquants de ces familles l'attention qu'ils méritent, s'attache à la baronnie elle-même. Il décompose, à l'aide de ses patientes recherches, les éléments dont elle était formée : le domaine non fiefié, les droits utiles et honorifiques, les tenures nobles et roturières, et suit les différentes mouvances des deux parties formées par ce fief important. De telles études n'ont pas seulement un intérêt local, elles aident à connaître le droit et les usages féodaux et ajoutent une page sérieuse à l'histoire de la constitution de la propriété en France.

Des villes passons aux hommes.

M. Decorde a été attiré vers un Normand, avocat

et poëte, — et cet attrait ne surprendra personne — vers Richer, qui eut son heure de célébrité et qui est tombé depuis, comme tant d'autres, dans l'oubli. Né à Longueil, au pays de Caux, en 1685, Richer fut à la fois un érudit et un poëte. On lui doit une vie de Virgile, une vie de Mécène et d'Esopé, des traductions en vers français des *Héroïdes* d'Ovide et des *Eglogues* de Virgile, deux tragédies en vers : *Sabinus* et *la Vengeance de Coriolan*, et enfin un recueil de fables qui a eu les honneurs de quatre éditions.

Richer avait été reçu avocat au Parlement de Normandie, mais il ne paraît pas qu'il y ait exercé. Son talent comme fabuliste, sa modestie et la douceur de son caractère lui méritèrent de nombreuses amitiés. Ses fables ont en effet une certaine valeur littéraire. Son recueil, divisé en douze livres, ne comprend pas moins de deux cent cinquante fables. On a dit de lui que, malgré la faiblesse de sa poésie et la sécheresse de son imagination, il a plus approché de La Fontaine que tous ses prédécesseurs. M. Decorde ratifie ce jugement, et reconnaît à Richer de l'esprit et du trait. Il a trouvé dans quelques-unes de ses fables de nobles pensées exprimées en beaux vers et des saillies mordantes contre les puissants et les grands, qui prouvent que Richer, sorti du tiers-état, avait conservé l'indépendance ordinaire au barreau et était bien de son siècle. Ses œuvres, qui ne se trouvent même plus dans la bibliothèque de notre ville, ne méritaient pas un pareil dédain. Elles devront à notre spirituel confrère un regain de notoriété, au moins au sein de l'Académie. M. Félix nous a rappelé à ce propos que Richer

avait été lauréat des Palinods, cette antique société religieuse et littéraire dont on aime toujours, dans notre Compagnie, à conserver l'aimable souvenir.

M. Hédou nous a restitué, dans tout son mérite, un de nos artistes rouennais trop oubliés par la critique d'art, Jean-Jacques-André Leveau, né à Rouen le 9 janvier 1729, et mort en 1786. C'était le fils d'un pauvre cordonnier établi sur la paroisse Saint-Maclou. Son enfance fut éprouvée par une grave maladie qui le contraignit à entrer à l'hôpital, où se manifesta sa vocation d'artiste. Ses essais, soumis à Descamps, le firent admettre au cours de dessin ; puis, protégé par de généreux bienfaiteurs, Leveau put achever ses études à Paris.

Lebas et Noël Le Mire le reçurent successivement dans leurs ateliers et perfectionnèrent son talent. Leveau se fit connaître bientôt par des œuvres de mérite. Les vignettes dont il orna les principales publications de la librairie si somptueuse et si pleine de grâces du XVIII^e siècle supportent la comparaison avec les épreuves les plus vantées des Longueil et des De Launay. En 1775, il était arrivé à la notoriété et l'Académie de Rouen lui ouvrait ses rangs avec le titre d'associé adjoint. Notre compatriote n'a été jusqu'ici ni assez connu ni assez apprécié. Son nom est absent de l'ouvrage du baron Portalis sur les graveurs du XVIII^e siècle. M. Hédou ne s'est pas borné à se faire le biographe de Leveau, il prépare une étude sur son œuvre, et espère, par cette publication, lui restituer aux yeux des connaisseurs la place et l'estime dont il est digne.

Si l'Académie accorde à l'histoire locale une atten-

tion filiale, il s'en faut qu'elle néglige la grande histoire, et elle accueille toujours avec sympathie les travaux qu'elle inspire. C'est ainsi qu'elle a écouté religieusement M. Paul Allard dans sa description d'un domaine funéraire païen et d'un domaine funéraire chrétien.

Notre savant confrère nous a conduits dans la Rome païenne, d'il y a dix-sept siècles, et nous a fait assister au spectacle mouvementé de la fête des morts des Parentalia du 13 au 22 février. Les morts étaient encore en honneur dans cette Rome dégénérée. Laisser après soi un tombeau magnifique était une des vanités du riche et du parvenu. Le petit bourgeois, l'homme du peuple même consacraient à ce luxe posthume une partie de leurs économies, et voulaient y être entourés, à certaines époques fixées, de fêtes et de souvenirs. M. Allard décrit à l'aide de documents authentiques, et dans les moindres détails, la composition variée d'un domaine funéraire. Les vastes parcs qu'on rencontrait, de place en place, le long des voies romaines, encadrant dans la verdure et les fleurs un édifice qui ressemblait parfois plutôt à un château qu'à un sépulcre, étaient protégés par les lois et devenaient sacrés et inviolables. Certains collèges, des associations d'artisans, les citoyens d'un même quartier, pouvaient se rendre et se rendaient en effet propriétaires d'un domaine funéraire, où ils se réunissaient à certains jours pour honorer leurs morts et se livrer à des réunions joyeuses et à des repas de corps. Des legs fréquents et considérables venaient augmenter la propriété de certains collèges et pourvoyaient aux

sacrifices et aux offrandes aux jours des *Parentalia* et des *Rosalea*.

Les domaines funéraires pouvaient être possédés par les chrétiens. Aucune loi ne les empêchait d'avoir des propriétés dans les campagnes et dans la banlieue des villes. Les terrains qu'ils destinaient à la sépulture des leurs, participaient à la situation légale faite aux païens. A la vérité, le caractère religieux ne protégeait pour les chrétiens que l'espace occupé par le tombeau lui-même. Pour les édifices accessoires, ils ne devenaient sacrés que par l'intervention des rites idolâtriques pratiqués par les Pontifes, dont ne pouvaient user les chrétiens. Même en temps de persécution, ils jouissaient presque toujours en fait d'une complète liberté de sépulture. C'est ainsi qu'il leur était permis de relever les restes de leurs martyrs et de les transporter dans le tombeau qu'une main pieuse ou prévoyante leur avait préparé. On comprend comment, à mesure que la lumière de l'Evangile se répandit dans l'Empire, Rome et toutes les grandes villes purent se trouver entourées de tombeaux chrétiens, et comment aussi naquirent peu à peu, autour des tombeaux, par un développement insensible et spontané, ces vastes nécropoles auxquelles l'usage donne indistinctement le nom de catacombes. M. Allard fait à ce propos l'historique de l'hypogée de Lucina où fut enterré au III^e siècle le pape martyr saint Corneille. Presque toutes les catacombes ont eu pour origine des domaines privés ouverts par la charité des riches chrétiens à la sépulture de leurs frères. Quant aux terrains entourant les hypogées, ils étaient plantés et

ornés avec le même goût et la même grâce, la même piété filiale qui distinguaient les monuments funéraires des païens. Ils se plaisaient, dit Prudence, à renouveler les violettes et les feuillages verts sur la sépulture de leurs morts. Ils purent creuser au-dessous des galeries funéraires sans altérer le gracieux aspect de la superficie. Les jardins de Théon, de Juste, d'Hilarius, de Philippe et de Métrodore ne se transformèrent pas en des champs stériles après que les chrétiens eurent ouvert au-dessous des cryptes décorées elles-mêmes souvent avec tant d'art et un art si souriant.

M. Allard s'occupe dans deux lectures suivantes, des marbres païens qui ornent en si grand nombre les tombeaux chrétiens des catacombes. Il ne croit pas qu'ils aient été soustraits aux tombeaux païens, mais choisis seulement parmi les pierres délaissées et hors d'usage, qui s'offraient au premier occupant. La législation, sous les empereurs devenus chrétiens, prit garde de froisser trop brusquement la conscience des païens, et maintint, dans les villes, le respect des temples et des monuments du vieux culte. S'il en fut autrement dans les campagnes, c'est que la superstition et avec elle les débauches du paganisme, s'était réfugiée là. Dans ces villages isolés, dans ces bois épais, dans ces lointaines retraites où ne pouvait atteindre le regard des magistrats, c'étaient la violence, l'orgie, la révolte en permanence. Ainsi s'explique l'ordre donné en 399 d'éteindre ces derniers foyers de superstition.

Prudence au iv^e siècle a parfaitement indiqué l'esprit de mesure et de sagesse qui présida à la

législation et aux mœurs chrétiennes, sur ce point. Il met sur les lèvres de Laurent expirant, la prophétie, et en quelque sorte la vision, d'une Rome baptisée, où les statues des dieux, considérées comme de simples objets d'art et dépouillées de tout caractère idolâtrique, brilleront d'une éclatante beauté.

Rome renfermait plusieurs milliers de statues qui peuplaient les théâtres, les cirques, les thermes, les places publiques, les temples : tous ces spécimens de l'art furent respectés à cause de leur valeur artistique. Un évêque qui visitait Rome au ^{xix}^e siècle, constatait qu'on les entourait encore de soins pieux, non évidemment à cause des divinités qu'elles représentaient, mais en raison du génie des artistes qui les avaient créées. Les temples furent dépouillés de ces gracieux vestiges lors de l'invasion des Goths. De cette époque date l'emploi dans les catacombes des marbres recueillis dans les ruines des anciens temples.

Après ce coup d'œil jeté sur les origines du Christianisme et les derniers jours de la Société païenne, nous traversons les siècles, et nous nous transportons, sans plus de transition, grâce aux immunités de notre rôle de rapporteur, en plein moyen-âge.

M. J. d'Argis raconte comment la dynastie capétienne s'établit en Hongrie en 1308, dans la personne de Charles Robert d'Anjou. Fidèle à son habitude de choisir dans son sujet des scènes dramatiques d'un puissant effet, M. d'Argis décrit, avec un style étincelant comme les lances des Magyars, la scène qui décida, dans la vaste plaine de Bude, en

1308, de l'élection du prince français. A peine sur le trône, Charles Robert conçut le projet de réunir la Pologne et la Hongrie. Il épousa dans cette vue la fille de Wladislas Lokietek devenu Casimir III, et entoura son beau-père d'attentions intéressées. Il obtint même du roi de Pologne qu'il reconnût comme héritier de sa couronne, Louis d'Anjou, son propre fils. Les diètes polonaises cédant à l'intérêt de la chrétienté menacée par les Turcs plus encore qu'aux instances de Casimir III, reconnurent en 1339 Louis d'Anjou pour son successeur. Charles Robert, heureux d'avoir vu la réalisation de ses vastes desseins mourut en 1342 après un règne de 34 ans. Sa magnifique conception qui ne put lui survivre que quelques années, n'a pas été aussi admirée qu'elle le méritait, mais il ne tiendra pas à la brillante étude de notre confrère qu'elle ne frappe vivement l'attention.

Dans une séance suivante, notre honorable confrère nous a retracé, sous le titre de *Le Gant de Conradin*, une scène émouvante de l'histoire de la Sicile. Conradin du haut de l'échafaud où il périt à Naples en 1268, avait jeté son gant de bataille qu'il prescrivit de porter, comme signe d'investiture du royaume de Sicile, à Don Pédro, roi d'Arragon qui l'accepta. Celui-ci prépare une expédition maritime en mai 1282, et pour détourner les soupçons, envoie un ambassadeur au pape Martin IV, pour lui proposer d'employer cette flotte à une croisade contre les Barbaresques.

Pendant ce temps, Charles I^{er} assiégeait mollement la ville de Palerme. Les députés Palermitains vont trouver Don Pédro et le conjurent de voler au secours de Messine qui va périr, et vers la Sicile,

fatiguée de la domination Angevine, qui l'appelle comme son libérateur et son roi. Don Pédro donne l'ordre à sa flotte de cingler vers Messine, s'en empare, la rend inexpugnable et ajoute à la couronne d'Arragon cette perle de la Méditerranée. Tel est le squelette de ce travail historique auquel il faudrait pour lui rendre la vie, restituer sa chair et ses nerfs, c'est-à-dire, l'animation du récit, le pittoresque des descriptions, les vives couleurs du style, et cet art de la mise en scène que nous avons déjà signalé dans les écrits de notre confrère.

L'Académie s'est occupée aussi, cette année, comme son programme l'y autorise, d'économie sociale, et a continué sur ce point d'excellentes traditions. La question *des Tours* n'a pas occupé moins de quatre séances pendant les quelles elle a étudiée sous tous les aspects par MM. Semichon, Decorde, Félix, Foville et de Lérue. M. Semichon s'est livré à un examen minutieux de la question, dont il a d'abord présenté l'historique, puis il a invoqué tous les arguments de l'ordre moral, économique et administratif pour établir : 1° les inconvénients graves qu'entraînerait le rétablissement des tours anciens, 2° les résultats satisfaisants obtenus par le régime des tours surveillés, et par les secours donnés à domicile aux filles-mères depuis 1862.

M. Félix a combattu les conclusions de M. Semichon par des observations tirées de l'ordre moral et par l'exposé des faits qui lui paraissent militer en faveur du rétablissement des tours. M. Decorde a ajouté des renseignements nombreux fournis par la statistique, en confirmation de l'opinion précédente.

M. Semichon a répliqué à ses honorables contradicteurs et a été soutenu par les considérations développées par M. de Lérue. L'exposé de ces diverses opinions, qui ont donné lieu à une joute oratoire des plus courtoises et des plus intéressantes, nous entraînerait trop loin. Tous les arguments qu'on a coutume d'invoquer pour ou contre le rétablissement du tour ancien ont passé sous nos yeux. Des éléments nouveaux ont été introduits cependant dans la discussion, ce sont les renseignements qui concernent en particulier notre département et que nos procès-verbaux conservent précieusement. Les orateurs, qui ont conclu au rétablissement des tours, ont exprimé aussi le vœu que le fonctionnement de cette institution fût amélioré et complété par toutes les mesures de prévoyance, d'hygiène et d'assistance dont le progrès des sciences médicales et économiques a doté la société.

M. Homberg a initié l'Académie au régime des établissements américains, connus sous le nom de *Société de patronage des Enfants* et destinés à l'assistance des enfants abandonnés.

Après avoir fait ressortir ce que ces établissements offrent de secours, de soins, de garanties morales pour la bonne éducation des enfants, M. Homberg examine les colonies agricoles pénitenciaires établies en France et compare entre elles les deux institutions.

En Amérique, l'enfant assisté judiciairement n'est pas considéré ni traité comme un coupable qu'il faut punir, mais comme un infortuné qui a été mal élevé, dont il faut refaire l'éducation et réformer les mœurs.

On le place d'abord dans un lieu de dépôt où on étudie sa nature et son caractère avant de statuer sur son sort, et, selon les dispositions qu'il a montrées, on dirige sa vie : on le maintient dans des internats ou on le place dans des familles sûres.

En France, c'est dans une colonie pénitentiaire que les jeunes détenus, acquittés en vertu de l'article 66 du Code pénal, doivent être conduits pour être élevés sous une discipline sévère. M. Homberg se livre à des considérations générales sur l'éducation de nos maisons correctionnelles et croit pouvoir conclure qu'on y forme une pépinière de malfaiteurs fort bien soignés, fort bien nourris et éduqués, qui sortent robustes et bien instruits avec tous les moyens de se créer par le travail une honnête existence, mais auxquels il manquera une chose : la volonté de se bien conduire. L'absence de cette volonté rendra tout le reste, non-seulement inutile, mais dangereux pour la société. Ses critiques ne visent pas les personnes ni les intentions auxquelles il se plaît à rendre un public et légitime hommage, mais l'institution seule. L'étude de M. Homberg a donné lieu à des observations présentées par M. Félix et par M. le Dr Foville. Faut-il ajouter une foi absolue aux louanges que se décernent les Américains, passés maîtres dans l'art de la réclame, et ne voir dans nos colonies pénitentiaires que les côtés defectueux inhérents à toute institution humaine ? Les honorables préopinants ne l'ont pas pensé : M. Félix en particuliers s'est attaché à montrer, par des exemples bien choisis, les services que rendent nos colonies agricoles de jeunes détenus, tout en convenant que

si l'institution n'est pas à supprimer ni à décourager, elle est à améliorer, à doter en particulier d'un personnel de gardiens recrutés et rémunérés plus convenablement.

La question de l'emprisonnement cellulaire a fourni à M. Homberg, dont la parole est toujours écoutée religieusement au sein de la Compagnie, l'occasion d'une étude nouvelle. Cette forme d'emprisonnement ne paraît pas à notre honorable confrère pouvoir être appliquée à tous sans discernement. Elle est plutôt une aggravation qu'un adoucissement à la peine dans bien des cas. Pour l'homme domicilié qui a une famille, l'isolement cellulaire peut amener le désespoir, la folie ou le suicide. Pour les vagabonds errants, sans relations et sans amis, la prison en commun est un bien être relatif. Il convient donc d'apprécier les antécédents et le tempérament moral du prévenu avant de décider le genre d'emprisonnement qui lui est dû, et M. Homberg voudrait voir les magistrats investis de cette mission. Ce sont les adultes déjà pervertis qu'on devrait séquestrer en cellule, pour ne pas exposer leurs compagnons au contact de leurs vices et de leurs mauvais conseils. Cette peine de la cellule serait efficace pour les vagabonds paresseux qui redoutent le travail. L'ennui qui résulterait pour eux de l'isolement, les déciderait à accepter le joug salutaire du travail et la récompense de la vie laborieuse en commun. C'est lorsque le châtiment devient un remède qu'il atteint son véritable but, et l'emprisonnement ne doit pas autant que possible échapper à cette loi.

La partie littéraire n'a pas été moins favorisée dans nos travaux que les autres, et j'ai hâte de vous rappeler les œuvres qui peuvent se recommander de la littérature proprement dite, toujours si aimée et si appréciée dans notre Compagnie.

Le discours de réception de M. Octave Marais et la réponse de M. le Président ont été pour nous une véritable fête littéraire.

L'honorable récipiendaire a pris pour sujet : de la Réalité dans le roman, et a justifié son choix par la place de plus en plus large que le roman s'est faite, depuis le commencement de ce siècle, dans notre littérature. Le roman est partout, il a revêtu toutes les formes de la pensée, il s'accommode à toute espèce de publicité. Il ne se contente plus de distraire, il veut étudier les problèmes de la vie sociale, et, s'il se peut, les résoudre.

Ce poème libre et familier de la vie humaine doit à l'union étroite de la fiction et de la réalité qui le caractérise, son attrait et son succès. M. Marais démêle ces deux éléments dans l'histoire du roman qu'il retrace à grands traits. Jusqu'au XVIII^e siècle la fiction est toujours dominante. C'est avec un chef-d'œuvre, *Gil Blas*, que la réalité reprend ses droits. Que de chemin parcouru depuis l'antiquité, depuis le moyen-âge et les héros de la Table-Ronde ! Aux épopées et aux chansons de gestes ont succédé les mièvreries du XVII^e siècle. Le romantisme fut à son tour la protestation du XIX^e siècle contre la règle des trois unités, et le voici bientôt remplacé par le réalisme qui devient, par la loi fatale des réactions, l'école du jour. Le réalisme s'est défini lui-même

assez pompeusement : « L'art pour l'art : » ne serait-il pas plus juste de dire qu'il est l'absence de l'art dans la reproduction de la réalité.

M. Octave Marais étudie avec sagacité, et un inflexible bon sens, les manifestations du réalisme moderne dans le roman depuis M. Gustave Flaubert jusqu'à M. Zola. Sa critique n'est ni étroite, ni partielle. Il sait discerner l'or de l'alliage et se tenir dans une équitable et sereine modération. Sainte-Beuve disait : « Réalité, tu es le fond de la vie, et pourtant à la longue et toute seule tu finiras par rebuter insensiblement et par rassasier. Tu es trop souvent plate, vulgaire et lassante. »

L'honorable récipiendaire confirme cette appréciation par l'exemple de certains romanciers actuels qui semblent tenir un scalpel plutôt qu'une plume, sans parler des autres excès. Les littérateurs obéissent sans doute à la loi de l'évolution, mais en tout temps les hommes dignes du titre d'écrivain ont consenti à subir le joug du goût et les principes du beau et du vrai. Ces principes peuvent-être un instant méconnus, ils ne périssent jamais.

M. le Président répond au récipiendaire par un éloge délicat du talent et du mérite de notre nouveau confrère. Où il le soupçonne pourtant d'un peu de coquetterie, c'est dans le choix de son sujet. Il a voulu montrer que le jurisconsulte a, dans son cabinet de travail, des fenêtres ouvertes sur toutes les questions contemporaines, et que le Code n'est pas le seul livre de sa bibliothèque. Il ne le suivra pas dans sa vaste exploration à travers notre histoire littéraire;

il s'arrête au point de croisement des Romans de la Table-Ronde avec les chansons de gestes au xii^e siècle. Dès cette époque; en effet, les deux genres du Réalisme et de l'Idéalisme se trouvent en présence dans notre littérature nationale. Dans les chansons de gestes, c'est la réalité qui domine; dure réalité que celle de ces temps de guerres incessantes! Mais au milieu du xii^e siècle l'idéalisme inspire aux bardes Armoricaains et Gallois, des élans généreux et chevaleresques, et fait vibrer sous leurs doigts des notes inconnues aux trouvères Carlovingiens. Ce sont les Romans de la Table-Ronde. Deux écoles poétiques, deux esprits littéraires opposés se trouvent ainsi en présence. Toutes deux tombèrent dans l'excès. Mais aidé par l'esprit de critique et de discernement qui est au fond du génie national, le Roman français fera sa route entre les exagérations opposées. Il cheminera sous les règles du goût, qui n'est au fond, comme l'a dit l'éloquent récipiendaire, que le sentiment du beau.

M. de Lérue avait fait précédemment le procès aux romans modernes, dans une étude intitulée « La recherche de l'étrange en littérature ». La littérature actuelle, dans le sentiment de notre honorable confrère, cherche à faire prévaloir, dans ses conceptions, l'étrangeté du fond et les singularités de la forme. Qu'on ouvre le premier venu de nos romans modernes, affublés du nom d'études morales, on sera convaincu, dit-il, de cette poursuite immodérée de l'excentricité. Conceptions étranges, style désordonné, scènes invraisemblables, morale équivoque, voilà ce que M. de Lérue trouve dans la plupart des livres à

la mode. Il regrette les qualités naturelles et sérieuses qui constituaient l'ancien esprit et l'ancien style français, et il se livre à ce sujet à des réflexions philosophiques, non exemptes de tristesse et d'appréhensions.

Il estime que les littérateurs s'abusent s'ils croient avoir introduit par là un progrès dans les lettres françaises. Il cherche ensuite les causes de ce mouvement désordonné, et les fait remonter à l'école romantique de la Restauration, à l'imitation du genre humoristique anglais, mélangé de scepticisme, de snobisme et d'ironie, enfin à l'école matérialiste actuelle. Les époques de décadence morale, conclut-il, ont toujours été des époques de mauvais goût et d'affaiblissement artistique. Revenons aux vrais principes et aux bonnes mœurs et nous aurons une bonne littérature.

La correspondance inédite de Charles Brifaut, de l'Académie française, étudiée il y a deux ans par M. l'abbé Loth, lui a révélé, cette année encore, des lettres dignes d'attention, celles notamment de M^{me} de Genlis, du M^{is} de Marialva, ambassadeur de Portugal en France, du C^t de Langeron, général au service de la Russie. M. Loth s'est attaché à faire ressortir dans ces lettres les détails qui peuvent intéresser l'histoire littéraire de la France sous la Restauration. Il a montré aussi que si M. Brifaut est peu connu des esprits médiocres et chagrins qui ne se décident jamais dans leurs jugements que d'après le succès, il a mérité de hautes et belles amitiés qui lui sont demeurées fidèles, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

Une étude morale et philosophique de M. Homberg sur les femmes du monde, nous a ramené aux réalités et surtout aux défauts de la société contemporaine. Le bonheur du ménage et la félicité de la femme elle-même, sont compromis par l'existence désœuvrée que mènent un grand nombre de femmes du monde. L'ennui, sans parler des autres dangers, est l'un des résultats les plus manifestes, de cette vie toute occupée de futilités : toilettes, visites, réceptions, lectures frivoles et dangereuses au moyen desquelles on s'ingénie à tuer le temps. Au tableau de la femme du monde désœuvrée, M. Homberg oppose celui du ménage modeste des petits commerçants où les travaux, les peines, les joies sont partagés et mis en commun. Il voudrait qu'une éducation plus sérieuse permît aux femmes du monde de prendre part aux préoccupations de leurs maris, de s'associer à leurs travaux, de les encourager, de les consoler, de les faire profiter de ce quelque chose de religieux et de providentiel, *aliquid sanctum et providum*, que nos ancêtres, suivant Tacite, attribuaient à leurs compagnes. Il fait cependant des réserves pour ces ménages chrétiens des classes privilégiées où s'exercent les œuvres de charité, et où se rencontrent dans une collaboration commune le dévouement de la femme et la générosité du mari, au grand avantage de ceux qui donnent, comme de ceux qui reçoivent.

Enfin, deux gracieux contes en vers, courts et vifs tous les deux, de M. Decorde et de M. De Lérue, terminent la partie littéraire de nos travaux. Le culte des Muses est peu en honneur dans notre âge de fer. L'Académie elle-même s'est refroidie; ses hommages

deviennent moins empressés ; du moins pouvons-nous constater qu'elle ne les laisse pas prescrire et que chaque année elle paie à la poésie, si mince soit-il, son fidèle tribut.

Les rapports ont été plus nombreux encore et non moins sérieux, non moins utiles que de coutume. Nous n'avons pas à les analyser dans ce compte-rendu, qui dépasserait ainsi toute limite. Il en est qui ont toute la valeur de travaux originaux ; ainsi la savante étude de M. de Glanville sur l'archéologie préhistorique, dans laquelle, à propos d'un ouvrage sur les antiquités du département de l'Aisne, il nous a présenté un exposé méthodique et critique de cette science encore en formation.

M. de Glanville raconte sommairement les découvertes qui ont donné lieu à la science préhistorique, et résume, en les discutant, les opinions émises sur l'homme primitif, les cités lacustres et les trois âges de la pierre, du bronze et du fer. Il se permet d'émettre quelques doutes sur la portée qu'on a voulu donner à certaines découvertes et sur les conclusions qu'on a cru devoir en tirer. Il croit qu'il faut attendre encore avant d'asseoir un système définitif. Il rapporte à ce propos qu'on a découvert récemment, aux environs de Falaise, un immense gisement de pierres taillées qui n'occupe pas moins de 5 hectares et dans lequel s'étale une série d'instruments en silex polis et taillés, appartenant à toutes les époques et offrant un mélange des plus anciennes comme des plus récentes périodes. Ces silex ont été découverts à fleur de terre, ce qui indiquerait une époque postérieure au déluge, et ne sont mêlés à aucun outil

métallique. Cette découverte dérangera sans doute les théories émises jusqu'ici, mais il convient d'en tenir compte. En résumé, notre honorable confrère estime que les quelques épaves du vieux monde recueillies ne sauraient suffire à restituer les pages de l'histoire de l'homme qui nous manquent, et moins encore à ébranler nos croyances en celles qui nous restent et dont l'authenticité ne peut être contestée.

A un autre point de vue, les rapports de M. Samuel Frère, pleins de verve, d'humour, de grâces littéraires, sur les ouvrages de M. le marquis de Beauvoir et de M. Vallery-Radot, mériteraient autre chose qu'une mention sympathique, mais il faut nous hâter vers la fin de ce trop long exposé. Nos archives conserveront avec honneur les rapports si substantiels et si élégamment écrits de M. Félix, sur les ouvrages de M. Lormier et sur les volumes des Sociétés savantes envoyés à son examen ; de M. d'Estaintot, sur les œuvres de M. Octave Marais ; de M. Decorde, sur les excellentes publications de M. Leblond, avocat à la Cour d'appel de Rouen ; de M. de Duranville et de M. De Lérue, ces infatigables travailleurs qui aiment à faire profiter notre Compagnie du fruit de leurs lectures à travers les volumes des Académies et des Sociétés savantes qui leur sont confiés ; de M. Marais, sur les ouvrages de M. Christophe Allard ; enfin, les rapports de M. Félix, sur le prix Bouctot ; de M. Marais, sur les prix La Reinty et Marie Armand ; de M. Danzas, sur le prix Dumanoir, qui remplissent si dignement, avec le discours de réception de M. Jubé et la réponse de M. le Président, la première partie de ce volume, consacrée à

la séance générale. Des travaux de la classe des lettres et des arts, voilà le bilan pour l'année 1877-1878. Il suffit à prouver que nos séances ont été laborieuses et utiles et que nous pouvons goûter, pendant les quelques mois de loisir que nous fait le règlement, un repos honoré, ce vœu suprême de tous les hommes qui ont beaucoup travaillé : *otium cum dignitate*, sauf à reprendre ensuite avec ardeur notre tâche, hélas toujours inachevée ici-bas.

Quelques mots sur les mutations accomplies dans le personnel de l'Académie, et j'aurai terminé.

Nous avons eu la douleur de perdre, en M. Maillet du Boullay, l'un des membres les plus anciens de notre Compagnie. Il y était entré en 1825 et était alors architecte de la ville de Rouen. Il apporta à nos travaux un concours apprécié autant que dévoué. Après avoir été séparé de nous par une longue absence; il rentra, à son retour à Rouen, dans nos rangs, et reçut l'honorariat qui couronna sa longue et noble carrière.

L'Académie a fait, cette année, de précieuses recrues. Elle a admis au nombre de ses membres résidents M. Octave Marais, l'un des avocats les plus distingués de notre barreau; M. Charles Lormier, si connu et si aimé de notre ville, avocat et président de la Société des Bibliophiles normands; et, parmi ses membres correspondants, MM. Vallery-Radot, ancien secrétaire de M. Buloz, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, puis de M. Limbourg, préfet de la Seine-Inférieure, le spirituel auteur du *Journal d'un Volontaire d'un an*; M. Christophe Allard, substitut à

Bernay, dont les premiers ouvrages ont été si remarquables.

M. Charles de Beaurepaire, dont on ne peut prononcer le nom dans notre Compagnie sans l'entourer d'honneur et de sympathie, a été forcé, par l'état de sa santé, de se démettre de ses fonctions d'archiviste. Il a été nommé archiviste honoraire et remplacé par M. Decorde, qui a rempli si longtemps et avec tant de distinction les laborieuses fonctions de secrétaire de la Classe des lettres.

MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. MARAIS.

DE LA RÉALITÉ DANS LE ROMAN FRANÇAIS.

MESSIEURS,

Par vos suffrages, vous m'avez ouvert les portes de cette Académie ; un aussi grand honneur excite en moi une fierté légitime ; mais cependant, oserai-je l'avouer, je me demande ce qui m'a valu de votre part un tel excès de bienveillance. Le bagage académique de votre nouveau collègue est si modeste ! Ce n'est pas sans un véritable effroi que je le compare aux travaux qui ont occupé la vie d'un grand nombre d'entre vous.

De quelque côté que je jette les yeux, je rencontre des hommes qui se sont distingués par la culture de leur esprit et l'étendue de leurs connaissances. La science et la poésie, l'archéologie et l'histoire, l'éloquence de la chaire et celle du barreau comptent parmi vous plus d'un représentant autorisé. Je ne vous apporte, hélas, aucun de ces talents dont votre Compagnie se montre si féconde, et la seule excuse de votre collègue en sollicitant l'honneur que vous lui avez libéralement accordé, est dans

le culte qu'il professe pour ce qui intéresse le développement des connaissances humaines. Vous lui pardonnerez donc, — je l'espère du moins, — sa présomption en faveur du sentiment qui l'a inspirée ; reconnaissant son impuissance à servir de modèle, il a simplement voulu devenir un auditeur et un disciple ; pouvait-il trouver de meilleurs maîtres qu'en cette Compagnie ?

Oui, Messieurs. l'amour de la science, le culte du beau sous toutes ses formes, tel est le lien qui réunit nos intelligences et nos aptitudes diverses. Qu'importent les moyens dont chacun de nous dispose, qu'importe leur inégalité, si le but de nos efforts est le même ? Sur ce terrain commun, les divergences s'effacent, ou plutôt elles concourent harmonieusement vers le résultat désiré : le perfectionnement de l'esprit par l'étude. C'est l'honneur de l'Académie de Rouen, d'avoir toujours poursuivi cet objectif élevé.

Aussi est-il véritablement permis de répéter en cette enceinte, après le poète, « que rien de ce qui intéresse l'homme ne vous est indifférent » (1). Et puisque l'honneur que vous m'avez fait m'impose le devoir périlleux de retenir quelques instants votre attention, j'ai pensé que vous m'excuseriez peut-être d'avoir porté mon étude sur un sujet dont les apparences sont frivoles sans doute, mais qui touche néanmoins par plus d'un côté à l'histoire de la société française : je veux parler du roman, et spécialement de l'un de

(1)

Homo sum,

Nil humani a me alienum puto.

(TÉRENCE.)

ses éléments essentiels, qu'on appelait autrefois la *réalité*, mais qui, dans un temps où tout se modifie, est devenu le *réalisme*. Je ne le dissimule pas, c'est une grande audace de ma part que d'avoir osé choisir ce sujet difficile ; mais je sais que votre bienveillance est sans bornes, et puis, faut-il vous l'avouer, Messieurs, je suis condamné par votre règlement à faire un discours, je m'exécute de mon mieux, tout en vous demandant pardon de ressembler quelque peu à ce causeur des *Lettres persanes*, « qui, n'ayant pas d'esprit pour parler, parlait pour avoir de l'esprit. »

Assurément la place que la littérature romanesque a conquise depuis le commencement de ce siècle justifie ma résolution. Le roman a pris un essor prodigieux ; il est partout, il a revêtu toutes les formes de la pensée, il s'accommode de toute espèce de publicité : journaux, revues, livres, tout lui sert indifféremment d'instrument de propagation. Le roman est devenu en quelque sorte un livre nécessaire à une société qui n'a plus le temps d'étudier et qui aime à trouver résumée sous une forme attrayante l'histoire des passions et des idées qui l'agitent. Aussi, obéissant à la loi qui a fait son succès, le roman a-t-il étendu sa sphère d'action. Il ne se contente plus de distraire, il veut encore étudier les problèmes de la vie sociale ; il leur prête ses vives images et il les fait pénétrer jusque dans les couches profondes de ses mille lecteurs. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ?... L'étude de cette question nous entraînerait bien loin, loin surtout des limites d'un travail qui ne veut être que littéraire. Le roman existe, il prospère ; voilà le

fait incontestable, et son règne est sans doute destiné à survivre aux empires quelque peu éphémères de notre temps.

Il est vrai que le roman n'occupe pas un rang élevé dans l'ordre des productions de l'esprit; néanmoins, c'est une œuvre pleine d'attrait qu'on pourrait définir : « Le poème libre et familier de la vie humaine. » D'où lui vient son succès ? C'est qu'il offre dans ses caractères essentiels les éléments de toute œuvre d'imagination : *la fiction et la réalité* ! Là est le secret de sa force et de son développement. Le roman satisfait ainsi au besoin de merveilleux qui règne dans l'homme à tous les âges de sa vie, et il sait parfois unir si intimement la fiction à la réalité qu'il devient impossible de les distinguer, quoique leurs origines soient différentes et même opposées.

A la vérité, les anciens ne paraissent pas l'avoir connu ; le merveilleux s'était alors presque exclusivement réfugié dans le théâtre et dans l'épopée. La poésie, d'ailleurs, prêtait toujours à la fiction le secours de son harmonie. Il ne faut pas s'en étonner. L'état de la société chez les anciens ne pouvait pas favoriser le développement d'une littérature qui cherche à retracer l'histoire des passions humaines dans ce qu'elles ont d'intime et de secret. La vie était alors tout extérieure. La guerre, les discussions de l'Agora ou du Forum occupaient les instants des citoyens. D'un autre côté, la femme était sévèrement cloîtrée dans le gynécée. En supprimant ainsi violemment la possibilité de la lutte entre le devoir et la passion, la société antique empêchait le roman de

naître ; aussi cette époque n'a-t-elle laissé parvenir jusqu'à nous que deux romans : *Les Amours de Théagène et de Chariclée* et la charmante fable attribuée à Longus : *Daphnis et Chloé*. Encore convient-il d'ajouter que ces romans sont d'une date relativement récente, puisqu'ils ne furent composés que vers le iv^e siècle de notre ère.

Mais le merveilleux ne perd jamais ses droits. Il renaît florissant au moyen âge avec les mystères, et avec les épopées guerrières de Charlemagne et de la Table-Ronde. Bientôt l'invention de l'imprimerie vient donner au roman le moyen populaire de propagation qui lui avait manqué jusque-là.

Dès lors, les productions se succèdent. Les romans de chevalerie répandent dans les classes élevées les règles du point d'honneur ; ils développent aussi le sentiment de la galanterie, sentiment que l'antiquité n'avait pas connu. Mais les romans de chevalerie péricliront par la prédominance excessive de la fiction sur la réalité. Leurs auteurs sont de vrais poètes qui ont pris trop à la lettre le précepte d'Horace :

« Les peintres et les poètes eurent de tout temps le droit de tout oser. »

Ce qu'ils ont osé, jugez-en, Messieurs ! Dans le roman de Perceforest (xiv^e siècle), le héros est couronné roi de la Grande-Bretagne par Alexandre-le-Grand ; Jules César lui livre bataille et défait ses armées ; mais un arrière petit-fils de Joseph d'Arimathie arrive à temps pour le sauver de la captivité et le convertir au christianisme. C'est ainsi que ces romanciers mêlaient les coups d'épée les plus extraordinaires à une chronologie fantastique ; aussi Huet, évêque d'Avranches, disait-il « que le roman n'était

qu'un délasement à l'usage des honnêtes paresseux. » Gardons pourtant quelque reconnaissance aux romans de chevalerie, car ils ont valu à l'Espagne et au monde littéraire le chef-d'œuvre de Cervantes.

D'Urfé ouvre le **xvii^e** siècle. Son roman de l'*Astrée* excita un enthousiasme indescriptible. La Fontaine l'appelait « une œuvre exquise. » La classe élégante et polie des seigneurs de Louis XIII et de Louis XIV aimait à se reconnaître dans ces bergers galants et ces bergères aimables qui promenaient à travers des chapitres sans fin leurs belles manières et leur esprit. Aujourd'hui, on a quelque peine à s'expliquer le succès qu'obtinent les volumineuses productions de d'Urfé : c'était sans doute une protestation contre la littérature chevaleresque du siècle précédent.

L'éclat de l'*Astrée* devait s'éteindre avec le temps qui l'avait vu naître. En effet, les héros de l'*Astrée* étaient aussi faux dans le genre champêtre qu'*Amadis des Gaules* l'avait été dans le genre héroïque ; *Céladon* n'était après tout qu'un grand seigneur déguisé en berger. Et les romans de d'Urfé tombèrent dans un tel oubli que la Harpe pouvait renvoyer l'*Astrée* « aux philologues de profession, aux érudits, aux étymologistes qui se font un plaisir d'habiter dans les ténébreuses antiquités de notre langue. »

Après l'*Astrée*, *Cyrus*, *Clélie* et bien d'autres romans sortis de la plume de M^{lle} de Scudéry feront les délices d'une société précieuse et l'admiration de l'hôtel de Rambouillet. Comme l'*Astrée*, ils reposent maintenant en paix sur les rayons poudreux des bibliothèques publiques, et peut-être n'est-il pas un seul d'entre vous, Messieurs, qui ait eu, une fois dans

sa vie, le robuste courage de lire jusqu'au bout l'un de ces romans qui ont passionné le xvii^e siècle, et auxquels il est assurément permis d'appliquer cette boutade de Fontenelle : « Les livres, dit-il quelque part, sont comme les feuilles des arbres ; dès qu'elles commencent à jaunir, on oublie qu'elles ont été vertes et fraîches, et quand on marche dessus elles ne servent plus qu'à faire du fumier. » Le sage Boileau avait prévu ce désastre :

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales ;
Je saute vingt feuillets pour en trouver la fin
Et je me salue à peine au travers du jardin.
Fuyez de ces auteurs l'abondance stérile !

C'est ainsi que la réalité se venge quand on l'a méprisée. Sans doute elle s'accommode, dans le roman surtout, d'une dose modérée de fiction, mais si ce dernier élément domine exclusivement, l'œuvre est éphémère parce qu'elle n'est pas humaine. En effet, c'est dans la vie réelle que le roman puise ses caractères ; il les fera « ondoyants et divers » comme l'homme lui-même ; mais il faut que le lien qui rattache la copie à l'original soit encore assez étroit ; il faut que sous le masque on sente qu'il y a un visage humain. Une figure de cire ne sera jamais une œuvre d'art, et le vermillon de ses joues ne produira pas d'illusion ; au contraire, l'immobilité peinte de ses traits fait naître en nous je ne sais quel sentiment d'ennui ou de dégoût.

Mais le tableau va changer avec le siècle suivant : le roman a enfin trouvé sa voie ; il débute par un chef-d'œuvre : *Gil Blas*. Ce livre restera comme un modèle de style et d'observation. A la vérité, Vol-

taire ne le prisait pas beaucoup : « Gil Blas a vécu, dit-il, parce qu'il a du naturel ; » mais la postérité n'a pas ratifié les dédains, un peu jaloux peut-être, du critique philosophe. Gil Blas vivra parce que dans le cadre d'un roman d'aventures, Lesage a reproduit fidèlement l'image de la société de son temps ; parce qu'il a eu le secret d'un style élégant et correct, parce qu'en un mot, ce livre n'est pas l'histoire d'un homme, mais l'histoire des hommes.

A partir de Lesage, la réalité a pris définitivement possession du roman, et elle n'abandonnera plus son empire. Sous son influence, le roman se multiplie : il devient philosophique avec Voltaire, satirique avec Montesquieu, archéologique avec l'abbé Barthélemy. Diderot en fait un pamphlet, et l'abbé Prévost produit cette étonnante *Manon Lescaut*, l'un des livres les plus vivants qui aient été écrits.

Plus tard, Jean-Jacques Rousseau inaugure le roman intime et déclamatoire avec la *Nouvelle Héloïse* ; œuvre fausse d'un esprit faux. Alfred de Musset, qui était bon juge, l'a dit dans des vers bien connus.

Pourquoi Manon Lescaut, dès la première scène,
Est-elle si vivante et si vraiment humaine
Qu'il semble qu'on l'a vue et que c'est un portrait ?
Et pourquoi l'Héloïse est-elle une ombre vaine,
Qu'on aime sans y croire, et que nul ne connaît ?
Ah ! rêveurs, ah ! rêveurs, que vous avons-nous fait ? (1)

Enfin, Bernardin de Saint-Pierre écrit *Paul et Virginie*, chaste et délicieuse pastorale qui lutte non sans avantage avec la fable de *Longus*.

(1) *Namouna*.

Tout à coup, les romanciers se taisent. Ames sensibles qui vous attendrissiez sur les infortunes d'Héloïse et de Saint-Preux, gardez vos émotions pour des malheurs moins factices. Adieu les ris et les grâces, adieu les petits vers badins, adieu romans langoureux et sentimentaux. La réalité abandonne les livres, car elle vient de s'asseoir au foyer de tous les citoyens et sur le sol de la patrie, parfois cruelle, menaçante toujours. Qui pourrait s'intéresser à de feintes histoires d'amour, quand les drames de la vie publique font éclater partout leurs dénouements sinistres et terribles. D'ailleurs le pays est en danger ! Bientôt, la France promène à travers l'Europe ses drapeaux alors victorieux, et l'inspiration littéraire disparaît sous les éblouissements de la gloire.

Seuls, deux proscrits, Châteaubriand et M^{me} de Staël élèvent encore la voix du fond de l'exil. De retour en France, où sa présence est simplement tolérée, M^{me} de Staël publie le roman un peu fade de *Corinne*. Châteaubriand, de son côté, offre à l'admiration de ses contemporains ; *les Martyrs*, grande épopée chrétienne, *Atala*, *René* et d'autres productions qui exercent sur la littérature du temps une influence incontestable et légitime. En effet, le roman se montre chez Châteaubriand l'image assez fidèle de la société. Le passé venait de disparaître, englouti dans une profonde convulsion politique et sociale ; une génération nouvelle s'élevait sur les ruines de l'ancienne ; elle avait assisté à trop de triomphes suivis de trop de catastrophes pour n'être pas profondément sceptique ; elle se trouvait toute prête à accueillir

avec faveur la littérature qui serait le reflet de ses doutes et de ses incertitudes. André Chénier ne s'était-il pas écrié un jour ?

Sur des penses nouveaux faisons des vers antiques !

Chateaubriand fut, à son insu peut-être, le produit littéraire de ces tendances. A chaque page de ses œuvres romanesques apparaît le dégoût du passé et la crainte de l'avenir ; il semble que la foi mélancolique du poète romancier se fonde plutôt sur le sentiment que sur la conviction ; et son excessive imagination l'emporte quelquefois bien loin ! Seule l'ampleur harmonieuse de son style le rattache aux écrivains qui l'ont précédé : mais il faut le reconnaître, son roman de *Réné* fut avec celui de *Werther* le précurseur de la littérature romantique.

Cette étude nous amène ainsi à l'une des époques les plus curieuses et les plus agitées de notre histoire littéraire. Loin de moi la pensée d'en raconter avec détail les péripéties ; un tel projet ne conviendrait pas aux limites nécessairement étroites d'un discours académique. Je voudrais seulement chercher à suivre dans les transformations qu'elle va subir, la trace de la réalité romanesque dont j'ai fait l'objet de mon étude.

Que va-t-elle devenir ?

L'auteur de *Faust* et de *Werther* passe généralement pour être le père du romantisme. Goethe ne mérite à vrai dire

• Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Il partage cette paternité avec Chateaubriand, Schiller et Shakespeare, lequel avait été traduit en

français depuis un demi-siècle seulement ; Byron et Wallter Scott lui préparèrent la voie. Historien de premier ordre, érudit jusqu'à l'archéologie, ce dernier habilla d'une fiction parfois un peu languissante des tableaux d'histoire d'une scrupuleuse exactitude. La troupe servile des imitateurs. — *Imitatores, servum pecus*, — incapable d'acquérir son érudition, s'attacha aux côtés purement extérieurs de son talent. La science du costume et de l'ameublement devint le suprême effort de l'esprit ; et les personnages ne furent réputés réels que s'ils empruntaient au Moyen Age, qui devint alors l'époque classique, ses idées, ses habitudes, et jusqu'à sa langue.

Vaine et inutile réalité ! Réalité d'apparat qui nous laisse profondément indifférents ou incrédules !

Alfred de Musset était, à ses heures, un critique achevé ; il a écrit dans un spirituel article sur le romantisme, quelques lignes que je ne résiste pas au plaisir de citer. Deux interlocuteurs sont aux prises ; l'un deux, partisan du Romantisme s'exprime ainsi :

« Le Romantisme, mon cher Monsieur ! Non à
« coup sûr, ce n'est ni le mépris des unités, ni l'al-
« liance du comique et du tragique, ni rien au monde
« que vous puissiez dire ; vous saisissez vainement
« l'aile du papillon. Le romantisme, c'est l'étoile qui
« pleure, c'est le vent qui vagit, c'est la nuit qui
« frissonne, la fleur qui embaume et l'oiseau qui vole ;
« c'est le jet inespéré, l'extase allanguie, la citerne
« sous les palmiers, et l'espoir vermeil et ses mille

« amours, l'ange et la perle, la robe blanche des
« saules ; ô la belle chose, Monsieur ! C'est l'infini
« et l'étoilé, le chaud, le rompu, le désenivré, et
« pourtant en même temps le plein et le rond, le dia-
« métral, le pyramidal, l'oriental, le nu à vif, l'étreint,
« l'embrâsé, le tourbillonnant ; quelle science nou-
« velle ! C'est la philosophie providentielle, géomé-
« trisant les faits accomplis, puis s'élançant dans le
« vague des expériences pour y ciseler les fibres
« secrètes

« Sur quoi, l'interlocuteur s'écrie :

« Monsieur, ceci est une faribole. Je sue à grosses
« gouttes pour vous écouter (1) . »

Gardons-nous cependant de toute exagération. Cette époque vit naître *Notre-Dame de Paris*. Sous une forme parfois un peu pompeuse quoique toujours saisissante, l'auteur nous fait assister à l'histoire éternelle des passions humaines. Esméralda, Quasimodo, Claude Frollo, vous représentez des types toujours vivants ; en étudiant les sentiments qui vous agitaient, c'est l'humanité elle même qu'on observe (2).

Sous la monarchie de juillet, le Roman prit un grand essor ; il régna par le feuilleton ; son impor-

(1) Lettres de Dupuis et Cotonnet.

(2) On sera sans doute étonné que Goethe ait formulé une appréciation plus que sévère à l'égard de *Notre-Dame de Paris*. Il dit un jour : « Je n'ai pas eu besoin d'une médiocre patience pour supporter le supplice que m'a infligé cette lecture. C'est le plus horrible livre qu'on ait jamais écrit. » (Entretiens avec Eckermann, 27 juin 1831). Heureusement pour le livre de M. Victor Hugo, Goethe a fait peu de disciples.

tance littéraire s'accrut de toute la publicité que lui faisaient des milliers de journaux, et il faillit succomber sous son succès. Chaque jour exigeait une émotion nouvelle. Le comble de l'art fut alors de laisser le lecteur suspendu sur une situation aussi poignante qu'inextricable, que « le prochain numéro » dénouait avec une facilité merveilleuse, au grand soulagement des cœurs sensibles. Triste littérature ; œuvre de commerçants, plutôt que d'écrivains. Qui s'en souvient aujourd'hui ? N'est-elle pas, en vérité, aussi loin de nous que l'*Astrée*, *Cyru* ou *Asmodée* ?

Et cependant, les hommes n'ont pas manqué à cette époque. Pour n'en citer qu'un seul, Balzac n'était pas un écrivain ordinaire. A travers les obscurités d'un style rocailleux, il avait l'ambition de donner le spectacle de la « Comédie humaine ». Malheureusement il ne prit pas ses modèles dans la vie réelle. La plupart de ses héros sortirent tout équipés de son cerveau, comme Minerve du cerveau de Jupiter, mais c'était un équipement de convention. Et, comme il appliquait à l'étude des passions qu'il prétendait peindre ses puissantes qualités d'analyste, il grossit démesurément ses modèles et exagéra les lignes de leur physionomie.

Après lui, Madame George Sand s'est fait une place considérable dans la littérature romanesque. George Sand était-elle, à proprement dire, un romancier, nous voulons parler surtout de ses premiers romans, ses meilleurs ? Il est permis d'en douter. Les romans de George Sand sont avant tout des thèses de philosophie sociale dans lesquelles l'intrigue est simplement

destinée à colorer d'une forme intéressante l'exposition des problèmes qui occupent l'esprit de l'écrivain. Quelle que soit la valeur réelle de ses doctrines, George Sand, il faut le reconnaître, avait conçu son œuvre dans un sentiment élevé et véritablement artistique. Son style élégant et correct lui assurerait d'ailleurs un rang honorable parmi les romanciers du *xix^e* siècle.

Chez tous les auteurs de cette époque, la réalité joue un rôle important sans doute, mais non exclusif. L'art n'est pas absent. Il préserve l'écrivain des images trop vives qui blesseraient la délicatesse du lecteur; il répand sur les faits un vernis d'idéal, il cherche, en un mot, à rendre la réalité moins réelle en la laissant aussi vraie.

Mais tout ici-bas se modifie; les idées comme les littératures se transforment. La société marche toujours, tantôt vers un progrès, tantôt vers une catastrophe; qu'importe? C'est la loi de la vie. Le tableau que je viens de tracer à grands traits n'est-il pas la preuve de ce mouvement nécessaire et toujours répété vers des horizons nouveaux. Quel chemin parcouru depuis les romans de la Table-Ronde! Quelle diversité dans la forme! Quelles modifications dans les idées! Et pourtant, phénomène bien remarquable, chaque genre a eu, si je puis parler ainsi, son jour de gloire. La réaction est venue ensuite, le plus souvent excessive, comme toutes les réactions. C'est ainsi que les mièvreries du *xvii^e* siècle succèdent aux épopées invraisemblables du moyen âge. Le romantisme fut à son tour la protestation du *xix^e* siècle contre la règle des trois unités qui avait

exercé jusque-là son empire quelque peu despotique. Mais le romantisme devait passer à son tour. Le réalisme le remplacera dans la faveur populaire, et c'est à une réaction contre le principe du romantisme que l'école réaliste devra sa naissance. On était fatigué du Moyen Age.

Le réalisme s'est défini lui-même assez pompeusement : l'art pour l'art. Il est plus juste de dire que c'est au contraire l'absence d'art dans la reproduction de la réalité. « Rien n'est beau que le vrai ! » Tel est le programme absolu de l'école. En dehors du vrai, rien n'est digne d'occuper la pensée humaine. Il se peut, à la vérité, que le vrai des réalistes ne soit ni beau ni aimable. Tant pis pour Boileau ! Honneur donc au vrai, mais au vrai dépouillé de tout artifice. Le réaliste, d'ailleurs, ne nie pas le bien, mais il se complaît dans la peinture du mal. Plus d'idéal, plus de fantaisie ; fi de la poésie si elle n'est suffisamment prosaïque. La nature, rien que la nature sans vêtement et sans fard, tel est l'objectif du parfait réaliste.

Le tableau n'est pas chargé. Tous les arts sont devenus successivement la proie de cette école ; les Wagnériens, les impressionistes sont les réalistes de la musique et de la peinture ; le roman devait avoir aussi les siens.

Notre compatriote, M. Gustave Flaubert, a introduit le réalisme dans le roman. *Madame Bovary* fut une révélation pour les uns, un scandale pour beaucoup ; pour tous ce fut un événement littéraire. L'avenir devait montrer quel germe funeste M. Flaubert avait déposé dans son œuvre. Le côté moral de ce roman

échappe à notre analyse, et cependant nous avons la conviction que M. Flaubert a voulu poursuivre un but réellement moralisateur en offrant le tableau des désordres et des maux que le vice entraîne à sa suite, mais telle est l'imperfection du système que ce but est complètement manqué. Pour flétrir le vice et ses funestes conséquences, il a fallu en peindre et en décrire les manifestations ; or le réalisme haït la dissimulation et ignore la transaction. Le respect des principes a donc conduit M. Flaubert à écrire un livre suspect sur une donnée morale. Plus tard, l'auteur a encore exagéré sa tendance. Sous prétexte de réalité historique, il a produit des œuvres qui ne sont ni assez vraies pour être assimilées à l'histoire, ni assez romanesques pour être rangées dans la catégorie des romans.

Depuis *Madame Bovary*, le réalisme a fait fortune. Mais il portait en lui-même un principe qui le condamnait à s'engager chaque jour plus avant dans une voie sans issue. Sa mort est au terme. En effet, si d'après l'école, l'observation de la réalité est la qualité maîtresse du romancier, elle tend bientôt à absorber les autres facultés de celui-ci ; l'épisode prend la place de l'intrigue, parce qu'il prête davantage au développement du détail, et l'écrivain réaliste se trouve condamné à décrire impitoyablement tout ce qu'il rencontre sur son chemin. Surtout, qu'il ait garde de rien omettre. Son livre n'est plus la peinture des passions humaines, c'est leur photographie ; l'insignifiant et l'accessoire ont chez lui le même relief que les événements importants, et on pourra dire justement de lui ce que Joseph Chénier

écrivait fort méchamment sur le compte du bon abbé Delile :

Un âne, sous les yeux de ce rimeur maudit,
Ne peut passer tranquille et sans être décrit.

Dès lors, adieu l'art, le style, la mesure des choses. *modus in rebus*, comme disait Horace. Est-ce que les choses de la vie gardent toujours cette mesure et sont-elles arrangées d'après les règles de l'art ? Vraiment non ! Plus de perspective, à quoi bon ? L'œuvre du romancier sera comme un tableau qui n'aurait qu'un premier plan, et, emporté par le culte de la réalité brutale, l'écrivain réaliste se croira suffisamment récompensé de ses soins s'il a pu traduire dans un langage vulgaire, comme celui de ses modèles, les sentiments et les passions qu'il se flatte d'avoir observés.

Peut-être trouvera-t-on que la forme importe peu. C'est une erreur ! La forme joue dans les choses de l'esprit un rôle plus important que nous ne saurions le dire, et spécialement dans le roman, le respect de la forme est comme une sorte de pudeur qui empêche les mauvaises doctrines de descendre trop bas. Et M. Alexandre Dumas fils a pu écrire sans trop d'exagération : « L'immoralité de l'œuvre ne commence qu'à l'infériorité du producteur qui, ne pouvant satisfaire le goût de quelques juges délicats, en appelle aux curiosités secrètes et aux sensualités de la foule (1). »

Cependant, le dernier et l'un des plus célèbres

(1) L'affaire Clémenceau.

parmi les romanciers réalistes, s'est fait un titre de gloire de toutes les imperfections de son école. C'est par système qu'il place dans la bouche de ses personnages des expressions triviales ou ordurières. « Mon crime, dit-il ironiquement, est d'avoir eu la curiosité littéraire de ramasser et de couler dans un moule très travaillé la langue du peuple. Ah ! la forme, là est le grand crime ! »

Sans doute, pourrions-nous répondre à M. Emile Zola, la forme est le grand crime, mais ce n'est pas le seul. Les gens de goût ne sont pas nécessairement des Brid'Oison, et le respect de la forme peut s'allier avec le sentiment du beau et du bon dans la littérature et dans les arts. Quel intérêt réel puis-je porter à une héroïne qui parle le langage des halles et dont l'odyssée faubourienne se traîne dans des récits d'un français suspect. Admirerais-je la Vénus de Milo si elle m'apparaissait vêtue de haillons sordides ou bizarrement ajustés ?

Au surplus, nous sommes loin de le nier, il faut avoir beaucoup de talent pour être un réaliste passable. Heureusement, la beauté artistique ne réside pas uniquement dans la difficulté vaincue. C'est ce que disait au XVIII^e siècle une épigramme qui courut les salons à propos du musicien Rameau :

Si le difficile est le beau,
C'est un grand homme que Rameau.
Mais si le beau, par aventure,
N'était que la simple nature.
Quel petit homme que Rameau !

Pauvre Rameau ! La postérité l'a bien vengé de ces mépris. Mais que dirait donc l'auteur de l'épi-

gramme, s'il lui était donné d'entendre ce qu'on appelle ambitieusement la musique de l'avenir.

Il ne serait pas équitable de critiquer les intentions des écrivains qui se font une gloire d'appartenir à l'école réaliste. Voyez le but que s'est proposé l'auteur de *l'Assommoir*, « J'ai voulu, dit M. E. Zola, « peindre la déchéance fatale d'une famille ouvrière, « dans le milieu empesté de nos villes. Au bout de « l'ivrognerie et de la fainéantise, il y a le relâchement des liens de la famille, les ordures de la « promiscuité, l'oubli progressif des sentiments honnêtes, puis, comme dénouement, la honte et la « mort. C'est de la morale en action simplement. »

Assurément, le programme était magnifique. Qu'elle ambition fut jamais plus noble, quel but fut plus élevé ? Mais hélas, comme l'exécution de l'œuvre répond mal aux promesses de l'écrivain. La reproduction des mœurs est exacte, tellement exacte que le but est dépassé. Car ce livre qui, selon l'expression de M. Zola. « a l'odeur du peuple » ne sera pas lu par le peuple, précisément à cause de cela ; et les autres lecteurs, avides de faire connaissance avec une curiosité littéraire, se hâteront d'oublier une peinture trop réelle et trop crue pour ne pas faire naître la lassitude, et parfois même inspirer le dégoût.

Tel est le résultat auquel l'abus de la réalité conduit des esprits véritablement sérieux. Sainte-Beuve avait bien raison de s'écrier : « Réalité, tu es le fond de la vie, et comme telle, même dans tes aspérités, dans tes rudesses, tu attaches les esprits sérieux et tu as pour eux un charme. Et pourtant, à la longue

et toute seule, tu finirais par rebuter insensiblement, par rassasier. Tu es trop souvent plate, vulgaire, lassante. Il te faut je ne sais quoi qui t'accomplisse et qui t'achève, qui te rectifie sans te fausser, qui t'élève sans te faire perdre terre. » (1)

La réalité a donc eu dans la littérature romanesque des fortunes bien diverses. Totalement négligée d'abord, elle conquiert peu à peu la place qui lui appartient ; mais ensuite elle devient exclusive et elle veut absorber pour elle seule le talent et l'œuvre du romancier. Singulière coïncidence ! Cette dernière période de son histoire se produit dans le moment où les sciences atteignent un développement si extraordinaire. Il semble que ce siècle sans illusions ait voulu asservir l'écrivain à imiter, pour l'étude de l'âme humaine, les procédés d'analyse appliqués à l'examen des phénomènes naturels. Ce n'est plus de la psychologie, mais de la physiologie, et on en arrive à se demander si le romancier tient dans ses mains une plume ou bien un scalpel. Tel est le chemin parcouru. — Qui pourrait prédire ce que l'avenir nous réserve de surprises ?

Messieurs, je suis parvenu au terme d'une étude qui n'a d'autre prétention que d'être une simple esquisse d'histoire littéraire. Le sujet était trop vaste pour que j'aie pu l'envisager autrement que par ses grands côtés. Me permettrez-vous d'en tirer une conclusion ?

Les littératures obéissent, dans leurs modifications, à la loi qui régit le monde : la loi de l'évolu-

(1) *Nouveaux Lundis.*

tion. Elles se transforment sans cesse. Pour elles, comme pour l'être animé, l'immobilité est mortelle. Aussi, serait-ce une puérilité que de vouloir condamner l'écrivain à couler dans un moule invariable les productions de son esprit. Seulement, à toutes les époques et dans toutes les littératures, l'homme de génie, ou plus simplement l'écrivain digne de porter ce nom, a consenti à subir le joug de ce qu'on est convenu d'appeler le goût. Le goût n'est que le sentiment du beau et il échappe à toute définition, car il est plutôt inné qu'appris chez les intelligences bien réglées.

Sans doute, Messieurs, les principes qui constituent le goût peuvent être incompris ou momentanément mis en oubli par les contemporains. Mais ils ne périssent jamais. C'est la gloire de l'Académie de Rouen d'en être la gardienne constante, et votre nouveau collègue regarde comme un honneur inestimable d'avoir été admis à en recueillir les exemples dans cette Compagnie.

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. MARAIS,

PAR M. HENRI FRÈRE,

Président.

MONSIEUR,

Ce n'est pas moi qui contredirai votre éloge de l'Académie. J'ai eu trop de fois à apprécier la profonde érudition des membres de cette Compagnie, pour n'être pas frappé, comme vous, des richesses intellectuelles que peut contenir une société savante de province, sous un toit qui n'est pas la coupole de l'Institut. Dans l'ancienneté et l'illustration de son origine, l'Académie pourrait trouver d'autres motifs d'un orgueil que vous ne condamneriez pas. Instituée en 1744, elle a eu pour parrains Fontenelle, le duc de Luxembourrg, gouverneur de la province, et le premier-président de Pontcarré ; et pour fondateurs, MM. Lecat, de Cideville, de Couronne, Descamps, beaucoup d'autres dont nous conservons la

mémoire et dont nous possédons de précieux souvenirs. Mais elle a su toujours échapper aux tentations de la vanité. Cette grande modestie, là où la fierté eut été excusable, est une ligne saillante du caractère de la Compagnie dans laquelle vous entrez.

N'est-il pas vrai que, dans le vôtre, Monsieur, ce trait particulier se retrouve, et préparait, entre vos futurs collègues et vous, une sympathie déjà bien voisine de la confraternité ! Vous, à qui le Dieu souvent rigoureux de nos succès professionnels a souri avec tant de promptitude et de constance, vous cherchez vos titres à votre admission parmi nous et les services que vous pourrez nous rendre. Ne vous rappelez-vous donc plus vos intéressantes publications sur les alluvions et le droit de transaction en matière forestière ? Oubliez-vous donc que vous occupez depuis plusieurs années déjà une des premières places d'un grand barreau ?

A combien de questions, les plus diverses et quelquefois les plus opposées, vos plaidoiries n'ont-elles pas touché ! Que de connaissances n'avez-vous pas acquises dans ces travaux multipliés ? Permettez-moi d'ajouter que, pénétrant dans un esprit comme le vôtre, alerte, ouvert, plein de ressorts, souple et ferme tout ensemble, elles s'y sont immédiatement fixées dans un ordre parfait. Ainsi se meublent, avec grâce et sans effort, les édifices heureusement proportionnés, tandis que, dans les palais mal disposés, les grands espaces restent solitaires et dénudés, malgré l'entassement des plus belles richesses. Votre collaboration nous sera donc aussi profitable que votre commerce nous sera cher. Aima-

bles et aimés sont ceux dont l'heureuse fortune n'a pas gâté la simplicité première, et dont la voile enflée aux premiers vents du matin, se tend encore, sans orgueil, aux brises de la haute mer, dans le plein midi de leur vie.

Où je vous soupçonnerais peut-être, Monsieur, d'un peu de coquetterie, c'est dans le choix du sujet de votre discours. L'Académie semblait attendre de vous quelque étude juridique familière à vos travaux quotidiens. Vous avez voulu lui montrer que le juriconsulte a, dans son cabinet de travail, des fenêtres ouvertes à toutes les questions contemporaines, et que le Code n'est pas le seul livre de sa bibliothèque. Vous nous avez entretenus du *réalisme*, et vous nous avez entraînés sur les pointes avancées du territoire découvert et décrit par MM. de Goncourt et Emile Zola.

Votre talent a fait le plaisir du voyage comme votre réserve en a fait la sécurité. C'est la première fois que l'Académie entreprend le tour du monde. Mais, grâce à vous, l'en voilà revenue saine et sauve. Si je n'avais l'obligation d'ajouter quelques mots aux vôtres, elle pourrait maintenant rentrer chez elle sous le charme de ses souvenirs et de votre parole.

Le point où je voudrais m'arrêter dans votre discours, c'est le croisement des *Romans de la Table ronde* avec les *Chansons de gestes*, au *xii^e* siècle. Dès cette époque, en effet, sans en avoir conscience et sans parti pris, mais avec un esprit absolument opposé et avec des couleurs très tranchées, les deux écoles du Réalisme et de l'Idéalisme se trouvent en présence pour la première fois, dans notre littérature nationale.

Le mouvement qu'elles lui communiquent n'est pas sans analogie avec celui que produira au ^{xvi}^e siècle le choc des poètes de la Pléiade et des inspirations Grecque et Romaine de la Renaissance contre les vieux poètes de la cour de Louis XII et d'Anne de Bretagne, et le personnel de leurs figurations vieilles, Bel accueil, Faux dangier, Deconfort. La première fois comme la seconde, la rencontre des deux courants opposés trouble le flot qui passe et le rend tumultueux ; mais, à une courte distance, il redevient limpide et régulier. C'est le grand fleuve national qui rentre dans son lit, augmenté des affluents dont il a secoué les vases. Il court ainsi droit au grand siècle.

Dans les chansons de gestes dont l'inspiration se rattache aux ^x^e et ^{xi}^e siècles et que les immenses travaux de M. Léon Gautier permettent de distinguer des suivantes, c'est la réalité qui domine. Le trouvère ne cherche qu'à représenter les actes et à peindre les mœurs dont il est le témoin. Il n'y ajoute aucun trait de son imagination. Il ne fait non plus aucun effort pour idéaliser son sujet et donner à ses lecteurs le modèle ou l'exemple d'une création typique dont ils se sentiraient provoqués à imiter la perfection. Il décrit ce qu'il voit, brutalement, hardiment, sans art, sans préoccupation littéraire. Par cette brutalité même, il produit quelquefois les effets de force que rend le réalisme. Mais le poids de cette réalité pèse sur son œuvre, alourdit ses pas, fatigue ses lèvres dont il ne sort plus qu'un langage monotone et épaissi.

Dure réalité que celle de ces temps sanguinaires et

belliqueux ! La force, voilà le premier mérite du Seigneur féodal, je ne dis pas le seul. Si, dans un saut gigantesque, il enlève un cheval, comme lui, bardé de fer ; s'il demeure insensible aux plus rudes fatigues, s'il porte des fardeaux surhumains comme cette pierre que les quatre *maçons de Cologne* ne pouvaient soulever, et que Renaud de Montauban monte en riant devant eux ; s'il dévore des repas énormes et boit volontiers dans le crâne de son ennemi comme Girbert de Metz, c'est un héros ; et ce sont ces héros que chantent les trouvères.

N'attendez pas d'eux un sacrifice touchant à un sentiment délicat et désintéressé, si ce n'est quelquefois un acte de fidélité à des alliés ou au suzerain. Ils n'aiment ni ne respectent les femmes. Dans *Renaud de Montauban*, Raoul répond à sa mère Alaïs, qui le détourne de recevoir en don le Vermandois, « je tiens
« pour *lanier*, c'est-à-dire pour boucher, le gentil-
« homme qui s'en va se conseiller aux Dames ! Allez
« dans votre chambre, buvez, mangez, engraissez-
« vous ; d'autre chose, vous ne devez jamais avoir
« souci. »

On vante à Gerbert de Metz la fille d'Anséis :

Gent ot le cor et coloré le vis (visage)

Blanche la char comme la flor de lis

Et dict Gérins : « Regar, Gerbert, Cousin,

Sainte Marie ! come bele dame a ci !

Diex, dist Gerbert, quel cheval est Flori !

Guérin insiste, lui disant combien la jeune fille

est belle, lui parlant de ses yeux étincelants, du vif éclat de sa fraîcheur :

Moult est vilain qui d'amors ne l'appelle !

Mais tous ces charmes demeurent impuissants. Girbert est toujours captivé par son cheval Flori :

« Vray, reprend-il sans écouter Gérin, il n'est sur terre, coursier pareil à Flori le destrier de Castille. »

L'esprit germanique soufflait sur la France, dans les temps Carlovingiens. Pleins de son inspiration orgueilleuse et grossière, ces rudes seigneurs ne s'inclinent que devant la force. Ils ne respectent pas plus les prêtres que les femmes. L'Eglise n'a pas encore acquis d'influence sur eux. Ils croient ; ils ont foi aux reliques, aux miracles, mais ils maltraitent et raillent le clergé. La réponse d'Hervis de Metz à l'Evêque d'Orléans et aux abbés de Saint-Denys et de Saint-Germain, que Charles Martel lui a députés pour lui demander du secours, est curieuse à lire. C'est la thèse du service militaire par les ecclésiastiques, et dans un langage non moins grossier, non moins passionné, il faut bien le reconnaître, que celui de certains journaux contemporains. Chose singulière, à 900 ans de distance, les héros des chansons de gestes parlaient des femmes et des moines, comme on en parle aujourd'hui dans les lavoirs et dans les cabarets de Paris !

Voilà la réalité dans le roman jusqu'au milieu du XII^e siècle.

M. Léon Gautier raconte l'entrée en scène, vers cette époque, de la nouvelle école littéraire qui va

détrôner l'ancienne, la disperser et, comme il arrive toujours, se mêler à ses débris pour former, après un certain temps, un ensemble nouveau participant du vainqueur et du vaincu : « C'était en 1155, dit le « savant auteur, nos chansons de gestes étaient dans « la plus riche adolescence de leur gloire... Tout à « coup, le bruit se répandit qu'un nouveau roman, « dû à l'imagination d'un trouvère anglo-normand, « conquérirait, malgré ses 15,000 vers, un grand succès, surtout dans les provinces occidentales de la « France. Ce roman, œuvre de Robert Wace, était « intitulé le *Brut* et pouvait à première vue passer « pour une chronique plutôt que pour une fiction. « Mélange singulier de vérités historiques et de fictions romanesques, le *Brut*, en effet, racontait les « annales réelles ou imaginaires de l'île Bretonne, « depuis la destruction de Troie jusqu'à la conversion des insulaires à la foi, jusqu'au triomphe « complet des Saxons... A nos chansons de geste, on « opposa dès lors l'œuvre de Wace et tous les « poèmes qui devaient en sortir. Il y avait deux « écoles poétiques en présence. »

Autour du roman de *Brut*, se groupent tous les poèmes appelés *les Romans de la Table-Ronde*. Ils remontent à une antiquité plus éloignée que les Chansons de gestes. M. de La Villemarqué en a trouvé dans le Livre rouge d'Oxford qui datent du vi^e siècle. Mais ils n'ont été naturalisés en France que dans la seconde moitié du xii^e siècle. Les différences profondes qui les séparent des chansons de gestes n'en sont que plus remarquables. Elles ne tiennent pas au temps dans lesquels ces différents poèmes ont été

composés, puisque les uns et les autres appartiennent en grand nombre à la même époque. Il n'y a pas de suite entre eux ; c'est donc, dans le même siècle, un esprit littéraire opposé.

La forme diffère. Les chansons de gestes sont monorimes et généralement écrites en vers de dix pieds. Les *Romans de la Table-Ronde* sont composés en vers de huit syllabes, rimant deux à deux. Cette sonorité produit l'harmonie et assure déjà aux œuvres de ce second cycle une première supériorité sur celles du premier.

Le fond ne diffère pas moins, et cette fois encore à l'avantage des *Romans de la Table-Ronde*. L'idéalisme envoie aux bardes armoricains et gallois ses aspirations généreuses et chevaleresques. Il fait vibrer sous leurs doigts des notes inconnues aux trouvères carlovingiens. De charmantes figures de femmes traversent et embellissent leurs récits : « La belle et fière Genièvre ; la tendre Iseult, aux blonds cheveux ; la jeune veuve de Brécilien ; Enide si bonne, si patiente et si douce ; Blanche-Fleur, fraîche comme son nom, mais qui expose bien son ami Perceval ; la fée Viviane, la fée Morgane et ses gentilles suivantes ; la fidèle Brangien, la gracieuse et complaisante Lunette. » Ainsi les appelle et les crayonne en quelques traits heureux M. de La Villemarqué, leur ami passionné, leur savant protecteur.

Devant ces enchanteresses les enchanteurs eux-mêmes succombent. Merlin ne sait pas résister à la fée Viviane. Loin, bien loin sont partis les quatre fils Aymon qui outrageaient leur mère, et Girbert de Metz avec son cheval Flori. Dans la quête du Saint-

Graal, Perceval, à la recherche du bassin magique qui reçut le sang de Jésus-Christ, voit tomber sur la neige une sarcelle tuée par un faucon. Le sang rougit la neige. Ainsi rougit, sous la neige de son teint, la jolie Blanche-Fleur.

La huppe fut navrée au col ;
Et saigna trois gouttes de sang
Qui s'espandirent sur le blanc
Quand Perceval voit défolée
La noif (neige) sur quoi la huppe fût
Et le sang qui encor parut
Et s'appuya dessus sa lance
Pour regarder cette semblance
Que la noif et le sang ensemble
La fraîche couleur lui ressemble
Qui est en la face s'amie ;
Il pense tant qu'il s'oublie :
Autre si (ainsi) était en son vis, (visage)
Le vermeil sur le blanc assis,
Comme les trois gouttes de sang furent
Qui sur la blanche noif parurent.

Non-seulement dans les *Romans de la Table-Ronde* l'amour pur et désintéressé, la volonté et la joie du sacrifice, la perfection de la créature humaine occupent la place que la réalité remplit dans les chansons de gestes, mais encore le merveilleux y dresse ses châteaux de cristal et entoure de magiciens et de sorciers la cour du roi Arthur. Ce n'est plus là l'idéal, c'est la féerie. Ce nouvel esprit descendra sur les dernières chansons de gestes, notamment sur *Fier-à-Bras* et *Otinél* au XIII^e siècle. Les remaniements de la chanson de *Roland*, les poèmes connus

sous le nom des *Enfances de Charlemagne* n'y échapperont pas non plus. Mais le bon sens fera bientôt justice de toutes ces exagérations. Comme il a su repousser le réalisme brutal et grossier des premières chansons de gestes, il écartera les excès d'imagination empruntés par les dernières aux *Romans de la Table-Ronde* et conservera les généreux élans dont les bardes armoricains lui ont appris le secret. Aidé par l'esprit de critique et de discernement qui est au fond du génie national, le roman français fera sa route entre les exagérations les plus opposées de toutes les écoles et de tous les temps. Se tenant à mi-côte, en quelque sorte, pour ne pas se perdre en haut dans l'idéalisme, en bas dans le réalisme. il cheminera gaiement sous les règles du goût, qui n'est au fond, comme vous l'avez si bien dit en terminant, Monsieur, que le sentiment du beau.

AUFFAY,

PRIEURÉ, BARONS ET BARONNIE,

PAR LE V^{te} D'ESTAINOT.

Auffay, joli bourg assis sur les rives de la Scie, eut jadis sa commune, son prieuré et fut le siège d'une importante baronnie.

La baronnie n'est plus, et c'est à peine si le touriste, errant dans les rues tortueuses qui conduisent à ce qu'on appelait le *chef-mois* du fief, reconnaîtrait l'assiette du donjon dans la maison carrée, aujourd'hui élevée sur l'ancienne motte féodale.

Son prieuré n'existe pas davantage ; mais il a laissé de son existence un magnifique témoignage dans cette charmante église, à l'élégante flèche de pierre, qui domine le bourg assis à ses pieds.

C'est le joyau de la commune, tous les habitants en sont fiers ; et lorsque, le 4 octobre 1867, le tonnerre foudroya la flèche d'ardoise qui dominait la tour centrale, il y eut un élan général pour la reconstruire en pierre et lui donner plus de hauteur encore. Les habitants d'Auffay veulent que la croix de leur église se voie de loin ; et ce n'est pas sans un charme mêlé d'étonnement qu'en descendant vers cette vallée, dont d'épais ombrages couvrent de tous côtés

les pentes adoucies, le voyageur voit émerger de ces verdure luxuriantes la blanche flèche que dominent la croix et le coq liturgiques, symboles de vigilance et de prière.

La description de l'église d'Auffay n'est pas à faire ; ce petit bourg possède un enfant du pays, amateur du passé, tout pénétré d'un patriotisme local, trop rare aujourd'hui, qui a recueilli et recueille chaque jour avec un soin vigilant tout ce qui concerne sa ville natale (1).

M. l'abbé Cochet avait d'ailleurs consacré au prieuré d'Auffay, dans le tome premier de ses *Eglises de l'arrondissement de Dieppe*, publié en 1846, des renseignements précieux et une description archéologique écrite avec toute la chaleur que l'enthousiasme savait communiquer à son style.

Toutefois le hasard de nos recherches nous a mis entre les mains un certain nombre de documents qui complètent les leurs, et nous avons cru qu'on nous excuserait d'avoir songé à les réunir et à les donner au public.

Sans doute c'est là un bien modeste sujet d'étude. Il ne saurait prétendre exciter l'intérêt ni obtenir le succès que méritent les travaux qui touchent à l'histoire générale, mais fallait-il cependant laisser perdre ce qu'à grand'peine nous avons recueilli sur le prieuré, sur la baronnie et sur le passé de l'église, toutes choses dont le souvenir s'efface de jour en jour ? On nous pardonnera d'avoir obéi à cette devise des bibliophiles et des archéologues : *colligite ne pereant !*

(1) M. Isidore Mars a déjà publié : *Auffay ou le Vieil-Isnelville*. Rouen, Lecoq, 1857, et plusieurs autres brochures.

CHAPITRE PREMIER.

DU PRIEURÉ.

Le prieuré fut fondé par les barons ; c'est de lui cependant que nous parlerons d'abord ; notre bagage en ce qui le concerne est assez modeste, et nous commencerons par en alléger notre portefeuille.

Au ^{xr} siècle, Auffay était desservi par une collégiale de six chanoines. Le seigneur songea à les remplacer par des moines, et s'adressa à l'abbaye de Saint-Evrout.

Le fondateur fut Gilbert d'Auffay, et la charte de fondation, dont Ordéric Vital nous raconte avec de longs détails le contenu et les circonstances, fut signée, l'an 1079, la quatorzième année du règne de Guillaume-le-Conquérant (1).

L'arrière petit-fils de Gilbert devait la confirmer ; nous avons retrouvé, dans les archives du Bosmelet, une copie informe et fragmentée de la charte de confirmation. A tout hasard nous la reproduisons ici :

« Noverit universitas vestra me (Ricardus de Altifago (2)... pro salute animæ meæ nec non et Jordani

(1) Orderic Vital, édit. A. Le Prevost, t. III, p. 35 et suiv.

(2) Ce prénom de Richard, mis entre parenthèses dans la copie s'accorde mal avec ce que nous dirons tout à l'heure de la succession des barons d'Auffay. Nous avons cru toutefois d'autant plus intéressant de le reproduire, qu'il est d'ailleurs d'accord avec ce passage de la *Gallia Christiana* (V. Palmé 1874, p. 823 A), relatif à l'abbaye de S. Evrout :

« Ricardus de Altifago confirmavit bona prioratus de Altifago fundati a Gulberto atavo. »

patris mei et Vallerici avi mei et Gilleberti proavi mei... concessisse... ecclesiam beatæ Mariæ de Altifago cum omnibus præbendis ejus et decimis... ecclesiam sancti Dyonisii, ecclesiam sancti Albini de Huglevilla, ecclesiam de Parco, ecclesiam de Centumacris, ecclesiam de Belnaio, capellam de Bosco-Michel.

... apud Huglevillam culturam unam de quinque acris et ibidem terram ad granchiam (1) faciendam. »

Ainsi, le patronage et les dîmes d'Auffay, de Saint-Denis-sur-Scie, de Saint-Aubin de Heugleville-sur-Scie, de Notre-Dame-du-Parc, de Centacres, de Beaunay, et la chapelle du Boscmichel, située sur le fief de ce nom, assis dans la vallée, vers Heugleville-sur-Scie, étaient les principaux domaines du prieuré; il possédait encore, à la date du 27 avril 1692 (2), comme domaine non fieffé: une mesure sise à Auffay, contenant environ une acre, close de murs, plantée d'arbres fruitiers, dans laquelle est assis et construit le manoir prieural, colombier, granges et autres logis à divers usages, ladite cour vulgairement nommée le *Clos aux moines*, dix pièces de terre à Auffay, d'une contenance de quarante-et-une acres une vergée en labour, trois acres en pâture, cinq vergées en taillis, et sur le territoire de Heugleville deux acres et demi en pâturage.

(1) Cette ancienne grange dimeresse existe encore le long de la rue qui conduit du pont du chemin de fer au presbytère d'Heugleville.

(2) Déclaration du temporel par D. Claude Daniel Le Prevost, prieur, et D. Jean Loysel, titulaire de l'office de sacristain.

Au **xiii^e** siècle, le prieuré, alors habité par six moines de Saint-Evrout, fut maintes fois visité, de 1252 à 1268, par l'infatigable prélat qui occupait alors le siège archiépiscopal de Rouen. Dans le registre de ses visites, Eudes Rigaud nous fournit quelques détails sur la manière dont la règle monastique y était observée, sur les revenus du prieuré qu'il porte à 400 livres, sur ses dettes que l'on voit osciller entre 130 et 260 livres. Presque tous les moines étaient prêtres, et l'aumône y était abondamment distribuée à tout venant, un jour de chaque semaine.

Les notes prises par l'archevêque au cours de ses visites fournissent également la date de la reconstruction de la nef, dont il constate, lors de son séjour, en 1263, la ruine totale ; elles indiquent en même temps les mesures prises par le prélat pour en hâter la prompte réédification qui tombait à la charge des paroissiens, alors « riches et puissants », ce sont les termes mêmes dont il se sert (1).

La charmante nef d'Auffay, l'un des bijoux archéologiques de l'arrondissement de Dieppe, date donc de la seconde moitié du **xiii^e** siècle.

Eudes Rigaud fournit également la preuve d'un séjour de notre pieux roi Saint-Louis à Auffay ; nous nous garderons bien de la laisser dans l'ombre, c'est à la date du 6 avril 1257 (2).

(1) Th. Bonnin. *Registrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*. Rouen, Lebrument, 1852, in-4°, p. 145, 175, 223, 299 347, 381, 433, 468, 508, 542, 584, 617.

(2) Ibid., p. 272. « Rege apud Altifagum existente. » Auffay jouissait alors d'une importance réelle qu'affirment son érection en commune par Jean-sans-Terre à la date du 21 février 1203, et

Lorsque les moines cessèrent d'habiter Auffay et que le prieuré devint une simple commende, c'est-à-dire au milieu du xvi^e siècle, le titulaire du prieuré continua à jouir de tous les biens ci-dessus indiqués, à l'exception des dîmes de Notre-Dame-du-Parc, qui étaient attachées à la dignité de sacristain constituée en titre d'office.

Mais il est à remarquer qu'au xvii^e siècle le prieur ne possédait plus absolument que le domaine non fiefé que nous avons énuméré et les dîmes. Les fiefs qui avaient été originairement concédés à ses prédécesseurs, à Auffay (1), à Heugleville-sur-Scie, à Notre-Dame-du-Parc, avaient été successivement aliénés.

La première vente est de 1589 : c'est celle du fief du Parc, au profit de Guillaume Langlois, seigneur de Beaucamp et du Boscmichel.

La seconde est celle des fiefs du Prieuré et d'Heugleville.

Le 31 octobre 1630 (2), Louis Miron, prieur commendataire du prieuré d'Auffay, demeurant à Paris, rue du Chevalier-du-Guet, de présent au manoir seigneurial de Biville-la-Baignard, vendait à noble et puissant seigneur messire Jean Dyel, chevalier seigneur des Hameaux, conseiller du roi en son con-

qui dut se maintenir jusqu'au xiv^e siècle comme l'établissent le titre de ville dont elle jouissait alors et la convocation adressée à ses habitants pour se faire représenter aux Etats généraux de Tours en 1308. (V. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, 2^e vol., p. 160).

(1) Aux *Feoda Normanniæ*, Hist. des Gaules, t. XXIII, p. 707 J., on lit : *Prior de Altifago dimidium feodum militis ad servitium regis*.

(2) Devant Sepvaux, tabellion à Auffay (Arch. de Bosmelet).

seil d'Estat, premier président en sa Cour des aides de Normandie, baron d'Auffay « c'est assavoir le corps de deux fiefs nommés les fiefs du *Prieuré* et le fief d'*Hugleville* qui s'étendent èsdites paroisses d'Auffay et d'Hugleville et environs, consistant en deniers, grains, oiseaux et deniers dus sur les coutumes appartenant à M. le Duc de Longueville... y compris le droit qu'il pouvait demander pour la dîme des moulins de la baronnie d'Auffay. »

Cette vente était faite à condition de décharger du principal d'une rente de 80 livres tournois créée au denier dix et due à Georges Jubert de Bonnemare, en outre moyennant l'obligation de faire les fonds pour le remboursement du fief du *Parc*.

Ce fief était alors passé aux mains d'Antoine de Mercastel, seigneur de Mercastel, Monceaux, Villiers, Courcelle et Doudeauville, et il le possédait au droit de Françoise Langlois, sa femme, fille unique de Zanon Langlois, seigneur de Beaucamp, Boscmichel et Notre-Dame-du-Parc, gentilhomme de la maison du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, et de Peronne de Morel (1).

Il y eut arrêt du Parlement du 16 avril 1631, qui obligea le s^r de Mercastel, ou plutôt le s^r Sepvaux, alors détenteur du fief, à subir le remboursement; mais néanmoins, quelques années après, le 17 juin 1659 (2), François d'Aligre, conseiller du

(1) Zanon était fils de Guillaume et d'Avoye de Hériss ou de Sévis. Ce Guillaume était frère puîné de Hugues Langlois, seigneur d'Angiens, de Gueurres et de Tonneville. Leurs armes étaient : *d'argent à trois têtes de loup arrachées de sable*.

(2) Contr. dev^t Meillibusc, notaire à Rouen (Arch. de Bosmelet).

roi en ses conseils, abbé de Saint-Jacques de Provins, et prieur d'Auffay, échangeait contre sept vingt douze livres de rente perpétuelle (1) « le noble fief et seigneurie du Parc... en toutes circonstances et dependances... consistant en domaine fieffé dont tout le revenu est environ de 76 livres par an et ce en plusieurs parties de rentes seigneuriales... à la charge de le tenir et relever du roi nostre sire en la vicomté d'Arques. »

Ce fief était un quart de fief de haubert, avec droit de colombier, droit de pêche, etc...

Le contrat fut homologué par arrêt de la Cour du 4 juillet 1663.

Le patronage de Beaunay paraît lui-même avoir été échangé contre le droit de présenter deux chapelains en une chapelle située dans le cimetière d'Auffay. Le contrat fut passé le 12 août 1629 devant les notaires de Paris, entre l'abbé d'Aligre et le premier Président Dyel des Hameaux (2).

Quelques documents retrouvés dans les minutes du tabellionage et du notariat apostolique d'Auffay, mis obligeamment à notre disposition par M. Brennetuit, détenteur des minutes et notaire à Auffay, vont nous permettre de fixer assez exactement l'importance des revenus du prieuré d'Auffay.

Le 10 février 1708 (3), le prieur, Claude-Daniel Le Prevost, donnait à bail les grosses dîmes et le do-

(1) L'acquéreur ou échangiste était Helye du Buc, escuier, sienr de S^t Martin, demeurant à Rouen.

(2) Arch. de Bosmelet.

(3) Tabell. d'Auffay.

maine non fleffé du prieuré d'Auffay, en se réservant toutefois le manoir prieural et l'écurie.

Le preneur était tenu de verser au curé 300 liv. pour sa portion congrue, 350 liv. dues au trésor d'Auffay, conformément à la transaction homologuée par le Parlement de Rouen les 15 décembre 1689 et 4 avril 1686; de lui payer des décimes ordinaires et extraordinaires jusques à la somme de 100 liv. et plus; de lui fournir seize boisseaux de blé, dont le prieuré était tenu à son égard sur les grosses dîmes de Saint-Denis; de faire 50 liv. de réparations au chœur de l'église; de défrayer le prieur lorsqu'il viendrait à Auffay. Mais toutes ces charges déduites, le fermage annuel n'était que de 50 liv., « pour le malheur des temps », dit le contrat.

En effet, dès le 3 décembre 1720, le revenu était porté à 300 l., et à 1,000 l. le 22 février 1743 (1), et dans ce dernier contrat figure en plus, comme charge, une rente de 300 liv. dues aux religieux de Saint-Evrout, suivant transaction passée entre eux et M. D'Aligre, prieur, le 7 janvier 1633, devant les notaires au Châtelet de Paris.

En 1708, les deux tiers des grosses dîmes de Beaunay, tant dans cette paroisse que sur celle de Biville, pour les extensions du fief de Beaunay, étaient affermées 1,000 livres (2).

Les deux tiers des grosses dîmes de Saint-Denis rapportaient 600 livres en 1730 et en 1740 (3).

(1) Tabell. d'Auffay.

(2) Contrats des 11 mai 1708 et 10 déc. 1719 (*ibid.*). Le même prix est fixé dans les baux du 12 mai 1729 et 1^{er} juin 1738 (*ibid.*).

(3) Contrats des 20 nov. 1730 et 17 mars 1740 (*ibid.*).

Celles de Centacres rapportaient 250 livres en 1725 (1).

Je n'ai rien trouvé sur Heugleville-sur-Scie, qui devait fournir un revenu important ; Notre-Dame-du-Parc dépendait spécialement de l'office de sacristain ; le produit des dîmes, de 1736 à 1745, varie de 100 à 106 livres (2).

L'aliénation des fiefs dépendant du prieuré fut l'occasion d'une difficulté soulevée en 1778 par M. du Fossé, entre les mains duquel était venu le fief du Prieuré, aliéné en 1630. Il prétendit saisir le domaine non fieffé contre les moines de Saint-Evrout, faute d'aveux rendus et pour devoirs seigneuriaux non faits ; ce domaine, d'après lui, dépendait de son fief du *Prieuré*. Les moines soutenaient de leur côté le tenir en franche baronnie, avec le corps de l'abbaye de Saint-Evrout, suivant les privilèges royaux à eux accordés.

Cette procédure motiva un premier arrêt de la Cour des comptes du 28 septembre 1778, ordonnant de surseoir aux poursuites de réunion commencées par le baron d'Auffay ; les moines de Saint-Evrout laissèrent même prendre contre eux, le 8 août 1780, un arrêt de défaut. Toutefois, nous n'avons pas trouvé la suite de cette procédure.

Nous allons dans un instant arriver au détail de ce que nous avons pu recueillir sur la baronnie et les barons d'Auffay ; nous terminerons l'article du prieuré par la liste des prieurs, telle au moins

(1) Bail du 26 avril (*ibid.*).

(2) Baux des 6 juillet 1736 et 13 mai 1745.

que nous l'ont fournie les renseignements qui nous sont passés sous les yeux (1) :

- 1104. Guerin*.
 - 1106. Hildegairé*.
 - 1263. Lucas du Sap*.
 - 1267. Nicolas Mahiart*.
 - 1268. Godefroy Gravart ou Girouart, abbé de Saint-Evrault en 1282*.
 - 1424. Guillaume de la Croix*.
 - 1473. Guillaume Vallet*.
 - 1483. Jehan Erambourg*.
 - 1555. Nicolas Le Roux*.
 - 1559. Jehan Le Roux*.
 - 1562. Herosme Jubert*.
 - 1581. Pierre Garet de Sainte-Catherine*.
 - 1591. Jacques Boullenc*.
 - 1599. Pierre Mallet*.
 - 1619. Louis Myron*.
 - 1634. Louis d'Aligre*.
 - 1647. Michel d'Aligre*.
 - 1659. François d'Aligre*. Il était abbé de Saint-Jacques de Provins, conseiller du roi en ses conseils.
- Claude Daniel Le Prevost. Je le trouve en 1683, prêtre religieux profès de l'ordre de S. B., demeurant en l'abbaye de Saint-Vincent-lès-Caen. Il revend en 1708 le fief du Parc.
- Jean Guérin, religieux de l'ordre de Saint-Benoit. (Je le trouve en 1716 et en 1725).

(1) Nous devons à l'obligeante communication de notre collègue et ami M. Le Filleul des Guerrots la plus grande partie de cette liste. Tous les noms accompagnés d'un astérisque nous ont été indiqués par lui. Nous sommes heureux de lui en exprimer ici toute notre gratitude.

1728. Nicolas Fizelier, religieux de la congrégation de Saint-Maur, demeurant à Paris, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez (1).

1761. Charles de Durfort, clerc-tonsuré du diocèse de Mirepoix, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, pourvu en commende par Monseigneur de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, abbé de Saint-Evrault (2).

1769. Louis Grognet*.

1783. Robert Le Danois, curé de Saint-Brice de Valmerey (Bayeux), sur la résignation du précédent (3). Il dut être le dernier titulaire.

Nous ajoutons ici les noms de quelques titulaires de l'office claustral de sacristain :

1625. A la date du 21 février, figure D. Pierre Le Villain, prêtre, sacristain du prieuré d'Auffay.

1717. D. Antoine Donnant ou Dosnante. Son procès-verbal d'installation est du 21 juillet 1717 (4).

Son successeur, en 1756, fut D. Antoine Labbat, religieux de la congrégation de Saint-Maur, résidant au monastère de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux (5).

(1) Son procès-verbal d'installation est du 31 août 1738. (Notariat apostolique. Auffay).

(2) Le procès-verbal d'installation est du 10 juin 1761 (*id.*, *ibid.*).

(3) Le procès-verbal d'installation est du 5 avril 1783 (*ibid.*).

(4) *Id.*, *ibid.*

(5) Le procès-verbal est du 24 février, et la prise de possession consistait « en la libre entrée dans la sacristie. » Depuis longtemps la paroisse était, on ne l'oublie pas, desservie par le clergé séculier.

CHAPITRE II.

LES BARONS D'AUFFAY.

§ I. — *Les premiers Barons.*

L'ordre logique amènerait peut-être l'indication à cet endroit des renseignements relatifs à l'église prieurale ; mais les barons d'Auffay y ont marqué les traces de leur passage, et l'on comprendra plus facilement l'intérêt des quelques détails que nous avons à fournir, lorsque l'on aura connu les familles qui se sont succédées dans la possession de cette importante seigneurie.

Auffay avait titre de baronnie et paraît, au moins à partir du xiv^e siècle, avoir immédiatement relevé des comtes de Longueville (1).

Ses seigneurs étaient alors, avec les barons de Manéhouville, les plus importants vassaux du comté.

L'origine du château féodal ne dépasse pas le x^e siècle, et si l'on en croit Ordéric Vital, ce fut vers 1060, qu'il fut construit et élevé sur une butte, qui peut être avoir une origine plus reculée,

(1) Notons toutefois que le registre des fiefs de Philippe-Auguste (*Hist. des Gaules*, t. XXIII, p. 707) porte : — « De honore de Aufai una medietas in manu regis et alia medietas Willelmus Martel. » Et que, sous la domination normande, c'est le roi Jean-sans-Terre qui, en 1203, à la date du 21 février, érige Auffay en commune, et il en qualifie les habitants de *ses hommes* : « hominibus nostris. » Toutefois, lors de l'information du comté de Longueville, en 1316, la baronnie d'Auffay est un arrière-fief du comté. (Voir plus loin, p. 311.)

mais qui dans tous les cas existe encore avec ses douves profondes, faites de mains d'homme ; le manoir dut aux hêtres élevés qu'il remplaçait (*alta fagus*) le nom d'Auffay, qui fit oublier bien vite celui du modeste village d'*Isnelville*, et son existence antérieure.

Gilbert d'Auffay accompagna Guillaume-le-Conquérant, son seigneur et son parent, dans la périlleuse expédition qui lui valut la couronne d'Angleterre. Il fut peut être le seul qui revint à son manoir, sans accepter aucune des possessions considérables dont le vainqueur voulait récompenser son dévouement. Ce fut après son retour d'Angleterre, en 1079, que Gilbert fonda le prieuré d'Auffay ; quelques jours après, il était inhumé dans l'église.

On connaît le nom de Gautier, son fils, et d'Avicie de Sauqueville, sa belle-fille, morts en 1104 et 1106 et inhumés dans le cloître. Ordéric Vital leur consacre de nombreuses pages. On connaît les noms de Richard, Jourdain, Gautier et Hélie, leurs enfants. Ce fut Jourdain qui continua la descendance (1) ; on connaît l'alliance de Guillaume IV de Tancarville, avec Aude d'Auffay vers 1250 ; on a la preuve que dès cette époque la moitié de la baronnie d'Auffay entra dans le domaine des Tancarville, et qu'elle fut plus tard, aux termes des lettres patentes d'érection du comté de Tancarville du 4 février 1352 (2), unie au comté pour être tenue par

(1) Son nom se trouve au Nécrologe de l'abbaye d'Ouche ou de Saint-Evroul. (*Histor. des Gaules*. XXIII, 489, D.) 4 octobre. « Jordanus dominus Alti Fagi. »

(2) Deville. *Hist. de Tancarville*, p. 347. Lors de l'information de

un seul hommage ; mais les écrivains qui se sont occupés d'Auffay ne nous paraissent pas avoir assez soigneusement distingué les conséquences du partage qui, conformément à la pratique du droit féodal, s'opéra entre les deux filles du dernier baron d'Auffay, avant le milieu du XIII^e siècle (1).

1495 (*ibid.*, p. 354), on énumère ainsi les membres et dépendances du comté de Tancarville. « Et en sont membres et dépendants joints et unis au corps d'icelle : c'est à savoir la baronnie d'Hallebosc, située en la vicomté de Caudebec ; la baronnie de Monville en la vicomté de Rouen ; la chastellerie et la baronnie d'Estrepagny en la vicomté de Gisors ; les baronnies de Manéhouville et la baronnie ou portion de baronnie moitoïenne située à Auffay, en la vicomté d'Arques ; une autre demi-baronnie, nommée la demie baronnie de Blangy en Auge en la vicomté de Pontaudemer... »

(1) Dans un ouvrage fait sur pièces originales et publié au cours de l'impression de cette notice, sous le titre d'*Essai historique sur les Martel de Basqueville*. Rouen, Métérie, 1879. M. Hellot indique Richard d'Auffay en 1172, Jean d'Auffay en 1195, les héritiers de Jean d'Auffay en 1198 ; il suppose que ces héritiers étaient alors représentés par deux sœurs :

1^o Jeanne, l'aînée, qui de 1208 à 1214, épousa Guillaume Martel, seigneur de Basqueville ; et après sa mort, Jehan de Rouvray, bailli et chastelain d'Arques. Elle serait morte elle-même avant 1237.

2^o Aude d'Auffay, la cadette, femme de Guillaume IV de Tancarville, qui ne se serait mariée qu'à une date de beaucoup postérieure à celle du mariage de sa sœur, et figure sous le nom « de la chambellane de Tancarville », au registre de l'ost de Foix, en 1272.

Il explique par la minorité d'Aude d'Auffay ce passage de l'état des fiefs de Normandie, cité par nous sous la note 1, p. 280 : « *De honore de Auffay una medietas in manu regis, et alia medietas Willelmus Martel.* » Nous ferons seulement observer que la moitié de baronnie que le mariage d'Aude d'Auffay fit passer dans la mai-

Nous allons essayer de bien préciser la série distincte des possesseurs de chaque demi-baronnie ; nous en déterminerons ensuite la contenance.

A. — *La Portion de Tancarville.*

La première, celle de la fille aînée, a porté le nom de portion de *Tancarville* ; plus tard, lorsqu'elle fut réunie au domaine du roi, elle reçut celui de *portion royale* ; la seconde, du nom de ses possesseurs, fut appelée portion d'*Asnières* ou de *Chambray*.

La petite fille d'Aude d'Auffay, Jeanne de Tancarville, épousa, vers 1316, Jean, vicomte de Melun. La mort de Guillaume de Tancarville, son frère, la rendit seule héritière des grands biens de sa maison. Ce fut sous la domination des Melun, qu'en vertu des lettres patentes d'érection du comté de Tancarville en février 1352 (1), la demi-baronnie d'Auffay se trouva unie et agrégée au comté de Tancarville.

son de Tancarville, a toujours été considérée comme la première moitié, et que d'après les règles du parage, la première moitié était toujours celle de la fille aînée. (Voir Houard, *Dictionnaire de Droit normand*, V^o PARAGE.) Il resterait donc ici, par suite de l'écart des dates, un point obscur à éclaircir.

(1) Voir le texte des lettres patentes. Deville, *Hist. de Tancarville*, p. 346. Voici la partie de ces lettres à laquelle nous faisons allusion : « Et de uberiori gratia omnes et singulas baronias, castra, castellanias, villas, loca, terras et alia quæ in ducatu Normanniæ tenet à nobis in feodis et *retro feodis* provenientibus et moventibus tam ex parte ipsius Johannis quam ex parte Johannæ Crespinae consortis suæ, ubi cumque in ducatu normanniæ existant annectimus, aggregamus et consolidamus comitatui supradicto *tenendas* à nobis et successoribus nostris sub nomine comitatus predicti *ad unicum homagium ligium*... » Et un passage de l'information de 1495 reproduite *in extenso*,

Un siècle a peine écoulé, cette branche de la maison de Melun s'éteignait elle-même faute d'hoirs males, et ses biens, parmi lesquels nous suivons toujours la demi-baronnie d'Auffay, devenaient en 1417 ceux de la maison d'Harcourt, par le mariage de Marguerite de Melun avec Jean d'Harcourt.

Leur fils Guillaume n'eut qu'une fille Jeanne d'Harcourt, femme répudiée de René duc de Lorraine et, lorsqu'elle mourut sans enfants en 1488, sa succession échut à son cousin François d'Orléans, comte de Longueville, gouverneur de Normandie et de Dauphiné, grand chambellan de France, lequel était fils du fameux Dunois, et de Marie d'Harcourt, dame de Parthenay.

C'est ainsi que se trouvèrent réunis dans la même main deux des grands comtés non-pairies de Normandie, qui jadis donnaient tous deux droit de séance en l'Echiquier : Longueville et Tancarville.

Quelques années plus tard, François II d'Orléans, gouverneur de Guyenne, allait obtenir une nouvelle faveur, à laquelle la demi-baronnie d'Auffay ne devait pas rester étrangère.

Le comté de Longueville fut par lettres patentes de mai 1505, érigé en duché non-pairie ; mais, pour

même volume, p. 354, montre bien comment cette partie des lettres patentes, exceptionnelle en ce qui concernait les arrière-fiefs, comme *Auffay et Manéhouville*, qui relevaient de Longueville, avait été appliquée : « Laquelle seigneurie de Tancarville a été de pièce erigée en comté... et en sont membres et dépendants, joints et unis au corps d'icelle : c'est à savoir la baronnie d'Hallebosc... la baronnie de Monville... les baronnies de Manéhouville et la baronnie ou portion de baronnie moiloïenne située à Auffay, vicomté d'Arques... »

une cause que nous ne nous expliquons pas, la demi-baronnie d'Auffay fut détachée de Tancarville et réunie au nouveau duché. Nous disons ne pas nous l'expliquer; la proximité ne serait pas un motif suffisant; car l'autre baronnie, relevant de Longueville, Manéhouville, quoique aussi rapprochée qu'Auffay, continua à graviter dans l'orbite du comté de Tancarville.

Les d'Orléans-Longueville consentirent même à l'insertion dans les lettres patentes d'une clause spéciale de reversibilité à la couronne, en cas d'extinction de leur race, et cette clause inévitable pour Longueville, qui n'était entre leurs mains qu'une portion du domaine royal engagé, est à remarquer pour Auffay, qui était de leur domaine patrimonial [1].

Elle devait recevoir son effet :

Les descendants de Dunois, après avoir fait au ^{xvi}^e et au ^{xvii}^e siècle la grande figure que l'on sait, après avoir obtenu que la marque de bâtardise qui tachait

(1) Voici du reste le texte de la clause :

« ... Notre très cher et amé cousin François d'Orléans comte de Dunois et de Longueville... nous offrant que si notre bon plaisir était d'y rejoindre et unir sa baronnie d'Auffay il seroit content que lesdits comté et sieurie d'Auffay, feussent sujettes à retour à nous, à la couronne de France pareillement comme sont les autres terres et sieuries baillées par nous et nos prédécesseurs en apanages et que à deffaut d'hoirs masles d'iceluy notre cousin de Dunois, des sieurs Henry et Jean d'Orléans ses frères, ladicte duche ainsi unie nous retournat et à la couronne de France et ainsy qu'il nous plut que ladite comté de Longueville et sieurie d'Auffay quand ils seroient unies, fussent tenues de nous et nos successeurs roys de France, à une seule foy et hommage... »
(In-fol., s. l. n. d., 3 pages.)

leur blason, fut effacée par leurs glorieux services, après avoir mérité d'être mis sur le même rang que les représentants légitimes de la maison royale de France, s'éteignirent en 1694 en la personne de l'abbé Jean-Louis d'Orléans, qui avait reçu l'ordre de prêtrise en 1669.

De ce moment la demi-baronnie d'Auffay, incorporée au duché de Longueville, rentra avec lui dans le domaine du roi ; elle avait droit au titre, qui lui resta depuis, de *portion royale*.

Nous touchons d'ailleurs à l'époque où les deux moitiés de baronnies vont être momentanément réunies ; avant d'indiquer dans quelles conditions la réunion s'opéra, on nous permettra de rechercher ce qu'était devenue l'autre demi-baronnie.

B. — *La portion d'Asnières.*

La seconde fille du dernier baron d'Auffay, la sœur de cette Aude d'Auffay, dame de Tancarville, qui, au dire de M. Deville, faisait pour les sceaux appendus aux chartes de Tancarville de si délicieux sachets de maroquin rouge doublés de soie écrue (1), Jeanne d'Auffay enfin, épousa Guillaume Martel, sire de Bacqueville.

Son arrière-petit-fils du même nom figure dans l'information du comté de Longueville, en 1316.

En 1392, un de ses descendants, Guillaume Mar-

(1) *Hist. de Tancarville*, p. 138.

tel (1), rendait aveu (2) au roi de sa demi-baronnie.

Une partie de la succession du dernier Martel de la branche aînée, après s'être un instant reposée sur la tête d'Agnès Martel, sa tante, qui ne lui survécut que quelques années, passa à son cousin issu de germain Guillaume de Léon, seigneur de Hacqueville, dont l'aïeule, Catherine Martel, était fille de Guillaume IV.

Guillaume de Léon dut une triste célébrité à l'assassinat de Marie de Ferrières, sa femme, exécuté par ses ordres dans l'abbaye de Fontaine-Guérard.

Sa descendance est indiquée dans l'ouvrage de M. Mars (3), et sauf les rectifications de date qui résultent de l'exposé qui précède, on peut admettre qu'à la mort du fils aîné de Guillaume de Léon, sa succession passa à ses deux filles : l'aînée (4), Mar-

(1) M. Hellot, dans son ouvrage déjà cité sur les *Martel de Basqueville* donne ainsi la descendance depuis Jeanne d'Auffay. — Geoffroy Martel, mort de 1284 à 1288, épouse l'héritière de Brachy. — Guillaume III, février 1303, épouse Catherine de Cayeu. — Guillaume IV, mort avant 1334, épouse Agnès de Trie. — Guillaume V, tué en 1446 au siège de Miremont, Jehanne Mallet de Graville. — Guillaume VI, né en 1336, mort en 1380, épouse N. de Cayeu, dame de Massy. — Guillaume VII, né en 1392, mort en 1396, Peronne de Rayneval.

(2) Voir même ouvrage, p. 56, le texte de l'aveu en ce qui concerne Auffay; il est à noter que l'hommage est rendu au roi, mais que l'aveu rappelle les difficultés soulevées quant à l'hommage entre le comte de Tancarville et le comte de Longueville. Le premier ne pouvait y prétendre qu'en vertu des lois du parage et comme représentant la fille aînée.

(3) *Auffay ou le Viel Isnelville*, p. 66.

(4) Observons toutefois que Moreri, *Grand Dictionnaire historique*, fait de Marguerite la fille unique de Guillaume de Léon.

guerite, femme de Guillaume de Roncherolles, baron de Heuqueville; la seconde, Jeanne, femme de Drouet d'Asnières, seigneur de Fontaines-sous-Jouy. Ce fut celle-ci qui hérita de la baronnie d'Auffay, et la transmit à son petit-fils, Antoine de Tillay, seigneur d'Asnières (1), dont les armes se voyaient jadis aux vitraux de l'église.

Antoine de Tillay transigeait le 3 février 1457 avec les habitants de Montreuil, Cressy et Sevis, pour régler leurs droits sur les pâtures des Héri-chards (2).

Il mourait avant le 21 février 1483 et le comte de son mari, Guillaume de Roncherolles, baron de Heuqueville et du Pont S^t Pierre, fut tué à Azincourt.

(1) Le premier de cette maison qui posséda la baronnie aurait été Jamet de Tillay, que Laroque (*Hist. de Harcourt*, t. 1, p. 795) investit de la charge des gens d'armes de Jean d'Orléans comte de Dunois, et que La Chesnaye des Bois (*Dictionn. de la noblesse*, édit. de Schlesinger, t. 1, p. 22) fait bailli de Vermandois et commis en 1451 à recevoir les monstres des gens d'armes ordonnés au pays de Normandie; nous doutons toutefois de cette filiation.

On trouve dans le manuscrit de Bigot, *Fiefs et paroisses du Bailliage de Caux* (Bibl. de Rouen, Y 25), v^o QUESNEL :

« 6 février 1493. Lots et partage de la succession de feu M^r Anthoine de Tillay sieur d'Asnières et baron d'Auffay entre les filles et héritières dudict feu sieur, et noble et puissant sieur M. Antoine de Quesnel chevalier, sieur du lieu du Quesnel et Goupillieres, comme ayant espouzé dame Anthoinette de la Chausse (?) précédent vefve dudict sieur baron d'Auffay mère desdictes filles. ledit sieur et dame de Quesnel, du consentement desdites filles et de leurs maris, eurent ladite baronnie d'Auffay pour en jouir leur vie durant. »

(2) Le Chartrier de Beaunay que M. Charles le Vavasseur nous a gracieusement ouvert, contient deux copies collationnées de cet acte.

Longueville faisait don à sa veuve de la garde noble de ses enfants mineurs (17 juillet); enfin sa succession était partagée le 6 février 1493.

Il n'eut que des filles; l'une d'elles, Jehanne (suivant l'état des fiefs de 1503, Françoise, suivant le dictionnaire de Moreri) de Tillay, dame d'Asnières, porta la baronnie d'Auffay à Jean de Chambray, son mari, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, baron de la Roche-Turpin, et issu d'un puîné de l'ancienne et puissante maison des barons de la Ferté-Fresnel.

Deux Chambray, Nicolas le 22 août 1538, Gabriel le 13 juin 1573, rendirent aveu de la baronnie d'Auffay.

Le premier s'était allié à Bonaventure de Prunelé; le second, qui fut député de la noblesse d'Evreux aux Etats généraux tenus à Blois en 1576, se maria deux fois: à Peronne Le Picart de Radeval, en 1566, à Jeanne d'Angennes en 1578.

Tanneguy, fils de cette dernière, fut le dernier baron d'Auffay, de son nom. La généalogie dressée sur mémoires domestiques, que le dictionnaire de Moreri donne à cette maison, porte qu'il « consumma une grande partie de ses biens au service du roi et à ses plaisirs. » Il fut, en effet, maréchal des camps et armées du roi et député de la noblesse de Beaumont-le-Roger aux Etats de Normandie. Mais depuis 1602 la baronnie d'Auffay avait cessé de lui appartenir.

Le 20 juillet elle fut vendue, dit une note manuscrite (1), à MM. de Rambouillet et de Maintenon;

(1) Chartrier du Bosmelet.

nous supposons qu'il faut lire à Louis d'Angennes, marquis de Maintenon, chevalier des ordres du roi depuis 1581, ambassadeur extraordinaire en Espagne, allié à Françoise d'O, fille du M^{is} d'O et de Maillebois, qui eut entr'autres enfants Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux en 1607, mort à Moustiers en 1647, âgé de 70 ans.

Nos mêmes notes portent que M. d'Angennes (sans doute Charles d'Angennes, marquis de Maintenon, baron du Meslay, frère aîné de l'évêque de Bayeux), vendit la demi-baronnie d'Auffay, le 29 mars 1607, au premier président Claude Groulart.

De celui-ci nous ne voulons rien dire, nous ne ferions que répéter ce que chacun connaît ; observons cependant qu'il dut être tenté par la proximité d'Auffay et des terres de Saint-Aubin, de Torcy-le-Grand et d'Estables qu'il possédait aux environs de Dieppe.

Son passage à la baronnie d'Auffay fut d'ailleurs éphémère ; quelques mois après son acquisition, en 1608, l'évêque de Bayeux exerçait le droit de retrait lignager que lui assurait notre ancien droit, et devenait lui-même possesseur de la demi-baronnie.

Ce fut pour s'en dessaisir presque immédiatement, et sans doute avec avantage, à la date du 4 août 1608, au profit de Jacques Dyel, seigneur de Miromesnil, conseiller au Parlement de Normandie. Celui-là s'était distingué au temps des guerres de la Ligue. « Plutôt homme d'épée que de robe, disions-nous de lui dans notre *Ligue en Normandie* (1), il s'était, après la journée des Barricades, résolument fortifié dans

(1) Rouen, Lebrument, 1862, p. 62.

son château de Miromesnil, près Dieppe, et ne s'en était laissé expulser « par troupes de Villars, du Havre et de Rouen ». Au moment de l'arrivée du D. de Mayenne, forcé de se retirer dans Dieppe, il n'avait pas pour cela déposé l'épée. On l'avait pu voir dans les rangs des volontaires, aux rencontres de Saint-Victor, « siège de Rouen et journée d'Arques, « où il se trouva en équipage d'homme d'armes près « de S. M. et du S^r Commandant de Chastes. » Les ligueurs s'en étaient vengés sur sa terre de Miromesnil. Le marquis du Pont l'avait occupée pendant huit jours avec ses troupes de cheval et huit à neuf mille hommes de pied, et n'en était parti qu'après avoir tout pillé, bois, fermes et chasteau. »

Son père était Symon Dyel, lieutenant-général au bailliage de Caux, aussi sieur de Miromesnil, et qui s'était allié à Jourdain Le Conte, fille de Nicolas Le Conte, seigneur de Draqueville, maître des requêtes, président au Parlement de Normandie.

Ce fut le fondement de la fortune de cette famille, qui mérite bien qu'on lui consacre quelques lignes ; nous ne parlerons ici, d'ailleurs, que de la branche principale, celle de Miromesnil (1), qui a occupé dans notre ville, au xvii^e siècle, une haute situation, justifiée par ses services, ses alliances et sa fortune.

L'aîné des enfants de Symon Dyel, sieur de Miromesnil et de Jourdain Le Conte, fut Jacques Dyel, l'acquéreur de la baronnie d'Auffay.

Reçu conseiller au Parlement le 18 janvier 1581,

(1) Les autres branches furent celles de Clermont, d'Enneval, du Parquet, de Saint-Igny, de Graville, etc.

mort doyen de sa compagnie, le 31 mars 1628, et inhumé à Sainte-Croix-Saint-Ouen, il s'était marié trois fois (1) et mourut sans enfants.

Sa succession fut recueillie par les enfants de son frère et, bien que ce frère n'ait pas lui-même possédé la baronnie d'Auffay, il a droit, comme auteur commun de toutes les branches qui la possédèrent depuis, à ne pas être passé sous silence. Ce fut d'ailleurs un homme de valeur.

Connu sous le nom de seigneur des Hameaux, Jean Dyel fut reçu avocat le 24 novembre 1579, conseiller à la Cour des aides de Normandie le 21 juillet 1582; il s'y distingua assez pour que, lors de la translation de cette Cour à Caen pendant les guerres de la Ligue, Henri IV, par lettres du 6 mai 1591, l'investit des fonctions de premier Président, qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue en may 1624. Il fut, comme son frère, enterré à Sainte-Croix-Saint-Ouen. Sa seconde femme, Nicole Leclerc, était puissamment riche, et c'est probablement à elle que cette famille dut la possession des terres de Villette, et de Sautreuil, aux environs de Meulan (2).

Ils laissèrent trois fils, dont deux surtout devront

(1) Sa première femme fut Marthe de Croismare, veuve de Pierre Charles, sieur de Gruchet, conseiller au Parlement; la seconde, Marie du Jardin, fille et héritière d'André, sieur de Forests, M^e des Comptes à Rouen, et de Jeanne Voisin; la troisième, Jeanne Morant, fille de Thomas Morant, trésorier de l'Epargne et veuve de Pierre de Becdelievre, sieur de Hocqueville, président au Bureau des Trésoriers de France.

(2) Tallemant des Reaux consacre quelques lignes à Nicolas Le Clerc, son beau-père (*Historiettes de Tallemant des Reaux*. Paris, Techener, 1864, t. I, p. 396).

nous fixer (1), et trois filles, toutes trois mariées à des conseillers au Parlement et dont les descendants étaient destinés à se partager les grands biens de cette maison ; l'aînée, Marthe, épousa Michel Hue, seigneur de la Roque ; la seconde, Marie, Charles de Mathan, seigneur de Semilly ; et la troisième, Antoinette, Jean Beuselin, seigneur de Bosmelet. Le contrat de cette dernière est du 7 juillet 1627, et sa dot, qui ne devait représenter, comme mariage avenant, que le neuvième des biens paternels, fut de 50,000 liv. A cette date, son oncle, M. de Miromesnil, existait encore.

L'aîné des fils fut Jean Dyel. Il fit ses études à l'Université d'Orléans, et l'on s'amuse beaucoup dans la vie de Voiture de la rencontre à l'épée qu'il y eut avec notre futur président. Ce fut le premier duel de l'homme de lettres, qui en eut plusieurs, et l'on peut lire dans la plaisante chronique du grand *Vetturius*, un chapitre *I bis*, ainsi intitulé « Comment Vetturius cribloit de nuit dans l'Université d'Orléans, et comment un matois normand luy couppa les doigts (2). »

Reçu conseiller aux Requêtes du palais en 1617, bientôt maître des Requêtes de l'hôtel du roi en 1623, premier Président à la Cour des aides, au lieu de son père, en 1624, il fut, le 25 avril 1642, nommé ambassadeur à Venise (3).

Le talent avec lequel il s'acquitta de ces fonctions lui mérita le brevet de conseiller d'Etat.

(1) Le troisième, Pierre, sieur de Benouville, paraît être mort jeune.

(2) *Historiettes de Tallemant*, t. II, p. 84.

(3) Manusc. Bigot. Bibl. de Rouen, Y/25. B. VIII, 29.

Dans un aveu qu'il rendit au duc de Longueville, le 22 novembre 1633, à la suite de son nom se trouve l'indication de ses principales seigneuries. Il se qualifie « seigneur et baron d'Auffay, des Hameaux, Villette, Sautreuil, Beaunay, Biville, Calleville, Heugleville, Tostes, Saint-Vaast, Saint-Mars, Sainte-Geneviève et autres lieux. »

Sous son portrait, gravé par Moncornet, qui le représente avec la toge du magistrat et la calotte du temps placée sur ses cheveux longs et bouclés, on lit : « Monseigneur le président des Hameaux, comte d'Auffay, conseiller ordinaire du Roi en ses conseils. »

Ses gros yeux, son nez assez fort, ses lèvres prononcées semblent indiquer un joyeux vivant et un bon convive, ce qui ne nuisait peut-être pas à ses talents comme diplomate.

Il avait épousé, par contrat du 21 juillet 1624, Suzanne Ardier, fille d'un trésorier de l'épargne et d'une Phelyppeaux; ce mariage l'apparentait aux familles puissantes d'alors (1).

Il mourut sans enfants en 1668, dans son hôtel de la place Royale, paroisse Saint-Paul, à Paris (2).

(1) L'un des beaux-frères du P. P. des Hameaux étoit président à la Chambre des Comptes de Paris; l'autre, maître des requêtes; le troisième, abbé de S^t André, fut conseiller clerc au Parlement de Rouen, de 1626 à 1634. Sa belle sœur avoit épousé M. Fieubet, trésorier de l'Epargne. (Manusc. Bigot, Y 25, B. VIII, p. 63.)

Les Ardier portaient : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois flammes d'or.*

(2) Son testament est du 27 août 1667 et son inventaire du 1^{er} octobre 1668.

Sa veuve dut lui élever un magnifique mausolée; au moins avons-nous retrouvé dans les archives du Bosmelet la copie de l'inscription qui devait être gravée sur sa tombe, et nous la donnons d'autant plus volontiers ici qu'elle paraît avoir été placée dans l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen, où cette famille avait sa tombe dans la chapelle de la Sainte-Crèche, et qu'elle résume les titres du défunt :

PIIS MANIBUS.

Optimi et Colendissimi Conjugis Joannis Dyel, comitis ac domini des Hameaux, de Miromesnil, Auffay, etc.

Avita nobilitate illustris, virtutum ac preclare gestorum gloriâ illustrioris, Senatoris in Neustriâ clarissimi, libellorum supplicum magistri, regi à sanctioribus consiliis.

Primi in eâdem provinciâ post patrem subsidiorum curiæ præsidis consultissimi, apud Venetos et Italiæ principes Ludovici XIV christianissimi Franciæ et Navarræ Regis legati anno 1642. Dissidiorum, quæ inter hos et summum pontificem orta fuerant, moderatoris prudentissimi, seminum belli, non solum nascentis verum et jam suscepti et grassantis, extinatoris et pacis Italiæ restitutoris

Sapientissimi Venetiis Pridie Kal. apr. anno 1644

Inde ad summa regis consilia cum paucioribus admissi et in virtutis

Laborumque premium retenti

Hoc amoris dolorisque sui perenne monumentum facit,

Excellentissimo D. D.

Susanna Ardier in æde Sanctæ Crucis et animæ dimidium suæ Sacris ecclesiæ precibus, memorique suorum pietati commendat

Nonis martii, anno 1669(1).

Le frère de M. des Hameaux, Jacques Dyel, était mort avant lui. Qualifié sieur de Miromesnil, comme

(1) Le chiffre placé au-dessous représente un S, un A et un D entrelacés au-dessous d'une couronne de comte et accostés de deux lyons.

son oncle, conseiller aux requêtes du palais, au lieu de son frère en 1623, il épousait le 29 avril 1629, Françoise Le Tellier, fille d'un avocat au conseil privé, et nièce d'un médecin ordinaire du roi.

Ce mariage devait l'appeler à Paris : on lit dans le contrat : « et d'autant que l'intention du futur espoux est de faire sa résidence à Paris et exercer un office audit lieu. . . . il a passé procuration irrévocable au père de la future espouse pour traiter d'un office de maître des requêtes ou autre qu'il verra bon de pareille dignité à Paris (1) ; » ce fut en effet un office de maître des requêtes dont il fut investi en 1630.

Les Manuscrits Bigot nous apprennent qu'il fut en 1635 intendant de justice en l'armée du roi, commandée par les maréchaux de Chastillon et de Brézé, et en 1636, 1637 et 1638, en celle commandée par le D. de Longueville; Conseiller d'Etat et commissaire au procès de Cinq-Mars, il eut le courage d'ouvrir l'avis d'absolution pour de Thou, et Tallemant des Reaux, qui lui en fait gloire, (*Historiettes*, T. II, p. 256), a soin d'ajouter : « Le Cardinal, s'il eust vescu plus longtemps, ne luy en eust pas voulu de bien ».

Son testament est du 25 août 1659, nous supposons que sa mort dut le suivre de près.

C'est ainsi que le 3 novembre 1668, les descendants des trois filles de Jean Dyel des Hameaux : Thomas Hue, sieur de la Roque, conseiller au grand Conseil, Jean de Mathan, sr de Semilly et Jean de Beuselin, conseiller du roi en ses conseils et prési-

(1) Arch. du Bosmelet.

dent à mortier au Parlement de Normandie, furent appelés à recueillir tous les biens de la branche de Miromesnil et des Hameaux.

Le premier eut « le chasteau pourpris et enclos, terres et seigneuries de Miromesnil, les fiefs et prévosté de Tourville, Boscrobert, Mesnil-Dot, Barques, Beaumets, Neufmesnil, Saint-Ouen Prend en Bourse et le fief de Mouy », en un mot tout ce que M. des Hameaux avait recueilli dans la succession de son frère.

Le second eut « le chasteau et pourpris, terres et seigneuries du grand et petit Beaunay, les fiefs des Hameaux, Beurenould, Sainte-Geneviève, Saint-Mars, Biville-la-Baignard, et 18,000 livres de soulte sur le dernier lot.

Le troisième enfin eut la baronnie d'Auffay, avec les fiefs, droits, coutumes et marchés qui en dépendaient, les fiefs de Brosse, Saint-Victor, Fumechon, avec la coutume du marché de Tôtes, et les fiefs de Draqueville, Benouville et la Chapelle, il devait, outre la soulte du second lot, 39,000 liv. au premier.

Jean Beuselin, déjà possesseur à Auffay du plein fief de haubert du Bosmelet, où déjà peut-être il avait commencé à élever le magnifique château qui existe encore, devint ainsi possesseur de la demi-baronnie dite d'Asnières ou de Chambray.

Qu'étaient les Beuselin ?

Leur origine était récente.

Le bisaïeul du président, Gilles Beuselin, fils d'un avocat de Pont-Audemer, était prieur juge consul à Rouen.

Il y épousa le 25 mars 1559, Marie Pottier, fille d'un marchand de la ville.

Son fils, Gilles Beuselin, auditeur à la chambre des Comptes, prit la qualification de noble homme ; il épousa Marie Puchot, fille de Jean Puchot, s^r de la Pommeraye, ancien conseiller échevin de Rouen, qui fut aussi auditeur aux comptes ; elle hérita en 1621 (1) de son oncle Pierre Puchot, s^r de Cidetot et Bosmelet, conseiller au Parlement, et eut pour sa part le plein fief du Bosmelet avec le manoir, les cours, jardins, bois taillis, terres de labour qui en dépendaient.

Son fils Jean Beuselin, né en novembre 1602, porta le nom de Bosmelet ; il acheta en février 1626, une charge de conseiller au Parlement [2]. Il avait une belle fortune pour le temps, 4,000 liv. de rente, dans lesquels la terre du Bosmelet entra à elle seule pour 3,000 liv. Cette situation lui permit de contracter une alliance qui ne fut pas moins avantageuse à sa famille, que celle des Puchot ; il épousa le 23 juillet 1626, la troisième fille du premier Président des Hameaux, Antoinette Dyel (3). La sœur de Jean Beuselin, Madeleine, fut alliée à Gentien Thomas, maître des comptes. Elle fut la souche de la dernière branche des barons d'Auffay.

(1) Les lots sont du 29 mai 1621 ; la choisie des lots du 25 juin ; la reconnaissance aux requêtes du Palais du 28 août 1621.

(2) Manusc. Bigot. *Généalogies parlementaires* (Y/25, Bibl. de Rouen), B. VIII, n° 62.

(3) L'union fut bénie à S^{te}-Croix-S^t-Ouen le 19 juillet 1626. Jean Beuselin décéda le 14 mai 1647. Il fut inhumé aux Carmes Deschaussés.

Tels étaient les parents dont sortit en mars 1631, Jean Deuselin [1], que le partage de 1668 investissait de la demi-baronnie d'Auffay.

Les Manuscrits Bigot indiquent qu'après avoir été reçu conseiller en 1653, encore qu'il n'eut que vingt deux ans (2), il prêta serment le 26 juin, et traita en 1661, pour 78,000 écus, de la charge de président à mortier de M. de Bonshoms, et fut installé dans cet office le 1^{er} février 1661. Cette situation élevée facilita sans doute le mariage qu'il contracta à la fin de la même année. Il épousait par contrat devant les notaires au Chatelet, du 10 décembre 1661, Renée le Bouthillier de Chavigny, fille du ministre secrétaire d'Etat de Louis XIII, commandeur grand trésorier des ordres du roi, mort quelques années auparavant, et d'Anne Phelyppeaux, fille unique du s' de Ville-savin. Ce mariage apparentait le président de Bosmelet aux plus grands noms de France. Il eut pour beaux-frères, un maréchal de France, Philippe de Clérambaut, comte de Palluau, un ministre d'Etat, Louis de Loménie comte de Brienne, et plus tard, le duc César Auguste de Choiseuil.

Il est permis de penser que les relations que lui créa sa tante des Hameaux, Susanne Ardier, ne furent peut-être pas étrangères à cette union; elle était par Susanne Phelyppeaux sa mère, cousine-germaine de Madame de Chavigny. Mais si l'on devait en croire les indiscretions de M. Feuillet de Conches, dans ses notes au journal de Dangeau, la jeune présidente au-

(1) Il fut baptisé à S^{te}-Croix-S^t-Ouen le 28 mars 1631.

(2) Man. Bigot. Bibl. publ. de Rouen. Y/25. B. XI, n° xxxvi.

rait été peu flattée d'un mariage qui la laissait si loin de la situation de ses sœurs. A son premier voyage à Rouen, elle accueillait tous les pauvres qui s'adressaient à elle, avec une générosité sans égale et n'en rebutait aucun. Comme on admirait sa charité, elle déclina l'éloge en des termes dont son mari eut eu quelque mérite à ne pas souffrir : « Ce n'est pas
« cela, dit-elle, c'est de peur de refuser l'aumône à
« quelques parents de M. de Bosmelet, sans le sa-
« voir. » [1]

Quoi qu'il en soit de cette anecdote, dont le bon goût eût d'ailleurs été assez contestable, l'union n'en fut pas moins féconde, une fille naquit en mars 1669, et fut baptisée à Sainte-Croix-Saint-Ouen.

Elle devait vingt ans plus tard mettre sa main dans celle d'un duc et pair, et une couronne ducale devait, grâce à elle, sommer l'écusson des Beuselin de Bosmelet.

§ II. — *La reconstitution de la Baronnie.*

Ce fut entre les mains du président de Bosmelet et de sa fille que pour la première fois depuis 450 ans, les deux demi-baronnies d'Auffay se trouvèrent momentanément réunies.

Quatre ans après son mariage, le domaine mettait en adjudication la demi-baronnie d'Auffay, dite portion royale; M. de Bosmelet s'en porta acquéreur et fut déclaré adjudicataire, aux termes de contrats

(1) *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 366.

des 1^{er} et 25 mars 1703 registrés le 13 janvier 1704. Le prix n'était que de 23,100 livres.

Le 15 février 1703, il se rendait également adjudicataire du droit de haute justice dans les paroisses d'Auffay, Hugleville, Tostes, Calleville et Saint-Vaast-du-Val, avec tous droits utiles et honorifiques. Le prix assez modeste n'était que de 5,500 livres [1].

Nous ne savons à quelle époque mourut M. de Bosmelet; sa fille n'en était pas encore héritière au moment de son mariage, mais on parlait d'un million de fortune; et bien que sa mère existât également et ne décédât qu'en 1711, cette belle dot avait tenté plus d'un grand seigneur. Le maréchal de Luxembourg, gouverneur de Normandie, y pensa pour son second fils, en faveur duquel il avait, avant sa mort, obtenu du roi promesse d'un duché, et qui fut en effet connu plus tard sous le nom de duc de Châtillon. Mais les beaux yeux de M^{lle} de Royan, de la maison de la Trémouille, qui était orpheline et avait 40,000 livres de rentes en biens-fonds, déterminèrent la rupture des négociations commencées. C'était en 1696(2), M^{lle} de Bosmelet avait vingt-sept ans; elle ne désespéra pas cependant, et, deux ans plus tard, son attente était récompensée. Le dimanche 15 juillet 1698, le roi signait son contrat

(1) Arch. de la Seine-Inf., *Fonds de Longueville*. Cette concession de haute justice onéreuse aux tenanciers compris dans la cession et contraire aux principes de centralisation et d'unité qui étaient dès lors dans les tendances administratives de la monarchie française, ne s'explique à cette époque que par l'extrême pénurie du trésor qui obligeait à faire argent de tout. On spéculait sur la vanité.

(2) *Journal de Dangeau*, t. V, p. 365.

de mariage avec Très Haut et Très Puissant Seigneur monseigneur Henri Jacques Nompar de Caumont, fils du duc de la Force, et en faveur duquel celui-ci, de l'agrément du roi, consentait à la cession du duché (1).

C'était une réalité splendide. Le vieux duc de la Force était, il est vrai, un protestant converti à grand'peine ; sa seconde femme, Susanne de Beringhen, s'était même retirée en Angleterre, pour conserver la liberté de sa foi. Mais la fille du président de Bosmelet n'en avait pas moins titre de duchesse et tabouret à la cour.

La duchesse de la Force n'abandonna pas son château de Bosmelet. On y conserve encore avec un soin pieux les portraits en pied du duc et de la duchesse de la Force, et la chaise à porteurs de la duchesse n'est pas l'un des ornements les moins curieux du salon, encore tout rempli de portraits précieux des célébrités jansénistes avec lesquelles les Thomas du Fossé, successeurs des Beuselin, furent à la même époque si étroitement liés.

Son mari, sous le règne du grand roi, paraît s'être surtout signalé en prêtant aux efforts que faisait le gouvernement pour déraciner le protestantisme un appui d'autant plus remarqué qu'il contrastait avec le passé de ses aïeux. Je lis dans le *Dictionnaire de Moréri* qu'il signala son zèle en consacrant des sommes très considérables à l'entretien de missionnaires pour la réunion des Calvinistes de France. Sa

(1) *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 364 et 366. Cependant, pendant la vie de son père, Henri Jacques ne porta que le titre de duc de Caumont.

générosité alla même jusqu'à payer des pensions à plusieurs nouveaux convertis (1). Après la mort du roi, il fut mêlé aux querelles des ducs et pairs avec le Parlement et les princes légitimés. C'était un grand seigneur à goûts littéraires, membre de l'Académie française le 5 juin 1715, de l'Académie des sciences en décembre 1718 ; il fut, sous la Régence, président du Conseil des Finances et du Conseil de Commerce et fortement mêlé à toutes les opérations financières de Law.

Il mourut sans enfants, le 29 juillet 1726.

Saveuve lui survécut jusqu'en 1752. Elle fut inhumée à S. Sulpice le 18 novembre, alors âgée de quatre-vingt-quatre ans.

Il fallut que son opulente succession fût à nouveau partagée entre des collatéraux. Notre ancien droit, scrupuleux observateur de l'origine des biens, et de leur conservation au profit des familles dont ils provenaient, appliquait alors la fameuse règle : « *paterna paternis, materna maternis*. »

Pas de difficulté pour le côté maternel. Tout revint aux Chavigny. Pour le côté paternel, il fallut remonter plus loin. La duchesse de la Force avait eu deux tantes, l'une, Susanne, religieuse à Poissy ; l'autre, Marie, mariée en 1657 au marquis de Mailly d'Haucourt, avec 10,000 livres de dot (2). Elle était

(1) C'est sans doute à ces sacrifices pécuniaires que se rapporte cette anecdote de Dangeau (juin 1700, t. VII, p. 323) : « Le roi fit donner mille pistoles au duc de la Force qui revenait de ses terres où il a fait beaucoup de conversions. Le duc espère que cette gratification se tournera en pension. »

(2) Le contrat fut passé devant les notaires au Châtelet le 10 février 1657.

morte en 1672, laissant quatre enfants qui tous moururent sans postérité : l'aîné, Jean-Baptiste, élevé page de la Reine et capitaine d'une compagnie de cheveau-légers, fut tué à Mayence en 1690; le second, Claude-François, lieutenant des vaisseaux du roi, mourut à Paris le 3 juin 1704; Marie, épouse du comte d'Hangest, en 1706, mourut sans postérité en 1713, et Marthe, religieuse au Clair-Ruissel, en 1734. Il fallut donc remonter jusqu'au degré supérieur, celui de Jean Beuselin, conseiller au parlement, et d'Antoinette Dyel des Hameaux. Les héritiers du côté Beuselin furent les Thomas du Fossé, au droit de Madeleine Beuselin, leur ayeule, sœur du conseiller. Ceux du côté maternel, les Hue de Miromesnil et les de Mathan, issus de Marthe et de Marie Dyel, sœur d'Antoinette.

Nous n'avons pu retrouver l'acte de partage (1); il résulte seulement des faits postérieurs que la baronnie d'Auffay fut à nouveau divisée ;

Que la demi-baronnie, dite d'*Asnières* ou de *Chambray*, acquise par Dyel de Miromesnil en 1608 fit retour aux de Mathan; que la portion, acquise à titre de domaine engagé par le président de Bosmelet, resta avec la terre du Bosmelet à haut et puissant seigneur messire Antoine-Augustin Thomas, qui fut chevalier seigneur du Fossé, baron de Longmesnil, baron haut justicier d'Auffay, seigneur haut justicier de S.-Denis-sur-Scie, seigneur et patron des Serqueulx, Vasson-

(1) Il fut passé devant M^e Robineau, notaire à Paris, le 28 novembre 1760.

ville, Cropus et autres lieux, conseiller de grand chambre au Parlement de Normandie

A. — *Les derniers barons.*

Les origines de la famille Thomas sont aujourd'hui faciles à connaître ; il suffit d'ouvrir les Mémoires de Thomas du Fossé, que M. Bouquet publie pour la Société de l'Histoire de Normandie, avec tant de soin et de curieuses recherches.

Originaire de Blois, Gentien Thomas, ayeul d'Antoine Augustin, mérita, par les services qu'il rendit au roi, d'obtenir une charge de maître des Comptes qui « luy fut expédiée gratis (1). » Il épousa une Normande, Catherine Quatresolz, nièce d'un des grands vicaires du cardinal de Bourbon.

Leur fils, Gentien, après une jeunesse assez agitée, et trois années passées en Italie pour terminer son éducation juridique (2), fut rappelé à Rouen, par la mort de son père, dont il occupa la charge ; il augmenta singulièrement la situation de sa maison par son alliance avec Madeleine Beuselin. De leur union naquirent plusieurs enfants. L'aîné de ceux qui survécurent s'appelait Pierre ; il fut étroitement lancé dans les questions du jansénisme, ne contracta pas d'alliance et mourut à Paris le 4 novembre 1698, à l'âge de soixante-quatre ans, en laissant les Mémoires intéressants dont nous venons de parler.

(1) *Mémoires de Pierre Thomas du Fossé*, t. I, p. 7.

(2) La famille possède encore dans le Chartrier de Bosmelet un certain nombre de lettres écrites d'Italie par ce Gentien Thomas.

Le dernier, Augustin, qui n'exerça que pendant quatre ans la charge de maître des Comptes, successivement occupée par son père et son ayeul, fut le grand-père de celui qui devait hériter de la duchesse de la Force, né au château du Fossé, en avril 1712.

Conseiller au Parlement de Normandie en 1737, il fut l'un des instruments les plus actifs de la résistance parlementaire, ce qui valut à sa fille le périlleux honneur d'une incarcération à la Bastille. Un des membres de l'Académie a su retracer en termes émus l'histoire du dévouement généreux dont elle fit preuve et de ses efforts pour obtenir le retour de son père, réfugié à Utrecht. Il suffit de rappeler cet épisode, dont les détails sont encore présents à l'esprit de plus d'un de nos lecteurs (1).

Mais nous voulons surtout parler du baron d'Auffay. A cette qualité se rattache étroitement un contrat d'échange intervenu le 4 mars 1768, entre M. du Fossé et le roi, contrat par lequel il transformait son titre d'engagiste de la baronnie d'Auffay en celui d'échangiste, qui la faisait entrer dans son domaine patrimonial.

Il obtenait quelque temps après, en avril 1768, des lettres patentes qui augmentaient notablement les mouvances de son fief du Bosmelet.

Il fut le père de Jean-François Thomas, né en mai 1761, reçu conseiller au Parlement de Norman-

(1) Discours de réception de M. le conseiller Félix. *Précis analytique des Travaux de l'Académie de Rouen*, année 1875-1876, p. 29.

die en 1780, le dernier de sa famille qui porta le titre de baron d'Auffay. Ses descendants, qui possèdent encore aujourd'hui la terre du Bosmelet, ne portent que ce dernier nom, qu'ils font précéder du titre auquel leur donnait droit la possession de l'ancienne demi-baronnie d'Auffay.

B. — *Les barons d'Auffay-Mathan.*

Pendant la même époque, la seconde demi-baronnie échéait à Bernardin de Mathan, chevalier de Saint-Louis, lieutenant pour le roi au gouvernement de la ville et château de Caen, que son mariage avec Isabelle-Catherine de Mathan, sa cousine, héritière de la branche aînée de sa famille, rendit propriétaire de la terre de Mathan, en Basse-Normandie, et qui en obtint l'union à sa terre patrimoniale de Semilly, et l'érection en marquisat par lettres patentes de février 1736 (1).

L'aîné de ses enfants, Anne-Louis de Mathan, hérita tout à la fois du marquisat de Mathan et de la demi-baronnie d'Auffay. Elle devait acquérir dans ses mains un nouveau lustre. Né le 30 novembre 1715, il était arrivé, en 1773 au grade de chef de bataillon des gardes-françaises, avec rang de brigadier par brevet du 20 février 1761, et plus tard de maréchal de camp. Il obtint, en mars 1773, des lettres patentes qui érigeaient la demi-baronnie d'Auffay en

(1) *Tablettes historiques, généalogiques et chronologiques*, t. V, p. 119 et 120.

baronnie entière, sous le nom de baronnie d'*Auffay-Mathan*, relevant immédiatement du roi.

Elles contiennent sur ses services un passage qui trouve ici naturellement sa place :

« Voulant donner audit sieur Anne-Louis, marquis de Mathan, des marques particulières de satisfaction des services qu'il nous rend depuis quarante-deux ans dans le régiment de nos gardes-françaises, où, en l'année 1731, il a commencé à nous servir en qualité de gentilhomme à drapeau, où il a passé successivement dans les différents grades de compagnies de fusiliers et de grenadiers, dans lesquels il a fait douze campagnes (1), a été blessé deux fois, et qui commande depuis deux ans un des bataillons de notre dit régiment, et de ceux qu'il nous a rendus, ayant été choisi, pendant la dernière campagne en Westphalie, par notre cousin, le maréchal de Soubise, pour commander comme brigadier la brigade d'Orléans, qui faisait partie de la réserve aux ordres de notre cousin le prince de Condé, à la tête de laquelle brigade il marcha en différentes occasions et finit la dernière campagne si glorieusement pour nos armes,

(1) V. un curieux volume in-12 ayant pour titre : *Table historique de l'Etat militaire de France depuis 1758 jusqu'à présent*. Paris, Guillyn, 1766. Ses services sont ainsi rapportés. MATHAN (Anne Louis de) né en 1715. Gentilh. à drapeau en 1731, enseigne le 15 octobre 1733, enseigne à pique le 2 décembre 1734, sous-lieutenant le 3 juillet 1740, lieutenant le 10 juillet 1743, lieutenant de grenadiers le 5 juin 1745, avec rang de colonel par commission du 3 avril 1747, est aujourd'hui capitaine depuis le 4 décembre suivant et a obtenu le grade de brigadier par brevet du 20 février 1761.

qu'il mérita le grade de maréchal de nos camps et armées dont nous l'avons honoré... »

Dix ans plus tard, M. de Mathan prenait rang, du 1^{er} janvier 1784, comme lieutenant-général des armées du roi ; il eut, en 1785, la croix de commandeur de Saint-Louis, et revint, en 1784, prendre rang dans le régiment des gardes-françaises, où il avait fait sa carrière, avec le grade de lieutenant-colonel.

Il en était premier lieutenant-colonel lorsqu'il mourut, en 1789.

Les domaines dépendant de cette maison ont été acquis par la famille Le Vavasseur, de la baronne du Cluzel, sœur et héritière du marquis de Mathan.

Nous terminons ici cette esquisse trop sèche des faits qui se rattachent aux seigneurs de la baronnie d'Auffy.

Il nous reste encore à rechercher ce qu'était la baronnie féodale, et c'est pour cette dernière partie surtout que nous avons besoin de l'indulgence de nos lecteurs.

CHAPITRE III.

LES BARONNIES D'AUFFAY.

Nous avons parlé des barons, nous voudrions bien préciser ce qui constituait chaque moitié de la baronnie, seul moyen de parvenir à la connaissance exacte de sa consistance entière et de se faire une idée à peu près complète de l'étendue d'une baronnie féodale.

Ici nous avons deux écueils à éviter. La matière est passablement ingrate par elle-même, et les documents à consulter sont assez rares. Ceux provenant du duché de Longueville, bien qu'ils semblent avoir été recueillis avec soin au moment de sa réunion à la couronne (1), furent depuis singulièrement négligés (2). Ceux qui concernaient la portion royale d'Aufay durent d'ailleurs être remis à l'acquéreur de cette fraction du domaine, nous verrons tout à l'heure avec quelles lacunes ; mais, remis ou non, ils n'existent plus aujourd'hui dans les archives du Bosmelet. Quant à la portion d'Asnières, nous n'a-

(1) Brussel : *Usage des fiefs*, t. I, p. xx.

(2) Nous possédons dans notre bibliothèque la copie imprimée de *lettres patentes du roi, au sujet du duché de Longueville*, données à Versailles le 21 juin 1773, adressées à la Chambre des Comptes de Paris et enregistrées le 18 septembre audit an, Paris, Imp. Roy. 1773, 4 p. in-4°, où on lit ce qui suit :

« Etant informés qu'après la réunion du Duché de Longueville à notre Couronne, les titres qui concernent ce Domaine n'ont pas été rassemblés avec soin ; qu'une partie est restée long-temps en l'étude d'un procureur au Parlement de Rouen, d'où ils ont été transférés, après sa mort, au greffe du bureau des finances de ladite ville ; que le surplus, ainsi qu'un grand nombre d'autres concernant nos domaines dans notre province de Normandie, sont entre les mains de différens particuliers, auxquels plusieurs ont même été confiés sur leur récépissé par le garde des archives de notre chambre des Comptes de Rouen, nous avons jugé qu'il était essentiel de réunir tous les dits titres à ceux qui par nos ordres ont déjà été transférés dans nos archives, afin que nos sujets de notre dite province et les officiers chargés de la conservation de nos droits, puissent trouver dans un même dépôt, tous les renseignemens qui peuvent leur être nécessaires pour la défense de leurs intérêts et ceux de notre Domaine, à ces causes... »

vons que quelques copies d'aveux, qui nous serviront cependant dans cette rapide étude.

§ I. — *Portion royale.*

Le premier document relatif à Auffay est d'une date postérieure à la division de la baronnie entre les deux filles du dernier baron d'Auffay.

C'est l'information du comté de Longueville, en 1316 ; ici nous citons textuellement :

« Guillaume de Tancarville et M. Guillaume Martel tiennent à Auffay une baronnie entière dudit seigneur, et a le chambellan le chastel, vivier et deux petites terres, et quinze acres de terre, et s'estend la demie baronnie, pour la partie du chambellan, en plusieurs villes.

« Et tout ce que le chambellan peut avoir pour sa partie de ladite baronnie, tant à la ville d'Auffay comme ailleurs, baillé à présent à ferme muable pour tout 741 liv. t. par an, excepté le bois de la Garenne, le chastel et le vivier, les patronages et les reliefs des nobles fiefs, et pourroit tout valoir à droit prix bon an mal an, excepté les patronages, la garenne et les fiefs, 510 liv. t. par an. De ce est à rabattre pour la dixme que le prieur d'Auffay y prend environ 30 liv. par an. Item pour autres rentes et aumosnes qui sont deus dessus environ 40 liv. par an, demeure 440 liv.

« M. Guillaume Martel, chevalier, seigneur de Basqueville, tient la moitié de ladite baronnie et vaut environ 400 liv. de rente dont sont à rabattre pour

les aumosnes au prieur d'Auffay 38 liv., demeure 362 liv. et s'estend en plusieurs paroisses (1). »

Il en ressort bien que les Tancarville possédaient la première portion, et ce ne pouvait être que comme héritiers de la fille aînée du dernier baron d'Auffay. Suivant les règles du droit féodal, la seconde devait relever de la première par parage ; et cette tenure par parage subsistait jusqu'à la sixième génération, où elle était remplacée par l'hommage simple (art. 127 et 129 de la coutume.)

Toutefois, la réunion des comtés de Longueville et de Tancarville, dans la main des d'Orléans-Dunois, ne permet pas de vérifier si cette règle fut scrupuleusement observée.

C'est au second comté que devait avoir été rendu l'aveu de Guillaume Martel en 1392 (2) ; c'est au premier, érigé en duché en 1505, que furent rendus ceux de Nicolas de Chambray, le 22 août 1538; de Gabriel de Chambray, le 13 juin 1573; de Jacques Dyel de Miromesnil, le 31 janvier 1611; de Jean Dyel des Hameaux, en 1633.

La portion royale a fait l'objet de deux contrats spéciaux : 1^o d'une aliénation à titre de domaine engagé, au profit du président de Bosmelet, à la date du

(1) Arch. de la S.-Inf. *Estimation des terres, rentes et seigneuries d'Enguerran de Marigni...* vol. in-fol., relié. — F^o 248, v^o et suiv.

C'est une assez mauvaise collation sur 268 feuilles faite le 21 août 1784, par Louvet, notaire à Montfort-sur-Risle, sur une copie collationnée le 1^{er} septembre 178... appartenant au mq. de Pardieu.

(2) D'après M. Hélot, déjà cité, *Les Martel de Basqueville*, cet aveu fut rendu au roi. Voir p. 287, note 2, notre observation.

28 juillet 1703 ; 2^o d'un échange entre M. Thomas de Bosmelet et le roi , échange opéré en vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat du 26 février 1768, et d'un contrat dressé devant les notaires au Châtelet de Paris, le 24 mars 1768, ratifié par autre arrêt du Conseil du 29 suivant.

On se demande pourquoi M. de Bosmelet, qui avait trouvé la portion royale de la baronnie d'Auffay, dans la succession de la duchesse de la Force, se crut obligé de recourir à tout ce luxe de formalités pour se la faire à nouveau remettre à titre d'échange.

Ce nouveau contrat entraînait de sa part la cession de deux fermes dites de *Bellevue* et du *Castelet*, d'une contenance de deux cent quarante-deux acres dix-huit perches, sises dans les communes des Grandes-Ventes et d'Eavi, et enclavées dans les forêts du domaine ; leur revenu était de 2,900 liv.

Nous croyons qu'il faut admettre que M. de Bosmelet a voulu échapper aux déchéances particulières qui frappaient la possession des domaines engagés et rendre la propriété incommutable au profit de ses descendants, en la transformant en domaine patrimonial (1).

(1) Voici du reste les termes de l'échange que nous trouvons, dans une ancienne copie qui faisait partie du chartrier du Montpinçon « et en contréchange et pour récompense desdites terres et ferme, lesdits seigneurs commissaires, pour et au nom de S. M. et en vertu dudit arrêt du Conseil ont par les présentes cédé, transporté et délaissé *audit titre d'échange*, ont promis esdits noms garantir de tous troubles et autres empêchemens quels conques audit sieur du Fossé, ce acceptant, acquéreur pour luy, ses hoirs ou ayant cause, *patrimonialement à titre de propriété*

Quoi qu'il en soit, malgré les formalités que nous avons indiquées, vingt ans après, l'échange n'était pas encore absolument définitif, certaines évaluations faisaient défaut, et lorsqu'intervint le décret du 4 août 1789, supprimant les droits féodaux, M. de Bosmelet présenta, le 22 mars 1790, requête au comité des Domaines de l'Assemblée nationale, pour que le contrat de 1768 fût annulé, que le roi rentrât dans la propriété de sa demi-baronnie et lui dans celle de ses fermes.

Le 24 septembre 1790, il adressa également requête au Directoire du département pour qu'il fût autorisé à toucher les fermages de Bellevue et du Catelet, jusqu'au compte définitif de l'échange (1).

Ce fut à l'occasion de cette procédure qu'il dressa, vers 1789, un état de la consistance de la demi-baronnie; nous allons y faire quelques emprunts.

Le revenu d'un fief se décomposait alors en trois éléments principaux : 1° le domaine non fieffé; 2° les droits utiles et honorifiques; 3° les tenures nobles et roturières

A. — *Domaine non fieffé.*

Le domaine non fieffé comprenait uniquement :
« Dans le bourg et paroisse d'Auffay, » 1 acre

incommutable, vrai et loyal échange, non rachetable à prix d'argent, la première moitié de la baronnie d'Auffay... »

Au contraire le principe de l'engagement était le droit de rentrer en possession en remboursant la finance déboursée. Houard, *Dictionn. de Droit normand*. V° Engagement.

(1) Un décret de l'Assemblée nationale du 28 avril-4 mai 1791

3 vergées 36 perches, emplacement de l'ancien château, « faisant le chef-mois de la demi-baronnie » et estimée 4 L. de revenu, quatre vingts acres de bois, et une de labour.

Sur la paroisse de S. Denis, un pré de 2 vergées 20 perches, nommé *le Vivier*, grevé de la servitude de pâturage au profit des bestiaux du seigneur du Mesnil-Sauvalle et du fief de S. Denis dit d'Amonville.

Sur Heugleville, 14 acres et demie de bois, à l'Hermitage, 1 acre de pré et 1 acre de labour.

Sur Cropus, une acre une vergée, 15 perches de labour, appelé : « le clos d'Arques(1). »

M. de Bosmelet en estimait le revenu à 1087 L. 15 s. 6 d.

Un autre article porte le revenu des bois, d'après les coupes à 1,617 L. 7 s. 11 d. (2).

B. — *Droits utiles et honorifiques.*

Ils consistaient dans les prières nominatives en l'église d'Auffay indivisément avec l'autre demi-baronnie ; dans le droit d'avoir un banc dans le chœur

prononça la résiliation de l'échange et renvoya M. de Bosmelet dans la possession de ses fermes.

(1) En relisant une copie collationnée de l'inféodation de 1703 que j'ai retrouvée dans les papiers des Bourbel de Montpinçon, j'ai constaté que cette pièce dépendait originairement non de la baronnie, mais du domaine de la vicomté d'Arques.

(2) Nous n'avons pu déterminer où étaient situés les bois autres que ceux énumérés et évalués ci-dessus, qui produisaient ce revenu supplémentaire.

du côté de l'épître, et la présentation de l'eau bénite et de l'encens.

Les droits utiles étaient un peu plus nombreux, sinon plus productifs : d'abord le droit de chasse, tant sur le domaine non fiefié que sur le domaine fiefié, soit en tout 168 a. 39 p., seulement il fallait retenir que la plus grande partie du domaine fiefié consistait en bâtiments et mesures, et qu'en outre le seigneur du Mesnil-Sauvalle jouissait sur l'étendue de la demi-baronnie du droit de chasse à courre et à cri.

De plus le droit de pêche en la rivière ; mais il était commun avec l'autre baronnie, et grevé également des droits du seigneur du Mesnil-Sauvalle ; aussi n'était-il apprécié qu'à trois livres de revenu.

Enfin « la moitié de la coutume, foires et marchés d'Auffay, mesurage, étalage, poids et mesures, estimée valoir suivant le dernier bail fait au nommé Billy 700 L. de revenu dans lequel prix est entré en considération le produit des halles et de la serre pour les grains qu'a fait construire M. du Fossé sur le terrain par lui acquis en 1777, ce qui fait une augmentation de revenu qui n'existerait pas sans la construction desdites halles, laquelle construction a coûté à M. du Fossé plus de 30,000 livres, 3,000 livres pour rendre les chemins praticables et 1,200 livres de terrain. Pourquoi, disait l'état que nous avons sous les yeux, le prix du revenu de la coutume se trouverait absorbé par les capitaux de dépenses. On portera malgré cela le revenu de ladite moitié de coutume à 400 L... »

C. — *Tenures nobles et roturières.*

Les tenures roturières comprenaient 59 acres 1 vergée 38 perches, estimées à 12 l. 7 s. 1 d. de redevances annuelles.

Cette minime étendue ne doit point étonner si l'on veut bien ne pas oublier que le territoire d'Auffay était alors divisé entre plusieurs autres seigneuries ; on y comptait :

1^o La seconde moitié de la baronnie d'Auffay, dont nous verrons tout à l'heure la plus grande partie des démembrements enrichir le plein fief de Bosmelet.

2^o Le plein fief (1) du Bosmelet, arrière-fief de la baronnie royale, mais objet de toutes les préférences des Beuselin et des Thomas et qui, en 1789, outre le grand château que le président Beuselin y avait construit, s'était trouvé augmenté au point de comprendre 619 acres 2 vergées 15 perches de domaine non fiefé, et 319 acres 3 vergées 13 perches de domaine fiefé.

(1) Nous ferons observer ici pour ceux de nos lecteurs qui seraient peu familiarisés avec les dénominations de plein fief, demi-fief, quart de fief que ces dénominations qui sont devenues, surtout par la suite des temps, peu en rapport avec l'importance réelle et le produit des fiefs, se référaient à la durée du service militaire dû et à la quotité du relief. Le plein fief devait 40 jours de service et 15 livres de relief, et ces obligations se réduisaient à proportion que le fief se trouvait réduit à moitié, au quart ou au sixième. « Mais comme le fief est divisible entre filles jusqu'à huit parties, écrit Routier (*Principes généraux du droit civil et coutumier de la province de Normandie*, p. 131), chaque partie en paie à proportion, s'il n'y a titres, possession ou convenant au contraire. »

3° Le plein fief du *Mesnil-Sauvalle* alors tout en domaine fieffé, de 89 acres environ.

4° Le demi-fief du *Mesnil d'Auffay*, possédé par les Bauquemare à la fin du xvi^e siècle, et que les Mathan rachetèrent au commencement du xviii^e.

5° La terre et seigneurie de *la Motte* mouvante de la seconde demi-baronnie et qui, aliénée par les barons de Chambray, était possédée par les Beuselin de Bosmelet.

Mais les tenures nobles étaient également une source de revenu assez productive, à cause du droit de relief, perçu à chaque mouvance au profit du suzerain, et du droit de treizième denier, également perçu, lors de chaque aliénation.

Toutefois, un fait va permettre de se rendre compte des pertes considérables que l'incurie des officiers de la seigneurie et le désordre des chartriers entraînaient dans les relations de vassalité.

Lorsqu'en 1703, le Domaine fit afficher l'aliénation de la demi-baronnie d'Auffay, on annonça qu'elle jouissait de la suzeraineté sur 26 fiefs.

Lorsque l'acquéreur entra en possession, on ne lui remit aucuns titres, ni même aucuns renseignements sur la consistance des fiefs. Et en 1789, M. du Fossé déclarait que son droit n'était établi que sur neuf d'entre eux. C'étaient ;

1° La demi-baronnie d'Auffay.

2° Le fief du *prieuré d'Auffay*.

3° Le fief du *Mesnil d'Auffay*, appartenant tous les trois au marquis de Mathan, mais qui lors de l'érection de la baronnie d'Auffay-Mathan, en 1773, y furent incorporés, du consentement de M. du Fossé,

et furent comme elle tenus nuement du roi, à cause du duché de Normandie.

Les autres fiefs étaient :

Le plein fief *du Bosmelet*, à Auffay ;

Le demi-fief de *S. Denis*, dit *d'Amonville*, assis à *S.-Denis-sur-Scie*, avec son arrière fief, dit de *S.-Denis de Cramenil*.

Le plein fief *du Mesnil-Sauvalle* et en arrière fief, le huitième de fief *d'Iquelon*.

Ces trois fiefs appartenait alors à M. de Bosmelet.

Les trois fiefs de *Mont-Johé*, *Mausigny* et *Beauchamp*, quarts de fiefs nobles à Heugleville-sur-Scie.

Les huitièmes de fief de *Longuetuit* et *Allard*, la vavasserie *Mortemer* et les portions de fief de *Braquemont*, *Verrier* et *Grainville* à Heugleville-sur-Scie, et en résumé le revenu annuel des droits de relief et de treizièmes, n'était porté qu'à une moyenne de 720 L. 2 s. 8 d. (1).

(1) Il n'est pas sans quelque intérêt de se rendre compte de la manière dont M. de Bosmelet évalue le revenu des droits de relief et de treizième. En voici deux exemples :

« 6° Le fief du Boscmichel qui est un plein fief de haubert appartenant à M. Le Filleul à cause de M^{lle} du Val d'Amonville son épouse dont aucun dénombrement n'a été détaillé, lequel est exempt de garde-noble, relief, aide, mais fait 12 d. 1 chapon de rente seigneuriale évaluée à 4 L. 10 d. par an, et le *Treizième* en 60 ans de 2700 L. faisant 45 L. de revenu par an, ce qui fait lesdites rentes seigneuriales et treizièmes au denier 30... 1381 L. 10.

« 4° Le fief de Bosmelet appartenant à M. Thomas de Bosmelet qui est un plein fief de haubert dont le manoir est situé en la paroisse d'Auffay consiste en 619 acres 2 v. 15 p. ou environ de domaine non fleffé et en 319 acres 3 vergées 13 p. ou environ de domaine fleffé, chargé faire de rente seigneuriale 30 L. 11 d.

Mais, quant aux 17 autres fiefs qui suivent, il n'avait d'autres renseignements que ceux que lui fournissait l'affiche de 1703, et nous les reproduirons comme lui :

« 10° Le noble tenement de *Foucarmont* assis en la paroisse d'Heugleville qui, suivant l'affiche de 1703, était tenue par les représentants Adrien de Bourbel, escuyer, pour les causes expliquées à la fin des tenans noblement *mémoire.*

11° 1/8 de fief à Orival, qui fut au sieur de Mouy représenté aujourd'hui par le sieur de Giffard.

12° Le f. du *Castelier* qui est 1/4 de f. assis en la paroisse du même nom.

13° Le f. du *Boscrichomme.*

14° Le f. de la paroisse de *Centacres* situé en la paroisse du même nom, lesquels trois fiefs ci-dessus étaient tenus en 1703 par M. le président Dambray représenté aujourd'hui par M. Dambray, avocat général au Parlement de Paris.

15° Un 1/2 f. assis à *la Ravine*, paroisse de Gonnevillle que tenait, suivant l'affiche de 1703, Adrien de Gonnevillle, Raoul de Beaumont et Raoul Desprez.

16° 1/2 f. assis à Herbouville que tenait suivant lesdites affiches de 1703, Adrien de Haquenonville.

17° 1/2 f. assis à Raimfreville que tenait, suivant la même affiche Jean Martin.

18° 1/2 f. sis à Avremesnil que tenait Robert de Bœufs.

d'argent, 92 œnfs, 13 chapons et 1/2, 6 boisseaux d'avoine, et 6 boisseaux d'orge, qu'on suppose donner un relief tous les 30 ans de 5 écus dont le 1/30 pour chaque année est de 10 sols, et 1/13 tous les 60 ans de 12000 L. ce qui fait par an 200 L. dont le capital au denier 30 desdits reliefs et treizième est de... 6015 L. »

19° 1/2 f. à Anglesqueville que tenait Jacques de Clercy.

20° 1/2 f. assis à Douvremont (sans doute Douvrend) près Envermeu qui fut au sieur de Montz.

21° 1/4 de f. assis au Val-de-Dun qui fut à M. Guillaume de Bosc.

22° 1/4 de f. qui fut à Blosseville que tenait le sieur de Blosseville.

23° 1/4 de f. assis à Epretot (Pretot) auprès de Ber-ville qui fut à Jean de Nouville (?).

24° 1/4 de f. assis à Freulleville, qui fut à Jean Touzé.

25° Une vavassorie sise à Avremesnil.

26° La vavassorie qui fut à d^{lle} Jeanne de Cauville contenant soixante-deux acres.

Desquels 17 fiefs et vavassories il n'a été remis aucuns titres à M. le P. de Bosmelet et ont été seulement donnés sous la désignation devant portée au contrat d'aliénation de 1703, et comme il est impossible à M. de Bosmelet de savoir en quoi consistent lesdits fiefs, n'ayant aucune instruction à cet égard, M. le P. de Bosmelet, M^{me} la duchesse de la Force et M. du Fossé n'en ayant point acquis pendant les 86 ans de leur jouissance, M. de Bosmelet ne peut, quant à présent, porter lesdits fiefs qu'en mémoire(1)... »

Ainsi depuis 1703, ces différentes mouvances dont la plupart au moins relevaient incontestablement de la baronnie d'Auffay, si l'on s'en rapporte à l'état des fiefs dressé en 1503, s'étaient évanouis ; les

(1) Chartrier du Bosmelet.

possesseurs en avaient été porter ailleurs les hommages suivant leur convenance, ou les avaient rattachés aux fiefs qu'ils possédaient eux-mêmes dans les paroisses où ces fiefs étaient assis. Ce n'était là du reste, qu'une des mille difficultés que créait la survivance du régime féodal à l'état social pour lequel il avait été créé, elles eussent conduit dans un temps plus ou moins rapproché, à son extinction progressive; et la fameuse nuit du 4 Août n'a fait qu'accélérer une solution qui se fut, dans un avenir peu éloigné, imposée comme une nécessité.

§ II. — *Portion d'Asnières ou de Chambray.*

Nous suivrons pour cette demi-baronnie l'ordre adopté pour la précédente, en prenant pour guide un document précieux dressé au moment de l'ouverture de la succession de la duchesse de la Force, et qui a pour titre: « Déclaration des biens qui doivent revenir à MM. de Miromesnil et de Mathan dans la succession de M^{me} la duchesse de la Force » (1); nous le prendrons pour guide.

A. — *Domaine non fief et droits utiles.*

Les anciens aveux portaient que « le domaine non fief est composé de prés, paturages, jardins et terres labourables et non labourables, bois, garennes vatines, droit de colombier, droit de tor et ver, de moulins édifiés et places de moulins non édifiés

(1) Arch. du château du Bosmelet.

au bourg d'Auffay (1), auxquels sont sujets tous les habitants du bourg d'Auffay et tous les tenants des fiefs de Boschemichel et du Mesnil d'Auffay, du droit de moute verte et sèche du moulin de Clapezy à Hugleville dont les tenants des fiefs de Longthuit, Montpincon et le Perray sont banniers aussi bien que les habitants d'Hugleville, de la rivière, pescherie et garenne en la rivière, depuis Saint-Denis jusqu'au moulin de la Ravine, de la justice basse et moyenne, du droit de sergenterie et vendage de meubles, de la connaissance de la juridiction en cas mobil des terres, fiefs et arrière-fiefs, des amendes et forfaitures, des affoirages de vins qui sont vendus à Auffay, de trois foires par an, aux jours de Saint-

(1) Ce droit ne portait que sur la moitié desdits moulins; l'autre moitié avait appartenu à la portion de Tancarville. On trouve dans les archives du château de Beaunay, appartenant à M. Charles Le Vasseur, la trace d'un contrat du 25 octobre 1348, par lequel Jean de Melun, sieur de Tancarville et chambellan de Normandie, et possesseur de l'une des demi-baronnies, échangea au profit des religieux de Grestain le droit qu'il avait « es moulins et en la ferme appelée la ferme des moulins d'Auffay en Caux, en moultes sèches et moulues avec toutes leurs appartenances » et leur bailla pour 400 L. de rente annuelle en commune assiette. — Le 18 mars 1577 les religieux de Grestain aliénaient leur droit pour acquitter leur part de la subvention du temporel des ecclésiastiques du diocèse de Lysieux et on y voit cette mention : « Les dits moulins, estans de présent en ruine et de petit revenu à ladite abbaye attendu la fortune de feu advenue audit bonrg d'Auffay le 13 octobre 1575 ainsi qu'il est notoire et justifié par les attestations qui en ont esté faictes par MM. les généraux des Finances en généralité de Normandie et à cause de laquelle fortune les habitans de ladicte parroisse et bourg d'Auffay ont esté exemptés par le roy nostre sire du payement de la taille de trois annés sauf à augmenter... »

Sebastien, la Pentecoste et Saint-Cosme, d'un marché deux fois la semaine, le jeudy et le samedi, de la coustume et hochette du mesurage des grains, du poids aux dites foires et marchés, lequel droit de coutume se paie pour toutes denrées et marchandises qui sont vendues au bourg d'Auffay, tant à la halle qu'aux maisons et ailleurs, soit aux jours de foires, marchés où autres jours, des droits dus par ceux qui sont jurés bourgeois [1] qui doivent chacun un denier

(1) C'est une réminiscence de la commune d'Auffay; aux renseignements que nous avons déjà rappelés sous la note 2 de la page 272, nous ajouterons ici un autre document du 4 mars 1348 par nous retrouvé en copie, dans les archives du Bosmelet, et qui établit la persistance de ce titre de *ville*. Cette pièce n'est pas sans intérêt pour l'histoire du bourg. Nous rappelons d'ailleurs l'inscription tumulaire d'Alips d'Ausouville, du 17 septembre 1469 que nous avons restituée pour la Commission des Antiquités (Bulletin, t. III, p. 45) et l'information de 1316, p. 311 ci-dessus.

Voici le titre de 1348; on y remarquera les mots de *baronne d'Auffay*, qui se lisent dans l'intitulé, mis en marge du titre, mais que nous considérons comme erronés :

« Copie des Lres pat^{es} de la Royne de Navarre, comtesse de Longueville, baronne d'Auffay. Nous Jeanne, fille de Roy de France, par la grâce de Dieu, royne de Navarre, comtesse d'Evreux, d'Engoulesmee, de Mortaing et de Longueville, faisons sçavoir à tous présens et à venir, que oye et diligemment entendue la supplication des habitans de la ville d'Auffay affirmant que pour la pestilence de la mortalité qui a esté et encore est en lad. ville, le cymetière ancien d'icelle ne souffise pas à enterrer les corps qui sont morts et de ceux qui meurent chaque jour en lad. ville pour la grande multiplication que y en vient. Pourquoy grande abhominacion et dommage pourroit venir en corps des vivans tant pour la corruption de l'air que pour l'ymagination de veoir, et pour ce aient achepté une piece de terre assise en lad. ville contenant le tiers d'une acre joingnant d'un costé au chemin le Roy et bute d'un but à Regnault Le Fournier, de l'autre costé joint au chemin parquoy len va au Boismellet et bute de l'autre but à la Commune du Roy pour eslargir et faire cymetière afin que

à la N.-D. d'Aoust, et douze deniers, au jour de Saint-Martin d'hiver, le moulin à tan; le droit de bourgage et ruisselage. . . »

Une partie de ces droits, notamment ceux de coutume et de marché, étaient partagés avec l'autre demi-baronnie; l'aveu de Jean Dyel du 22 novembre 1633, ajoute à cette énumération quelques renseignements nouveaux : « au vendredi petit marché au dit bourg; » nous tenons d'autant plus à le constater, que ce marché existe encore et que les voisins en apprécient extrêmement la commodité. « Les forains, chacun jour qu'ils vendent et acheptent audit bourg, devaient la moitié des deniers dus par ceux qui sont bourgeois jurés. »

les corps de ceux que d'icy en avant trépassent, y soient enterrez, laquelle chose ne peuvent faire sans nostre lycence et volonté, sy nous ont supplié que à ce nous veuillons consentir, Nous considérant les choses dessusd. et aussy qu'inhumaine chose est à corps de créature loyal de n'avoir sépulture honneste, ayans avec ce pitié et compassion des trépassiez, leur avons octroyé et octroyons de grâce especial par ces présentes en tant comme à nous pouvons, voulons et nous plaist que lad. pièce de terre ils puissent faire.... le plat ordonner et convertir à cymectière sans ce que par nous ne par nos hoirs puissent estre contraincts à faire aucune finance, sauf et réservé toutes fois à nous et à nos hoirs tous nos droicts en autre chose et l'autrui en toutes, et que ce soit tenu chose à tousiours, nous avons faict mettre nostre scel a ces présentes. Ce fut faict à Bréval ce xxiiij^e jour de mars lan de grace mil trois cens quarante huict, et sur le reply est escrit :

« Par la Royne régente, présent Guill^e Broisset, signé J. Robert. »

Collationné sur l'original des L^{res} patentes estans dans le trésor de la fabrique de la parr. d'Auffay.

(Copie non collationnée du xviii^e siècle existant dans le chartrier du Bosmelet.)

Dans le partage de la succession de M. des Hameaux, du 3 mars 1668, à la suite du droit de moulin à tan, l'acte ajoute, « droits de prud'hommes et marques de cuir d'Auffay et Bacqueville » ; ce droit est d'autant plus précieux à retenir qu'Auffay posséda jusqu'au XVIII^e siècle, des établissements de tannerie importants ; les malheurs des temps, et notamment les graves incendies dont ce petit bourg fut le théâtre forcèrent à les transporter ailleurs, et ils allèrent enrichir le bourg Saint-Saens [1].

(1) Nous avons retrouvé sur cette corporation dans les archives du Bosmelet, cette note qu'il nous a paru intéressant de conserver :

« Il paraît que la communauté des taneurs à Auffay est ancienne. Elle existoit bien avant les deux incendies considérables qui ont dévasté cet endroit (1) et qui ont occasionné la transmigration de cette branche de commerce à S. Saens.

« Avant ces désastres on comptait dans Auffay 40 ou 50 taneurs. Chaque tanneur tous les ans tannoit au profit de la communauté un cuir.

« On peut juger de l'antiquité de cette société par une chappe encore actuellement dans l'église d'Auffay de velours rouge chargée de figures en or sur ses orfroies et même sur le corps de ladite chappe, ouvrage très ancien. On dit qu'elle appartient aux taneurs. C'est la tradition de l'endroit.

« Depuis plus de 30 années, cette communauté a été régie par différens particuliers, tels ont été Chappel, Thieffray (2), Planchon père. Actuellement elle est composée seulement de deux particuliers qui sont Planchon fils ouvrier taneur, fils du susdit Planchon qui de laboureur était devenu taneur, et d'un nommé Blondel, qui n'en fait pas même le métier et dont le père n'était que compagnon taneur.

(1) On cite en marge : « 1592, 1666. » Il y eut un autre incendie en 1575. (Voir la note 1, p. 323).

(2) Voir au tabellionage d'Auffay un acte du 5 septembre 1754 où figurent pour un racquit de rente Jean Thieffray, maître cordonnier, maître en charge élu au siège d'Auffay de la communauté des taneurs dudit bourg, Pierre et Romain Blondel, frères, anciens par représentation maîtres d'icelle communauté.

Toutefois le domaine non fieffé de la demi-baronnie d'Auffay perdit bien vite l'étendue que les aveux lui supposaient. En 1760, on n'avait aucune connaissance, *des prés, paturages, terres labourables et non labourables* dont parlent les aveux.

Quant aux bois taillis, leur contenance était évaluée à 120 acres.

Restaient encore les vastines. Elles ont ici une notoriété quasi historique : aussi devons-nous nous y arrêter un instant.

Bigot, dans son dictionnaire des paroisses du bailliage de Caux, leur consacre un article assez étendu.

« Les vastines d'Auffay sont pastures et bruyères
« que l'on croit n'avoir jamais été labourées ou qui
« sont en friche de temps immémorial. Le commun
« des paroisses d'où ils dépendent, s'en accommodent
« pour leurs bestiaux. Ces lieux servent ordinaire-

« Cette communauté a 40 " de rente foncière affecté sur un fonds à Bellemare, paroisse du Catelier, dont est propriétaire un nommé Hamel.

« Chapelle a placé plusieurs fonds de cette société sur différens particuliers, tels M. de Manneville, un nommé Saulnier, demeurant à Sevis. Il est ou il a été marchand de bois. Thieffray est mort redevable de 200 " (1). »

Puis, d'une écriture plus récente :

« Le 11 avril 1781, M. Thieffray a payé le capital et arr. des 10 " de rente pour solde et arrêté de compte du 6 août 1757 entre les mains de Jean Lanchon et de Romain Blondel, se disant seuls maîtres associés de la communauté des tanneurs. »

(1) En marge est écrit : 327 Saulnier,
400 Manneville,
200 Thieffray,

« ment à faire les monstres des paroisses sujettes au guet, ou à tenir le ban des nobles ou à courir. »

Et ici nous interrompons cette citation pour rappeler le document publié par La Roque à la suite de son traité du ban et arrière ban, et qui apprend qu'en 1470, la montre du ban et arrière ban de la vicomté de Neufchatel se fit, le 3 janvier 1471, au lieu d'Auffay-sur-Sye (1), et évidemment sur les vatines d'Auffay.

Bigot continue : « Les vastines d'Auffay bornent au grand chemin de Longueville à Rouen. Quand l'on parle au pays d'une femme mal dotée, l'on dit que son domaine est assis sur les vastines d'Auffay, pour dire qu'elle n'a rien et qu'elle ne peut rien recouvrer de ses droits matrimoniaux. »

Ces vastines étaient situées sur le territoire d'Heugleville-sur-Scie, dans la grande plaine vers Gonneville ; un arpentage du 20 octobre 1542, leur attribua une contenance de cent soixante quatre acres ; elles furent défrichées au milieu du XVIII^e siècle.

M. de Mathan en conserva cent acres, qu'il vendit 33,000 livres ; il en abandonna trente-cinq acres à M. de Bourbel, seigneur du Montpinçon, et de plusieurs fiefs à Heugleville ; et si, dans ce pays que nous habitons, le milieu de la plaine d'entre Bennetot et Beauchamp a conservé le nom de terres de *garennnes*, au moins le proverbe des filles mal dotées ne s'y applique plus, car les récoltes y sont aussi bonnes qu'ailleurs.

Il y avait encore sur la baronnie d'autres vatines

(1) Page 120.

ou garennes, qui portaient le nom des *Herichards*, situées du côté de Sevis, de Cressy et du Montreuil. Suivant un procès verbal dressé en 1638, à la requête du procureur général de la Commission des francs fiefs, leur contenance aurait été de deux cent soixante et onze acres, sans y comprendre les terres laboureables qui étaient au milieu ; mais laissons les vatines pour rechercher la consistance des tenures nobles et roturières.

B. — *Tenures nobles et roturières.*

Nous ignorons la consistance des tenures roturières, quant aux tenures nobles, on comptait :

A Auffay : le $\frac{1}{2}$ fief du Mesnil et le fief de la Motte. (Voir cependant page 318.)

A Heugleville-sur Scie : le $\frac{1}{2}$ fief *des Guerrots*, le $\frac{1}{4}$ de fief du *Grand-Perray* et ses arrière-fiefs de *Montpinçon* et du *Perray Mesnil d'Orge*, le $\frac{1}{8}$ de fief des *Mongliers* et le $\frac{1}{8}$ de *Chamacourt*.

A Biville-le-Baignard : le plein fief de *Biville* avec ses arrière-fiefs du *Mesnil-Bétas* et de *Bonnetot*.

A Beaunay : le plein fief du *Grand-Beaunay* avec ses arrière-fiefs de *la Fontaine*, de *Beaumont*, d'*Espinay*, de *la Motte* et d'*Orbec*.

A Calleville et Saint-Vast-du-Val : les pleins fiefs de *Calleville* et de *Saint-Vast*.

A Saint-Mars : le plein fief de *Saint-Mars* avec son arrière-fief de *Regneville*.

A Saint-Crespin : les fiefs de *Montigny* et *Saint-Crespin*.

A Saint-Pierre-le-Petit : les fiefs de *Bethencourt* et

Saint-Pierre et leurs arrière-fiefs de *Bailleul* et de *Beaumont*.

A Douvrend : les fiefs de *Lammerville*, de *Hacque-nonville* et de *la Fosse*.

A Auppegard : le $\frac{1}{6}$ de fief d'Auppegard.

A Saint-Pierre-le-Viger : le $\frac{1}{8}$ de fief de *Cappe-ron*.

A Saint-Pierre-Vieil : le fief qui fut Guillaume Payen.

A la Gaillarde : le $\frac{1}{2}$ fief qui fut Jehan de Saint-Martin.

A Avremesnil : le $\frac{1}{2}$ fief qui fut Gautier de Pelletot, Thomas de Fresnoy et Colas de Lintot.

Les fiefs *Blosset* et le *Vendenqer*, à Gonnevillle.

Le fief du *Montauban*, à Saint-Denis.

Le fief de la *Ravine*, à Centacres, et le $\frac{1}{2}$ fief de la *Mothe-de-Venestanville*.

Au XVIII^e siècle, la mouvance de la plus grande partie de ces fiefs était perdue et, autant pour simplifier entre les deux demi-baronnies des rapports qui devenaient de plus en plus inextricables que par convenance respective, Bernardin, marquis de Mathan, par acte devant les notaires au Châtelet, du 28 décembre 1760, céda à Anthoine-Augustin Thomas, seigneur du Fossé, les 120 acres de ses bois des Hérichards, les 271 acres des garennes ou pâtis des Hérichards, et 8 à 9 acres de pâtis ou garennes vers l'église d'Auffay, qui toutes dépendaient du domaine non fiefé de sa demi-baronnie, et consentit qu'elles en fussent désunies.

Il consentit également à la désunion des mouvances de son fief du Prieuré dans l'étendue des paroisses

d'Auffay et de Saint-Denis, sur la rive droite de la Scie ; celles du fief du *Clos-Jacquet*, dans les mêmes conditions, à l'exception du « chef mois dudit fief assis à Auffay, contenant environ une vergée et demie (1) » ; enfin de toutes les tenures roturières de la baronnie de Chambray.

De son côté, M. du Fossé retrocédait les tenures de ses fiefs dans les mêmes proportions, à l'exception de celles qui dépendaient de sa demi-baronnie d'Auffay.

Le bénéfice de ces désunions devait, nous l'avons déjà dit, profiter exclusivement au plein fief de Bosmelet (2).

Mais la demi-baronnie de Chambray devait acquérir entre les mains des Mathan un lustre nouveau, par son érection définitive en baronnie sous le nom d'*Auffay-Mathan*, avec adjonction des fiefs, terres et châtelainies... du grand et petit Beaunay... ; des fiefs, terres et seigneuries de Biville-la-Baignard, de Heugleville, du Prieuré et du Mesnil d'Auffay, de Saint-Mars, du Boscrenault, des Hameaux, de Varneville-aux-Grès, du Clos-Jacquet, de Soquentot et de Soquentot-Valmont... (3).

Quelques-uns de ces fiefs, comme ceux du Grand-Beaunay, de Biville, étaient des arrière-fiefs de la

(1) On dit dans l'acte qu'il était borné « d. c. Romain Quibert, d. c. le chemin de S. Saens à Auffay, d. c. Cochois, d. c. le chemin de Bosmelet à Auffay.

(2) Les lettres patentes de réunion de ces démembrements au fief du Bosmelet sont datées d'avril 1768, enregistrées à la ch. des C^{tes} de Normandie le 18 novembre 1769,

(3) Lettres patentes de mars 1773.

L'arrêt d'information du Parlement de Paris est du 5 avril 1773.

baronnie de Chambray; d'autres, ceux du *Prieuré* et du *Mesnil*, de la baronnie royale.

Pour se convaincre de leur importance, il suffit de consulter, pour certains d'entre eux, l'aveu rendu au duché de Longueville, le 22 mars 1623, par Jean Dyel des Hameaux (1). Il contient les détails qui suivent sur les fiefs du Grand-Beaunay et de Biville : « Le fief du *Grand-Beaunay*, qui est une chastellenie et plein fief de haubert, assis en la paroisse dudit lieu, et s'estend aux paroisses de Sainte-Geneviève, Saint-Mars, Bellemesnil, Gonneville, Tostes, sur lequel y a partie du chasteau assis et l'autre sur le fief du Petit-Beaunay... avec droits de mottage à réparer les fossés, de présentation au bénéfice dudit lieu... cette présentation échangée contre les droits que nous avons de présenter à deux portions de chapelles dans nostre bourg d'Auffay... droit de pesche en la rivière, moulin banal à eau non édifié, moulin à vent édifié, droit de garenne et foire le jour de Saint-Michel de chacun an, afférage pour ledit jour avec tous autres droits... » et la mouvance sur les fiefs de la Fontaine, ou Beaumont, d'Espiney, de la Motte et d'Orbec.

Le fief de *Biville* « plein et entier fief de haubert... sis et situé dans nostre paroisse de Biville-la-Baignard, lequel s'estend en nos paroisses d'Auffay, Heugleville, Beaunay, Sainte-Geneviève et Saint-Denis, à cause duquel nous avons chasteau, motte et fossez... droit de présenter seul au bénéfice dudit lieu de Biville et la chapelle Saint-Léonard du

(1) Arch. du Bosmelet.

Fresne, droit de prendre et percevoir par chascun an les feures et pailles de la dixme dudit lieu, ensemble deux mines de blé froment de rente seigneuriale sur les grains de la dixme, osmosnée par nos prédécesseurs à M. l'osmosnier de l'abbaye de Fescamp, pour faire partie des osmosnes qu'il doit faire et participer en icelles, ensemble le moulin banal assis en nostre paroisse de Heugleville .. » et la mouvance des fiefs du Mesnil-Bêtas et Bonnetot.

Les fiefs de Sainte-Geneviève, du Petit-Beaunay, de Boscrenault, de Saint-Mars relevaient directement du duché de Longueville.

Le premier, plein fief de haubert, assis paroisses de Sainte-Geneviève, Bennetot, la Vatine, Biville, Belmesnil et Tostes, avait droit de motte et mottage, patronage honoraire de Sainte-Geneviève, droit de foire le jour de Saint-Simon et Saint-Jude, et la mouvance sur les fiefs dudit Beaunay, de Beaumont, de Crosville, du Caulle, du Fresne et du Val-du-Roy. Sur le sol de ce fief étaient construits en partie le château de Beaunay et les édifices de sa basse-cour.

Le second, 1/2 fief, avait droit de présenter alternativement « au petit moutier de Calleville », et la mouvance des fiefs de Saint-Laurent, de Bois-le-Fevre et Rocquemont.

Le troisième 1/8 de fief jouissait du droit de présentation à la cure de Saint-Mars, alternativement avec le prieur de Longueville.

Les lettres patentes de 1773 transférèrent à Biville les deux foires auxquelles avaient droit les fiefs du Grand et du Petit-Beaunay « pour y estre tenues les

18 et 19 juin de chaque année et pour y percevoir par ledit S^r M^{is} de Mathan les mêmes droits qu'il était autorisé à lever aux deux foires cy-devant établies. »

Ce domaine a conservé son ancienne importance. Si, comme construction, le vieux château de Beaunay a perdu de ses développements, les magnifiques futaies qui l'entourent, la belle avenue qui joint le parc du nouveau château de Sainte-Geneviève à la grande route de Dieppe signalent encore au passant l'existence d'une vaste propriété ; les grandes possessions territoriales des Mathan n'ont pas été morcelées en venant aux mains des Le Vavasseur, et cette famille, dont la notoriété remonte au milieu du dernier siècle, n'a pas laissé sans illustration le blason qu'avait mérité à ses pères leur haute situation commerciale et la possession des premières charges municipales de notre cité (1).

Nous arrêterons ici ces notes, qui courent grande chance de n'avoir jamais intéressé que nous, et que nos lecteurs nous reprochent, peut-être depuis longtemps déjà, de n'avoir pas eu le courage d'abréger ; nous espérons cependant qu'ils seront indulgents pour cette faiblesse.

Nous avons parcouru la plupart des villages dont nous citons les noms ; nous avons trouvé fraîcheur et abri sous les descendants de ces grands

(1) Pierre Jacques Aimable Le Vavasseur, premier échevin de Rouen, fils de Pierre Jacques, possesseur du même titre, obtint des lettres de noblesse le 8 juillet 1776, registrées le 20 juillet à la chambre des Comptes. Ses armes étaient *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or*.

hêtres qui donnèrent à Auffay son nom. Et il nous plaisait, en retraçant ces souvenirs et en écrivant ces noms, de ~~laisser~~ comme un témoignage de notre affection à ce coin de la Normandie, l'un des plus riants sur lesquels l'œil du visiteur puisse se reposer, et qui, pour nous au moins, conservera toujours ce prestige d'avoir été témoin des meilleures années de notre âge mur.

ÉTUDE D'ARCHÉOLOGIE ROMAINE

DOMAINES FUNÉRAIRES

PAÏENS ET CHRÉTIENS

PAR M. PAUL ALLARD.

I

Le voyageur qui, il y a seize ou dix-sept siècles, arrivait dans Rome vers le milieu du mois de février avait sous les yeux un spectacle très animé et très étrange. Pendant qu'il suivait, quelques milles avant d'entrer dans la ville, une de ces grandes voies que nous retrouvons aujourd'hui encore bordées de cippes funéraires, de mausolées, d'édifices sépulcraux de toutes les formes, il rencontrait de place en place de petites troupes d'hommes et de femmes couverts de vêtements blancs. Tout signe de tristesse était soigneusement banni de leur costume : ils avaient l'apparence de convives se hâtant vers un festin, non de parents ou d'amis venant pleurer leurs morts. Chacun de ces groupes, cependant, s'arrêtait à la porte

de quelque chapelle sépulcrale, de quelque édifice consacré aux mânes, de quelque enclos renfermant un tombeau. Dans ces asiles du deuil, tout semblait en mouvement. On voyait des esclaves aller et venir ; quelquefois la porte entr'ouverte d'un bâtiment de service laissait apercevoir les fourneaux allumés d'une cuisine ; d'une salle située au-dessus du sépulcre ou d'un appartement contigu sortaient des chants, le son des instruments de musique, la voix confuse de convives nombreux. Si le soir était venu, l'œil du voyageur pouvait apercevoir devant lui comme les lignes de feu d'une grande illumination ; à la lampe solitaire qui brûlait jour et nuit près des sépulcres, d'autres lampes avaient été ajoutées (1) : on eût dit une fête publique. C'en était une en effet : c'était la fête des morts, les *parentalia* (2). Du 13 au 22 février, les parents devaient chaque année venir visiter les tombeaux de famille et les honorer par des sacrifices et des offrandes ; le dernier jour les réunissait dans un cordial banquet (*caristia*), d'où la bonne humeur n'était pas bannie, et auquel, pour parler le langage des inscriptions funéraires elles-mêmes, on devait apporter un visage gai (*hilaris*), une âme qui a déposé toute animosité et toute rancune (*sine querela, sine bile*).

(1) Quand on n'était pas assez riche pour assurer l'entretien de lampes près de son tombeau, on priait quelquefois les passants de se charger de ce pieux office : QVISQ. HVIC TVMVLO POSVIT ARDENTE (m) LVCERNAM, ILLIVS CINERES AVREA TERRA TEGAT Orelli, *Inscript. select.*, 4838.

(2) Guther, *De jure manium*, l. II, ch. 12, p. 128. Paris, 1615, in-4.

A d'autres dates de l'année, le voisinage des tombeaux présentait un aspect semblable, mais plus gracieux et plus poétique. Les visiteurs devaient offrir des fleurs au sépulcre du parent, du patron, de l'ami ou du collègue : en mai, des violettes ; en juin et juillet, des roses ; plus tard même des fruits, les produits de l'automne, *vindemiales*. On se figure aisément l'animation des voies romaines en ces jours-là : les jardiniers cueillant des fleurs dans l'enclos, souvent très vaste et très soigné, qui entourait un riche tombeau ; des esclaves apportant de la campagne des corbeilles pleines de violettes, de roses ou de pampres pour décorer les sépulcres moins opulents ; de place en place, des marchands assis le long de la voie, devant des tables chargées de bouquets et de couronnes, afin que les pauvres gens puissent, eux aussi, se procurer pour leurs morts des fleurs de la saison.

Telle était la façon légère, aimable, superficielle dont les Romains comprenaient le culte des morts. Aux premiers siècles de notre ère, le sens naïf et profond de ces usages s'était depuis longtemps perdu. Le païen sceptique ne savait que penser de l'immortalité de l'âme ; le Romain éclairé avait cessé de croire que les mânes prissent plaisir à respirer l'odeur des mets et le parfum des fleurs (1). Dans ces usages, dans ces rites, il n'y avait plus qu'un souvenir des temps antiques, une coutume léguée par les ancêtres et transmise sans réflexion aux descendants ; ils couvraient d'un voile gracieux le

(1) Lucien, *Charon*, 22.

vide profond des croyances et la diversité des opinions relatives à une autre vie.

Les Romains n'en attachaient pas moins une grande importance à être honorés de la sorte. Aucun peuple n'a moins compris la mort et n'y a plus souvent pensé. Laisser après soi un tombeau magnifique était une des vanités du riche ou du parvenu. Même le petit bourgeois, l'homme du peuple, d'humbles ménages consacraient à ce luxe posthume une partie de leurs économies (1). Il n'y avait pour ainsi dire pas un testament qui ne prévît et n'ordonnât d'avance le culte à rendre au testateur après sa mort. Les célibataires et les *orbi*, si nombreux à Rome sous l'empire, s'efforçaient par tous les moyens de se procurer une famille posthume, afin que leur sépulcre ne demeurât pas délaissé à l'époque des *parentalia*. Tantôt ils affranchissaient leurs esclaves à condition de venir, à des jours fixés, honorer leurs cendres : « Que Saccas, mon esclave, ainsi qu'Eutychia et Irène, mes deux servantes, soient libres, sous la condition que tous les deux mois ils viendront allumer une lampe sur mon tombeau et y célébrer les cérémonies usitées en l'honneur des morts (2). » Tantôt ils léguaient à leurs affranchis des fonds de terre, des capitaux, les obligeant à dépenser une partie des revenus en honneurs funèbres : ils devront faire des libations, des offrandes de fleurs, des festins près du tombeau, à l'époque des *parentalia*, aux *dies*

(1) DONATVS. AVG. LIB. ET. ANNIA. PRIMITIVA. HANC. SEDEM. FRVCTVM. LABORIS. SVI. VIVI. SIBI. POSVERVNT. — Orelli, 4769. INSTANTIA ET LABORIBVS FECIT. Orelli, 4728.

(2) Modestin, au *Digest.*, XL, iv, 44.

violationis, aux *dies rosationis*, au jour anniversaire de la naissance (*dies natalis*) du testateur (1). De riches romains instituaient ainsi comme une garde d'honneur autour de leur tombeau : « Si quelques-uns de ceux dont les noms viennent d'être écrits ne vivent plus quand je mourrai, ou meurent après moi, les survivants éliront à leur place d'autres personnes choisies parmi les plus dignes, afin qu'il n'y en ait jamais moins de trente : et si quelqu'un d'eux ne peut pas être présent (près du tombeau) au jour fixé, il lui sera permis de déléguer un de ses amis pour le représenter au banquet. Les deux clefs du mausolée seront confiées à l'un de mes affranchis et au curateur nommé pour chaque année (2). » Souvent un mourant sans famille léguait une somme d'argent à quelque collège d'artisans ou de gens du peuple, en imposant à ses membres l'obligation de célébrer son *dies natalis*, les *parentalia*, les *rosalia* (3), etc. Une distribution de pièces de monnaie ou de vivres, *sportula*, faite à tous ceux qui avaient pris part aux repas funèbres et aux diverses cérémonies, assurait chaque fois un nombreux concours autour de son tombeau. Une disposition touchante est celle d'un soldat, revenu dans ses foyers, son temps de service expiré, qui laisse aux gens de son village, *paganis*, une certaine somme, à condition de faire servir une partie

(1) Henzen, *Suppl. ad Inscript. Orelli*, 7321. Cf. une inscription de Philippos en Thrace, dans la *Revue archéologique*, t. VI, (1862, p. 323.

(2) Orelli, *Inscript.*, 4366.

(3) Orelli, 4070, 4084, 4088, 4108, 4132; Henzen, 6086, 7336.

du revenu aux offrandes de fleurs d'été et de fleurs d'automne qu'il demande pour sa tombe (1).

Deux testaments, l'un imaginaire, l'autre réel, mettront sous les yeux du lecteur une vive image de ces suprêmes préoccupations des Romains.

Le premier est emprunté à Pétrone. Le discours placé dans la bouche de Trimalchion, au chapitre LXXI de *Satyricon*, semble la reproduction textuelle d'un acte de dernière volonté, il n'y manque, en vérité, que la signature et le sceau des témoins. Après avoir dit que ses esclaves — « ces hommes comme nous, qui ont sucé le même lait que nous » — seront tous affranchis après sa mort, Trimalchion fait à deux d'entre eux un legs particulier : il lègue à l'esclave Philargyre un fonds de terre et sa *contubernalis* (2), à l'esclave Carion une maison (*insula*) avec dispense des droits de mutation (*vicesima*), et un lit garni. Il institue ensuite héritière sa femme Fortunata. Puis il règle d'avance la construction de son tombeau. Celui-ci sera orné de statues et de bas-reliefs : on y verra représentés (comme sur la tombe de Naevoleia Tyche, à Pompéi) des vaisseaux voguant à pleines voiles : le testateur lui-même y sera figuré faisant de libéralités au peuple. La statue de sa femme, celle d'un de ses esclaves décoreront le monument. Au centre il y aura un cadran solaire (*horologium*) (3). L'*area* dans laquelle sera établi le monument aura cent pieds de longueur sur la voie publique et deux

(1) Orelli, 4419.

(2) Cf. Scævola, au *Dig.*, XXXII, III, 41, § 2.

(3) Cf. Orelli, 4517.

cents pieds en profondeur (*in fronte pedes centum, in agro pedes ducenti*). Elle sera plantée de toute espèce d'arbres à fruits et d'un grand nombre de vignes. Un affranchi sera préposé à la garde du tombeau (*ponam unum ex libertis sepulturæ meæ, custodiæ causa*). Trimalchion va jusqu'à dicter les inscriptions qui devront y être placées : l'une à trait à l'intransmissibilité du terrain funéraire : c'est la formule que les marbres antiques nous offrent si souvent : *HOC MONUMENTVM HAEREDEM NON SEQVETVR* (1); l'autre est une longue épitaphe. Dans tout cela il n'y a pas un trait qui ne soit conforme à l'histoire, pas un mot que l'on ne puisse appuyer de nombreux documents épigraphiques : en résumant ici une page de Pétrone, je n'ai omis que les plaisanteries assez maussades dont le discours de son héros est accompagné.

Trimalchion est un parvenu de petite ville que l'on se figurerait aisément habitant une des plus luxueuses maisons de Pompéi : son mausolée ferait bonne figure dans la *via delle tombe*, à peu de distance de la villa de Diomède. Il n'est pas de meilleure condition que Quietus, Faustus ou Restitutus, qui sont enterrés là ; il appartient comme eux à la petite aristocratie municipale des *Augustales*. Le Gallo-Romain dont le testament a été retrouvé en 1863, transcrit, d'après le marbre original, sur un manuscrit du x^e siècle de la bibliothèque de Bâle (2), était certainement d'un

(1) Horace, I *Sat.*, viii, 13; Orelli, 4379, 4389, 4393, 4497, 4456, 4663, 4820; Henzen, 7338.

(2) Voir de Rossi, *Bullett. di archeologia cristiana*, 1863, p. 95. Cf. *Revue archéologique*, t. X (1864), p. 28-49; 115-133.

rang plus élevé. Il habitait Langres, et avait un grand train de maison, si l'on en juge par la description de son équipage de chasse et de pêche, de ses litières, des meubles et vêtements précieux qu'il ordonne de brûler avec lui. Le résumé des dernières dispositions qu'il a dictées achevera de faire connaître ce que les Romains des II^e et III^e siècles entendaient par un tombeau.

Il avait fait commencer le sien de son vivant : il n'impose à son héritier d'autre obligation que de l'achever et de l'embellir. Celui-ci n'avait qu'à suivre les plans laissés par le testateur. En avant du monument est un mausolée de marbre (1), en forme d'autel (*ara*), destiné à contenir les cendres du défunt. Ensuite s'élève l'édifice dédié à sa mémoire, *cella memoriae* (2) : il doit se terminer par une exèdre, sorte d'hémicycle ou d'abside que garniront un lit et des bancs de marbre. Deux images du défunt, l'une en marbre, l'autre en bronze (3), décoreront la *cella*. Les jours où cette espèce de petit temple devra être ouvert, on le garnira de tapis, et l'on fournira des

(1) *Ex lapide Lunensi*, de marbre de Luna, en Étrurie. L'autel du monument funéraire des Domitii, où fut enterré Néron, était fait du même marbre, *Lunensis ara*. Suétone, *Nero*, 50. — Sur le mot *ara* employé dans ce sens, voir Orelli, 4521, 4522, 4826, 8442; Henzen, 7357, 7358; *Corpus inscript. lat.*, t. II, 310, 1293, 1375, 3306, 4315, 4372; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, 1109. Tertullien dit aux païens qu'ils traitent de même leurs morts et leurs dieux; qu'ils élèvent aux uns et aux autres *ædes et aras* (*Apol.*, 53).

(2) Cf. *Cubiculum memoriae*, Henzen, 7360.

(3) Cf. Orelli, 4456; *Corp. insor. lat.*, t. II, 1055, 1065, 1350, 1947, 1951, 1952, 2060, 2130, 2150, 3165, 4920.

coussins, des couvertures et des vêtements pour l'usage des convives. Une porte de marbre le clora (1).

A cet édifice sera joint un terrain planté d'arbres fruitiers. Trois jardiniers (*topiarii*) et leurs élèves les cultiveront, moyennant un salaire fixé par le testateur.

Celui-ci impose à tous ses affranchis des deux sexes, — à ceux qu'il a libérés de l'esclavage pendant sa vie et à ceux qu'il aura rendus libres par son testament, — de faire entre eux, chaque année, une souscription, afin de subvenir, avec l'aide de son héritier, aux frais du festin qu'ils devront célébrer, devant la *cella memoriæ*, à chaque anniversaire de sa naissance. Ils choisiront parmi eux des curateurs (2) chargés de recueillir les cotisations et de sacrifier sur l'autel placé en avant du sépulcre, aux calendes d'avril, de mai, de juin, de juillet, d'août, de septembre et d'octobre.

Le reste du testament est relatif à la nomination d'exécuteurs testamentaires et à la désignation des objets qui devront être déposés sur le bûcher (3).

(1) La porte d'un tombeau de Pompéi est faite de même d'une seule pièce de marbre, dont les sculptures imitent les moulures de panneaux de bois. Voir Mazois, *Ruines de Pompéi*, t. I, pl. xix, fig. 4.

(2) Cf. Orelli, 4366.

(3) Cf. Lucien, *Nigrinus*, 30. Aucun des érudits qui ont commenté à divers points de vue ce testament n'a fait remarquer l'illégalité de la disposition relative aux objets de chasse, de pêche, aux vêtements précieux et aux meubles que le testament ordonne de brûler avec lui. Les jurisconsultes appellent les dispositions de cette nature « d'ineptes volontés des défunts,

Un marbre conservé au musée d'Urbin, publié incorrectement par Fabretti (1), et reproduit d'après un calque exact par M. Michel de Rossi (2), donne l'idée complète d'un domaine funéraire : non-seulement le monument, mais les terrains diversement cultivés et les édifices accessoires qui en dépendent, y sont très clairement indiqués. C'est le plan régulier ou, comme dit une autre inscription, la *forme* de l'édifice sépulcral et de ses annexes, *formas ædificii custodiæ et monumenti* (3). Ce plan, trouvé aux environs de Rome sur la voie Labicane, n'est pas d'une exactitude géométrique absolue : il reproduit le dessin général et indique les mesures : mais ses diverses parties ne sont pas réduites à une échelle commune, et les proportions sont mal observées. A Rome, les archives publiques contenaient, sous l'Empire, le plan cadastral de tous les terrains religieux, civils et sépulcraux existant dans la ville et dans sa banlieue. Il est probable que celui-ci était géométrique, tracé avec une exactitude rigoureuse par les *agrimensores*. Mais, en même temps, les propriétaires faisaient fréquemment graver, sur des tables de pierre ou de marbre, l'iconographie de leur domaine, surtout des domaines funéraires, terrains re-

le fait d'hommes peu intelligents, » (*ineptas voluntates defunctorum... quod homines simplices faciunt*), et déclarent que l'héritier n'est pas obligé de les observer. Ulpien, au *Dig.*, XI, VII, 14, § 5; Marcien, *ibid.*, XXX, I, 113, § 5; Scævola, *ibid.*, XXIV, II, 40, § 2.

(1) Fabretti, *Inscript.*, p. 224.

(2) Dans la *Roma sotterranea*, t. I, 2. partie, p. 57.

(3) *Ibid.*, p. 54.

ligieux, inaliénables, imprescriptibles, dont il était nécessaire que les limites fussent exactement connues du public. Le précieux marbre d'Urbain est sans doute un plan de cette deuxième catégorie ; il dut être placé au-dessus de la porte d'entrée de l'enclos funèbre. Si la proportion géométrique de ses lignes importait peu, l'indication précise de ses dimensions et de sa forme offrait au propriétaire un grand intérêt ; aussi toutes les mesures y sont-elles soigneusement écrites.

Le domaine se composait de deux parties distinctes. La première présentait sur la voie publique un front de 546 pieds : elle avait 523 pieds de profondeur. Un chemin privé la bordait de deux côtés. C'était un enclos de dix arpents. La dimension des enclos funéraires variait à l'infini. Depuis les plus petits, formant des carrés de douze, de seize pieds (1), jusqu'à ceux qui se mesuraient par plusieurs arpents, jusqu'à ceux qui formaient de véritables parcs, il y en avait de toutes les grandeurs et de toutes les formes. Le marbre d'Urbain nous en offre plusieurs exemples : car, sur la lisière du grand domaine dont il contient le plan, il montre de petites *areæ* qui en sont comme la représentation en miniature, et qui avaient été vendues ou concédées par le propriétaire du terrain principal ; c'étaient peut-être des lieux de sépulture donnés par lui à ses affranchis. L'enclos de dix arpents, qui forme la partie principale du domaine, se

(1) Il semble que 30 pieds carrés était la dimension moyenne : Cicéron propose qu'un terrain de cette étendue soit assigné, aux frais de l'État, pour la sépulture de Servius Sulpicius Rufus, mort au service de la république. *Philipp.*, IX, 7.

divisait lui-même en deux portions : l'*area* propre du tombeau, longeant probablement une voie publique, et l'*area* qui en dépendait, *area adjecta monumento*, située derrière la première, mais immédiatement contiguë à celle-ci (1).

Au milieu de ce premier carré était construit le monument. Le plan n'en laisse pas voir la forme exacte : on reconnaît seulement qu'il était de grandes dimensions. Se composait-il d'un seul appartement, comme la « chambre du souvenir, » *cella memoriæ*, décrite dans le testament de Bâle ? Était-ce — comme les tombeaux découverts, en 1857, sur la voie Latine (2) — un édifice à deux étages, (*armarium distegum, monumentum cum ædificio superposito* (3), composé d'un caveau (*hypogaeum*) contenant l'urne ou le sarcophage et éclairé par une lampe (4), et, au-dessus, d'un appartement destiné aux festins et aux sacrifices (*cubiculum superiorem ad confrequentandam memoriam quiescentium* (5) ? Un toit (6) protégeait-il cet

(1) Quelquefois l'*area adjecta* était située devant l'*area* propre du tombeau : une inscription de la villa Patrizzi donne ainsi les dimensions de l'une et de l'autre : **IN FRONTE. PED. XIII. IN AGRO. P. XIII. ET. ANTE. FRONTE. AREA. LONG. XIII. LAT. PED. XII.** *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 54.

(2) Fortunati, *Relazione generale degli scavi e scoperte fatte lungo la via Latina*, Roma, 1859; Beulé, *Fouilles et Découvertes*, t. I, p. 248.

(3) Orelli, 4401, 4549.

(4) *El semper vigilet lucerna nardo* : monument trouvé sur la voie Latine; de Rossi, *Roma Sott.*, t. III, p. 477. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. II, 2102.

(5) *Giornale degli scavi di Pompei*, 1869, t. I, p. 242.

(6) Henzen, 7372.

appartement supérieur, cette salle à manger funèbre (*triclinium, diæta*) ? Cet étage élevé formait-il plutôt, comme les inscriptions l'indiquent souvent, une terrasse (*solarium*), décorée de berceaux et de treilles (*pergula*), où les convives mangeaient en plein air ? Un portique (*porticus, porticationes*) entourait-il l'édifice (1) ? Il est impossible de le dire : l'importance du domaine, le dessin, si informe qu'il soit, du mausolée, la comparaison avec ce que les inscriptions nous révèlent d'autres constructions analogues, permettent seulement de supposer que la *cella memoriæ* figurée sur notre marbre était riche et somptueusement meublée, « quelque chose de grand, » *amplum quid*, selon le mot d'un jurisconsulte (2).

L'enclos qui entourait immédiatement l'édifice principal contenait, à ses deux extrémités, une ligne de bâtiments accessoires. Ils servaient au logement du concierge ou gardien du monument (*taberna custodiæ tutelæque causa, diæta adjuncta januæ custodiæ causa, taberna quæ proxime eum locum est, locus habitationis tutela monumenti*, etc (3). Ils étaient probablement destinés à d'autres usages encore, car le marbre d'Urbain semble indiquer cinq ou six bâtiments de cette nature, appuyés, à droite et à gauche, au mur (*maceria*) qui fermait l'enclos. Peut-être des jardiniers et des hommes de service y étaient-ils aussi logés : peut-être y avait-il là une chambre aux pro-

(1) Orelli, 4433. Cf. Macer, au *Dig.*, XI, viii, 37, § 1.

(2) Macer, l. c.

(3) Orelli, 4085, 4368, 4369, 4371, 4374.

visions (1), un cellier, une cuisine, pour les jours de fête ? Certaines inscriptions indiquent, parmi les dépendances du monument, des bâtiments agricoles (*horreum, nubilare* (2). Le puits ou la citerne (*puteum, cisternæ, piscina* (3), dont il est parlé sur un grand nombre de marbres, pouvait aussi être là.

Ces constructions secondaires différaient, au point de vue légal, de celles qui étaient une dépendance directe et principale du tombeau. Habiter dans ces dernières était considéré comme un sacrilège : le jurisconsulte Paul voit une profanation dans le fait d'établir sa demeure « au-dessus ou à côté du monument, » c'est-à-dire dans les salles accessoires, les *triclinia*, construites soit au-dessus de l'hypogée, soit contre le sépulcre (4). Si les lois n'y eussent pas veillé, que de voyageurs ou de vagabonds eussent pu être tentés de s'installer dans les appartements somptueux qui entouraient quelquefois une tombe écartée ! L'Évangile parle de démoniaques « qui avaient élu domicile dans les monuments (5). » On vit des accusés, des condamnés, y chercher un asile :

(1) Cf. *Gesta purgationis Felicis; Gesta purgationis Cæciliani*, dans Baluze, *Miscellanea*, t. I, p. 20, 22.

(2) Orelli, 4369, 4401.

(3) *Id.*, 4085, 4375, 4377, 4378, 4401, 4456.

(4) *Neque juxta monumentum, neque supra monumentum habitandi jus est; attactu enim conversationis humanæ piaculum admittitur; et qui contra ea fecerit, pro qualitate personæ vel opere publico vel exilio multatur. Pauli Sentent.*, I, XXI, 12.

(5) De monumentis exeuntes (S. Matth., VIII, 28). Qui domicilium habebat in monumentis (S. Marc, V, 2). Neque in domo manebat sed in monumentis (S. Luc, VIII, 27). — A Oorfa, l'ancienne Edesse, les pauvres habitent aujourd'hui encore dans les tombeaux antiques qui existent par centaines autour de la ville. Voir *Journal Officiel*, 21 janv. 1879, p. 429.

les *Actes* de sainte Thècle rapportent que saint Paul, battu de verges et chassé d'Antioche de Pisidie, se réfugia dans un tombeau (1). Un peuple entier put trouver dans les sépulcres des environs de Rome une demeure temporaire. Lors de l'incendie allumé par Néron, la populace romaine, dit Suétone, s'y porta tout entière (2). Mais en dehors des cas de force majeure, comme celui-ci, souiller par la présence d'un vivant la demeure des mânes était considéré comme un fait punissable : l'édit du préteur et le commentaire qui en est donné par Ulpien sont d'accord, sur ce point, avec la sentence de Paul (3). Le conte célèbre de la matrone d'Éphèse montre que l'antiquité n'avait pas tort de faire des travaux publics ou de l'exil la sanction de la religion des tombeaux (4). Les seules dépendances de ceux-ci qu'il fût permis d'habiter étaient les constructions décrites plus haut, et que des inscriptions nous montrent réservées aux gardiens, aux gens de service, aux provisions. Celles-ci n'étaient pas le tombeau lui-même : elles n'étaient que *les communs* du domaine funéraire.

Le premier enclos — l'*area monumenti* — en formait comme la cour d'honneur. Selon l'expression

(1) Ce trait est un de ceux qu'allègue M. Edm. Le Blant pour établir l'antiquité du texte grec de ces *actes*, rempli de détails conformes aux coutumes des anciens, et qui n'eussent pu être imaginés par un écrivain d'époque récente. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 15 février 1878 (dans le *Journal Officiel*, 20 février 1878).

(2) *Ad monumentorum bustorumque deversoria plebe compulsa*. Suétone, *Nero*, 38.

(3) *Dig.*, XLVII, XII, 3, in princip. et § 6.

(4) *Satyricon*, 111, 112.

romaine, c'était le *forum* du tombeau (1). Cet espace n'était point cultivé : il était seulement, comme paraît l'indiquer une ligne de points gravés sur le marbre d'Urbin, entouré, de trois côtés, par une rangée d'arbres à haute tige : le devant restait libre, et sans doute était clos par un mur ou une grille.

Derrière ce premier enclos s'étendait le second, l'*area adjecta monumento*. C'était le jardin (*hortus*, *hortulus*, *pomarium*), si souvent désigné dans les inscriptions (2), et au bon entretien duquel on attachait tant de prix (3). Plusieurs lignes de points symétriquement disposées semblent indiquer qu'il était planté d'arbres formant de longues avenues (*ambulationes*) : il y avait probablement parmi eux des arbres fruitiers, autour desquels s'entrelaçaient des vignes (*vineæ*, *vinicola* (4), destinées à fournir les offrandes d'automne, *vindemiales* : les Romains ne dédaignaient pas d'introduire les arbres à fruits, surtout les vignes, dans les jardins d'agrément (5). Entre les avenues d'arbres de longs carrés, semés de très-petits points, représentent probablement des parterres cultivés : là, les jardiniers, que nous voyons prévus dans le testament de Bâle, soignaient sans doute les violettes qui devaient être offertes en bouquets, en couronnes, en guirlandes, au mois de mai, et les roses qui devaient former l'of-

(1) Cicéron, *De Legibus*, II, 24.

(2) Orelli, 4374, 4417, 4418, 4456, 4519.

(3) HÆC LOCA, DVM VIVANT, LIBEAT BENE CVLTA TVERI. *Id.*, 4517.

(4) *Id.*, 4401, 4456.

(5) Voir la description de la villa de Pline le jeune, *Ep.*, V, 6.

frande de l'été. Ces carrés de fleurs étaient vraisemblablement bordés de buis, comme dans nos anciens jardins *à la française* : telle est du moins l'idée qu'en donne Pline, *xystus concisus in plurimas species, distinctusque buxo* (1). Les deux dernières lignes d'arbres au fond du jardin paraissent, sur le plan, séparées du reste de l'*area* par un mur, qu'une palissade de buis taillé cachait peut-être aux regards (2). Ces lignes d'arbres semblent former une avenue de sortie, car elles aboutissent, sur la gauche, à une porte, près de laquelle est un petit bâtiment, qui pourrait être une loge de concierge.

Parallèlement à cette avenue est un chemin privé (le plan l'appelle *via privata*), qui borde l'*area* sur une longueur de 546 pieds. Ce chemin correspond, d'un côté, avec la voie publique (*via publica*), de l'autre avec un second chemin privé qui longe à droite l'*area*, et vient aboutir à la grande voie sur laquelle se présente le front du monument. Ces chemins indiqués avec tant de soin sur le marbre d'Urbin, le sont de même dans un grand nombre d'inscriptions funéraires, où la mention des servitudes de passage établies par le père de famille ou acquises par lui dans l'intérêt du fonds est toujours faite avec une extrême précision (*iter privatum a via publica, itineraque sunt determinata, itus, actus, aditus, ambitus*) (3). On tenait beaucoup à ce

(1) *Ibid.*

(2) *Omnia maceria muniuntur : hanc gradata buxus operit et substrahit. Ibid.*

(3) Orelli, 4085, 4373, 4378, 4379, 4380. 4381, 4382, 4383, 4391, 4401 ; Henzen, 7338. — Voir Guther, *De jure manium*, l. III, c. 12, p. 442-451.

que l'accès du tombeau fût en tout temps libre et facile : Cicéron reproche à l'affranchi de Sylla qui s'était fait attribuer les biens de S. Roscius la dureté avec laquelle il refusait à celui-ci le droit de passage, *iter*, pour se rendre au tombeau paternel, enclavé dans le domaine usurpé (1). L'enclave n'était pas à craindre pour le domaine que nous décrivons : grâce aux voies publiques dont il était voisin, et aux chemins privés que son propriétaire avait établis, il était facile d'en faire le tour (*ambitus*). Le chemin privé qui passait derrière le jardin ne marquait pas la dernière limite du domaine : celui-ci avait encore d'autres dépendances.

Une troisième *area*, qui était bordée d'un côté par une voie publique sur une longueur de 1783 pieds, faisait suite au monument et au jardin. Le marbre, brisé à cet endroit, ne permet pas d'en voir le dessin exact, et il est impossible d'en calculer l'étendue. Elle avait au moins deux arpents, et vraisemblablement davantage. On y remarque un certain nombre de petits terrains funéraires, limités par des cippes, et probablement, comme je l'ai dit plus haut, concédés par le propriétaire (2). Le reste paraît consister en un terrain marécageux, planté d'osiers ou de roseaux, *harundinetum*. Le voisinage des voies romaines

(1) *Pro Roscio Amerino*, 9. — Il fut plus tard décidé qu'en cas d'enclave d'un tombeau, les magistrats pouvaient contraindre le propriétaire voisin à livrer un passage, moyennant indemnité. Rescrit d'Antonin le Pieux, cité par Ulpien, au *Dig.*, XI, VII, 12. Cf. *Ibid.*, 10; XLVII, XII, 5.

(2) Cf. Orelli, 4553, 4572; Henzen, 5422, 5423; de Rossi, *Roma Sott.* t. I, p. 257; *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 23.

offrait souvent des terrains semblables, car d'autres marbres mentionnent des tombeaux situés à côté d'*harundineta* (1). Un autre terrain marécageux fait partie du même domaine : il est aussi désigné par le mot *harundinetum*, et forme un grand triangle limité par un fossé (*fossa*), le long du chemin privé qui borde le jardin du côté droit.

Tel était au III^e siècle de notre ère l'aspect d'un de ces vastes parcs que l'on rencontrait de place en place le long des voies romaines, encadrant dans la verdure et les fleurs un édifice qui parfois ressemblait plutôt à un château qu'à un sépulcre. Deux siècles plus tard il y avait encore, non-seulement à Rome, mais dans les provinces, des propriétés de cette nature. La Gaule en offrait probablement un grand nombre. Une curieuse lettre de Sidoine Apollinaire dépeint l'une d'elles, située aux environs de Lyon (2). Il raconte à son ami Ériphius qu'après la célébration de l'office divin près du sépulcre de saint Just, évêque de cette ville, une partie des principaux assistants se retirèrent « autour du tombeau du consul Syagrius... Quelques-uns s'assirent sous l'ombrage d'une treille recouverte des pampres verdoyants de la vigne; d'autres s'étendirent sur un vert gazon embaumé du parfum des fleurs (3). » Là, dans le jardin qui entourait le tombeau du consul, cette compagnie d'élite se livra pendant plusieurs

(1) Orelli, 4401.

(2) Sidoine Apollinaire, *Ep.*, V, 17 (éd. Sirmond, Paris, 1652, p. 148 et suiv.).

(3) *Ibid.*, p. 149.

heures au repos, causant, jouant à la paume ou aux dés, faisant des vers. Sidoine, qui n'oublie rien, parle de « la petite maison du portier » située à l'entrée du parc ; il nous montre même le gardien faisant sécher sa lessive (1).

Les terrains funéraires appartenant à certains collèges devaient ressembler à ces riches propriétés privées. La constitution des *collegia* et des *sodalitia* est aujourd'hui bien connue (2). Les uns avaient une origine industrielle ou commerciale : c'étaient des associations d'artisans, assez semblables à nos corporations du moyen-âge. Ils se formaient soit entre gens du même métier ou de métiers analogues, soit entre émigrés du même pays habitant une ville étrangère : par extension, ils se composaient quelquefois de personnes du même quartier, que rassemblait le voisinage plutôt que la similitude d'occupations. Ces collèges pouvaient devenir propriétaires : ils possédaient, en général, un lieu de réunion, *schola*, consacré aux fêtes et aux repas de corps. La plupart d'entre eux avaient soin de pourvoir à la sépulture de leurs membres, soit en supportant les frais de leurs funérailles, soit en leur assurant une place dans un tombeau commun. Un très grand nombre d'associations n'avait même d'autre objet que celui-ci. Elles ne por-

(1) *Ibid.*, p. 150.

(2) Voir une note sur les collèges, Orelli, 4136 ; Mommsen, *De collegiis et sodalitiis Romanorum*, Kiliae, 1843 ; Boissier, *La Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 266-342 ; Northcote et Brownlow, *Rome souterraine* (trad. Paul Allard), 2^e édit., p. 98 et suiv ; et la nouvelle édition de la *Roma sotterranea* anglaise, des mêmes auteurs, t. I, p. 64-78 (Londres, 1879).

taient pas un nom de métier, mais souvent une dénomination pieuse, « les adorateurs de Jupiter, d'Hercule, de Diane, de Sylvain, » etc., *cultores Jovis, Herculis, Dianæ, Sylvani* (1). Quelquefois elles adoptaient un titre qui semblait choisi à dessein pour piquer la curiosité publique : comme cette mystérieuse association « des gens qui vivent ensemble et participent au même repas, » *convictorum qui uno epulo vesci solent*, établie dans une petite ville d'Italie (2).

Parmi ces collèges de diverse origine et de diverse nature, il y en avait de fort riches, il y en avait de fort pauvres. Ces derniers étaient, à certains égards, dans une condition privilégiée. La loi romaine se relâchait, en leur faveur, de la rigoureuse surveillance qu'elle faisait peser sur les associations de toute nature. Il était permis aux petites gens, *tenuioribus*, aux pauvres, aux affranchis, aux esclaves de s'associer en vue de la sépulture commune : ils n'avaient besoin pour cela d'aucune autorisation : on exigeait seulement que leurs réunions périodiques n'eussent lieu qu'une fois par mois (3). Ces humbles sociétés bornaient sans doute leur ambition à devenir propriétaires d'un *columbarium*, ou à acheter de quelque collège formé entre esclaves ou affranchis d'une grande maison le droit de déposer les urnes funéraires de leurs membres dans le *columbarium* construit par celui-ci. Quelquefois même elles n'étaient pas assez riches pour assurer ainsi aux cendres des

(1) Voir Boissier, *Les cultores Deorum*, dans la *Revue archéologique*, t. XXIII (1872), p. 80-94.

(2) Orelli, 4073.

(3) Marcien, au *Dig.*, XLVII, xxii, 1. Cf. Henzen, 6086.

associés une *olla* et une niche funèbre : elles se bornaient alors à payer à la famille du sociétaire défunt une petite somme destinée à subvenir aux frais de funérailles et de sépulture : dans le collège, aujourd'hui célèbre, des *cultores* de Diane et d'Antinoüs, à Lanuvium, le *funeraticium* ne dépassait pas 300 sesterces (soixante francs) (1) : dans un collège d'Espagne il n'était que de 200 sesterces (quarante francs) (2).

D'autres collèges, surtout parmi les corporations industrielles, étaient dans une situation beaucoup plus prospère : leur opulence provenait moins des cotisations des associés que des dons et des legs que recevait la caisse commune. Le plus souvent les auteurs de ces libéralités étaient de grands ou riches personnages, membres honoraires de la société : ils se plaisaient à justifier par leurs libéralités le titre de *patron* qui leur avait été décerné. Souvent, comme je l'ai déjà dit, ils confiaient à la reconnaissance du collège le culte de leur mémoire et de leur tombeau, et faisaient, dans ce but, de riches fondations. Quelquefois aussi un membre ordinaire du collège laissait à celui-ci tout ou partie de sa fortune. Les inscriptions constatant des legs de sommes d'argent faits en faveur des *collegia* ou des *sodalitia* sont fort nombreuses. Beaucoup de ces sociétés possédaient des biens-fonds considérables. Un affranchi de Domitien donne au collège des adorateurs de Sylvain quatre domaines avec leurs métairies, à condition d'offrir des sacrifices pour

(1) Henzen, 6086.

(2) *Corp. inscript. lat.* t. II, 3114. Voir *ibid.*, t. III, 924, une curieuse inscription constatant la banqueroute d'un de ces collèges, établi dans une petite ville de Dacie.

l'empereur et sa famille (1). Un habitant d'une petite ville de la Vénétie, « connaissant la pitié du collège des *centonarii*, » lui lègue un terrain planté et bâti, contigu à son tombeau, à charge de lui rendre des honneurs funèbres. Un autre lègue au collège des marchands de chevaux un terrain destiné à la sépulture des associés, de leurs femmes, de leurs concubines, et de tous leurs descendants, *posterisque eorum omnium et uxoribus concubinisque* (2). Dans certaines de ces sociétés le *funeraticium*, ou somme payée pour les funérailles de chacun de leurs membres, était fort élevé. Ainsi, dans le collège des mesureurs de machines (*mensores machinarii*), à Rome, il montait assez haut pour qu'un de ses membres léguât aux associés la somme à laquelle il eût eu droit à ce titre, afin que l'intérêt de cette somme fût employé aux frais de sacrifices que le collège offrirait à l'anniversaire de sa naissance, à l'époque des *parentalia* et à celle des *rosaria* (3).

Aucune inscription ne nous met à même de reconstituer le plan du domaine funéraire de quel'un de ces collèges : mais on sait que beaucoup d'entre eux étaient propriétaires de sépultures communes (4), et il est probable que l'esprit de corps, si puissant dans ces petites sociétés, ne négligeait rien pour décorer avec magnificence le monument funèbre de leurs membres et le terrain qui en dépendait. A côté des *columbaria* possédés par des confréries de

(1) Henzen, 6085.

(2) Orelli, 4093.

(3) Orelli, 4017.

(4) *Ibid.*, 2399, 2400, 2405, 4073, 4095, 4103, etc.

pauvres gens, il dut y avoir, appartenant à d'opulentes corporations, de beaux domaines plantés, cultivés, bâtis, destinés à des fêtes fréquentes autour du mausolée commun, et dignes de rivaliser avec les édifices et les jardins que le testament de Bâle et le marbre d'Urbin nous ont fait connaître.

II

Des domaines funéraires tels que ceux qui viennent d'être décrits pouvaient être possédés par des chrétiens. Aucune loi n'empêchait ceux-ci d'avoir des propriétés dans les campagnes et dans la banlieue des villes : il leur était facile d'en consacrer quelques parties à des sépultures de famille ou même de collège. Ils pouvaient, comme tous les sujets de l'empire, enterrer leurs morts hors des cités, dans leur champ ou leur jardin. Les terrains qu'ils destinaient à cet usage participaient à la situation légale de tous les domaines funéraires.

Le droit romain divise les immeubles en deux classes : ceux qui étaient *purs* et ceux qui ne l'étaient pas (1). Les législateurs et les jurisconsultes entendent par *locus purus* tout terrain qui peut être librement vendu, donné, transmis par testament, que rien ne soustrait à la condition commune des propriétés immobilières. Un lieu n'est pas *pur*, au contraire, quand il est placé hors du commerce. Les terrains de cette dernière catégorie se subdivisent en consacrés, saints et religieux, *sacer*, *sanctus*, *religiosus* (2).

(1) Ulpien, au *Dig.*, XI, vii, 2, § 4.

(2) *Ibid.*

Un lieu consacré est celui que de certaines cérémonies religieuses ont dédié au culte d'une divinité (1). Un lieu saint est celui que les lois protègent contre les atteintes des particuliers (2). Un lieu religieux est celui qui est abandonné aux dieux Mânes (3). Ces trois sortes d'immeubles rentrent dans la catégorie des choses de droit divin, *res divini juris* : les immeubles ordinaires, les *loci puri*, appartiennent au droit humain, *res humani juris* (4).

Tout lieu dans lequel un cadavre avait été déposé devenait, par ce seul fait, un lieu religieux, sous certaines conditions. Ces conditions étaient de deux sortes : les unes dépendaient du droit pontifical, les autres du droit civil. Selon le droit pontifical, — c'est-à-dire le droit formulé, dans l'ancienne Rome, par le collège des pontifes, et dont ceux-ci étaient les gardiens, — il fallait qu'il y eût *justa sepultura* pour que le tombeau devînt un *locus religiosus*, un lieu vraiment privilégié et retiré du commerce des hommes. Pour qu'il y eût *justa sepultura*, une chose était exigée : que le corps ait été réellement confié à la terre, *inhumatus* (5). Quand, vers la fin de la république, l'habitude de brûler les cadavres fut devenue générale, cette règle dut être éludée : selon l'usage romain, on ne la supprima pas, mais on la tourna.

(1) Gaius. *Instit.*, II, 4.

(2) *Ibid.*, 8; Marcien, au *Dig.*, I, VIII; Ulpien, au *Dig.*, *ib.*, 9, § 3.

(3) Gaius, 2, *Ibid.*, II, 4.

(4) *Ibid.*, 2, 3, 8, 9.

(5) Cicéron, *De legibus*, II, 22. Cf. Bouché-Leclercq, *Les Pontifes de l'ancienne Rome*, p. 150 et suiv.

Pour concilier avec la crémation les prescriptions du rituel, on imagina de mêler un peu de terre aux cendres enfermées dans l'urne, ou d'enterrer un os échappé aux flammes et recueilli sur le bûcher. Le droit civil exigeait, pour l'établissement d'un lieu religieux, une seule chose : que le cadavre ait pû être légitimement déposé dans l'emplacement qui lui était destiné pour tombeau (1). Ainsi, l'inhumation d'un mort dans le champ d'autrui ne conférait pas à ce champ le caractère religieux : le nu-propriétaire ne pouvait pas, par l'enterrement d'un des siens, donner le même caractère au terrain dont un tiers avait l'usufruit : le propriétaire d'un fonds servant ne faisait pas de celui-ci un lieu religieux si, en y établissant une sépulture, il entravait l'exercice de la servitude constituée au profit du fonds dominant (2). En dehors de ces cas, il y avait, comme le définit un rescrit de Marc Aurèle, *justa sepultura* dès que les restes d'un mort avaient été confiés à la terre (3) : « alors, dit Cicéron, le lieu destiné à cet usage devient un vrai sépulcre, et commence à être saisi par la religion, » *quo tempore incipiat sepulchrum esse et religione tenetur* (4).

Tout ce droit, on le comprend, était favorable aux chrétiens : il assurait l'inviolabilité de leurs tombeaux. Ils n'avaient même point à essayer de l'éluder en quelque chose, puisqu'ils avaient horreur de la

(1) Gaius, II, 6.

(2) Ulpien, au *Dig.*, XI, VII, 2. Cf. Guthier, *De jure manium*, l. III, c. 2 et 3; p. 391-403.

(3) Marcien, au *Dig.*, XI, VII, 39.

(4) *De legibus*, II, 2.

crémation des cadavres et que l'inhumation était le seul rite pratiqué par eux (1). En un sens, leurs usages étaient plus conformes que ceux des païens à l'esprit du droit pontifical romain. Ils repoussaient, il est vrai, le culte des Mânes, comme toute idolâtrie : la mention de ces dieux inférieurs ne se trouve jamais ou presque jamais sur leurs épitaphes, et, quand on l'y rencontre (M. de Rossi l'a reconnue trente-cinq fois seulement sur douze mille inscriptions chrétiennes), on ne peut l'attribuer qu'à l'ignorance ou à une distraction du marbrier (2). Mais ni le droit pontifical ni le droit civil n'exigeait cette mention, omise sur un grand nombre de marbres païens. La loi déclarait religieux tout tombeau sans se préoccuper des croyances de celui qui y reposait.

Sur un point, cependant, les chrétiens se trouvaient, quant à leurs sépultures, dans une condition moins favorable que les païens. Le caractère religieux protégeait seulement l'espace occupé par le tombeau lui-même : les terrains qui en dépendaient, jardins, vergers, chemins, édifices accessoires, ne participaient point à ce privilège (3). Un immeuble rempli de sépulcres pouvait être considéré tout entier comme un lieu religieux (4) : mais un immeuble con-

(1) Minucius Felix, *Octavius*, 10.

(2) De Rossi, dans le *Spicilegium Solesmense*, t. III, p. 551 ; Northcote et Brownlow, *Rome souterraine*, trad. franç., p. 88.

(3) Ceise, cité par Ulpien, au *Dig.*, XI, VII, 2, § 5.

(4) Non loci sive agri... recta venditio est, si sepulchra dispersa habet. Guther, *De jure manium*, l. III, c. 4, p. 405. — Cf. Orelli, 4405 : **LOCI VERO SIVE AGRI... QVVM HABEAT PLVRIMA ET DISPERSA LOCIS SEPVLCHRA IVS PER VENDITIONEM TRANSFERRE AD EMPTOREM NON POTVISSIT**.

tenant un seul tombeau ou un petit nombre de tombeaux seulement, était religieux quant à l'espace occupé par ceux-ci, pur, c'est-à-dire aliénable, quant au reste. Il y avait un moyen d'échapper à cette règle, et d'étendre, en quelque sorte, le caractère religieux à l'immeuble entier : mais ce moyen était à l'usage des seuls païens. Ils pouvaient probablement obtenir que les pontifes consacrasent, par des cérémonies que nous ignorons, non-seulement le sépulcre, mais encore une certaine étendue de terrain en dépendant. *Lieu consacré*, LOCUS SACER, est quelquefois inscrit sur des cippes placés aux limites des terrains funéraires païens (1). Une inscription trouvée il y a peu d'années à Pouzzoles parle d'un édifice accessoire qui ne pourra être séparé du *lieu sacré et religieux* dont il dépend (2). Gaius définit un *locus sacer* : « celui qui a été consacré aux divinités supérieures (3), » par opposition au *locus religiosus*, qui est le domaine des Mânes (4). Peut-être, pour obtenir des pontifes qu'ils consacrasent un terrain funéraire, c'est-à-dire que d'un *locus religiosus* ils fissent un *locus sacer*, fallait-il dédier le tombeau à quelqu'une des divinités supérieures, le mettre, en quelque sorte, sous un patronage plus haut que celui des dieux Mânes : plu-

(1) Orelli, 4442 ; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 39, 56 ; *Roma Sott.*, t. III, p. 433 .

(2) TABERNULA AVTEM CVM SVIS SVPERIORIBVS NVLLO MODO AB HOC LOCO SACRO ET RELIGIOSO... SEPARARI POTERIT. *Giornale degli scavi di Pompei*, 1869, t. I, p. 242.

(3) Sacrae sunt (res) quae diis Superis consecratae sunt. Gaius, *Instit.*, II, 4.

(4) Religiosae (res) quae diis Manibus relictæ sunt. *Ibid.*

sieurs inscriptions sont relatives à des tombeaux *consacrés à Diane, à Vénus, à Cybèle, à Cupidon, à la Fortune, à l'Espérance et à la mémoire de . . .* (1). Cependant, d'autres inscriptions parlent de monuments, de terrains entourés d'un mur, *consacrés aux dieux Mânes* (2). Il semble donc assez difficile de dire avec précision en quoi consistait la consécration d'un lieu funéraire : une seule chose est certaine, c'est qu'elle impliquait l'intervention des pontifes et l'accomplissement de cérémonies idolâtriques : elle était, par conséquent, interdite aux chrétiens.

Il ne paraît point que les païens eux-mêmes l'aient souvent demandée, soit qu'elle ne pût avoir lieu sans des cérémonies compliquées et coûteuses, soit plus probablement qu'elle leur parût inutile. Il était facile d'assurer, par testament, à toutes les dépendances d'un tombeau l'inviolabilité que la loi conférait seulement à celui-ci. Donnant ou léguant à des parents, à des amis, à des affranchis, un lieu de sépulture, on pouvait leur retirer, par une disposition appuyée au besoin d'une clause pénale, la faculté d'aliéner même les lieux purs en dépendant, comme les jardins, les champs, les édifices. Une disposition de cette nature était parfaitement licite, et les inscriptions en offrent plusieurs exemples. T. Vettius

(1) FORTVNÆ, SPEI, VENERI ET MEMORIÆ CLAVDIÆ SEMNES SACRVM (Orelli, 4458). SACRVM DEANÆ ET MEMORIÆ JELLIÆ PROCVLÆ (*ibid.*, 4457). SIBI ET ORFITÆ F... VENERI CVPIDINI INFERRORVM (*ibid.*, 4584). (Magnæ) DEÆ DOMINÆ RVFIÆ ÆTERNÆ ARAM ET (L)VCVM CONSECRAVI (4588).

(2) DEFANATIS DIS MANIBVS LOCVM CONSECRAVIT (Orelli, 4352). INTRA CONSÆPTVM MACERIA LOCVS DEIS MANIBVS CONSECRATVS (Henzen, 7345). DIS M. SACRVM. Rottier, *Inscr. de l'Algérie*, 490.

Hermès attache, en quelque sorte, des jardins au service de son tombeau : leur revenu servira aux repas funèbres et aux offrandes de fleurs. « Je défends, dit-il, qu'ils soient jamais aliénés ni partagés(1). » « Si quelqu'un, dit un autre testateur, veut après ma mort vendre ou donner le sépulcre, le monument ou un des édifices qui en dépendent, il paiera une amende de . . . à la caisse des pontifes(2). » Une inscription prévoit le cas où des constructions seraient élevées près du tombeau, où le terrain adjacent serait enclos : quiconque donnerait ou aliénerait les dépendances du monument principal paierait une amende au trésor public, une autre amende au collège des Vestales(3). C'est tout un fonds de terre, le *Vicus Spurianus*, qu'un habitant des environs de Naples a donné pour accessoire à son tombeau : il est couvert de bâtiments (*cum meritoriis*) : il y a même une salle à manger contiguë au monument (*diæta quæ est juncta huic monumento*). Si quelqu'un des héritiers tentait d'aliéner soit la terre, soit les édifices, leur propriété passerait à la ville de Pouzzoles(4). On pouvait échapper ainsi aux lois qui restreignaient au seul emplacement du tombeau le caractère religieux : sans demander que le reste du domaine fût consacré, il suffisait d'une clause insérée dans un testament ou dans un acte de donation pour le retirer tout entier du commerce. Les chrétiens

(1) Orelli, 4417.

(2) *Ibid.*, 4417.

(3) *Ibid.*, 4428.

(4) *Ibid.*, 4430.

pouvaient user librement de cette faculté, et se constituer ainsi des domaines funéraires inaliénables, intransmissibles, et aussi vastes qu'ils pouvaient le désirer.

Les premiers fidèles attachaient une grande importance à ce que les restes des disciples du Christ ne fussent point souillés par le voisinage de cendres profanes : enterrer dans le même tombeau un chrétien et un païen eût été, à leurs yeux, un véritable sacrilège. La loi romaine leur permettait de le prévenir. Il y a, disent les jurisconsultes, deux sortes de sépultures, la sépulture de famille et la sépulture héréditaire (1). Cette dernière devient, après la mort de celui qui l'a fondée, la propriété de son héritier ou de ses héritiers : elle est inaliénable, comme tout lieu religieux, mais transmissible. La sépulture de famille, au contraire, ne devient point la propriété de l'héritier : « Ce monument ne suivra point mon héritier, » disent fréquemment les inscriptions (2). Les membres de la famille y peuvent seuls être enterrés, c'est-à-dire les parents, les affranchis (ils sont de la famille, puisqu'ils portent le *gentilitium* du patron (3),

(1) *Familiaria sepulchra, hereditaria sepulchra*. Gaius, au *Dig.*, XI, vii, 5. Cf. Guther, *De jure manium*, l. III, c. 8 et 9, p. 428-440.

(2) Voir plus haut, p. 342 ; souvent **HEREDEM EXTERVM NON SEQVETVR** ; Fabretti, p. 94, 205 ; Orelli, 4425, 4497, 4509, 4532 ; **HEREDEM EXTRANEVM NON SEQVETVR**, *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 89 ; **VALERE VOLO AB HEREDIBVS MEIS**, Henzen, 7331.

(3) De là cette expression sur les tombeaux que le testateur rend communs à soi et à ses affranchis : **HOC MONVMENTVM NE DE NOMINE EXEAT FAMILIÆ SVÆ** (Orelli, 4386, 4425, 4610 ; Henzen, 7331). **HÆC ÆDICLA ALIVM NOMEN NON SEQVETVR** (Fabretti, p. 95,

l'héritier lui-même : mais ce dernier n'en acquiert pas la propriété, et n'y peut déposer aucun des siens (1). Le testateur a même le droit d'écarter, dans cette catégorie de personnes, qui il voudra : les inscriptions nomment quelquefois tel ou tel affranchi dont les cendres ne pourront pas reposer dans le tombeau de famille (2). Les chrétiens pouvaient, par des clauses analogues, écarter de leur sépulture quiconque n'eût point appartenu à leur religion : et nous savons qu'ils usaient de ce droit. « Marc Antoine Restitutus a fait cet hypogée pour lui-même et pour ceux des siens qui ont foi dans le Seigneur, » dit une inscription (3). Une autre, qui paraît aussi chrétienne, peut se traduire ainsi : « Monument de Valerius Mercurius, de Julitta, de Julianus, de Quintilia Verecunda, de mes affranchis et affranchies et de mes descendants appartenant à ma religion. Deux pieds de terrain en long et en large tout autour de ce monument en dépendent (4). » De pareils tombeaux constituent bien des sépultures de famille

211). — Sur les noms des affranchis, voir Ermanno Ferrero, *Dei Libertini*, Appendice, p. 137 et suiv. (Turin, 1877).

(1) **EXTERÆ FAMILIÆ ADITVS NON DATVR.** Orelli, 4392.

(2) Gruter, 184, 4 ; 862, 5 ; Orelli, 4124 ; Mommsen, *Inscr. regni Neap.*, 6570.

(3) **M. ANTONIVS. RESTVTVS. FECIT. YPOGEVM. SIBI. ET. SVIS. FIDENTIBVS IN. DOMINO.** De Rossi, *Roma Sotterranea*, t. I, p. 109

(4) **MONVMENTVM VALERI MERCVRI ET IVLITTES IVLIANI ET QVINTILLES VERECVNDES LIBERTIS LIBERTABVSQVE POSTERISQVE EORVM AT RELIGIONEM PERTINENTES MEAM. HOC AMPLIVS IN CIRCVITVM CIRCA MONVMENTVM LATI LONGI PER PEDES BINOS QVOD PERTINET AT IPSVM MONVMENT.** *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 54.

telles que les définissent les jurisconsultes : et en même temps ils ont bien le caractère exclusif qui convenait à la pureté scrupuleuse des premiers chrétiens.

Même en temps de persécution, ceux-ci jouissaient, en droit, et presque toujours en fait, d'une complète liberté de sépulture. Ils pouvaient relever les restes de leurs martyrs et les transporter dans le tombeau qu'une piété prévoyante leur avait préparé. « Les corps des suppliciés, dit le jurisconsulte Paul, doivent être délivrés à quiconque les demande pour les ensevelir (1). » Ulpien dit de même : « Les cadavres de ceux qui ont eu la tête tranchée ne doivent point être refusés à leurs parents ; on peut recueillir sur le bûcher et déposer dans un tombeau les cendres et les ossements de ceux qui ont été condamnés au feu (2). » Il ajoute, il est vrai, que quelquefois la permission d'agir ainsi n'est point accordée, surtout dans le cas de condamnation pour crime de lèse-majesté : mais c'est l'exception, *nonnunquam non permittitur* (3). Même l'exil des condamnés ne s'étend pas toujours à leurs restes : on peut obtenir de l'empereur l'autorisation de les rapporter : et Marcien dit que celle-ci est très fréquemment donnée (4).

(1) Paul, au *Dig.*, XLVIII, xxiv, 3.

(2) Ulpien, *ibid.*, 1.

(3) *Ibid.* — Voir, cependant, d'assez nombreux exemples de refus de sépulture dans les actes des martyrs. Le plus célèbre est celui relaté dans la lettre de l'Église de Lyon, en 177 (Eusèbe, *Hist. eccl.*, v, 15, 16) ; la plupart des autres se rapportent à la persécution de Dioclétien.

(4) Marcien, au *Dig.*, XLVIII, xxiv, 2.

C'est ainsi que le pape Pontien, dont l'építaphe originale a été retrouvé edans le cimetière de Calliste, fut ramené, après sa mort, de l'île de Sardaigne, où il avait été déporté : son second successeur, Fabien, après avoir obtenu la permission dont parle le jurisconsulte, fréta un navire, et, accompagné d'un nombreux clergé, alla chercher au lieu de son exil les reliques du confesseur du Christ (1). Les convois funèbres des chrétiens morts au loin, dans la solitude de l'exil ou sous les coups des bourreaux, traversaient librement les provinces et même les villes qui se trouvaient sur leur passage : ceux qui les conduisaient pouvaient invoquer un édit de Septime-Sévère et un rescrit de Marc-Aurèle : ce dernier exige seulement que l'autorisation des autorités locales soit demandée ; il n'est pas probable qu'elle ait jamais été refusée (2). Nous voyons les restes du martyr Boniface rapportés ainsi de Tarse à Rome, où ils sont reçus solennellement (3). Une fois confiés à la terre, les corps des chrétiens demeuraient à l'abri, sinon de toute violence populaire, au moins de toute profanation légale. « Que les cadavres qui ont reçu la juste sépulture, c'est-à-dire qui ont été inhumés, ne soient jamais troublés dans leur repos, » dit un rescrit de Marc-Aurèle (4), qui s'applique à tous sans distinction.

On comprend maintenant comment, à mesure que

(1) De Rossi, *Roma Sott.*, t. II, p. 73-80.

(2) Ulpien, au *Dig.*, XLVII, XII, 3, § 4.

(3) *Vita S. Bonifacii*, dans les *Acta Sanctorum*, Mai, t. III p. 280.

(4) *Dig.*, XI, VII, 3.

la lumière de l'Évangile se répandit dans l'empire, Rome et toutes les grandes villes purent se trouver entourées de tombeaux chrétiens. On comprend aussi comment, peu à peu, naquirent, autour de ces tombeaux, par un développement insensible et spontané, ces étranges et vastes nécropoles auxquelles l'usage donne indistinctement le nom de catacombes. Un riche chrétien possédait dans quelque lieu d'accès facile, sur le bord d'une grande voie, un *prædium* d'assez vaste étendue, consacré à une sépulture de famille, et placé dans les conditions légales que j'ai indiquées. Il offrait dans les dépendances de ce terrain funéraire un asile aux restes de ses frères dans la foi, soit de tous indistinctement, soit de ceux qui lui étaient attachés par les liens de la parenté, de l'amitié, du voisinage, de la fréquentation d'un même lieu de prières. Que de fois l'inscription d'un tombeau païen nous le montre ouvert de même à tels ou à tels des amis du mort, à leurs descendants, à leurs affranchis, ou fait mention de la concession, par vente ou autrement, de telle ou telle partie d'une *area* sépulcrale ! Il était facile à un chrétien d'agir ainsi, et de pratiquer, sous cette forme, cette œuvre de miséricorde corporelle que l'Église primitive recommandait si fortement, enterrer les morts. Il n'avait pas besoin, pour cela, de modifier l'aspect extérieur de son domaine : il pouvait laisser libre le *forum* du tombeau, l'*area* qui entourait immédiatement le sépulcre de famille et se développait autour d'un monument funèbre antérieur peut-être à sa conversion au christianisme ; mais derrière, dans l'*area adjecta monumento*, sous les vignes et les jardins

qui formaient à l'édifice sépulcral comme un gracieux décor de verdure et une noble perspective, il creusait une crypte, avec des corridors et des chambres, de manière à pouvoir y placer de nombreux tombeaux. **A cet hypogée** qu'il n'y avait aucune raison de dissimuler, un escalier souvent monumental, un portail orné de colonnes, donnaient accès : c'était un ornement de plus pour le domaine funéraire. Une seule précaution était nécessaire : avoir soin que les galeries de l'hypogée ne s'étendissent pas au delà des limites de l'*area* : car, en droit romain comme dans notre code, « la propriété du sol emportait la propriété du dessus et du dessous, » et pousser une excavation sous le terrain d'autrui eût été une usurpation.

Ai-je fait ici un tableau de fantaisie ? non ; je viens simplement de décrire un hypogée chrétien de la voie Appienne. Il existait sur cette voie, à deux milles de Rome, au premier siècle de notre ère, un terrain sépulcral formant un quadrilatère de cent pieds en façade (1) et deux cent trente pieds en arrière (*centum pedes in fronte, ducenti triginta pedes in agro*). Un grand édifice funéraire de forme carrée, dont le massif existe encore, s'élevait presque au bord de la voie, au milieu de la ligne de façade. Ce terrain appartenait à une femme de grande famille dont les documents chrétiens nous ont seulement transmis l'*agnomen*, peut-être baptismal, Lucina. Les inscrip-

(1) Cette même mesure fut adoptée pour la base du monument de Cæcilia Metella et pour la façade de l'*area* sépulcrale des Scipions.

tions de diverses époques retrouvées dans les limites de son domaine permettent de penser qu'elle descendait des Cornelii Emilii ou des Cæcilii (1); peut-être était-elle cette célèbre Pomponia Græcina dont Tacite raconte la conversion à une religion étrangère, le jugement domestique, la vie triste et retirée (2) Le *prædium* qui lui appartenait était primitivement divisé, comme celui que nous avons décrit d'après le marbre d'Urbain, en deux parties, l'*area* propre du monument, l'*area adjecta monumento*. La première mesurait cinquante pieds *in agro*, et probablement demeurait vide de constructions et de cultures : la seconde s'étendait en arrière sur une longueur de cent quatre-vingts pieds. Lucine, ou l'un de ses descendants, construisit dans cette dernière *area*, qui était peut-être alors couverte de vignes comme aujourd'hui, un hypogée pour ses parents chrétiens et pour ses frères dans la foi : un vaste escalier conduisant à une porte taillée dans le tuf et ornée de deux pilastres de même matière, donnait accès dans le souterrain. Ce domaine funéraire, avec le monument antique et la crypte chrétienne, était encore une propriété privée, quand une seconde Lucine, probablement descendante de la première, y enterra, vers le milieu du III^e siècle, le pape martyr saint Corneille, peut-être membre de la *gens* Cornelia et son parent. Les travaux de M. de Rossi ont révélé au monde savant et rendu célèbre ce *prædium*

(1) De Rossi, *Roma Sotterranea*, t. I, p. 309 et sq.

(2) *Ann.*, XIII, 32. Voir de Rossi, *l. c.*, t. I, p. 319 ; t. II, p. 282, 363. Cf. *Rome souterraine*, p. 183-186.

des Lucines (1), le type le plus parfait d'une catacombe chrétienne pendant la première phase de son développement, avant son incorporation au domaine de l'Église. Les admirables plans joints par M. Michel de Rossi à l'ouvrage de son frère nous font toucher du doigt le soin que prirent les constructeurs de l'hypogée pour empêcher ses galeries de s'étendre en dehors des limites que l'*area* occupait à la surface du sol (2).

Presque toutes les catacombes eurent ainsi pour origine des domaines privés ouverts par la charité de riches chrétiens à la sépulture de leurs frères. Une Lucine, peut-être celle même dont nous venons de décrire le *prædium* de la voie Appienne, en possède un autre sur la voie d'Ostie, où elle ensevelit avec honneur les restes de saint Paul (3), et un troisième sur la voie Aurélia, où elle enterre les martyrs Processus et Martinien (4). Sur la voie Ardéatine s'élève, dans le *prædium* de Flavia Domitilla, la façade monumentale d'un grand hypogée chrétien (5). Entre la voie Appienne et la voie Ardéatine, sur le bord d'un chemin de traverse qui joint ces deux routes, les Cæcilii chrétiens ouvrent dans leurs terres une crypte que le tombeau d'une martyre de leur famille rend bientôt illustre (6). Un chrétien

(1) De Rossi, *Roma Sott.*, t. I, p. 223-351.

(2) *Ibid.*, t. I, 2^e partie, p. 69 à 78 et tav. xxxii-xxxiii.

(3) Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 109; De Rossi, t. I, p. 207.

(4) Aringhi, t. I, p. 450.

(5) De Rossi. *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 33 et sq.

(6) De Rossi. *Roma Sott.*, t. II, p. 153, 244.

nommé Prætextatus a consacré à la sépulture des fidèles son domaine situé sur la voie Appienne, du côté opposé à l'hypogée de Lucine (1). Les autres voies ne sont pas moins riches en *prædia* funéraires appartenant à des disciples de l'Évangile. C'est, sur la voie Nomentane, celui d'Ostrianus, où saint Pierre a baptisé (2). Sur la même voie, longtemps après, sainte Agnès est enterrée dans le *prædium* de ses parents, et sa sœur de lait Émerentienne a son tombeau sur les confins de ce *prædium* (*juxta prædium in confiniis agelli beatissimæ martyris Agnetis*) (3). La mère de Cornelius Pudens, l'hôte célèbre de saint Pierre, construisit, dans son *prædium* de la voie Salaria, l'hypogée autour duquel se développe le cimetière qui a conservé le nom de Priscille (4). Sur la voie Salaria Nova, sainte Hilaria est enterrée dans son jardin (*in horto Hilariae*), avec son mari et ses deux fils (5) : sur la même voie, le chrétien Thrason — *vir christianissimus, potens, et facultatibus locuples* — ensevelit dans son *prædium* les corps des martyrs Saturnius et Sisinninus (6). La matrone Théon dépose dans son jardin de la voie d'Ostie (*in horto Theonis*) les restes du martyr Timothée (7). La chrétienne Eugenia consacre son *prædium* de la voie Latine à la sépulture de nombreux mar-

(1) Aringhi, t. I, p. 476.

(2) De Rossi, t. I, p. 189.

(3) Aringhi, t. II, p. 152; de Rossi, t. I, p. 207.

(4) Aringhi, t. II, p. 217.

(5) Aringhi, t. II, p. 121; de Rossi, t. I, p. 207.

(6) Aringhi, t. II, p. 232.

(7) Aringhi, t. I, p. 437; de Rossi, t. I, p. 207.

tyrs (1). Le cimetière de Cyriaque, sur la voie Tiburtine, a pour origine le *prædium* d'une veuve de ce nom (2). A seize milles de Rome, la matrone Justa ensevelit dans son domaine de la voie Nomentane le martyr Restitutus (3). Le cimetière de saint Nicomède, sur la même voie, a pour origine le jardin du chrétien Juste (*in horto Justi*) (4). Hors de Rome les appellations données aux antiques cimetières chrétiens montrent clairement que leur noyau primitif est une propriété privée. En Afrique, *area* est le terme consacré. Tertullien parle de *areis sepulturarum nostrarum* (5). On connaît l'*area* du *procurator* Macrobius Candidianus (6), l'*area* d'Evelpius (7) : à Aptonge, « l'*area* où les chrétiens se réunissent pour prier (8) ; » à Cirta, « l'*area* des martyrs (9). » L'Africain Montanus, à Carthage, sur le point d'être mis à mort, ordonne que, dans l'*area* commune, une place soit réservée, au milieu des martyrs, pour Flavien, qui doit périr deux jours après (10). *Area* se trouve aussi en

(1) Aringhi, t. II, p. 5.

(2) *Ib.*, t. II, p. 125.

(3) *Ib.*, t. II, p. 751.

(4) *Ib.*, t. II, p. 117 ; de Rossi, t. I, p. 207.

(5) *Ad Scapulam*, 3.

(6) *Acta procursularia S. Cypriani*, dans Ruinart, *Acta martyrum sincera* (Paris. 1689), p. 219.

(7) *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 28 ; Renier, *Inscr. de l'Algérie*, 4025.

(8) *Area* ubi orationes facitis. *Gesta purgationis Felicis*, dans Baluze, *Miscellanea*, t. I, p. 20.

(9) *Area* martyrum. *Gesta purgationis Cæciliani*, *ibid.*, t. I, p. 24.

(10) Sed et in medio eorum in *area* solum servari jussit, u

Italie : par exemple, en Ombrie, l'*area* de Vindicianus(1). Ailleurs, le terme choisi est jardin : à Milan, le jardin de Philippe, *hortus Philippi*(2); à Salone, le jardin de Métrodore, *in orto Metrodori*(3). Les actes du martyr Philippe, évêque d'Héraclée, nous donnent la description de la villa où son corps reçut une sépulture au moins temporaire. Elle était située à douze milles d'Adrianopolis : « c'était un domaine rempli de fontaines, orné de bosquets, couvert de moissons et de vignes(4). » Les premiers chrétiens devaient aimer à creuser ainsi, pour eux et leurs frères, le lieu du dernier repos sous la verdure et les fleurs : ils se souvenaient que Jésus Christ, pendant son court séjour au tombeau, avait voulu reposer dans un lieu semblable : *in horto monumentum novum*, dit saint Jean(5). « Nous avons choisi pour retraite un sarcophage dans nos jardins, » dit de même l'inscription funéraire de deux époux chrétiens(6). Les principales catacombes se développèrent autour d'un tombeau pareil à celui de Jésus-Christ.

Il ne faut pas croire que ces jardins fussent moins bien entretenus par les chrétiens que par les païens

nec sepulturæ consortio privaretur (Flavianus). *Passio SS. Montani, Leucii*, etc., I, 8, dans Ruinart, p. 239.

(1) *Bull. di arch. crist.*, 1871, p. 93.

(2) *Ibid.*, 1864, p. 29.

(3) *Corp. inscr. lat.*, t. III, 2207.

(4) Ea possessio et fontibus abundabat, et nemore ornata et messibus et vineis. *Passio S. Philippi*, 15, dans Ruinart, *Acta sincera*, p. 453.

(5) S. Jean, XIX, 41.

(6) IN SARCOPHAGO IN HORTVLIS NOSTRIS SECESSIMVS. Gruter, 1059, 6.

L'Église primitive ne repoussait aucun des dons de Dieu : tout ce qui est aimable, dit saint Paul, était de son domaine (1) : elle se plaisait à orner de fleurs ses deuils et ses fêtes. Les premiers chrétiens n'observaient pas les rites païens de la *violatio*, de la *rosatio*, des *vindemiales* ; ils ne tressaient pas pour leurs têtes ou pour les tombes de leurs frères des couronnes de fleurs, afin de ne pas ressembler aux idolâtres (2) : mais ils en aimaient cependant la grâce et le parfum. « Je n'achète point de couronnes de fleurs, dit Tertullien, mais j'achète des fleurs : et que vous importe ce que j'en fais ? Je les aime mieux quand elles ne sont pas liées, quand elles se répandent librement, quand elles tombent et semblent errer de tous côtés (3). » Ils se plaisaient à renouveler, dit Prudence, les violettes et les feuillages verts sur le sépulcre de leurs morts (4) : ils aimaient à chercher sous la glace fondante, dans les tièdes hivers des pays chauds, les premiers crocus, les premières pousses de verdure ou de fleurs, pour les y déposer (5). Ils faisaient, par dévotion, toucher des fleurs aux reliques des saints (6). Ils plaçaient des fleurs sur les autels (7). Rien n'indique qu'ils aient changé la destination du champ de roses que Constantin attacha

(1) *Philipp.* IV, 8.

(2) Tertullien, *Apolog.*, 42 ; Minucius Felix, *Octavius*.

(3) Tertullien, *l. c.*

(4) Prudence, *Cathem.*, X, 169, 170.

(5) Id., *Péristeph.*, III, 201-205.

(6) S. Augustin, *De civ. Dei*, XXII, 8.

(7) *Ibid.*

comme dépendance au cimetière de Balbina (1) : ils purent creuser au-dessous des galeries funéraires sans altérer le gracieux aspect de la superficie. Comme les païens, ils se plaisaient à couvrir leurs chambres sépulcrales de peintures décoratives donnant l'illusion d'un verger ou d'un jardin. Le corridor que l'on trouve en entrant dans l'hypogée de Domitille est orné d'une belle vigne qui rampe sur ses voûtes, se répand sur ses murailles avec la souplesse et l'abandon de la nature. Un escalier de la catacombe de Thrason était décoré de stucs dont les reliefs figuraient des raisins et des pampres. Des vignes, des guirlandes de fleurs et de fruits, au milieu desquelles volent joyeusement des oiseaux, ornent le fond de nombreux *arcosolia*, les voûtes et les murailles de nombreuses chambres. Bien souvent des fleurs fraîches durent mêler leur éclat et leur parfum à ces élégantes décorations ; les jardins de Théon, de Juste, d'Hilaria, de Philippe ou de Métrodore ne se transformèrent sans doute pas en des champs stériles après que les chrétiens eurent creusé au-dessous d'eux des cryptes décorées souvent avec tant d'art et un art si souriant.

(1) Constantinus Augustus obtulit basilicæ, quam cœmeterium constituit via ardeatina, *fundum rosarium* cum omni agro campestri præstantem solidos XL. *Lib. pont.*, in Marco, § 3.

RICHER, POÈTE NORMAND,

XVIII^e SIÈCLE,

PAR M. DECORDE.

La littérature subit assez souvent les caprices de la mode. Tel genre littéraire qui a fait les délices d'une époque est, à une autre époque, tout à fait abandonné et paraît même ridicule. Le goût se modifie suivant les âges, et la réputation des auteurs reçoit le contre-coup de ces variations du goût.

Ces réflexions me venaient à l'esprit en parcourant deux petits volumes in-12 publiés, dans la première moitié du XVIII^e siècle, par un poète normand dont le nom est aujourd'hui peu connu et dont les œuvres ne se trouvent même pas dans la bibliothèque publique de notre ville, où il semble cependant que tout ce qui touche à l'histoire littéraire locale devrait se rencontrer.

Richer, c'est l'auteur dont je veux parler, est né à Longueil, canton d'Offranville, dans le pays de Caux, en 1685. Ce fut à la fois un érudit et un poète. Comme érudit, on lui doit une *vie de Virgile*, une

autre de Mécène et une autre d'Esopé, qui prouvent qu'il avait fait une étude très approfondie des littératures latine et grecque. Comme poète, il a fait paraître, de 1717 à 1748, époque de sa mort, des traductions en vers français des *Héroïdes* d'Ovide, et des *Eglogues* de Virgile; deux tragédies en vers : *Sabinus* et *la Vengeance de Coriolan*, dont la première fut représentée, à Paris, sur le Théâtre-Français, et enfin un recueil de Fables, qui eut jusqu'à quatre éditions.

Je n'ai pu me procurer à Rouen ni les tragédies ni la traduction des *Héroïdes*. Je dois la communication des Fables et de la traduction des *Eglogues* à la complaisance de notre nouveau confrère, M. Lormier, qui n'est pas bibliophile pour lui seul, mais qui est toujours prêt à mettre à la disposition de ses amis les trésors de sa riche bibliothèque, avec autant de largesse que d'aménité. Les fables seules peuvent d'ailleurs, au dire de tous les critiques, sauver de l'oubli la mémoire de notre poète, et cette opinion paraît bien fondée, si l'on considère que, de l'aveu de ses biographes, sa tragédie de *Sabinus* n'eut que sept représentations, et si l'on peut juger, ce qui semble assez naturel, de sa traduction des *Héroïdes* par celle des *Eglogues*.

La versification des *Eglogues* est faible et trainante. C'est une longue paraphrase, bien plus qu'une traduction. L'auteur lui-même, dans l'avertissement au public, déclare qu'il ne la donne que « comme une
« copie assez ressemblante à l'original. Je me suis
« même hasardé, dit-il, d'ajouter du mien dans quel-
« ques endroits. Le lecteur jugera si j'ai eu tort de

« le faire. Enfin, remarquant que tous ces traits d'a-
« mour de bergers qui règnent dans plusieurs
« Eglogues pourraient déplaire, j'ai substitué dans
« tous les endroits des noms de bergères à celui des
« bergers, pour rectifier la passion; tellement que la
« seconde Eglogue qui, dans Virgile, a pour titre
« *Alexis*, porte le nom de *Clymène* dans ma traduc-
« tion. »

On comprend qu'avec ce système la traduction de Richer serait tout au plus une belle infidèle. Publiée en 1717, il la dédia au Roi, « espérant, dit-il dans
« l'épître dédicatoire, qu'elle obtiendra de sa Majesté
« un regard favorable, puisque le soleil, qui est le
« roi des astres, ne répand pas moins ses rayons sur
« les cabanes des pasteurs que sur les palais les
« plus magnifiques. »

Les temps et les styles sont aujourd'hui bien changés; les épîtres dédicatoires sont encore plus surannées que les églogues; mais au temps de Richer elles étaient de mode, et notre auteur y recourt volontiers, soit en prose, soit en vers.

Richer avait été reçu avocat au Parlement de Normandie. Il prend toujours ce titre dans les éditions de ses œuvres publiées de son vivant. J'ai cherché cependant vainement son nom sur les tableaux imprimés du Collège des Avocats au Parlement de Rouen que j'ai pu retrouver. Peut-être a-t-il été seulement inscrit sur la feuille de deux ans réservée aux avocats stagiaires et qui n'était pas imprimée. Dans tous les cas, il n'a dû faire qu'un assez court séjour au barreau. Son goût pour la littérature l'en éloignait. Il

dut en être détourné aussi par un procès personnel qu'il eut à soutenir et auquel il fait allusion dans une épître publiée en 1717, avec quelques poésies fugitives, dans son édition des *Eglogues*.

Le Destin (y dit-il), contraire à mes désirs,
Me cause, à tous moments, de nouveaux déplaisirs.
Mille procès affreux, où sa haine m'engage,
Me font passer mes jours dans un dur esclavage.
Il faut plaider sans cesse ou bien solliciter ;
Je passe quelquefois huit jours sans débotter
Pour sauver du naufrage un revenu bien mince
Qui fixe mon exil au fond d'une province,
Dans de larges marais, près d'une triste mer,
Dont les noires vapeurs ont empoisonné l'air.

(*Eglogues*, p. 148).

Une note de l'auteur nous apprend que ces larges marais et cette triste mer désignent son pays natal, Longueil, près de Dieppe. C'est assez dire que le traducteur des *Eglogues* n'aimait guère la campagne. Même dans ses fables, ses tableaux des champs n'ont rien de bien naturel. Il lui faut une campagne de convention, peuplée de faunes, de nymphes et de sylvains.

Avec cette tendance d'esprit et le dégoût de la procédure, il n'est guères étonnant qu'il ait abandonné de bonne heure le Palais et la province pour aller se fixer à Paris et s'y occuper uniquement de littérature. On reconnaît, du reste, dans plusieurs parties de ses œuvres, le transfuge du Palais. Tantôt ce sont les termes de pratique qui se retrouvent sous sa plume. Ainsi, dans la fable 3^e du livre XI, *le Renard et la Volaille*, il dit :

Qu'un Oison concluant appelle *a minima*.

Dans la fable 16^e du livre III, *la Canne, l'Oison et le Cormoran*, où il refait, mais avec bien moins de succès, *l'Huitre et les Plaideurs*, de La Fontaine, le Cormoran, pris pour arbitre, dit à ses deux justiciables :

Amis, la forme vous oblige
De séquestrer d'abord la cause du litige.

Tantôt c'est l'avocat mécontent ou le plaideur débouté de sa demande qui se vengent par des épigrammes. Témoin la fable *du Chien, du Mouton et du Renard*, livre V, fable 7, dont la morale est celle-ci :

Le juge patelin fait sa cour au plus fort ;
Chez lui le faible a toujours tort.

Et cette petite pièce sur *la Salle du Palais* :

Quel est ce grand édifice,
Demandait avec malice
Un vieux plaideur, l'autre jour ?
On répondit : C'est la Cour
Ou le Palais de Justice.
Vous vous trompez, mes enfants,
Dit-il, poursuivant sa course,
Je n'y trouve que des gens
Qui me demandent la bourse.

(Poésies diverses imprimées à la suite des
Eglogues de Virgile, page 156.)

Tous les biographes s'accordent à dire que les talents de Richer, sa modestie et la douceur de son

caractère lui firent acquérir de nombreuses amitiés. Plusieurs de ses fables sont en effet adressées à des hommes de lettres ou à des savants avec lesquels il était en relations intimes. D'autres sont dédiées à quelques grands personnages, comme le premier président au Parlement de Normandie, Camus de Pont-Carré; le duc de Montmorency, le prince de Conti. Une note imprimée à la page 178, édition de 1748, fait connaître qu'en 1741 le Dauphin, auquel il avait dédié sa fable du *Solitaire et de l'Importun*, la fit écrire et placer dans ses appartements.

Ce sont, au surplus, ses fables qui ont fait, en son temps, la réputation littéraire de Richer. Le recueil en est assez considérable. Comme celui de La Fontaine, il est divisé en douze livres et comprend deux cent cinquante fables. C'est une douzaine de plus que La Fontaine. Venant après son illustre devancier, l'œuvre de Richer eût certainement gagné à être plus restreinte. Il se répète trop souvent et la même moralité se reproduit maintes fois sous sa plume sans que le mérite des détails ou le charme du style compensent suffisamment ces redites. Dès la fin du XVIII^e siècle, elles étaient déjà bien oubliées, car La Harpe n'en fait pas même mention dans son *Cours de littérature*, et les *Leçons de littérature et de morale*, de Noël et Chapsal n'en reproduisent qu'une seule, le *Miroir* (livre II, fable 14).

Je trouve dans la *Nouvelle Bibliothèque d'un homme de lettres*, de Chaudon et Delaporte, qui parut en 1777, une appréciation qui me paraît fort exacte de l'œuvre de notre poète. « Richer, disent ces auteurs, malgré la faiblesse de sa poésie, qui est tou-

« jours terre à terre et d'une imagination d'ailleurs
« peu riante, a plus approché de La Fontaine que
« tous ses prédécesseurs. » A cette date, Florian
n'avait pas encore publié ses fables, et cet autre
émule de La Fontaine laisse Richer bien loin der-
rière lui. J'ajouterai à cette appréciation que Richer
prend quelquefois ses sujets trop bas, que son style
s'en ressent et est parfois trivial. En général, il est
peu châtié et il manque d'élévation.

Ce n'est pas à dire cependant qu'il soit sans mé-
rite. Sans lui accorder, comme le fait son ami Titon
du Tillet, une place élevée sur le Parnasse français,
un assez grand nombre de ses fables se lit avec in-
térêt. Il y a souvent de l'esprit et du trait.

On peut être surpris que Normand de naissance
et ancien avocat au Parlement, il n'ait point été en-
gagé par Cideville à faire partie de l'Académie de
Rouen, à titre de correspondant, lors de sa fondation
en 1744, comme ses compatriotes, l'abbé Du Resnel
et Fontenelle. L'exemplaire de la *Description du Par-
nasse français* de Titon du Tillet, 1760, où il est ques-
tion de Richer et que j'ai consulté à la Bibliothèque
de la ville, porte, à la première page, l'inscription
manuscrite suivante :

Académie des Sciences, Belles-Lettres
et Beaux-Arts de Rouen.

De la part de l'auteur,
son confrère et très humble et très obéissant serviteur,
TITON DU TILLET.

C'est une des épaves de l'ancienne bibliothèque de
l'Académie. Mais nous n'avons rien de Richer.

J'ai cherché à me rendre compte, par l'étude des Fables, de la tendance particulière de son caractère et de son esprit. Je trouve dans quelques-unes de nobles pensées exprimées en beaux vers.

C'est, par exemple, dans *les Oiseaux qui élisent un Roi*, livre 6, fable X :

La vertu fait les vrais monarques.

Dans *Les deux Chiens et le Chat*, livre 8, fable XIV :

La haine veille et l'amitié s'endort.

Dans *Les deux Hirondelles*, livre 11, fable IV :

Rien ne fait oublier l'amour de la patrie.

Adieu, dit le Cheval, partant pour la guerre, à Dom Pourceau, qui, vautre paresseusement dans sa fange, le raille d'aller de gaieté de cœur s'exposer à périr :

Adieu, l'on ne meurt point quand on meurt avec gloire.
(*Le Cheval et le Cochon*, livre 2, fable XIX.)

Abordant un autre ordre d'idées, il déclare dans *l'Oranger et le Chêne*, livre 1, fable XVIII, que :

La puissance des grands aux beaux-arts est utile,

Et nous avons vu par ses dédicaces que, conformément d'ailleurs à l'usage alors reçu dans le monde des lettres, il aimait assez à rechercher la faveur des grands. Mais il a dû sous ce rapport éprouver par-

fois des mécomptes, car il est loin de professer toujours pour eux le même respect.

Ainsi, dans *le Sapin et le Myrte*, livre 5, fable X, il trouve, au contraire, que

Nos plus grands protecteurs sont les plus dangereux.

Dans *le Palmier et l'If*, livre 7, fable XII, il présente l'image des petits opprimés par les grands, et dans *l'Aigle et le Rat*, livre 7, fable V :

L'orgueil d'un grand seigneur,
Qui jouit du bienfait et hait le bienfaiteur.

Aussi ne paraît-il pas disposé à se courber devant eux. S'il signale, à deux reprises, livre 2, fable X, *le Lion, l'Ane et le Renard*, et livre 6, fable II, *le Lion et le petit Chien*, qu'on ne réussit auprès d'eux que par la flatterie, telle n'est pas cependant la conduite qu'il engage à tenir. Grands de la terre, dit-il dans *l'Homme et le Soleil*, livre 10, fable XV :

Grands de la terre, espèce d'immortels,
Votre humeur superbe et légère
Maltraite ainsi souvent qui vous révère :
Fou qui vous dresse des autels!

Et ailleurs, livre 8, fable X, *Les Echasses* :

Nous admirons ainsi de loin maint grand seigneur,
Qui de près n'est qu'un nain monté sur des échasses.

On sent à ces saillies mordantes que Richer est sorti du tiers-Etat et qu'il a conservé l'indépendance

ordinaire au barreau. C'est assez le propre des fabulistes, et la même liberté d'appréciation se trouve également dans La Fontaine et dans Florian. C'est là, du reste, un des sujets sur lesquels Richer revient le plus volontiers. On le rencontre avec des formes variées dans *les Etoiles et le Soleil*, livre 8, fable XVII; *le Lion et la Mouche*, livre 9, fable VI, et dans quelques autres encore. Il en résulte nécessairement un peu de monotonie qu'il lui eût été facile d'éviter.

Comme tous les poètes, Richer est fort sensible à la critique, et il se venge des Zoïles par ses fables.

Sur le Parnasse il est mainte chenille ;
Insectes importuns, venimeux et mordants ;
Ils ne respectent rien, plus un ouvrage brille,
Plus sa beauté l'expose à leurs caustiques dents.

(*L'Abeille et la Chenille*, liv. 8, fable XII.)

Vous possédez en vain, dit-il encore, dans *le Rossignol, le Corbeau et le Hibou*, livre 2, fable XVIII :

Vous possédez en vain les talents les plus beaux,
Vous trouverez toujours des hiboux, des corbeaux.

Et dans *les Grenouilles*, livre 9, fable XII, paraphrasant le vers de Boileau :

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

Il représente deux grenouilles qui se félicitent mutuellement de la beauté de leurs chants et termine par cette moralité :

Ainsi deux sots s'entr'applaudissent.

Je pourrais multiplier ces citations, car Richer y revient avec complaisance, et c'est encore un thème qui est souvent reproduit. Mais je m'aperçois qu'avec ces fragments écourtés, je ne vous donne pas sans doute une idée suffisante de la manière de notre poète, et vous m'approuverez, je l'espère, de terminer cette étude par la lecture de deux fables, l'une qui peut très bien encore s'appliquer aux politiques de notre temps; l'autre qui retrace une petite scène bien posée et bien décrite.

Le Soleil couchant et la Pleine Lune,

Livre 11, fable X.

Phébus, à la fin de son tour,
S'allait coucher dans le sein d'Amphitrite.
La splendeur de l'astre du jour
S'affaiblissait. La Lune, à l'opposite,
Montant sur l'horizon, paraissait dans son plein.
Un payen prosterné ne fut pas incertain
A quel astre il rendrait hommage :
La Lune emporta l'avantage ;
Il tourna le dos au Soleil,

Du politique c'est l'image :
Il fait de même en cas pareil.

Voici l'autre fable :

Le Singe et le Savetier,

Livre 5, fable XVII.

Bertrand, animal domestique,
Était voisin d'un savetier :
Un beau jour qu'il ne vit personne à la boutique,
Notre singe voulut, pour se désennuyer,

Se mêler aussi du métier.
Ses pareils, fourrés de malice,
En toute occasion font niche au genre humain.
Le voilà donc en exercice,
Assis, et le tranchet en main,
Qui du cuir fait mainte aiguillette,
Puis s'enfuit après un tel tour.
L'artisan, chez lui de retour,
Ne croyait pas trouver cette besogne faite.
A l'œuvre on connaît l'ouvrier ;
Et Bertrand seul dans son quartier
Est capable du fait : telle est sa conjecture.
Il n'est besoin, dit-il, de courir au devin ;
C'est toi, singe maudit, ah ! de par saint Crépin,
Tu le payeras et dans peu, je le jure,
Ou bien j'y perdrai mon latin.
L'occasion fut peu de temps à naître.
Après quelques instants, ayant vu reparaitre
Le magot, dont les yeux étaient sur lui fixés,
Alors notre savetier George
Se passe plusieurs fois le tranchet sur la gorge,
Mais par le dos, cela s'entend assez,
Puis s'absente à dessein. Le singe eut la manie
De répéter cette cérémonie.
Un vaurien quelquefois se prend au trébuchet :
D'un autre sens que George il tourna le tranchet,
Ainsi finit la comédie.

RÉFLEXIONS

SUR

L'APPLICATION DE LA LOI RELATIVE AU VAGABONDAGE,

PAR M. HOMBERG.

MESSIEURS,

L'étude, approfondie que j'ai faite de la question du vagabondage m'a suggéré, sur l'application de la loi du 5 juin 1875, quelques réflexions que je désire vous soumettre.

Les avantages de l'emprisonnement cellulaire ne sont plus à discuter. Personne ne les conteste. Seulement, à côté de ces avantages, il existe des inconvénients également certains et c'est la balance entre ces avantages et ces inconvénients qui a fait si longtemps hésiter sur la question que vient de trancher la loi de 1875.

L'incarcération étant une peine appliquée indistinc-

tement à tous les délinquants, quelque soit la classe de la population à laquelle ils appartiennent, quelque soit aussi leur tempérament physique et moral, les conséquences de l'isolement ne pourront être les mêmes pour chacun d'eux. A l'égard des uns, il sera un adoucissement ; à l'égard des autres, une aggravation.

Tant que cette aggravation ne dépassera pas certaines limites, il n'y aura pas lieu de s'en émouvoir. Plus la peine aura été difficile à supporter, plus elle fera craindre la récidive ; mais une condamnation à l'emprisonnement n'est pas une condamnation à mort, et, si l'isolement devait amener le suicide ou la folie, il dépasserait le but que doit se proposer la justice répressive.

Hé bien ! je vous prie de vouloir bien réfléchir sur les conséquences de l'incarcération dans certaines circonstances.

Un homme, riche ou pauvre, mais *domicilié*, est entouré d'une famille au sein de laquelle il trouve les jouissances du cœur. C'est peut-être par un excès de tendresse pour son épouse, pour ses enfants, afin d'augmenter leur bien être ou de les sauver de la misère, qu'il s'est rendu coupable.

Il va être arraché à ces objets de son affection que, peut être, son travail faisait vivre et que son absence laissera sans soutien et sans moyens d'existence.

Jusqu'à ce jour, il jouissait de l'estime publique, ses affaires prospéraient. Tout à coup, il se voit flétri et ruiné ; son chagrin est voisin du désespoir. Si, avec ses sombres idées, vous l'enfermez, vous l'isolez ; si vous ne lui accordez pas, je pourrais dire : vous ne lui imposez pas les distractions forcées de la

vie en commun, n'avez-vous pas à craindre pour lui ce tétanos moral qu'entraîne l'excès de la douleur ?

On le redoute et ce n'est peut-être pas sans raison.

A côté de l'homme *domicilié*, plaçons le vagabond.

Celui-ci ne rompt aucun lien, ne dit adieu à personne en entrant en prison.

Ses parents l'ont abandonné ; des amis, il n'en a pas. Il ne connaît même pas ces relations de voisinage et de compagnonage que lui auraient donné un domicile fixe et régulier ; l'opinion publique lui est indifférente, les jouissances du cœur et de l'esprit lui sont étrangères.

Pour vivre sans travailler, il s'est habitué aux plus dures privations. Se nourrissant de fragments de légumes ramassés au coin des bornes, couchant dans des escaliers ou sur le pavé des rues, grelottant l'hiver sous de sales vêtements de toile, dévoré par la vermine..., le régime de la prison lui donnera un bien-être relatif.

Prendre un bain, se vêtir de laine, être chauffé l'hiver, coucher dans un lit, manger de la soupe, toutes ces choses, qu'il n'a pas au dehors, sont pour lui des jouissances qui lui font se résigner aisément à la privation de sa liberté ; d'autant plus aisément que le sentiment qui nous fait aimer à nous sentir libres, à jouir des beaux spectacles de la nature demande une certaine éducation de l'esprit, une certaine élévation du cœur que le vagabond ne connaît pas.

Les vagabonds supporteront aisément la cellule, et la cellule les punira, tandis que l'emprisonnement en commun les punit si peu qu'on les voit souvent com-

mettre un délit et se faire arrêter volontairement pour entrer en prison.

J'ai constaté que plus de la moitié des condamnés pour rupture de ban s'étaient présentés aux gendarmes ou aux agents de police demandant l'abri de la prison.

La cellule aurait pour les vagabonds, dont le principal défaut est la paresse, cet autre avantage qu'elle leur ferait aimer le travail, le travail devenant pour eux une distraction dans laquelle ils peuvent trouver un remède à l'ennui de la solitude.

L'exécution de la loi de 1845, qui a décrété d'une manière générale l'emprisonnement cellulaire, présente, et présentera bien longtemps encore, de grandes difficultés.

Bien du temps se passera avant que toutes nos prisons soient transformées en prisons cellulaires. Le fussent-elles, elles seraient insuffisantes pour le nombre des détenus qu'actuellement elles renferment, et il en faudra construire de nouvelles. Il en serait autrement si une certaine classe de prisonniers seulement était mise en cellule, les autres restant en commun.

La nécessité s'impose donc d'une distinction, d'une classification à faire pour un provisoire, qui durera de longues années, s'il ne devient pas définitif.

Déjà la classification entre les détenus a été un progrès de la science pénitentiaire.

Il n'est personne qui n'ait applaudi aux séparations opérées entre les prévenus et les condamnés, entre les hommes et les femmes, entre les enfants et les adultes. Ce serait un nouveau progrès, si, dans cha-

cune de ces diverses catégories, on parvenait à séparer ceux dont on peut espérer le retour au bien de ceux dont la perversité défie tout espoir d'amélioration.

C'est dans ce but qu'on a créé les quartiers de préservation, et c'est dans ce but encore qu'on propose de réserver les cellules, dans les prisons où elles sont insuffisantes pour la totalité de leurs incarcérés, à ceux qu'on croit les moins pervers et qu'on veut préserver du contact des autres.

Je doute que ces mesures aient des résultats qui répondent aux bonnes intentions qui les ont inspirées.

Les détenus adultes ne sont pas des jeunes filles bien élevées qui doivent ignorer certaines choses. Le mal qu'ils n'ont pas fait, ils le connaissent. Les conseils qu'on peut leur donner en prison, ils ont pu les recevoir ailleurs. ●

La vie en commun, pour ceux qu'on veut mettre en cellule, serait une souffrance plutôt qu'un danger. Quant aux autres, qu'on veut laisser en commun, n'est-il pas à craindre qu'irrités de l'exclusion dont ils seront l'objet, et se sachant tous également vicieux, ils ne s'entendent pour le mal.

Ce sont ceux-là que je voudrais voir mettre en cellule, et si les moins pervers souffraient de la promiscuité, je m'apitoyerais peu sur cette souffrance, conséquence de la peine qu'ils ont méritée et expiation de la faute qu'ils ont commise.

Mais comment et par qui serait fait le choix entre ceux qu'on mettrait en cellule et ceux qu'on laisserait en commun ? Faudrait-il adopter d'une manière géné-

rale la distinction que j'indiquais plus haut entre les vagabonds et les domiciliés ?

Assurément je le préférerais à un régime qui permettrait à l'administration des prisons de décider arbitrairement du sort des détenus, et, dans les prisons qui contiennent des cellules, de les faire habiter par qui bon lui semblerait.

L'administration des prisons ne connaît les détenus que par quelques indications prises dans le dossier judiciaire et ne les juge que suivant leur plus ou moins grande docilité à se soumettre aux règles de la détention.

L'hypocrisie n'est pas un vice inconnu des prisonniers ; puis, les plus dociles ne sont pas toujours les moins pervers et les moins dangereux.

La distinction qu'on a voulu faire entre les récidivistes et les condamnés pour une première faute n'est pas toujours non plus une règle bien sûre d'appréciation.

Ceux que leurs nombreuses rechutes font considérer comme incorrigibles n'ont-ils pas commencé par une première faute ?

Les magistrats qui interrogent le délinquant, qui entendent les témoins, qui connaissent, par les notes de police et par les circonstances particulières du fait incriminé, ses antécédents et son tempéramment moral, sont assurément mieux en état que tous autres de connaître le régime répressif qui lui convient.

Ne serait-il pas naturel que l'autorité qui prononce la peine décidât de la manière dont elle doit être exécutée ?

Sans doute on en viendrait là, si, comme il en est

question, l'administration pénitentiaire était mise dans le domaine de la justice. ou si l'on faisait deux peines distinctes de l'emprisonnement cellulaire et de l'emprisonnement en commun, laissant aux tribunaux la faculté de prononcer, suivant les circonstances, l'une ou l'autre de ces deux peines, comme ils peuvent, en certains cas, prononcer l'amende ou l'emprisonnement.

Dans l'état actuel de notre législation, et, jusqu'à ce que la loi de 1875 puisse recevoir sa complète exécution, ce qui exigera, dans la plupart de nos maisons départementales, des appropriations, des transformations, des accroissements dispendieux qui ne pourront, d'ici à longtemps, être réalisés ; dans l'application partielle qui, pendant bien des années encore, devra être faite du régime de l'isolement, je proposerais à l'administration pénitentiaire la distinction que j'ai faite entre les vagabonds et les domiciliés.

Les périls sociaux résultants du vagabondage n'ont pas besoin d'être démontrés.

On comprend aisément que des hommes, qui n'ayant rien n'ont rien à conserver, et qui, ne tenant à la société par aucun lien de famille, de domicile fixe de travail régulier, n'ont rien à perdre dans les troubles sociaux et espèrent toujours y gagner quelque chose, que ces hommes-là, dis-je, soient les ennemis naturels de l'ordre public.

Faut-il s'étonner si on les rencontre toujours au premier rang des soldats de l'émeute ? Volontiers, ils mettraient le feu au Louvre pour se donner le spectacle de tourbillons de flammes s'élevant dans les airs !

Le moyen de diminuer le nombre de ces gens-là n'est assurément pas de leur offrir, dans nos prisons en commun, un abri qu'ils désirent et recherchent dans leurs mauvais jours; mais de leur faire subir, par l'ennui de l'isolement, une peine dont ils redouteront le retour, et de leur faire ainsi accepter les secours d'un patronage qui les aidera à se créer par le travail des moyens d'existence.

J'ai parlé en commençant cette lecture de mes études sur le vagabondage. Permettez-moi, avant de la terminer, de vous citer un des résultats de ces études.

Voulant me rendre compte de la proportion dans laquelle les vagabonds tombaient en récidive, j'ai, en 1860, compulsé, au greffe du tribunal de Rouen, le casier judiciaire, contenant 13,595 bulletins de condamnation à l'emprisonnement, applicables à 8,127 individus, dont 796 seulement avaient subi des condamnations pour fait de vagabondages; d'où suit que les vagabonds n'entraient qu'avec le rapport de 9,7 p. % dans le nombre total des condamnations; mais, sur les 13,595 condamnations prononcées contre l'ensemble de ceux-ci, 3,624 avaient été encourues par des vagabonds, ce qui présente un rapport de 26,6 p. % dans le nombre total des condamnations.

En d'autres termes: 7,331 condamnés, non-vagabonds, ayant subi ensemble 9,274 condamnations, et 796 vagabonds en ayant subi 3,624, on peut dire que si, en moyenne, chaque condamné, non vagabond, a subi une condamnation et trois dixièmes, chaque con-

damné vagabond en a subi quatre et cinq dixièmes.

Parmi les délits qui ont amené ces 796 vagabonds devant la justice, on trouve 852 vols, 188 injures, outrages et coups et blessures, 48 rébellions, 47 escroqueries, 32 bris de clôtures, 13 délits contre les mœurs, etc.

Désirant, en 1866, contrôler par des documents puisés à une autre source les résultats que m'avait donnés le casier judiciaire, j'ai pris communication au greffe de la cour d'appel de Rouen de cent dossiers de vagabondage, comprenant toutes les affaires de ce genre jugées depuis le commencement de juin 1863 jusqu'à la fin de décembre 1864.

Sur chacune de ces affaires, j'ai fait une notice aussi détaillée que me l'ont permis les pièces du dossier et, avec l'ensemble de ces notices, j'ai fait une statistique.

Les 100 vagabonds avaient subi antérieurement 408 condamnations. Ils en étaient donc, en moyenne, à leur cinquième condamnation.

Leur âge commun était trente ans. Sur les 100 condamnés, 16 seulement en étaient à leur première condamnation. Sur les 84 récidivistes, 21 avaient été arrêtés moins d'un mois après leur sortie de prison et 54 moins d'un an.

Ces chiffres ont leur signification.

Déjà, deux excellentes mesures sont prises pour diminuer le nombre des vagabonds. La modification des lois sur la surveillance et la formation des sociétés de patronage donnent aux libérés la facilité du travail ; mais le vagabond n'aime pas le travail et, pour

le lui faire accepter, il faut lui faire redouter la peine de son oisiveté.

C'est en vue de ce résultat que j'ai hâte de voir substituer, pour le vagabond, l'emprisonnement cellulaire à l'emprisonnement en commun.

NOTICE

SUR

J.-J.-A. LE VEAU

PAR M. J. HÉDOU.

MESSIEURS,

Il y a trois ans environ je faisais paraître le catalogue de Noël Le Mire, un de nos plus célèbres graveurs de vignettes du siècle dernier si riche en artistes de ce genre, un de nos compatriotes qui ne manquait jamais de se faire un titre de gloire d'être inscrit sur le livre d'or de l'Académie de Rouen. Cette publication me valut l'honneur d'être admis parmi vous, je vous en ai remercié et je vous en remercie encore. Pendant les quinze années de recherches que nécessita ce travail, je dus consulter nombre de volumes illustrés au XVIII^e siècle. A côté des noms des De Launay, des De Longueil, des Ponce, je vis en bas de beaucoup de vignettes remarquables la si-

gnature d'un graveur, rouennais comme Noël Le Mire et comme lui membre de l'Académie de Rouen. A ce titre il dut me préoccuper et me préoccupa en effet. Je me promis alors, en dressant le catalogue de son œuvre, d'appeler sur ses travaux et sur son nom l'attention du public, et de faire en sorte que sa réputation fut à la hauteur de son talent. Mais l'homme propose et Dieu dispose.

Les devoirs d'une profession absorbante sont venus depuis m'empêcher de me livrer sérieusement à mes travaux de prédilection et m'interdire toute entreprise de longue haleine. Il me fallut bien dès lors classer mes beaux projets parmi les rêves à réaliser avec la grâce de Dieu, et le catalogue de Le Veau, puisque c'est de lui qu'il s'agit, se trouva ajourné indéfiniment.

J'avais même presque renoncé à donner suite à mon idée, lorsqu'un bon génie sous les traits de notre érudit confrère, M. de Beaurepaire, me signala l'existence dans les archives de l'Académie d'un éloge de Le Veau prononcé par M. Haillet de Couronne en 1787, alors que ce magistrat distingué remplissait les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen. Je ne vous étonnerai point en vous disant que M. de Beaurepaire mit le comble à sa complaisance en recherchant cet éloge et en me confiant le dossier de Le Veau.

En le recevant de ses mains, je crus à la possibilité de la réalisation de mon vieux projet au moins pour partie, c'est-à-dire en ce qui concernait la biographie de notre graveur. Quant au catalogue de l'œuvre, il ne m'apparaissait encore comme possible que dans un

avenir assez éloigné, mais un bonheur n'arrive jamais seul, peut-on dire en faisant subir une légère variante au texte du proverbe.

En effet, pendant les vacances dernières, j'étais au Cabinet des Estampes de Paris à faire quelques recherches pour un travail en préparation et je causais avec M. G. Duplessis, l'iconographe distingué dont la bienveillance égale le savoir. Je lui faisais part justement de la découverte de M. de Beaurepaire, ajoutant que cet éloge pouvait être utile pour écrire la biographie jusqu'ici inconnue de Le Veau, mais qu'il ne donnait que des renseignements très incomplets sur son œuvre. Aussitôt il m'interrompit, et me dit :
« Mais si vous voulez dresser le catalogue de l'œuvre
« de votre compatriote, nous le possédons ici en
« épreuves de choix. Un jour un brocanteur, chez
« lequel je me trouvais, me proposa un grand volume
« in-folio rempli de gravures et relié avec soin, en me
« laissant libre de choisir les pièces qui me convien-
« draient parce qu'il dépêcherait l'album et vendrait
« séparément les épreuves, que je ne prendrais pas.
« J'ouvris ce volume et m'aperçus que toutes les
« pièces qu'il contenait étaient signées de Le Veau
« et que chaque estampe y figurait en plusieurs
« états différents. C'était évidemment le portefeuille
« de l'artiste lui-même, portefeuille dans lequel il
« recueillait toutes les épreuves et tous les états des
« planches qu'il gravait. Il se présentait ainsi pour
« la Bibliothèque nationale une occasion trop belle
« et trop rare pour la laisser échapper. Je deman-
« dai le prix de l'album en bloc, et payai vite les
« 300 fr. que l'on me demanda, trop heureux d'empê-

« cher la disparition de ce véritable trésor et d'en
« faire profiter le Cabinet des Estampes. »

Aussitôt il prit la peine d'atteindre le précieux volume et de le parcourir avec moi. — En présence de cette nouvelle découverte, je revins à mon projet dont la réalisation me parut plus facile, sans me dissimuler toutefois la difficulté des recherches à faire, mais j'avais tant à Rouen qu'à Paris les éléments d'un travail sérieux. C'était assez pour me mettre à l'œuvre. Je viens donc aujourd'hui vous donner la biographie de Le Veau ; plus tard, s'il plaît à Dieu, je vous analyserai son œuvre.

Je voudrais avoir l'autorité de parole qui caractérisait l'ancien lieutenant-général criminel au bailliage de Rouen, celui qui rendit tant de services à notre Compagnie comme secrétaire perpétuel, mais si tant d'honneur me faut, je ferai en sorte de suppléer à ce qui me manque de ce côté par la sincérité de mes allégations et l'exactitude scrupuleuse de mes renseignements.

Le 20 novembre 1724 la femme d'un marinier de la rue des Arpents à Rouen donnait le jour à un enfant, qui était le lendemain baptisé sur les fonds de la paroisse Saint-Maclou de Rouen sous le nom de Noël Le Mire. — Moins de cinq ans après, le dimanche 9 janvier 1729, Marie-Marthe Catelin, épouse de Jean-Jacques Le Veau, pauvre cordonnier demeurant rue Malpalu, accouchait d'un garçon auquel ses parrain et marraine donnèrent les prénoms de Jean-Jacque André, c'est-à-dire ceux de son père et de son parrain. Cet enfant fut baptisé le lendemain en l'église Saint-Maclou, ainsi que l'atteste l'acte de

baptême dressé sur les registres de cette paroisse et qui est ainsi conçu :

« Du lundy 10^e (janvier 1729).

« Jean Jacque André Né du 9^e. fils du légitime mariage de Jean Jacque Le Veau Cordonnier Rue Malpalû et de Marie Marthe Catelin Son épouse a été baptisé en notre église par M^r Souris sous vic. Et Noé par André Le Cauchois de S^t Maclou, et Marie Therese Ploüet de S^t Eloy

« Jean Jacque Le Veau André Le Cauchois »

La marque

de o  Marie

Therese Plouet

Telles furent les très humbles origines de deux artistes, qui, en dépit des obstacles de toute sorte semés sur leur route, en dépit de la misère et de la maladie, arrivèrent à se créer une bonne position et à se faire une réputation méritée parmi les graveurs du siècle dernier. Nous verrons plus tard que si N. Le Mire put trouver plus facilement sa voie, grâce à la situation peut-être relativement plus aisée de ses parents et à sa bonne santé, il ne profita de sa supériorité que pour être utile à son jeune compatriote, en le prenant d'abord pour élève et en lui procurant ensuite un travail lucratif. Mais n'anticipons pas et revenons dans l'échoppe du cordonnier Le Veau.

La naissance de l'enfant dans ce ménage besogneux que les salaires d'un compagnon cordonnier faisaient vivre à grand peine, ne fût probablement pas saluée avec enthousiasme, non pas que je veuille dire que les époux n'aimèrent point leur enfant (cela ne se présume jamais et ne doit point être vrai pour ce ménage

Le Veau). Seulement il faut reconnaître que cet enfant allait être une charge pour ses misérables parents, charge d'autant plus onéreuse que le jeune nourrisson était loin de présenter les apparences d'une santé robuste. Dès sa venue sur cette terre, l'enfant fut affecté de maux cruels : sa constitution débile et souffreteuse exigea des soins de toute nature et de tous les instants. La sollicitude maternelle s'épuisa en vains efforts sans pouvoir vaincre les souffrances qui tenaient le pauvre petit être cloué sur son berceau de douleur. Il arriva un moment où la raison, la **cruelle** raison dut l'emporter sur l'amour paternel **impuissant**, et un jour, jour de pleurs et de sanglots, **le** pauvre cordonnier et sa femme désespérée durent **prendre** l'enfant, le bien envelopper dans ses langes **et** le porter à l'hospice. A ce prix seul on pouvait **espérer** l'arracher à la mort. Il n'y avait point à hésiter **et** les époux Le Veau n'hésitèrent point à placer leur **chétif** enfant sous les auspices de la charité. Combien de temps resta-t-il confié aux soins des bonnes religieuses ? Nous n'avons pu le savoir. Il est à supposer qu'il fit, à diverses reprises, plusieurs séjours à l'hospice. Probablement il rentrait rue Malpalu quand un **mieux** sensible se faisait sentir et ne retournait se faire soigner que lorsque se déclarait quelque nouvelle période aiguë de la maladie.

Comme chez beaucoup d'artistes, sa vocation se dévoila de bonne heure. Chez les jeunes enfants appartenant à une famille aisée, ce sont les marges des cahiers d'études qui se couvrent d'essais informes et de **bonshommes** ; les enfants pauvres au contraire, qui ne vont pas à l'école, prennent tout ce qui leur

tombe sous la main et s'en servent d'une façon ou d'une autre pour satisfaire leurs instincts naissants. Les uns sculptent des morceaux de bois, les autres modèlent de la terre ou barbouillent les murs avec du charbon. Tout leur est bon. Dès sa plus tendre enfance, Le Veau s'occupait à découper et à dessiner tout seul. Il est facile de s'imaginer ce que pouvaient être ces essais informes. Cependant il devait se manifester dans ces travaux d'enfant quelque sentiment, car Haillet de Couronne rapporte qu'en 1775 il y avait encore chez le père Le Veau un tableau où son fils avait dessiné tous les instruments de la passion de Notre-Seigneur et avait fait figurer quatre petits personnages. Le jeune artiste avait commis ce chef-d'œuvre à l'âge de quatorze ou quinze ans au plus, alors probablement que l'enfant était en apprentissage chez un passementier.

Toutefois ce ne fut point cet essai qui fut l'indice révélateur de sa vocation et qui attira sur lui l'intérêt de quelques personnes bienfaisantes.

En proie à une nouvelle attaque de son mal, le jeune Le Veau dut rentrer à l'hôpital. Que faire sur un lit de douleurs pendant les longues journées de la maladie et de la convalescence ? Tout naturellement l'idée lui vint de se livrer à ses goûts ; mais une occasion unique se présentait de faire un chef-d'œuvre, il n'eut garde de la laisser échapper. Au pied de son lit se trouvait un tableau de la Madeleine, patronne de l'hôpital, il entreprit de le copier à la plume. Tous les matériaux nécessaires lui furent donnés par les bonnes religieuses, et, tout couché, il se mit à exécuter son projet. Je vous laisse à penser quel pût être

l'ébahissement du personnel de la salle où gisait le jeune artiste.

On se passa le dessin de main en main, si bien qu'il fut soumis à l'examen des religieux de la maison. Ceux-ci en furent aussi charmés que les bonnes filles, et l'un d'eux, qui fut depuis procureur à Saint-Lô, s'en saisit et vint avec enthousiasme le montrer au professeur de l'Ecole gratuite de dessin de la ville, à M. Descamps, l'auteur du *Voyage en Flandre*. Sans partager l'enthousiasme de celui qui lui présentait le dessin et sans croire à un prodige, le professeur y vit l'indice de quelques dispositions heureuses et se laissa toucher probablement par le plaidoyer chaleureux que le bon religieux lui fit entendre en faveur de son petit malade. Il consentit à ce que l'enfant lui fût amené, ce qui eut lieu dès que le malade se sentit un peu mieux. A ce moment, au dire de la personne dont les souvenirs servaient de guide à M. Haillet de Couronne écrivant l'éloge de Le Veau, « il restait à peine un souffle de vie » au jeune dessinateur. Mais l'espoir d'être présenté à un artiste jouissant d'un certain renom et d'être admis peut-être à recevoir ses leçons, dut donner au malade la volonté et la force de quitter son lit et de sortir de l'hôpital. Combien son cœur dut battre quand on lui apprit la bonne nouvelle ! Comme il dut se sentir revivre ! Comme il dut être impatient d'être présenté à celui qui devait être son maître et de connaître le résultat de cette entrevue d'où pouvait dépendre son avenir !

Tout se passa bien pour le jeune Le Veau, et, à partir de ce moment, la sympathie et la protection de

Descamps lui furent acquises. Non content de se charger de son éducation artistique, le bon Descamps se mit en quête de nouveaux protecteurs pour son jeune élève, et, dès le lendemain, il raconta à une femme, qui se plaisait fort à exercer la charité et la bienfaisance, M^{me} Roland, ce qui s'était passé la veille. Il eut des accents si émus et si convaincus que, séance tenante, la bonne dame prit l'engagement envers Descamps de donner à son protégé un secours quotidien de cinq sols.

Encouragé par un si heureux début, le directeur de l'Ecole gratuite de dessin continua sa propagande en faveur de son nouvel élève, et il eut bientôt le bonheur de voir une seconde personne s'associer à la bonne-œuvre qu'il avait entreprise. En effet, à partir de ce moment, Le Veau reçut de M. Blondel, négociant, « le » don, par semaine, de deux pains de six livres »

Tout cela n'était pas le bien-être, encore moins la fortune, mais ces secours constituaient déjà des ressources inespérées qui pouvaient permettre à l'enfant de n'être plus une charge aussi lourde pour ses pauvres parents, et de se livrer à sa vocation en suivant les cours de l'Ecole de dessin, dont il devint un des élèves les plus assidus.

Ces événements devaient se passer vers 1746 ou 1747, car, en 1750 dans une assemblée publique de l'Académie, Jean-Jacque André Le Veau reçut le prix mérité de *Bon Copiste* dans la classe de dessin, l'année même où Noël Le Mire recevait, le 4 août, à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, le premier prix du *Modèle au Concours*.

Dans l'Eloge de Le Veau, prononcé en séance pu-

blique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, Haillet de Couronne laisse entendre, en disant que ce prix fut décerné « dans « une séance publique pareille à celle de ce jour, » que la récompense fut remise à l'élève dans une séance solennelle de notre Compagnie, et non à une distribution de prix effectuée dans le local de l'Académie de dessin et par les soins de son directeur. Il est probable qu'à cette époque, c'était dans une séance publique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen que se distribuaient les prix de l'Ecole gratuite de dessin de notre ville. Peut-être alors l'Académie de dessin avait-elle un caractère moins municipal qu'aujourd'hui; ce qui est certain, c'est que l'Ecole était établie sous l'autorité du Roi et sous l'inspection de l'Académie.

A l'âge de dix neuf ou vingt ans, c'est-à-dire en 1748 ou 1749, et par conséquent avant d'avoir obtenu son premier succès, le jeune Le Veau, qui avait abandonné la boutique du passementier chez lequel il avait été dès le début mis en apprentissage, entra chez un sieur Couvel. Ce graveur en argenterie, qui avait alors son atelier près l'église Saint-Laurent et qui le transporta ensuite rue du Bac, n'était point un habile homme. Il exerçait non un art, mais une profession. Aussi, en plaçant Le Veau chez le sieur Couvel, Descamps n'avait point eu d'autre but que de lui apprendre à se servir du burin et à graver le métal. Outre l'avantage que cette sorte d'étude préliminaire pouvait avoir pour l'élève de Descamps en lui préparant la main pour la gravure, les salaires qu'il recevait en échange des services qu'il rendait à

son patron, lui facilitaient d'autant la satisfaction des besoins matériels de son existence.

Haillet de Couronne raconte, dans son travail, que LeVeau entra chez Couvel aussitôt après avoir obtenu son prix de dessin ; mais plus tard, dans une note postérieure, il dit que LeVeau pouvait avoir, quand il apprit à graver chez ce patron, dix-neuf ou vingt ans ; or, en 1750, LeVeau avait, lorsqu'il recevait son prix, vingt et un ans et demi, c'est donc en 1748 ou 1749 qu'il dut toucher un burin pour la première fois.

Descamps, que l'avenir de son protégé préoccupait toujours, trouva un autre moyen de lui être utile tout en le laissant suivre le cours de ses études.

Une dame Duhamel, qui habitait Rouen, avait deux filles auxquelles elle désirait faire donner des leçons de dessin. La sollicitude maternelle lui dicta une sage résolution, et elle alla trouver Descamps pour le prier de lui indiquer un professeur en qui elle put avoir confiance et auquel il conviendrait de diriger l'éducation artistique de ses deux enfants. Le directeur de l'Ecole de dessin s'empressa de faire l'éloge de son élève, qu'il représenta comme un garçon « sage, « instruit, assidu et rempli de mérite. » Il n'en fallut pas plus pour que M^{me} Duhamel acceptât sans hésitation le jeune homme qui possédait tant de qualités.

Elle n'eut pas à se repentir de sa décision, et LeVeau répondit si bien à son attente que cette brave et charitable dame le considéra presque comme son fils et lui prodigua toutes sortes de bontés. Elle l'accueillit chez elle et lui fournit logement, linge, habits et nourriture. Jamais notre jeune professeur ne s'était

trouvé à pareille fête. Mais si M^{me} Duhamel poussa envers son protégé la bienfaisance jusqu'à ses dernières limites, il est juste d'ajouter que Le Veau conserva pendant toute sa vie la plus respectueuse reconnaissance pour toute cette famille chez laquelle il avait trouvé l'accueil le plus honorable et le plus digne. De près ou de loin, au milieu de ses souffrances ou de ses succès, il n'oublia jamais la femme vertueuse qui lui avait été si secourable, cette femme qui, au dire d'Haillet de Couronne, « aimait à faire « le bien et en cherchait les occasions, ce qui est « bien plus que de les attendre. »

Chez M^{me} Duhamel, Le Veau avait trouvé presque le bonheur et perdu le souci et les préoccupations de l'existence physique, mais il lui fallut compter à nouveau avec les tristes réalités de la vie, avec les infirmités humaines. Ce bien-être, cette amélioration que la charité de M^{me} Duhamel avait apportés dans l'esprit, le moral et la condition sociale de Le Veau, n'avaient pu s'étendre sur sa santé. L'état physique du jeune homme n'était point satisfaisant ; ses souffrances, loin de diminuer, ne firent que s'aggraver à un tel point qu'il fallut demander les conseils d'un homme de l'art ; celui-ci déclara que le malade était dévoré d'écrouelles et qu'il n'y avait point d'autre moyen, pour obtenir la guérison, que de recourir à des opérations qu'il fallait pratiquer sans retard.

Ces soins, on le comprend, ne pouvaient lui être donnés chez M^{me} Duhamel. Aussi l'élève de Descamps dû-t-il reprendre un chemin qu'il avait déjà bien des fois parcouru, celui qui conduisait à l'hôpital. Là, il retrouva ces sœurs dévouées qui lui avaient déjà

prodigué tant de soins et ces religieux qui l'avaient si bien patronné auprès du directeur de l'Ecole de dessin. En entrant, il ne laissa point à la porte toute espérance. Il savait qu'au dehors il avait des bien-faiteurs et des amis qui ne l'abandonneraient point, et il sentit au dedans de lui-même cette sorte de prescience divine qui soutient et conduit ceux qui doivent devenir des hommes de talent et de génie.

La mort ne devait point faire son œuvre sitôt, et ce nouveau séjour à l'hôpital, loin d'être fatal au malade, lui procura au contraire la santé. Il fut installé dans le service d'un chirurgien nommé Bonamy, qui alors gagnait maîtrise. Cet opérateur s'attacha au jeune artiste, le soigna avec dévouement (ce qui est de tradition du reste dans nos hôpitaux), et lui enleva plusieurs esquilles de l'os de la cuisse. Là était probablement la cause du mal, car l'opération faite, Le Veau se rétablit peu à peu, et finit par être si bien guéri que jamais il ne se ressentit plus tard de ces maux qui avaient tant tourmenté sa jeunesse.

La convalescence toutefois fut longue, car ce fut seulement quelques mois après que le pensionnaire de l'hospice se trouva en état de reprendre ses travaux et ses études. Son premier souci fut de rattraper le temps que sa maladie lui avait fait perdre. Avec une nouvelle ardeur il s'adonna à ses anciennes occupations et se réinstalla chez M^{me} Duhamel sans négliger l'atelier du sieur Couvel; mais bientôt, à la suite d'une visite qu'il fit à Descamps son professeur et sur les conseils de ce dernier, il abandonna l'atelier du graveur en vaisselle pour se livrer en entier à la gravure des estampes. Descamps lui prêta quelques

portraits d'Edelinck et lui recommanda de s'attacher à copier avec le plus grand soin les productions de ce maître célèbre. La splendeur de ces pièces dut produire une vive et profonde impression sur Le Veau, car il entra résolûment dans la nouvelle voie que son protecteur venait de lui tracer, et, sans trêve ni relâche, il entreprit de reproduire sur le cuivre les chefs-d'œuvre qu'on lui avait confiés. « Il mit à ce travail tant de soin et d'attention, tant de suite et d'intelligence » que bientôt sa première planche fut terminée, et qu'il put porter chez Descamps une épreuve de la copie qu'il venait de faire du portrait de Philippe de Champagne par N. Edelinck.

Il présenta en même temps au jugement de son professeur une *Tête à peine ébauchée*.

Ces deux morceaux sollicitèrent vivement l'attention du directeur de l'Ecole de dessin, qui fut très surpris des progrès remarquables de son élève. Ce résultat valut à ce dernier de nouveaux encouragements, des félicitations sincères et une place plus grande dans l'estime de ses bienfaiteurs.

Aussi le burin ne quitta-t-il plus les mains de Le Veau qui, toujours penché sur ses planches de cuivre, maugréait presque lorsqu'il lui fallait sortir pour donner des leçons de dessin aux jeunes demoiselles dont il était devenu le professeur. Et cependant ce furent les leçons qu'il donna, ce fut la protection qu'il trouva près des parents de ses élèves qui lui permirent de vaincre tous les obstacles qui se trouvaient sur sa route. Nous avons déjà dit combien M^{me} Duhamel, de charitable mémoire, fut bonne et bienfaisante pour lui. Il nous reste à raconter com-

ment Le Veau fut honoré par une autre famille rouennaise non moins bienveillante, non moins secourable.

Une demoiselle Roland, amie d'une des élèves de Le Veau, était sur le point d'épouser M. Antoine Le Couteulx, qui appartenait aussi à une famille notable de notre ville. Le père de la future pensant qu'une bonne action doit toujours accompagner un événement heureux, une fête de famille, avait mis en réserve quarante louis qui devaient être distribués aux pauvres à l'occasion de ce mariage. A l'instigation des amies de sa fille et sur les instances de celle-ci, il préleva sur cette somme douze louis qu'il donna au jeune Le Veau dont Descamps lui avait aussi révélé les talents, l'honnêteté et les besoins urgents.

Mais quand une jeune et belle mariée donne l'exemple de la bienfaisance et vide son escarcelle entre les mains d'un infortuné qu'elle protège, il est bien rare que son nouvel époux ne veuille lui aussi recevoir sa part de bénédictions en s'associant au bienfait. C'est ce qui eut lieu, et M. Antoine Le Couteulx s'occupa immédiatement de faire renouveler, à ses frais, la garde-robe du graveur peu fortuné. L'ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen ne trouve pas, en racontant tous ces traits de bonté, de paroles assez louangeuses et émues pour honorer tous ces gens de bien qui, au milieu de leur bonheur, n'oublièrent point ceux qui souffraient. Nous aussi, nous voulons nous joindre à lui, et c'est pourquoi, lorsque le temps en sera venu, nous donnerons la publicité qu'ils méritent aux noms trop ignorés de ceux qui ont considéré la charité comme un devoir.

Ici nous entrons dans une nouvelle période de

l'existence de Le Veau. Il n'y avait plus rien à espérer pour notre jeune graveur dans la ville de Rouen. Il fallait penser à faire autre chose que passer son temps à donner des leçons de dessin à des demoiselles. Le Veau, en étudiant Edelinck, avait trouvé sa voie. Sa vocation était pour la gravure, et Descamps l'avait bien senti en examinant les essais de son élève. Aussi résolut-il de renouveler pour lui ce qu'il avait fait quelques années auparavant pour Noël Le Mire, pour cet autre protégé dont les progrès et le talent lui donnaient à ce moment même tant de satisfaction. Rien n'était plus simple, et le petit pécule que M. Roland lui avait remis entre les mains pour subvenir aux besoins de Le Veau venait encore lui rendre plus facile la mission qu'il avait entreprise. Profitant des loisirs que lui donnait la vacance de l'Ecole gratuite de dessin qu'il dirigeait à Rouen, Descamps se mit en route pour Paris, et, à peine arrivé dans la capitale, se dirigea en toute hâte vers la rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Percée, chez un faïencier, où se trouvait le domicile et l'atelier de Philippe Le Bas, le célèbre graveur avec lequel il était très lié. En partant il n'avait pas manqué d'emporter avec lui la copie du portrait de Philippe de Champagne et la Tête ébauchée, c'est-à-dire les deux essais de Le Veau. Après l'effusion de la première entrevue, Descamps s'empressa de mettre Le Bas au courant du motif de son voyage, et tirant de sa valise les deux cuivres de Le Veau, les mit sous les yeux du maître. Il va sans dire qu'il recommença en faveur de son élève un de ces plaidoyers qui lui avaient si bien réussi auprès

de M^{me} Duhamel, de M. Roland et des jeunes époux Le Couteulx. Cette fois il avait affaire à un artiste compétent pour juger des aptitudes de son candidat, et il était à peu près sûr du succès. La décision de Le Bas fut conforme aux espérances de Descamps, et Le Veau fut reçu dans l'atelier du célèbre graveur et admis sans hésitation au nombre des jeunes gens auxquels le maître fournissait du travail à l'année en même temps que le logement et la nourriture.

C'est alors que les douze louis de M. Roland trouvèrent leur emploi ; ils servirent à Le Veau pendant les quatre années d'apprentissage qu'il passa chez Philippe Le Bas. Il est probable que les anciens protecteurs de notre jeune compatriote vinrent compléter ce qu'il pouvait y avoir d'insuffisant dans ce secours de trois louis par année. Il ne faut pas oublier toutefois que Le Veau, pensionnaire de Le Bas, ne devait avoir à se préoccuper que de son entretien personnel.

Petit à petit, l'avenir se dévoila plus riant pour notre apprenti graveur. La santé était revenue, il était admis dans le premier atelier de gravure du monde artistique de l'époque ; il ne lui restait plus qu'à travailler ; il avait l'aptitude et peu ou point de besoins. En un mot, il se trouvait rassembler toutes les conditions voulues pour parvenir.

C'est ce qui eut lieu. En effet, lorsque les quatre années d'apprentissage qu'il devait passer dans l'atelier de Le Bas furent terminées, celui-ci fit pour lui ce qu'il avait fait pour Le Mire, ce qu'il faisait pour tous les élèves dont il était satisfait. Il lui offrit la nourriture et le logement avec une somme de 600 liv.

par an pendant tout le temps qu'il voudrait consentir à travailler pour lui. C'était une fortune pour Le Veau, qui s'empressa d'accepter ces offres. Ce fut pour le compte de Le Bas et chez ce dernier qu'en 1753 et 1754, Le Veau grava deux estampes. La première est ainsi mentionnée sous le numéro 5453 du catalogue Paignon Dijonval : « *Une Tempête*, cinquième vue
« d'Italie, grande estampe en largeur sans nom de
« graveur : *Le Bas direxit*, deux épreuves dont l'une
« à l'eau forte. » La seconde est une *Vue entre la Haye et Rotterdam*, d'après Van der Neer, signée par Le Bas.

Combien cette nouvelle position dura-t-elle de temps ? Nous l'ignorons, mais ce qui est certain, c'est que le souvenir de la patrie absente et le besoin de revoir les parents, les amis, les protecteurs, donnèrent à notre artiste la nostalgie du pays. Le séjour de la capitale lui pesa, et il lui fallut revenir embrasser tous ceux qu'il aimait et qui l'aimaient. Il abandonna donc l'atelier de Le Bas et revint vers ses premiers protecteurs, qu'il retrouva toujours, comme autrefois, prêts à lui venir en aide. C'est encore chez M^{me} Duhamel, l'ange tutélaire de la première heure, qu'il trouva une hospitalité qui lui fut offerte avec la même générosité que jadis.

A partir de ce moment commença la période véritablement artistique de la vie de notre compatriote. Jusque là il n'avait été qu'un élève ; à l'avenir, il volera de ses propres ailes. Pendant ce séjour à Rouen, il trouva, dans le cabinet d'un sieur Marye, deux jolis tableaux de Van der Neer, représentant le premier une *Vue de Lille-sur-l'Escaut*, et le deuxième une *Vue du canal d'Ypres à Furnes*. Il demanda à l'ama-

teur de vouloir bien les lui prêter pour les reproduire par la gravure. M. Marye s'empessa d'acquiescer à ce désir. Notre artiste emporta vite les deux toiles, et bientôt il termina, d'après elles, deux planches qui, sans être parfaites, n'en révélèrent pas moins un certain talent. En 1787, lorsque Haillet de Couronne prononça l'éloge de Le Veau, ces deux tableaux ornaient le cabinet de M. Midy de la Grèneraye, amateur distingué de notre ville et bon connaisseur en tableaux. Que sont-ils devenus depuis ? Nous l'ignorons.

Encouragé par les compliments que lui valurent ces deux premières productions, Le Veau entreprit la gravure de deux marines de Bonaventure Peteers, qui appartenaient à M. Vibord, probablement aussi amateur rouennais. Ces deux tableaux, qui se faisaient pendant et représentaient le *Port de Flessingue* et l'*Arrivée à Flessingue*, furent heureusement reproduits sur le cuivre par l'élève de Le Bas.

Ces quatre planches formèrent le premier bagage artistique avec lequel Le Veau opéra son retour à Paris. Dès son arrivée dans la capitale, il s'empessa de faire tirer et de mettre en vente ces estampes, qui eurent, du reste, un certain succès qu'elles méritaient.

Ce fut rue Saint-Jacques, en face du Collège du Plessis, que Le Veau s'installa, et nous ne serions pas éloigné de croire qu'il demanda l'hospitalité à son compatriote Noël Le Mire, dont il allait devenir l'élève, le protégé et même le collaborateur. En effet, nous savons que Le Mire habita, de 1753 à 1761, rue Saint-Jacques, au Soleil-d'Or, vis-à-vis le Collège du

Plessis. Peut-être Le Veau, sans prendre domicile chez celui à qui Descamps l'avait certainement recommandé, chez celui qu'il avait à coup sûr connu à l'atelier de Le Bas, loua-t-il un logement dans une maison voisine; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il trouva chez Noël Le Mire le même accueil qu'il avait rencontré chez Le Bas. Le futur éditeur des *Métamorphoses d'Ovide* et du *Temple de Gnide* était déjà en possession d'une certaine notoriété, et le travail abondait chez lui à tel point que, comme son maître, il dut avoir recours à des élèves ou à des collaborateurs auxquels il donnait des planches à préparer, planches qu'il terminait lui-même avec le talent que nous lui connaissons. Le Veau eut donc particulièrement la confiance de Le Mire et reçut de nombreuses commandes de lui. C'est ici qu'il nous faut placer une anecdote que Guilbert raconte dans ses biographies au sujet de N. Le Mire :

« Un jour que Lemire avait chargé Leveau de faire
« le paysage dans une grande vignette, celui-ci se
« permit de graver l'eau-forte des figures. Au bout
« de quelques jours, Lemire vint voir si son paysage
« était gravé. A la vue du travail fait par Leveau,
« qui avait outrepassé ses ordres, il se mit en co-
« lère. Il gratta aussitôt la planche en présence de
« Leveau, et puis l'emporta avec le dessin. Après ce
« premier mouvement de colère dont il n'avait pu
« se défendre, Lemire eut regret de s'être emporté
« de la sorte. Étant revenu trouver Leveau quelques
« jours après, il lui rapporta la planche, et se con-
« tenta de lui dire en la lui rendant : « Vous vous
« souviendrez de ne graver que le paysage. »

« Leveau, cette fois, ne fit ce qui lui était com-
« mandé. L'ouvrage étant terminé, Lemire dit à son
« confrère : — Je vous dois six louis, trois pour
« la première planche et trois pour la seconde. —
« Leveau voulut lui représenter qu'il ne devait pas
« la première, mais Lemire ayant insisté, il lui fallut
« céder. Non content de ce procédé généreux, il prit
« affectueusement la main de Leveau, et le quitta
« comme s'il n'avait jamais eu lieu d'être mécon-
« tent. »

Nous savons, du reste, que Le Mire était aussi vif que bon et vous vous rappelez cette plainte qu'Eisen porta contre lui auprès d'un des commissaires au Châtelet à propos d'une scène dans laquelle notre graveur l'avait menacé de lui passer son épée à travers le corps. A notre sens le dessinateur allemand perdit là une bonne occasion de se taire, car sa plainte ne prouva qu'une chose, c'est que s'il y avait du talent chez l'artiste, il n'y avait guère de cœur chez l'homme (1).

Les travaux que N. Le Mire donna à Le Veau ou ceux que ce dernier put faire pour son propre compte, amenèrent peu à peu l'aisance, et le logement de la rue Saint-Jacques se trouva insensiblement garni d'un mobilier suffisant pour permettre à notre graveur de recevoir chez lui les élèves qui désirèrent prendre ses leçons tant pour la gravure que pour le dessin.

Ici nous devons, pour être juste, mentionner une réclamation que nous trouvons formulée dans une

(1) Voir *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, janvier 1876.

note que Le Veau avait adressée le 3 août 1776 à M. Haillet de Couronne dans une lettre. Lorsque nous avons parlé du séjour de Le Veau dans l'atelier de Le Bas, nous avons rappelé que la *Vue entre la Haye et Rotterdam* que l'élève avait gravée, avait été signée par le maître ; il paraît que le même fait se produisit pendant les relations de Le Mire avec Le Veau. Dans la liste de ses œuvres, liste très incomplète et très mal faite d'ailleurs, que Le Veau adresse à son protecteur dans la lettre ci-dessus sur laquelle nous aurons à revenir, nous trouvons au n° 7 cette indication : « *Vue d'un reste d'un temple de Vénus dans l'isle de Nisida pr Mr le Mire, elle porte son nom . . .* » Cette estampe, qui est classée sous le n° 9 dans notre catalogue de l'œuvre de N. Le Mire, aurait donc été gravée par notre artiste d'après un tableau de G. de la Croix faisant alors partie du cabinet de M. Du Boccage. Elle porte la date de 1761 et le nom de N. Le Mire. Nous n'avons aucune raison pour ne pas admettre la réclamation de Le Veau, car il est de notoriété que beaucoup de maîtres signaient des planches que leurs élèves avaient gravées. On ne s'expliquerait pas d'ailleurs autrement le nombre considérable d'estampes, souvent énormes par leurs dimensions, qui porte le nom de Le Bas. Le Mire et Basan suivirent les mêmes errements, et ce dernier apposa son nom au bas d'une estampe que Louis Le Mire, le jeune frère et l'élève de Noël, grava d'après Van der Neer sous ce titre : « *Temps froid et neigeux.* » Il devait arriver aussi, ce qui découle de l'anecdote racontée par Guilbert que nous venons de rapporter, et ce qui est d'ailleurs vraisemblable, que ces estampes, poussées plus ou

moins loin par les élèves devaient être terminées ou tout au moins revues et retouchées par le maître avant d'être remises à l'imprimeur. Celui qui donnait la dernière main à l'œuvre, après en avoir dirigé la gravure, signait la planche. Qu'y a-t-il là d'extraordinaire ? Cela ne se voit-il pas encore tous les jours et dans tous les ateliers de gravure, de peinture ou de sculpture. Les grandes machines, pour nous servir d'un terme usité dans les ateliers, ne seraient pas possibles, si le maître n'avait près de lui des élèves de choix pour lui préparer son travail d'après ses indications et sous sa direction. Nous accueillerons donc la réclamation de Le Veau, mais sans lui donner plus d'importance qu'il n'est juste.

Quoi qu'il en soit, notre graveur, par ses leçons et son travail, en était arrivé à vivre honorablement. Mais en même temps que l'atelier se garnissait d'études et la maison de meubles, la nécessité de protéger ce petit bien contre les entreprises souvent trop espiègles de ses élèves se fit sentir. Pendant que Le Veau sortait pour ses affaires, personne ne veillait à la maison et ceux qui ont fréquenté les ateliers se doutent bien de ce qui devait se passer en l'absence du maître. Les souris dansaient, Le remède était tout indiqué, il fut adopté sans retard par notre graveur qui trouva, en la personne de la sœur d'un de ses élèves, fille d'un imprimeur en lettres, la compagne qu'il lui fallait. La dot ne fût pas lourde pécuniairement parlant, mais Le Veau, qui ne fut pas exigeant de ce côté, trouva en revanche chez sa jeune femme une série de qualités physiques et morales auxquelles, avec une certaine raison, il attachait plus d'importance. Il n'eut du

reste qu'à se féliciter de son choix, car il trouva dans cette union le bonheur pour le restant de ses jours.

Heureux dans son ménage, peu ou point préoccupé du besoin d'assurer son existence et celle des siens, Le Veau se livra avec une nouvelle ardeur à son art.

Jusqu'en 1775, il n'avait pas gravé moins de quatorze pièces d'après Joseph Vernet, quatre d'après son élève De la Croix, douze d'après Weirother, quatre d'après Versteegs, deux d'après Louthembourg et plusieurs d'après Teniers, Berghem, Mettay, de Machy, Jullian, Beaudouin, Diétricy et autres. Comme Le Mire, il cultiva le genre de la vignette et y réussit également. Parmi les cent et quelques planches qu'il grava dans ce genre, plusieurs sont véritablement remarquables. Il collabora du reste à la belle édition des *Métamorphoses d'Ovide* que publièrent Le Mire et Basan, à celle des *Contes de Boccace*, aux catalogues illustrés des cabinets Neyman et Poullain, aux *Fables* de Dorat, aux figures de l'*Histoire de France* de Garnier, aux *Almanachs iconologiques* de Gravelot et Cochin, aux *Contes* de La Fontaine (édition des Fermiers-Généraux), au *Bélisaire* de Marmontel, aux éditions illustrées de Molière, d'Ovide, de J.-J. Rousseau, du Tasse, de Virgile, de Voltaire, etc.

Dans ces diverses publications les vignettes gravées par Le Veau tiennent une place très honorable auprès de celles que signèrent ses plus illustres confrères, De Longueil, De Launay, Le Mire, De Ghendt, etc... et qui sont aujourd'hui, non sans raison, si avidement recherchées par les amateurs de livres et d'estampes.

La célébrité que Le Veau s'était acquise à Paris par son travail et son talent devait avoir et eut en effet

un certain retentissement dans sa ville natale. L'Académie de Rouen, qui avait couronné l'artiste alors qu'il n'était qu'élève, voulut faire de son ancien lauréat un associé adjoint. A l'instigation de Descamps, M. Haillet de Couronne proposa à notre Compagnie la candidature du graveur rouennais qui fut bien accueillie. Informé de ce succès, Le Veau écrivit au secrétaire perpétuel de l'Académie la lettre suivante :

« Monsieur,

« M^r Descamps vient de m'apprendre, que vous
« avez eu / la bonté de me proposer à la Célèbre Aca-
« démie de / ma patrie, que tout ce que vous avez eu
« la bonté / de dire sur mes faible talents, a Mérité
« l'admission / de votre proposition. Continuez, je
« vous prie / Monsieur à protéger mes desirs, vous
« m'avez de / tout tems encouragé et sans vos bon-
« tez pour moi / je naurois encore osez pretendre a la
« seulle / gloire qu'en verité j'embitionne. recevez
« d'avance / mes sentiments de reconnoissance et du
« repect / avec lequel j'ai l'honneur D'être,

« Monsieur,

« Votre tres humble et

« tres obéissant serviteur,

« J. J. A. LE VEAU

« de paris ce 7 febvrier 1775 »

A Monsieur,

Monsieur de Couronne,

lieutenant général criminel au / bailliage,
secrétaire perpetuel de / l'academie
Royale des Sciences / belles lettres et
arts

A Rouen.

Dans cette missive s'en trouvait une autre que Le Veau adressait à ses nouveaux collègues. Cette lettre, datée comme la précédente du 7 février 1775, dut arriver à destination le lendemain 8 février, jour de la nomination de Le Veau comme associé adjoint de l'Académie, et être lue par M. Haillet de Couronne après la proclamation du scrutin qui donnait satisfaction aux désirs de notre artiste.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Messieurs

« J'apprens avec le plus sensible plaisir que vous avez agréé / la proposition qui vous a été faite de m'honorer d'une / place parmi vous, je vous prie Messieurs, de croire que / ce titre est le seul que j'ambitionne. C'est à vos bontés / que je dois mes faibles talents, et c'est à vous que je vais / devoir des nouveaux encouragements, la gloire d'une / Compagnie célèbre dans ma ville rejaillira sur / moi; trop heureux si mes ouvrages peuvent me / Mériter votre indulgence et votre estime.

« Je suis avec un profond respect

« Messieurs

« Votre très humble et très

« obéissant serviteur,

« Jean Jacques André LE VEAU.

« de Paris, ce 7 février 1775. »

La nomination du nouvel associé adjoint eut lieu à l'unanimité; en effet, les titres de Le Veau étaient indiscutables et il comptait, parmi les membres de l'Académie, beaucoup d'amis et de protecteurs; au nombre de ces derniers nous devons citer M. Haillet de Couronne, qui le présentait, et M. le chevalier de

la Maltière (1) qui, dans tous les temps, lui avait rendu de grands services.

La correspondance particulière du secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen avec Le Veau dut se continuer, on le pense bien, après cette élection qui resserrait les liens d'amitié et de reconnaissance qui attachaient les deux nouveaux confrères l'un à l'autre. Haillet de Couronne avait, à plusieurs reprises, demandé à J.-J. Le Veau la liste de ses ouvrages, mais celui-ci, qui ne maniait pas la plume et l'orthographe avec autant de talent que le burin ou la pointe, ne satisfaisait point aux demandes qui lui étaient adressées. Enfin, le 3 août 1776, en réponse probablement à une nouvelle requête plus pressante que les autres, Le Veau se décida à adresser à M. Haillet de Couronne la liste sollicitée avec la lettre suivante :

« Monsieur

« Je ne scois comment je pourai mescuser aupres
« de vous, d'avoir été si longtems à vous envoyer / la
« notte de mes ouvrages ; le premier retardement a
« occasionné par les titre que / je nai point à toutes
« les estampes que j'ai de moi, dans mon porte-
« feuille ; et que / le tems a les avoir (vu qu'il sont a
« diferant marchand) et avec ma négligense ont
« commen-/cé à mettre un tems déjà trop longt ; et
« comme dans ce tems je commençois à ne / sçavoir
« déjà comment mescuser, j'ai désiré finir la planche

(1) Joseph-François Lange de la Maltière, ancien capitaine au régiment Dauphin, pensionnaire de S. M., chevalier de Saint-Louis, et membre de l'Académie, naquit à Lysieux le 24 octobre 1716. Son père était docteur en médecine. (Communication due à l'obligeance de M. d'Estaintot.)

« que je gravois, pour M^r le / prince, enfin de vous
 « l'envoyer, avec ma notte ; je contoïs que cette plan-
 « che / cerait finis pour la fin d'avril mais M^r le prince
 « ayant retardé les retou-/che, par diférant voyage
 « qu'il a fait, a une maison de campagne qui a
 « achetée / cette année ; a retardé ma planche jusqu'a
 « mercredi de cette semaine ; et pour / comble de
 « poine il ne la veut mettre au jour qu'avec le pan-
 « dant, que lon ne / fait que commencer ; et que je
 « crains qui ne dur plus d'une année. voilà / comme
 « bien souvent par sa négligence, on perd d'heu-
 « reuse occasions / d'obliger et d'avoir des amis. je
 « ne me le pardonnerai de ma vie ; je suis tout-/péné-
 « tré de confusion, après la lecture que je revient
 « de faire de votre lettre. / ou vous me comblé d'ami-
 « tié ! que je ne sent ne pas mériter. si j'osois espe-
 « rer que / vous voudrée bien oublier ma faute ; et
 « ne rien diminuer de l'amitié que vous / m'avez dé-
 « voué ce cerait il mestre le comble ;

« Recevez je vous prie, les assurance
 « de l'amitié la plus respectueuse avec laquel joi
 « lhonneur Destre

« Monsieur
 « votre tres humble et tres
 « obeissant serviteur

« LE VEAU.

« de paris, ce 3 aoust 1776

« tourné si vous plait »

Puis, en tournant la page, on trouve le postcrip-
 tum suivant qui ne manque pas d'intérêt :

« je croirois manquer Monsieur à vos bontés si je
 « ne vous fesois part / de ma satisfaction. Mon^r le

« prince a paru si satisfait de moi tant / par mon ou-
« vrage que par mon exatitute ma promis de me
« donner / 200 ^{fr} de gratification et me recommandant
« de nen parler a personne / dans la crainte que cela
« ne vienne au aureille de ceux qui grave pour lui /
« et qui pourrait lexiger. voissi ma notte »

A la suite de ce postscriptum, une liste de dix estampes gravées par Le Veau : mais cette note ne satisfaisant point l'écrivain, il ajoute naïvement : « Je
« vais la recommencer né tant point comme il faut », et, en effet, dans la lettre que nous venons de reproduire se trouvait une liste assez mal faite des travaux du graveur exécutés jusqu'en 1776.

Malgré son imperfection, cette liste nous donne des indications précieuses. C'est elle qui nous a permis de restituer à notre compatriote les deux planches de *La Tempête* et de la *Vue entre La Haye et Rotterdam* qui ne portent que le nom de Le Bas, son maître, et celle que signa Le Mire et qui représente la *Vue d'un temple de Vénus dans l'île de Nisida*. En parcourant cette liste, nous remarquons que Le Veau grava toujours ses grandes estampes deux par deux, de façon à ce que les planches se fissent toujours pendant.

L'estampe à laquelle Le Veau fait allusion dans la lettre ci-dessus, et qu'il grava si heureusement d'après Le Prince, porte pour titre *le Corps de garde*. Le tableau que Le Prince faisait graver pour lui faire pendant et dont Née commençait la planche en 1776 représente une scène d'enrôlement et est intitulé *l'Amour de la gloire*. La gravure de cette dernière pièce dura plus

d'un an, comme le prévoyait Le Veau. Ce n'est, en effet, qu'en 1778 que parurent ces deux estampes qui eurent beaucoup de succès et avec raison.

Laborieux comme tous ceux qui connaissent le prix du travail et qui désirent arriver, Le Veau ne quittait point son atelier. Non content de graver toute la journée, il maniait encore le burin une partie de la nuit. Mais cet excès de travail épuisa bientôt notre artiste, dont le tempérament délicat ne put résister à une telle fatigue. En avril 1776, la mort vint le frapper en le séparant de sa petite famille composée de sa veuve et de ses trois enfants : deux filles et un garçon.

Avant de nous livrer à l'étude du talent de notre compatriote, il nous faut dire quelques mots de l'homme. M. Haillet de Couronne, si bon juge en pareille matière, se complait à faire l'éloge de J.-J. Le Veau. Il ne tarit pas sur sa conduite exemplaire, sur sa probité, sur sa modestie. On sent qu'il a connu et apprécié son protégé, devenu son ami et son collègue ; il est heureux de proclamer les belles qualités de celui qui ne fut jamais envieux de la réussite des autres artistes, ni jaloux de leur mérite. « Il est
« juste encore, ajoute le Secrétaire de l'Académie, de
« répéter combien, pendant toute sa vie, sa reconnaissance fut naïve, sincère et franche à l'égard de
« tous ceux qui lui avaient rendu service ; il n'en
« parla jamais qu'avec la plus vive effusion du
« cœur. Achievait-il quelque ouvrage ? il ne le publiait pas sans en envoyer à l'instant un exemplaire
« à ceux qu'il appela toujours ses chers et anciens
« protecteurs. »

Celui qui eut tant de vertus devait aussi professer l'amour filial, et, en effet, il eut pour son père le plus grand respect et la plus profonde affection ; il pourvut en outre à ses besoins en lui payant exactement chaque mois le prorata d'une pension annuelle assez forte qu'il s'était volontairement imposée sur ses épargnes.

Les éloges que Haillet de Couronne adresse à Le Veau n'ont rien d'exagéré. La belle réputation de l'homme et de l'artiste était bien établie parmi ses contemporains ; nous trouvons, en effet, dans la biographie de T. A. Desfriches, écrite par M. J. Dumesnil, dans son *Histoire des plus célèbres Amateurs français* (Paris, Renouard, 1858, tome III, p. 206), une lettre que le dessinateur L. F. Cassas adressait à l'amateur orléanais de Paris le 5 janvier 1784, et qui contient le passage suivant : « J'ai été fort occupé
« ici pour le choix des graveurs de mes vues de
« Trieste : c'est un abîme de difficultés, parce que
« ceux qui ont de la réputation font travailler de
« jeunes artistes sous leur direction, et ils mettent
« la même chose leurs noms au bas de l'estampe ;
« enfin je vais prendre les derniers arrangements
« avec M. Leveau, connu par ses mœurs et ses
« talents, pour la somme de 18,500 francs les trois
« vues. »

N'est-il pas vrai, messieurs, que cette biographie de Le Veau ressemble bien un peu à une légende ? On ne sait qui l'emporte en vertus de l'artiste ou de ses bienfaiteurs : combien il est doux de redire les noms de ces personnes charitables et dévouées ? Quelle vertueuse émulation à faire le bien entre

Madame Duhamel et ses filles, entre les jeunes époux Le Couteulx, entre le négociant Blondel et Madame Roland, entre le lieutenant criminel Haillet de Couronne et le conseiller De la Maltière, entre Descamps, Le Bas et Le Mire? Mais si ces belles actions font l'éloge de leurs auteurs, elles sont bien aussi à l'honneur de celui qui sut si bien s'en rendre digne. Cela console de bien des misères humaines. Le proverbe aura menti une fois de plus; non, la bienfaisance n'engendre pas toujours l'ingratitude, et nous sommes heureux de prouver que la main qui reçoit est quelquefois digne de serrer et de baiser la main qui donne.

Nous avons vu que Le Veau avait été d'abord élève de Le Bas, puis était entré dans l'atelier de Noël Le Mire, ou tout au moins avait travaillé pour le compte de ce dernier et sous son inspiration. Ces faits ne seraient pas constants, établis, que l'aspect seul des planches gravées par notre artiste suffirait pour nous édifier complètement sur ce point. En effet, chacune de ses estampes révèle les leçons et les traditions des maîtres chez lesquels il étudia son art. Dans les paysages et les marines que grava notre compatriote, on retrouve la manière et le faire de Le Bas, et, dans ses vignettes, on sent les mêmes procédés que Le Mire employait pour préparer et terminer son cuivre. Ces influences sont surtout sensibles dans toutes les pièces qu'il produisit avant 1770. A partir de cette époque, sa manière de graver devient plus personnelle et plus originale; c'est alors, du reste, que se sentant probablement tout à fait maître de son outil, il se hasarda à graver des tableaux de

genre, tels que *la Rencontre dangereuse*, d'après Beaudouin, — *Agar répudiée*, d'après Dietricy, — *le Corps de garde*, d'après Le Prince. — *la Cruche cassée*, d'après Debucourt, — *la Bergère des Alpes*, d'après Aubry, etc.; tableaux dans lesquels les personnages ont une importance capitale. Dans la série de marines et de paysages que Le Veau avait gravée jusqu'à ce moment au contraire, les figures n'étaient que des personnages épisodiques placés par le peintre simplement pour animer le site qu'il avait voulu représenter. Dans *le Corps de garde* de Le Prince, les figures sont même d'une dimension relativement considérable, puisqu'elles mesurent jusqu'à seize et dix-huit centimètres de hauteur.

Les éloges que nous donnons ici à notre artiste ne s'appliquent pas, on le conçoit, à ses premières œuvres, telles que les pièces qu'il grava chez Le Bas: *la Tempête* et la *Vue entre La Haye et Rotterdam*, non plus qu'à *l'Arrivée* et au *Port de Flessingue*, ni à la *Vue de Lillo, sur l'Escaut*, d'après Vander Neer, etc. Ces pièces ne sont, à proprement parler, que des essais qui ne faisaient que promettre. On y rencontre en effet un faire hésitant, une main incertaine, un travail pénible. La conduite de l'outil n'y est pas franche; le graveur ne trouve pas du premier coup la valeur de ton; il est obligé de revenir sur son premier travail, ce qui amène une lourdeur désagréable dans l'effet de la planche; les blancs ne sont pas réservés franchement; le travail du burin dans les ombres n'est pas ferme; il a fallu garnir avec la pointe sèche, ce qui rend l'estampe boueuse, surtout dans les derniers tirages.

Mais, en forgeant, on devient forgeron ; à force de labeur, Le Veau triompha de son inexpérience première et arriva à signer des planches représentant des marines ou des paysages et dans lesquelles nous sommes heureux de constater un véritable talent. C'est pendant cette période intermédiaire qu'il travailla d'après J. Vernet, De Machy, Versteegs, de Lacroix, Jullian et Louthembourg. Ses estampes, sans être des chefs-d'œuvre, eurent néanmoins un certain succès et donnèrent à Le Veau une réputation que devaient consolider les nouvelles productions qu'il mit au jour depuis 1770 jusqu'à sa mort, productions dont nous venons de parler plus haut et qui révèlent presque un maître. Nous ne reviendrons pas sur l'appréciation que nous en avons faite, mais on nous permettra de dire quelques mots des vignettes que Le Veau grava pour les éditeurs.

Dans ce genre, comme dans celui du paysage, les débuts de l'artiste furent pénibles et il signa quelques pièces peu satisfaisantes, par exemple celles qui illustrent le *Bélisaire* de Marmontel; mais la main se fit vite et notre graveur se plaça rapidement au niveau de tous ses concurrents, et même de son maître, Le Mire. Les vignettes qu'il donna pour les principales publications de la gracieuse librairie du XVIII^e siècle sont toutes charmantes et supportent bravement la comparaison avec les plus belles épreuves de De Longueil, de De Launay, de De Ghendt, de Ponce et autres. Nous ne connaissons rien de plus ravissant que les épreuves d'eau forte de toutes ces petites pièces. Depuis la première morsure de l'acide jusqu'au dernier coup de pointe ou de burin, le travail de la planche

est conduit avec un art admirable par toute cette pléiade de vignettistes et toujours de telle façon que l'ensemble de l'épreuve se tient parfaitement. Depuis la première épreuve d'essai jusqu'à la dernière épreuve tirée avec la lettre, on voit se développer toute une gamme de tons partant depuis le simple trait de mise en place jusqu'au coup de burin qui donne aux ombres toute leur valeur. Pendant la gravure de la planche et à quelque moment que ce fut, l'amateur, qui serait entré dans l'atelier de l'artiste et aurait immédiatement demandé une épreuve, aurait vu sortir de la presse une composition d'un travail plus ou moins avancé mais formant toujours un ensemble harmonieux. C'est bien ce qui explique la vogue dont jouissent en ce moment tous ces livres du siècle dernier, dont le texte vaut si rarement les vignettes dont il est accompagné.

Le Veau préparait toutes ces petites planches avec un soin et un talent tout-à-fait remarquables. Comme Le Mire et tous les bons graveurs du temps, il indiquait d'abord sa composition dans les ombres par un trait intelligent et dans les lumières par un pointillé spirituel, le tout mordue à l'eau forte simplement. Ce premier travail terminé, il poussait sa planche aussi loin qu'il le pouvait, toujours au moyen de l'eau forte, et il ne travaillait son cuivre avec le burin et la pointe que lorsque ce procédé avait donné tout ce qu'il devait produire.

Avant de terminer notre appréciation sur notre compatriote, nous devons signaler une lacune dans son œuvre, lacune qui lui donnera toujours une

place inférieure à côté de ses rivaux. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons jamais trouvé un portrait grand ou petit gravé par lui, tandis que De Launay, Le Mire, De Longueil en ont signé qui sont de véritables petites merveilles. Cela indique évidemment que Le Veau ne se sentait pas assez fort pour tenter l'aventure et qu'il préféra s'abstenir plutôt que d'éprouver un échec. La cause doit en être cherchée à coup sûr dans son éducation première, si troublée par l'état de sa santé comme plus tard par le besoin de faire face aux nécessités de la vie. Cette absence d'éducation première se trouve encore dans l'orthographe de Le Veau et en explique toutes les fantaisies; mais nous ne le chicanerons point à ce sujet. Il est graveur, et c'est à ce seul titre qu'il appartient à la critique. Nous ne sortirons donc point des limites de cette biographie.

En résumé, Le Veau est une des figures intéressantes et trop peu connues de l'histoire de l'art de la gravure au XVIII^e siècle, et nous ne comprenons guère que M. le baron Portalis, dans ses deux volumes consacrés aux dessinateurs d'illustrations du siècle dernier, n'ait pas même mentionné notre compatriote parmi les graveurs qui ont si bien interprété Eisen, Gravelot et Moreau. En gardant le silence sur cet artiste, il n'a pas fait œuvre de justice. Si le succès répond à nos efforts, le catalogue que nous préparons de l'œuvre de J.-J.-A. Le Veau rendra à ce dernier, parmi les bons graveurs du siècle dernier, la place qui lui est due. Il prouvera également que, si on ne connaît pas ou si on connaît peu, même dans leur ville natale, les artistes remarquables ori-

ginaires de la vieille capitale normande, l'Académie de Rouen se préoccupe de donner à ses anciens membres l'auréole qu'ils ont méritée par une vie de travail et de vertus et par des talents véritablement supérieurs.



DIVERS ÉLOGES

DONNÉS

A LA VILLE DE ROUEN

Depuis le quatrième siècle jusques et y compris le
dix-neuvième,

PAR M. DE DURANVILLE.

Beaucoup de gens acceptent très volontiers, sans le moindre examen et sans la moindre vergogne, ce qu'on dit, soit à leur avantage, soit à celui de leur famille : ce travers de vanité leur est quelquefois funeste, et le ridicule est chargé de les punir. Il peut en être des villes ainsi que des hommes ; elles peuvent accepter trop aisément ce qui leur semble honorable. Homère n'eut qu'une seule patrie ; sept villes se disputèrent sa naissance ; plusieurs de ces villes ne devaient alléguer que des preuves de bien mince valeur ; et toutefois il est probable qu'elles n'auraient, pour quoi que ce fût, renoncé à leurs prétentions ; dès lors elles avaient tort et méritaient le blâme. Les habitants de Rouen peuvent certainement accueillir avec un

noble orgueil, et mettre en relief les justes éloges donnés à leur ville ; mais ils ne doivent pas plus estimer les éloges exagérés que reconnaître le roi Magus pour fondateur de Rouen ; le discernement leur est nécessaire. Cependant il y a quelque chose d'intéressant à réunir plusieurs éloges, injustes aussi bien que justes donnés à la ville de Rouen. On sait combien nos prédécesseurs savaient au besoin donner aux éloges les proportions les plus démesurées ; il suffit pour s'en convaincre, d'ouvrir les ouvrages de nos vieux écrivains normands ; avec quelle prodigalité ne les distribuait-on pas et dans les livres et dans les épitaphes ! Qu'on feuillette Ordéric, Vital ou la *Neustria pia*, et l'on verra combien de vertus s'y trouvent accumulées dans les éloges de tous les abbés, bienfaiteurs et nombre d'autres gens, à l'égard desquels on se montrait enthousiaste. L'usage voulait, au xvi^e et au xvii^e siècle, qu'on plaçât en tête de certains ouvrages des témoignages en leur faveur ; les bibliophiles sont bien aises de rencontrer ces témoignages, quoique la vérité en soit souvent très contestable. Le motif de simple curiosité ne suffit-il pas pour recueillir ce qu'on a dit autrefois de la ville de Rouen, quelquefois à tort, quelquefois néanmoins avec conviction ?

Le plus ancien éloge donné à la ville de Rouen se trouve dans une lettre adressée à son huitième évêque, saint Victrice, par saint Paulin, évêque de Nole. Il s'agit des progrès que le christianisme avait faits dans un lieu où, quatre cents ans auparavant, on ne voyait qu'un chétif amas de maisons, et que Jules César n'a pas mentionné dans ses *Commentaires*.

On a cité souvent les paroles adressées par l'évêque de Nole à ce prélat, qui travaillait lui-même à rouler des pierres pour la construction d'un temple chrétien : les étrangers visitent la crypte de ce temple, à l'emplacement duquel nous voyons réapparaître, depuis quelques années, l'architecture romane.

« Enfin », écrivait saint Paulin, « nous entendons
« maintenant parler avec estime et avec vénéra-
« tion de la ville de Rouen, dans les provinces
« qui en sont les plus éloignées, quoiqu'aupara-
« vant on en fit à peine mention dans celles qui en
« sont voisines, et l'on glorifie Dieu de ce qu'on la
« compte aujourd'hui parmi les villes les plus illus-
« tres par la multitude des lieux sacrés, honneur
« qu'on lui défère avec justice, puisque, par les soins
« de votre sainteté, toutes choses s'y voient en même
« état qu'on nous les figure en Orient, dans la ville
« même de Jérusalem, et qu'il semble qu'on y jouisse
« de la présence des apôtres, qui, résidant en votre
« personne, comme dans un sanctuaire tout à fait
« digne d'eux, ont changé en un des sièges de leur
« empire une ville où ils étaient autrefois étran-
« gers, etc. »

Le poète Venance Fortunat, évêque de Poitiers, auteur d'une *Vie de saint Martin*, d'autres poésies de moindres dimensions, et qui vivait au vi^e siècle, a fait aussi l'éloge de la ville de Rouen. D'autres éloges viendront successivement, sans présenter la teinte mystique de la lettre de saint Paulin.

Voici ce qu'Ordéric Vital écrivait au xii^e siècle :
« La ville de Rouen est très peuplée et très riche par
« différents genres de commerce ; elle est très

« agréable à cause de l'affluence de bâtiments qui se
« réunissent dans son port, par le murmure de ses
« eaux courantes et par l'agrément de ses prairies.
« Une grande abondance de fruits, de poissons et de
« toutes sortes de denrées ajoute encore à son opu-
« lence. Les montagnes et les forêts, dont elle est
« entourée de toutes parts, les murs, les retranche-
« ments et les autres constructions militaires la ren-
« dent très forte. Elle reçoit beaucoup de lustre de
« ses édifices, ainsi que de l'aspect de ses maisons et
« de ses églises (1). »

Guillaume Litle, surnommé de Newbrige, du nom du collège où il habitait, et qui écrivait au xii^e siècle, lorsque l'Angleterre était séparée de la Normandie, dit, dans son ouvrage intitulé *De gestis Anglorum*, que la ville de Rouen est une des plus remarquables de l'Europe (2).

M. Edouard Frère, dans l'introduction à une des réimpressions faites par la Société des Bibliophiles normands, a fait connaître vingt vers latins, qui se trouvent à un folio d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, manuscrit ayant appartenu jadis à la bibliothèque des échevins de Rouen, qui l'offrirent à Colbert, grand amateur de livres, comme on sait. Le poète nomme la ville de Rouen noble, antique, puissante, magnifique; la race normande l'a choisie pour commander sur elle en souveraine, et la faveur impériale la comble plus que toutes les autres villes :

(1) Traduction publiée par Guizot, t. II, p, 315.

(2) Cité dans le *Rollo Northmanno-Britannicus*, p. 176.

Rothoma nobilis, urbs antiqua, potens, speciosa,
 Gens Normanna sibi te proposuit dominari ;
 Imperialis honorificentia te super ornat.

Ce dernier vers doit se rapporter au mariage de Mathilde avec l'empereur Henri V. Les vers sont incontestablement du XII^e siècle, puisque leur auteur félicite les Normands d'avoir pour duc Geoffroy Plantagenet :

Sub duce Gaufrédo cadit hostis et arma quiescunt ;
 Nominis ore sui Gaufredus grandia fert dux :
 Rothoma, lætaris, sub tanto principe felix.

Le poète signale la ville de Rouen comme valant celle de Rome aussi bien par son nom que par son mérite. Il est vrai que, pour établir la ressemblance de nom, il emploie un procédé bien misérable, en retranchant trois lettres du nom *Rothomagus* :

Rothoma, si mediam removes. et Roma vocaris.

Pierre Grognet, poète bourguignon du XVI^e siècle, a composé une *Description et louanges des excellences de la noble cité de Rouen, capitale de toute Normandie* ; cette description, en quatre-ving-six vers de huit syllabes, imprimée d'abord à Paris en 1573, dans un recueil de poésies, a été réimprimée, en 1872, par la même Société des Bibliophiles normands. Le poète dit en parlant de la ville de Rouen :

. Ce semble, sans doubiance
 Quasi la meilleure de France.

Il cite avec éloges les églises, ses *belles et claires fontaines*, son Parlement, ses Palinods, les bonnes qualités de ses habitants, auxquels il adjuge notamment celles de

Grands entrepreneurs d'édifices,
De théâtres et artifices,
Et entrées de grands seigneurs,
Rois, prélats et autres greigneurs,
Parquoy on lui donne grant gloire,
Par cela digne de mémoire.
Et ainsi Rouen est ung lieu
Moult plaisant et servant Dieu,
Qui après les belles prairies
Et les forêts de bois garnies
Et en général la demeure
De Rouen est bonne à toute heure.

Martin Le Mégissier, imprimeur ordinaire du roi, publiant, en 1578, l'*Histoire et cronique de Normandie*, adressait à Jacques de Beauquemare, premier président du Parlement, une épître de cent-dix-huit vers, dans laquelle il disait que la ville de Rouen lui avait apparu, couronnée de tours, commè Cybèle (*qualis Berecynthia mater... turrita*) ayant au cou une chaîne aussi transparente que le cristal, et dans laquelle on distinguait des poissons et des embarcations en grand nombre. Il regrettait de ne pas avoir à sa disposition une de ces plumes du genre de celles de Xénophon et de Tite-Live, qui surent immortaliser Athènes et Rome. La ville de Rouen a conscience de ce qu'elle vaut, et voici quelques-unes de ses paroles recueillies par le poète; elle ne trouve pas

ses enfants inférieurs aux héros dont ces illustres cités s'énorgueillissent :

Car mes filz, Dieu merci, en prouesse guerrière,
Parangonnez aux leurs, n'iront jamais derrière,
Ni en sage conseil, en sainteté de mœurs,
En modestes ensemble et magnanimes cœurs.

Puis la ville de Rouen s'exprime ainsi dans un sonnet :

Veu que je suis le chef d'un duché qui passe
Un royaume en valeur tant soit-il spacieux,
Veu qu'un grand archevesque, un sénat studieux
Equitable et sçavant chez moi prennent leur place,

Veu qu'en trafic mon port tout autre port surpasse,
Veu qu'en rares esprits, grands et ingénieux,
En substils artisans, en guerriers furieux
Le renom des citez les plus braves s'efface ;

Veu qu'en foires, marchez, privilèges et droits,
Franchises, libertez, en polices et loix,
A ma gloire une gloire immortelle est acquise,

Orgueilleuse il me faut desormais devenir,
Et le rang qui m'est deu superbement tenir :
Non, car je n'aurois plus l'agneau pour ma devise.

Noël Taillepied, auteur des *Antiquitez et singularités de la ville de Rouen*, ouvrage imprimé pour la première fois en 1587, s'exprime en ces termes : « On
« peut bien dire qu'en France il n'y a que deux
« villes, à sçavoir Paris et Rouen. » Voici ce qu'il

dit du pont de pierre construit, ou du moins achevé, par les soins de l'impératrice Mathilde, entre les années 1151 et 1167 (1) : « Le pont est l'un des plus
« beaux édifices et des plus admirables de la France,
« tant pour sa hauteur que pour la profondeur de son
« assiette, tout fait de fortes pierres de taille fondées
« sur pilotis de bois et cailloux, mesmes combien
« qu'il soit estendu en longueur depuis la ville jus-
« ques au fauxbourg de Saint-Sever, n'a toutefois
« que douze ou treize arcades très-larges, desquelles
« la première vers la ville est tarie depuis peu de
« temps (2). » Farin dit que la longueur de ce pont était de soixante-quinze toises ; il était crénelé, ainsi qu'on peut le constater sur une gravure d'Israël Sylvestre. Plusieurs arches s'écroulèrent au commencement du xvi^e siècle ; on eut la pensée de les relever, et même de reconstruire entièrement le pont ; Sully vint à Rouen pour aviser à ce qu'il y avait à faire ; mais on se contenta d'établir une charpente, qui servit de passage pendant quelque temps jusqu'à ce qu'on eût établi deux bacs, dont on se servit jusqu'à la construction du pont de bateaux.

Charles de Bourgueville, sieur de Bras, dans ses *Recherches et antiquitez de la province de Normandie*, publiées en 1588, dit que « ceste bonne et grosse ville
« remporte cest honneur d'estre la seconde ville de
« France, et la plus populeuse et plus riche ; car Pa-
« ris est la première. Faisant Rouen voler sa renom-

(1) Voir le mémoire de M. Deville dans le *Précis de l'Académie de Rouen*, 1831.

(2) Ch. 4.

« mée, tant à cause de sa bonne police, archevesché,
« parlement, court des aydes, chambre des comptes,
« justice ordinaire, bureau des trésoriers généraux,
« receptes générales, que aussi à raison du grand
« trafic et commerce que les habitans font par toutes
« les parties du monde, estant arrosée de ce gros et
« au port fructueux fleuve de Seine, par lequel
« Paris et la plus grande part des villes du royaume
« reçoivent les plus riches et les plus rares drogues
« et marchandises qui viennent des Indes, Terres
« neufves, Peru, Brésil, et pays étrangers. Comme
« mesme pour les grosses foires qui sont établies,
« et le nombre infini d'artisans qui fournissent de
« leurs manœuvres grand nombre de villes de
« France et pays étrangers. Et, si on lui vouloit oster
« ce titre de seconde, ainsi que aucuns mal affectez
« sans cause contre nostre nation prétendent faire
« par envie et l'attribuer à Thoulouze, où est aussi
« un parlement et une université fameuse, ou bien à
« Lyon, où sont les banques, grosses foires et l'im-
« primerie, l'on peut dire que Thoulouze et Lyon
« ne sont pas villes si proches de la mer, et qu'il
« arrive par ce gros fleuve de Seine presque chacun
« jour en deux ou trois navires plus de rares et pré-
« cieuses marchandises qui se distribuent par la
« France qu'il ne fait aux autres lieux. »

Bourgueville, sieur de Bras, cite les vers suivans,
où chacune des trois villes en question est appréciée
suivant le goût mythologique :

Paris à Pallas s'abandonne,
Rouen pour Juno l'on retient,

A Lyon Vénus chacun donne :
A ces trois villes l'on maintient.
Paris la science entretient,
Rouen est tout plein de richesses,
Lyon d'amours, dont on les tient
Les trois villes des trois déesses.

En parlant du pont de pierre, il signale « de cha-
« cun costé d'iceluy un long pourmenoir pour avoir
« le regard sur le gros fleuve et les navires et troncs,
« tant d'amont que d'aval, sur lequel en la saison
« d'été les habitants, seigneurs, dames et damoi-
« selles s'acheminent pour avoir de plusieurs passe-
« temps et récréations qui se font sur ce gros fleuve,
« tant de tambours, flûtes, cornets, violons, chants
« et musique que autres passe-temps, par intervalles
« en ladite saison d'été. » On doit conclure de ce
texte que les passe temps et récréations qui avaient
eu lieu sur ce pont lorsqu'il était en son entier, ne
cessèrent pas après la rupture, ou du moins qu'ils
furent repris quand on eut remplacé en bois ce qui
manquait ?

Gabriel du Moulin, curé de Menneval, dans son
Discours de la Normandie, imprimé en 1631, en tête de
son *Histoire générale de Normandie*, emploie le style le
plus bizarre et le plus boursoufflé pour dépeindre
l'arrivée de la Seine sous les murs de Rouen : « Ce
« grand fleuve » dit-il « superbe de tant de beautez
« qui font voir les siennes plus grandes... s'avance
« pour rendre hommage à la ville de Rouen, une des
« plus renommées et des plus riches de la France, et
« se contente de recevoir d'elle en revanche de tant
« de faveurs un des plus beaux havres de l'Europe,

« et les petites rivières de Robec et d'Aubette.
« L'Océan, adverti de sa venue, envoie deux fois le
« jour ses courriers jusque au-delà du pont que la
« duchesse Mathilde a fait bastir, pour luy dire qu'il
« sera le bien venu. » Voyez-vous ces courriers que
la rapidité de leur course rend tout essoufflés et tout
écumants ; ils s'appellent la barre. Guillaume le
Breton, poète du xiii^e siècle, considérait au sixième
chant de sa *Philippide*, la barre comme chose inex-
plicable à tout jamais, et disait :

Tamque repentinos operatur causa meatus
Soli nota Deo ; nec eam comprehendere sensu
Humano potuit, poteritve in sæcula quisquam :
Causa latet, sed ita est.

La science est aujourd'hui plus clairvoyante qu'au
temps de Guillaume le Breton. Mais pour bien
comprendre toute la platitude de la fiction du curé de
Mèneval, qu'on la compare avec la gracieuse fiction
d'un enfant du Havre.

Les produits de la vigne abondaient auprès de la
source du fleuve qui coule à Rouen, et les céréales
abondent dans la Normandie. La Seine fille de
Bacchus et nymphe de Cérès, ayant accompagné
celle-ci à la recherche de Proserpine, puis étant de-
meurée à peu de distance de la mer, est saisie par
Neptune, qui revient des Orcades après un grand trem-
blement de terre, et parcourt les rivages de l'Océan
pour voir si leurs fondements ne sont pas ébranlés. La
nymphe, par la protection de son père et de la déesse
de l'agriculture, est métamorphosée en un fleuve, qui

se plaît encore à décrire ses sinuosités dans les lieux que la nymphe a parcourus. « Ce qu'il y a de plus « remarquable » dit Bernardin de Saint-Pierre, « c'est « que Neptune malgré sa métamorphose, n'a cessé « d'en être amoureux, comme on dit que le fleuve « Alphée l'est encore, en Sicile, de la nymphe Aréthuse. Mais, si le dieu des mers a conservé son « amour pour la nymphe, la Seine garde encore son « aversion pour lui. Deux fois par jour, il la poursuit « avec de grands mugissements, et, chaque fois, la « nymphe s'enfuit dans les prairies en remontant « vers sa source contre le cours naturel des fleuves.»

Hercule Grisel, auteur des *Fasti Rothomagenses*, poème dont les parties encore existantes ont été réimprimées aux frais de la Société des Bibliophiles normands, avec la collaboration érudite de M. Bouquet, écrivait en 1643, année de l'avènement de Louis XIV.

Quæ plaga Rothomagum nescil, quam Neustria primam,
Gallia quam domina jactat ab urbe ducem !

Les environs de Rouen qui fournissent un bel encadrement à cette ville ; les tours de ses temples, son siège primatial, ses magistrats, son commerce, qui la font connaître jusqu'aux extrémités du monde sont célébrés avec enthousiasme par Hercule Grisel.

Coulon, auteur d'un ouvrage intitulé *les Rivières de France*, Paris, Clousier, 1645, dit avec raison que la ville de Rouen est assez célèbre par son archevêché, son parlement, son enceinte et la richesse de ses habitants, « sans qu'elle ait besoin de fables ni de flatteries « pour acquérir de la réputation de l'antiquité de sa

« fondation ou des vertus de ses premiers fonda-
« teurs. » Il signale le pont de pierre comme un des
plus beaux de la France ; comment ne parle-t-il pas du
pont de bateaux, sur lequel on passait depuis 1630, et
qui, par son originalité n'était pas moins remar-
quable, ce nous semble, que le vieux pont de pierre ?
Il dit de la cathédrale : « Elle est couverte de plomb,
« et son chœur fort somptueux, revêtu de cuivre. Ses
« orgues sont prodigieuses, son trésor incompa-
« rable, ses ornements et ses habits pontificaux
« tout recouverts d'or et de perles. Trois grandes
« tours s'élèvent en l'air, et portent leurs pointes
« dans les nues, bravant la foudre et les orages. »
Voici maintenant des passages amphigouriques bons
à recueillir, non pour connaître l'ancien état de la ville,
mais comme un nouvel échantillon du mauvais goût
avec lequel on donnait quelquefois les éloges : « Il
« semble que les rivières qui ont recherché l'alliance
« de la Seine depuis sa source jusqu'à son embou-
« chure, aient plutôt considéré leurs propres inté-
« rêts que la gloire de ce grand fleuve. Elles ne pou-
« voient visiter avec plus de pompe et de majesté
« toutes ces grandes villes qu'en se mettant à la suite
« de la Seine, comme ceux qui, désirant voir les
« royaumes étrangers avec honneur et seureté, tas-
« chent de s'introduire en la compagnie des princes
« ou de leurs ambassadeurs. »

Robert Denyaud, curé de Gisors, dans son *Rollo-Northmanno Britannicus*, ouvrage imprimé en 1660, signale la ville de Rouen comme la seconde de France. Du reste, le chantre de la *Philippide* disait en parlant, non de Rouen, mais de Caën :

Quæ se Parisiis vix annuat esse minorem.

Robert Denyaud trouve les premiers ducs normands bien supérieurs aux rois de France, leurs contemporains (1); son estime ne va pas plus loin que ce Robert Courte-Heuze, auquel son frère, vainqueur à Tinchebrai, fit crever les yeux, qu'il détint et fit périr misérablement dans la prison de Cardiff. Les Plantagenets ne lui semblent pas dignes d'admiration. Denyaud, en parlant du pont de pierre, en dit plus que Noël Taillepied, Charles de Bourgueville et Coulon; il le désigne comme une des merveilles du monde (2). Il est vrai que depuis les pyramides d'Egypte, le temple d'Ephèse, le colosse de Rhodes et les quatre autres merveilles de l'antiquité, le nombre des merveilles s'est accru : toutefois, le pont de pierre de Rouen n'a jamais été compris dans leur nombre, et Denyaud peut bien passer pour l'inventeur de la dénomination. Il faut laisser à la rue Grand-Pont la garde du souvenir de ce pont de pierre, dont la construction put offrir beaucoup de

(1) Quod si quis conferat Carolum Simplicem. Ludovicum Transmarinum, Lotharium, Ludovicum Nihili et Philippum primum reges cum Rollone, Guglielmo primo, Richardis tribus, Roberto primo et Guglielmo secundo, ducibus Normannorum; non negabit candorem et sinceritatem principum Normanorum, eorum virtutem bellicam et studia pietatis prevaluisse.

(2) Pons ejus, quum esset integer. numerabatur inter mundi miracula ob rationem difficultatis structuræ propter binos eosque quotidianos fluxus et refluxus maris, quos patitur Sequana, cujus dorso illum imposuerat Mathildis Normana prinoeps.

difficultés dans un temps où l'on devait avoir moins de procédés pour les vaincre.

Jacques Gomboust, en 1655, publiait avec un plan, une *Description des Antiquités et singularités de la ville de Rouen*. Cette notice, réimprimée, en 1861, par les soins de M. Edouard Frère, l'a été de nouveau, ainsi que le plan, par la Société rouennaise des Bibliophiles, en 1875 : « Si l'on veut, » dit Jacques Gomboust, « mettre Paris hors de pair et le faire passer « pour un monde, Rouen doit passer pour la première « ville de ce royaume. » Il dit plus loin qu'on ne saurait disputer à la ville de Rouen la préséance, « si on « lui joint Dieppe et le Havre-de-Grâce, qui sont « proprement ses ports et arrières boutiques. »

Dom Pommeraye, dédiant, en 1667, son *Histoire des Archevêques de Rouen* à l'archevêque François de Harlay de Chanvallon, désigne la ville de Rouen comme « grande dans son enceinte, peuplée d'habitants, superbe dans ses édifices, renommée pour sa navigation, riche et célèbre par son commerce. »

La Société des Bibliophiles normands a fait réimprimer en 1872, *les Eloges de la ville de Rouen et conjointement de la Normandie en vers latins et français*, qui avaient été imprimés à Rouen, en 1668, chez Laurent Maury, rue Neuve-Saint-Lô, à l'imprimerie du Lourre : la réimpression est précédée d'une introduction composée par M. Edouard Frère. Les auteurs de ces poèmes, sont : Antoine de la Mare de Chesnevarin, conseiller du roi, auditeur en sa Chambre des comptes de Normandie, et son fils Pierre de la Mare, sieur de Durescu. Le premier, Antoine de Chesnevarin, dans son poème latin, qu'il a traduit en vers

français, commence par dire que Rouen est la première ville de France, en exceptant bien entendu Paris, qui doit passer non pour une ville, mais pour un monde ; c'est la même pensée que celle de Gomboust.

O quam te memorem urbs celeberrima ! Gallia jam te
Imperii primam non negat esse sui :
Credere sic fas est, nam magna Lutetia posthac
Orbis, non urbis, debet habere locum.

Rien dans le monde, suivant le poëte, ne surpasse la cathédrale de Rouen, qui possédait alors la cloche de Georges d'Amboise, des toits ornés de dorures ; on voyait resplendir au-dessus de ces toits la statue de saint Georges, célèbre guerrier de Cappadoce, et patron d'un prélat auquel la ville de Rouen doit beaucoup de reconnaissance.

Magnificum in primis quo gaudet Maria Virgo
Templum, quo nullum pulchrius orbis habet.

En pénétrant dans l'intérieur du temple, on admirait au temps d'Antoine de Chesnevarin, comme on admire encore aujourd'hui, les tombeaux des cardinaux d'Amboise et des Brézé. La sépulture de Brancas, seigneur de Villars, qui défendit la ville assiégée par le Béarnais, était indiquée à l'entrée de la chapelle du fond, par son armure et sa bannière, qui s'y trouvaient encore suspendues soixante-treize années après sa mort arrivée en 1598. On lui doit un perfectionnement dans l'art de défendre les places, les lignes de contre-approche, dont il fit le premier essai

pour la défense de Rouen (1). Il reconnut plus tard Henri IV, en stipulant pour lui, comme d'autres, bonne et notable récompense. Ayant été fait prisonnier par les Espagnols à la bataille de Doullens, il fut lâchement mis à mort. Sa pertuisane et son épée se trouvent au Musée d'antiquités de Rouen (2).

Ce poème fait connaître l'ancien aspect de la ville sur quelques points qui sont complètement changés. Ainsi bon nombre de libraires étaient établis dans la cour du Parlement, au xvii^e siècle, d'autres l'étaient dans le passage des Libraires, auprès de la cathédrale ; la religion et la justice prenaient l'instruction sous leur patronage. Quant à la basilique de l'abbaye de Saint-Ouen, le poète en désire l'achèvement, et dit que, si l'on construisait les deux tours projetées, ces deux tours qui se trouvent figurées dans l'ouvrage de Dom Pommeraye sur l'abbaye, on ne rencontrerait rien de plus beau dans l'univers.

Inceptæ turres si perficerentur utræque,
In toto pulchrum nil magis orbe foret.

Il y eut, il y a plus de trente ans, de grandes discussions, relativement à l'achèvement du portail de Saint-Ouen, les uns voulant deux tours pour se conformer au projet adopté précédemment ; d'autres demandant ce que nous voyons aujourd'hui ; d'autres enfin ne voulant pas d'achèvement, et pensant qu'il ne fallait rien ajouter à ce que les religieux

(1) *Plutarque français*, art. *Vauban*, par le marquis de Chambray.

(2) *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, par A. Deville.

avaient fait. Le poète latin admire aussi les vastes et nombreux bâtiments de l'abbaye, bâtiments qui formaient comme une ville, et dont on trouve la description détaillée dans le plan annexé à *l'Histoire de l'Abbaye de Saint-Ouen* par dom Pommeraye. Il développe dans sa traduction en vers français, où il mentionne le grand cloître, le réfectoire et le manoir abbatial, auquel on aurait pu donner avec raison l'épithète de royal :

Ædes quid dicam spatiosas regeque dignas ?

Les rois y logeaient quand ils venaient à Rouen ; là se trouvait la résidence du gouverneur ; Henri IV présida dans une de ses salles l'assemblée des notables, devant laquelle il prononça ces paroles si sages que l'histoire nous a transmises : : « Je ne vous ai
« point ici appelés comme faisoient mes prédécesseurs
« pour vous obliger d'approuver aveuglément mes
« volontés ; je vous ai fait assembler pour recevoir
« vos conseils, pour les croire, pour les suivre, en
« un mot pour me mettre en tutelle entre vos mains,
« C'est une envie qui ne prend guère aux roys, aux
« barbes grises et aux victorieux comme moi ; mais
« l'amour que je porte à mes sujets et l'extreme
« désir que j'ai de conserver mon état me font trouver
« tout facile et tout honorable. »

Ce logis abbatial, édifice vraiment remarquable, et dont le dessin se trouve dans les *Monuments de la ville de Rouen*, par Th. de Jolimont, fut démoli, en 1816, pour former une partie de la place de l'Hôtel-de-Ville ; les artistes et bon nombre d'habitants de

Rouen l'ont regretté ; mais ceux-ci ont vu tomber d'autres pierres qui avaient aussi des souvenirs, et parlaient éloquemment du passé ; elles ont disparu devant la loi impérieuse des alignements ; on a conservé fort heureusement dans des jardins publics des façades de maisons curieuses ; mais qu'est devenue la jolie tourelle en encorbellement de la rue du Pan-neret ? Du moins la tourelle de l'ancienne abbaye de Saint-Amand n'a pas péri, ses pierres détachées soigneusement les unes des autres ont été replacées dans le même ordre sur un autre point de la Normandie ; leur propriétaire actuel doit être justement fier de les posséder : honneur à qui recueille les œuvres d'art, et les conserve sur le sol de l'ancienne province, au lieu de les laisser tomber en morceaux sous la pioche du démolisseur, ou bien franchir la Manche, ainsi que l'ont fait, au commencement de notre siècle, tant de vitraux, ornements de nos nombreuses églises !

Antoine de Chesnevarin ne se contente pas d'admirer les monuments de Rouen ; il donne des éloges à ses magistrats, aux auteurs remarquables nés à Rouen, ou dans la Normandie, notamment à Pierre Corneille :

Neustria doctorum faulrix el alumna virorum,
Quorum ope præ reliquis Gallica musa viget,
Cornelio hos inter debetur gloria vatum,
Quo prior in regno non erit atque fuit.

Le poète fait l'éloge de la nombreuse population de Rouen, population pieuse, loyale et forte, noble-

ment audacieuse par l'amour de la gloire, industrielle et amie du travail :

Gens pia, fida, potens, laudis amore ferox ;
Non alibi melior plebs, nec industrior usquam,
Non operosa magis, nec populosa fuit.

Il célèbre chaleureusement, à la fin du poème, les nombreuses parties de plaisir qui se faisaient, dans l'été, sur la Seine, dans des bateaux ornés de feuillages, et au son de la musique : là se trouvait la troupe de vingt-quatre violons ; on jouait à différents jeux, le trictrac, la bête, le piquet ; on dansait dans les îles, on faisait d'agréables festins ; puis, la nuit close, on retournait à la ville, au son de la même musique ; les riverains s'approchaient des bords du fleuve pour mieux voir et mieux entendre. Antoine de Chesnevarin décrit avec complaisance ce qu'il a vu

Cent et cent fois au temps de sa verte jeunesse.

Des amusements, auxquels il a peut-être pris part, semblent lui rendre son printemps. Aucun fleuve de France ne lui paraît être plus agréable que la Seine.

Omnibus ex fluviis quos Gallia continet in se
Flumine nil nostro gratius esse reor.

Pierre de Lamare de Durescu, reprenant en sous-œuvre le poème de son père, a fait en l'honneur de Rouen des vers français. Il parle des anciens ducs, Rollon, Robert le Magnifique, Richard Cœur-de-

Lion; du grand commerce de la ville, des approvisionnements considérables qu'elle fournit à Paris, des établissements publics, des monuments religieux; il décrit le pont de bois, ainsi que les promenades au Cours-la-Reine, promenades fort brillantes en carrosses dorés. Le goût de la mythologie le porte à faire un souhait étrange : oh ! quel serait son bonheur si la Seine métamorphosée, comme le fut jadis l'Eridan, ce roi des fleuves, obtenait une place dans la voûte céleste ! L'Eridan fut métamorphosé pour consoler Apollon de la mort de son fils, ce conducteur téméraire, dont la chute amena de grands malheurs ; cette chute amène le poète à parler d'un ouragan épouvantable qui produisit de grands désastres à Rouen, en 1683, et dont nous voyons encore les traces à la façade de la cathédrale ; car des clochetons renversés pour lors ne sont pas encore reconstruits ; le poète remercie le ciel de ce que tout n'a pas péri sans exception.

Bénéissons mille fois ta main libératrice,
Et daigne recevoir nos cœurs en sacrifice ;
Protège cependant notre illustre cité,
Et transporte là-haut son fleuve si vanté.

Enfin, Pierre de Lamare de Durescu met après son poème le sonnet que voici :

S'il est doux, dit Horace, et s'il est généreux
De répandre son sang pour sa chère patrie,
Il n'est pas moins honneste et moins avantageux
De l'immortaliser dans le cours de sa vie.

O ma terre natale ! il me serait honteux,
Après avoir du ciel reçu la poésie,
De ne pas aujourd'huy rendre ton nom fameux,
Puisqu'à ce noble effort Apollon me convie.

Ausone a bien loué sa ville de Bordeaux ;
Rouen sera-t-il moins digne de mes travaux ?
Non, non, si son éloge est le but où j'aspire,

Pressé pour mon pays d'un amour naturel,
Je rendray par mes vers cet ouvrage immortel ;
Aussi, quoyque Normand, je ne m'en puis dédire.

Un libraire hollandais, nommé Jacques Moukée, est auteur d'un ouvrage intitulé *Délices de la France*, publié à Leyde, en 1687, et dédié au frères Othon et Rodolphe, prince de Lippe et comtes de l'empire. Il dit, en parlant de Rouen, que « sa situation est dans
« une belle plaine, bordée d'un côté de plusieurs
« agréables montagnes couvertes d'arbres, et de
« l'autre côté elle est arrosée de la rivière de Seine,
« et de si charmantes prairies qu'il ne se peut rien
» voir de plus beau. » Après avoir parlé de la cathédrale et de l'église Saidt-Ouen, il arrive à la paroisse Saint-Maclou, et mentionne non l'architecture de l'église, mais le cimetière ; il ne le mentionne pas pour cette danse macabre, dont nous voyons encore des restes, mais parce que « le cimetière de Saint-Maclou est encore considérable, à cause du grand
« nombre de ses ossements, et de la forme de croix
« qu'on leur a donnés. » Il rend un juste hommage à la mémoire de Jeanne d'Arc : « Enfin », dit-il, « ce
« qu'il y a encore de remarquable dans cette belle

« ville, c'est une certaine place où les Anglais firent
« brûler vive la sainte fille Jeanne d'Arc, surnommée
« la Pucelle d'Orléans, parce qu'elle avait été envoyée
« de Dieu pour défendre la France; parce qu'elle
« était une véritable Judith, qui avait porté la con-
« fusion dans leurs armées, et parce qu'enfin elle
« avait été inspirée du ciel pour les chasser honteu-
« sement de l'Etat; c'est dans cette place, dis-je, où
« elle souffrit généreusement le martyre, où elle se
« moqua de toutes les impostures dont on l'accusait,
« surtout de ce qu'on l'appelait magicienne, parce
« qu'elle avait fait des miracles par la main du Tout-
« Puissant. »

Voici le titre d'un manuscrit qui appartenait à M. Edouard Frère, et dont notre regretté confrère avait bien voulu nous donner communication avec son obligeance habituelle : *Voyage de Rouen, ou observations sur l'état actuel des arts et manufactures de Rouen, faites dans les mois de mai, juin et juillet 1773, par F.-D.-P. Latapie.* Ce manuscrit, fort heureusement, n'a pas disparu de notre ville, et se trouve dans les mains d'un bibliophile distingué : il serait à désirer que tous les manuscrits et livres rares concernant notre ville ou notre ancienne province, eussent une chance aussi favorable, et n'allassent pas se perdre dans ce gouffre qu'on nomme la capitale de la France. L'auteur, après des réflexions générales sur les manufactures et ce qui s'y rattache, arrive au commerce de Rouen, et à la fabrication des tissus. Puis il décrit la ville telle qu'il la vit en 1773, entourée de murs, dit-il, assez mal construits et de fossés presque comblés. Après avoir passé successivement en revue les prin-

cipaux monuments, les eaux minérales de Saint-Paul, qui ont eu jadis leur vogue, les bâtiments du Lieu-de-Santé, qu'il admire pour la solidité de leur construction, il parle de l'Académie de Rouen, et signale quelques-uns de ses membres : Dambournai, d'Angerville, Lecat. « Un des ouvrages les plus utiles
« à mon gré que devrait », dit-il, « donner l'Académie
« de Rouen, ce serait une bonne histoire civile et
« militaire de la Normandie, qui tient un rang si
« distingué parmi les provinces de France. Les his-
« toires de Rouen que j'ai consultées ne sont pas
« lisibles. » Il désigne comme les plus belles bibliothèques de Rouen celle du chapitre et celle des capucins. Ce qu'il a vu de plus curieux dans la bibliothèque du chapitre, cette bibliothèque dont l'abbé Saas a donné le catalogue, ce sont deux manuscrits : l'un, ayant sept cents ans d'ancienneté, renferme des formules de bénédictions, dont les caractères sont parfaitement lisibles ; l'autre est un in-folio de parchemin contenant une traduction en vers français des *Métamorphoses d'Ovide*, traduction remontant à plus de quatre siècles, avec des allusions également versifiées de chaque métamorphose à un trait de la Bible ; chacune de ces allusions est accompagnée d'une vignette analogue d'environ un pouce en carré ; la vivacité des couleurs et de l'or rachète les incorrections épouvantables du dessin. Ce bénédictionnaire est consigné dans un catalogue de la bibliothèque du chapitre rédigé dans le cours du xii^e siècle, d'où l'auteur conclut que ce bénédictionnaire n'avait jamais été déplacé. Ce manuscrit a survécu à la bibliothèque du chapitre ; il est maintenant une des ri-

chesses de la bibliothèque de la ville de Rouen. La bibliothèque des capucins renfermait environ seize mille volumes, la plupart concernant la théologie. Il y avait aussi de quoi se renseigner sur les autres sciences, notamment l'histoire naturelle, quelques ouvrages rares, le *Monasticon Anglicanum*. « Un des
« plus singuliers manuscrits, lisons-nous, c'est un
« parchemin roulé d'environ deux pieds et demi de
« largeur, et dont la longueur égale celle de la salle
« de la bibliothèque, qui est considérable : il fournit
« un abrégé de l'histoire universelle depuis Adam
« jusqu'à Louis XI; l'auteur, qui se propose spécia-
« lement la France, en fait remonter l'histoire jus-
« qu'aux Troyens et jusqu'au déluge; les enlumi-
« nures représentent différents personnages, dont le
« dernier est Louis XI. » La bibliothèque des corde-
liers, placée dans une salle ornée de boiseries, possédait les plus belles éditions des Pères de l'Eglise, ainsi qu'une Bible manuscrite sur vélin, remontant à la dernière année du xii^e siècle. L'auteur cite, en fait de bibliothèques particulières, celle de Haillet de Couronne, et celle du chanoine Saas. Puis, en fait de collections d'une autre sorte, on citait à Rouen celles du chirurgien Lecat, du chirurgien Pillore et du chevalier de la Maltière. Les mathématiques et la chimie, toujours d'après le même Latapie, étaient peu étudiées à Rouen dans le dernier siècle ; le chirurgien Pillore et le chirurgien David, celui-ci gendre et successeur de Lecat à l'Hôtel-Dieu, lui dirent que tout individu qui essaierait d'ouvrir à Rouen un cours de chimie ne retirerait pas les frais de ses expériences. Toutefois Delaisement, célèbre par le débit

de l'antimoine, passait pour être un grand chimiste. La botanique était la branche d'histoire naturelle dont on s'occupait le plus, et, grâce au zèle de Lecat, il y avait un jardin botanique bien entretenu, où il se trouvait deux mille six cents plantes, tant indigènes qu'exotiques. Les temps sont bien changés, le progrès est venu ; la chimie est appréciée dans Rouen comme elle doit l'être ; les richesses végétales ont pris de plus grandes proportions dans un jardin des plantes, bien antre que ceux qui existèrent d'abord, dans le faubourg Bouvreuil et à l'entrée du cours Dauphin. Le manuscrit de Latapie nous a semblé intéressant, il est bon de connaître les observations de ceux qui nous ont précédés, qui ont vu les choses différentes de ce qu'elles sont maintenant, et les ont appréciées autrement que nous ne le ferions : on recueille les fragments d'un ancien édifice pour quelque ornementation plus ou moins heureuse : n'en doit-on pas faire autant pour les notes locales, et même les fragments de notes locales ?

Voici maintenant des appréciations faites par Lepcq de la Clôture, médecin fort distingué, dont l'Académie de Rouen possède le portrait, et dont elle a couronné l'éloge. Voici ce qu'il écrivait, en 1778, dans sa *Collection d'observations sur les maladies et constitutions épidémiques*, ouvrage où les lieux et les mœurs se trouvent décrits fort soigneusement, et que peuvent consulter avec fruit non seulement ceux qui se livrent à l'art de guérir, mais aussi ceux qui s'occupent d'études normandes. « Ses environs sont riants, agréables, présentent
« des côtes et des vallons champêtres, qui forment

« sous les différents points de l'horizon des paysages
« le plus heureusement variés, et qui procurent dans
« l'éloignement des échappées, des points de vue
« d'une étendue étonnante. Mais son enceinte est
« triste, étouffée par le peu de largeur de ses rues,
« d'ailleurs mal alignées, trop peu ouvertes par la
« hauteur relative et trop considérable de ses mai-
« sons, qui semblent être amoncelées si près les unes
« des autres que, dans plusieurs endroits, elles se
« retirent mutuellement l'aspect du soleil, la lumière
« et l'air, parce qu'enfin les places n'y sont ni assez
« multipliées ni assez étendues. »

L'inconvénient signalé par Lepecq de la Clôture diminue progressivement; l'air circule très-librement sur plusieurs points de la ville, et, tout en regrettant les constructions et les détails curieux que les alignements font disparaître pour transformer une ville ancienne en une ville neuve, on doit reconnaître les avantages hygiéniques. On s'est demandé pourquoi, dans les anciennes villes, les rues étaient étroites et tortueuses, et l'on en a donné plusieurs raisons. Les maisons auraient été construites le long de chemins sinueux formés au hasard; ou bien on aurait songé aux attaques en temps de guerre, et aux combats qui pourraient se livrer dans l'intérieur, quand il faudrait défendre le terrain pied à pied. Cette seconde raison semble admissible quant à la tortuosité; mais, quant au peu de largeur, il faut aussi se rappeler que dans les dernières années du moyen âge, la ville de Rouen comptait une population bien plus considérable que maintenant; à quel chiffre énorme relativement à l'enceinte se montaient le nombre de

gens enfermés dans Rouen quand le roi d'Angleterre Henri V en fit le siège ! Il fallait, dans de semblables conditions, ne laisser que peu d'espaces vides. « On compte à Rouen », dit Lepecq de la Clôture, « près
« de quarante fontaines publiques, dont la distribu-
« tion fut rendue commode pour chaque quartier. »
Puis il ajoute que « le nombre des fontaines parti-
« culières est beaucoup plus considérable, puisque
« chaque officier municipal a le droit d'en exiger une
« pour sa maison. »

A la suite de ses diverses appréciations données au iv^e siècle, par Saint-Paulin; au vi^e, par Venance Fortunat; au xii^e, par Ordéric Vital, Guillaume de Newbridge et un poète inconnu; au xvi^e, par Pierre Grognet, Noël Taillepie, Martin Le Mégissier et Charles de Bourgueville, sieur de Bras; au xvii^e, par Gabriel du Moulin, Hercule Grisel, Coulon, Robert Denyaud, Jacques Gomboust, dom Pommeraye, Antoine de Chesnevarin, Pierre de Durescu, Jacques Moukée; au xviii^e, par Latapie et Lepecq de la Clôture; voici l'appréciation qui parut, en 1825, au second tome de la Normandie dans les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, par Ch. Nodier, J. Taylor et Alph. de Cailleux.

« Il n'existe guère de villes en France où les
« laborieuses générations des temps intermédiaires
« aient laissé plus de traces qu'à Rouen. Il n'en est
« point peut-être qui présente une physionomie plus
« individuelle, plus caractérisée, plus différente de
« celle de nos cités modernes par l'aspect et par la
« distribution, plus riche en magnifiques monuments
« qui attestent les heureuses inspirations et la cou-

« rageuse patience des artistes du moyen âge. Dix
« siècles rivaux de zèle et de gloire ont contribué à ces
« pieux travaux, et, si quelques-uns des précieux
« anneaux de cette chaîne de chefs-d'œuvre ont cédé
« aux atteintes des barbares, ou à l'action du temps,
« du moins la ville de Rouen la voit avec orgueil se
« prolonger jusqu'à nos jours, et promettre de signaler
« encore le xix^e siècle par de nobles et importantes
« reconstructions. C'est la destinée des sociétés mo-
« dernes, auxquelles il n'est peut-être pas donné de
« rien fonder de nouveau, et dont la triste mais utile
« sollicitude se borne à réparer sans cesse ; toutes
« les sciences de l'homme sont réduites au même
« point que celle du conservateur des temples gothi-
« ques ; elles n'opèrent que sur des ruines. »

Enfin le vicomte Walsh, dans un ouvrage publié, en 1835, sous ce titre : *Explorations en Normandie, Rouen*, et dont le premier volume est le seul qui ait paru, commence par ces mots : « Rouen est laid, mais il est aimé des artistes. » Depuis cette époque, Rouen s'est embelli ; on a terminé son Palais-de-Justice, construit la façade de Saint-Ouen, la flèche de Saint-Maclou, la fontaine de la Croix-de-Pierre, restauré plusieurs parties de la cathédrale, élargi des rues et d'anciennes places, créé de nouvelles et larges voies de communication bordées de maisons en style divers ; puis il y a des squares ; le Jardin-des-Plantes a pris de plus vastes dimensions, et celui de l'Hôtel-de-Ville a été transformé ; il y aura bientôt un Musée-Bibliothèque. Puisse la ville de Rouen s'embellir encore. Mais il est plusieurs sortes de beautés : il y a la beauté splendide, la beauté gracieuse, la

beauté relative, d'autres encore ; chacun apprécie la beauté d'après ses instincts, la portée de son intelligence, ou le milieu dans lequel il vit, quoiqu'il y ait la beauté absolue, qui doit plaire à tous. Le vicomte Walsh signalait dans la ville de Rouen comme aimée des artistes : les monuments religieux, le Palais-de-Justice, l'ancien Bureau des finances, maintenant, hélas ! si endommagé, motivaient bien cette prédilection. Puisse la ville de Rouen, avec tous les embellissements présents et à venir, être toujours aimée des artistes !

LETTRES INÉDITES

ADRESSÉES A M. BRIFAUT

Ou écrites par lui,

PAR M. L'ABBÉ JULIEN LOTH,

Deuxième partie (1).

Ce fut l'honneur de la vie de Brifaut de mériter des amitiés illustres et d'entretenir avec les esprits les plus cultivés, les plus délicats, les plus aimables de son temps, des relations étroites dont sa correspondance inédite, le peu du moins qui nous en reste, nous révèle le charme.

Parmi les lettres qu'il reçut dans sa jeunesse nous trouvons et nous aimons à mentionner celles de la comtesse de Genlis.

Il nous a laissé, dans les récits d'un vieux parrain à son jeune filleul, le portrait de cette femme célèbre

(1) La première partie de ce travail a été publiée dans le *Précis de l'Académie*, de 1878, page 328.

qu'il ne connut que vers 1810, à l'époque où elle avait 64 ans.

« J'avais, dit-il, depuis quelque temps le désir de lier connaissance avec M^{me} de Genlis. On me fit dîner avec elle à la Monnaye, chez mon vieil ami M. Sage. Je vis une femme grande, sèche, la figure ridée, l'air noble, l'œil encore vif et perçant; mais rien qui annonçât ce qu'elle était. Quand je l'entendis, le charme commença. Ce n'était pas l'éblouissant monologue de M^{me} de Staël, avec qui je ne pouvais alors la comparer, faute de connaître sa merveilleuse rivale : c'était une suite de propos agréables, d'anecdotes piquantes, de récits débités avec cette aisance et cette grâce dont la bonne compagnie d'autrefois n'a pas voulu nous laisser la tradition. M^{me} de Genlis possédait un art tout particulier, celui de vous faire croire à un intérêt qui souvent n'existait pas, de jeter dans votre oreille des paroles d'éloge qu'elle avait bien calculées, mais qui semblaient partir du cœur à son insu, de charmer l'amour-propre, de disposer à une reconnaissance fondée, sur quoi ? sur un regard bienveillant, sur un sourire de politesse, sur un banal serrement de main, légères et fragiles preuves d'une affection dont on aimait à se croire assuré. Dès qu'elle le voulait, vous étiez pris. Après une demi-heure d'entretien, il ne tenait qu'à vous de la regarder comme une amie; tout vous y autorisait, sans qu'elle se fût engagée à rien. Comme je ne demandais pas mieux que de m'y tromper, je me laissai doucement aller à ces flatteuses apparences, et je devins un de ses courtisans les plus assidus.

Le commerce de cette femme célèbre ne pouvait

manquer d'être utile à un jeune homme avide de connaître les choses du temps passé, les usages du monde choisi et la législation des salons charmants où elle avait vécu et régné. Personne n'était plus digne qu'elle de donner des leçons de savoir-vivre ; elle aurait pu et dû tenir école. Ceux qui ne l'ont connue que par ses écrits, l'accusent d'un peu de pédantisme ; ils trouvent qu'elle a toujours la fêrule à la main, et peut-être ont-ils raison. Mais M^me de Genlis, femme du monde, avait toutes les qualités dont une partie manquait à M^me de Genlis, auteur. Il faut avoir passé, comme moi, de longues années dans sa société pour comprendre toute la séduction qu'elle exerçait, toutes les magiques ressources de son esprit, ce Protée aux mille formes, tous les dons de plaire qu'elle avait puisés dans une riche et complaisante mémoire, dans une imagination intarissable, dans ce talent d'observation qui lui donnait sur le champ la mesure du faible et du fort de chacun, premier secret pour dominer.

« Malheureusement, tant de puissantes facultés, tant de moyens de captiver se trouvaient souvent annulés par un défaut qu'elle cachait de son mieux, mais qui perçait tôt ou tard : la mobilité du caractère. M^me de Genlis, qu'on a cru si ambitieuse, si tracassière, si avide d'arriver à tout, ne tenait à rien, qu'à satisfaire son caprice du moment. Lorsque vous étiez en faveur près d'elle, que n'aurait-elle pas fait pour vous ? Petits soins, attentions suivies, confidences multipliées, préférences de toute sorte vous étaient prodiguées avec un tel abandon que vous ne doutiez pas de l'éternité de votre crédit. Vous la quittiez enchantée

de vous. Quand vous reveniez, que trouviez-vous ? Une femme froide, distraite, soucieuse, ennuyée ; à d'autres l'empire de son cœur. »

Les billets écrits par M^{me} de Genlis à M. Brifaut, ceux du moins que je possède, sont assez laconiques.

Elle lui écrit en 1810 :

« Mon ami (il faut bien que vous me permettiez de vous appeler ainsi), donnez-nous de vos nouvelles ; et de celles des amis dont vous partagez l'affection. Ecrivez-moi deux lignes, et envoyez-moi vos délicieux vers que j'attends avec impatience. Quand vous le pourrez venez causer avec celle qui a tant de plaisir à vous voir et à vous entendre. »

L'année suivante, son intérêt est plus marqué.

• Si je pouvais me flatter, mande-t-elle à Brifaut, d'avoir contribué à vous donner la grâce, la politesse et le bon goût qui vous distinguent, je croirais mériter la lettre si obligeante et si aimable que je reçois de vous. Mais vous ne devez ces qualités charmantes qu'à votre esprit, qu'à l'attrayante douceur de votre caractère et à la société que vous avez su apprécier et choisir. Je vous parle aujourd'hui tout à mon aise puisque c'est sans intérêt d'auteur ; peu de personnes dans ma vie ont fait sur moi l'impression que vous m'avez laissée. Rendez-moi tout le charme de cette impression en revenant quelquefois causer avec moi. Venez renouveler un souvenir qui m'est cher parmi le très-petit nombre de ceux que je veux conserver. Vous me trouverez tous les jours, excepté le dimanche, entre six et neuf heures du soir. »

En 1812, alors que Brifaut, encore inconnu du public, cherchait le moyen de faire représenter quel-

qu'une des tragédies qu'il avait en portefeuille, M^{me} de Genlis redoubla pour lui d'attentions. « J'ai à vous parler à fond, écrit-elle, de vos intérêts ; j'ai pensé à plusieurs choses que je crois bonnes. J'en suis très-naturellement occupée. Cette *influence du Génie* est une belle chose. (Elle fait ici allusion à une pièce de vers de Brifaut) Je n'oublierai jamais : (un des vers de cette pièce)

Gardez votre pitié, ce vieillard est Homère.

« Cela est amené admirablement. Vous avez un grand talent, une belle âme, il faut mon ami vous occuper de votre fortune. Venez me voir dimanche, nous causerons à fond là dessus. . . »

A vrai dire, cette vive sollicitude pour les intérêts du jeune auteur n'était pas tout à fait désintéressée. Brifaut avait rencontré dans les salons de M^{me} de Genlis, M. Fiévée, rédacteur du *Journal des Débats*, l'un des conseillers les plus écoutés de l'Empereur, et l'une des puissances occultes mais réelles du moment, On a beaucoup parlé de M. Fiévée, on ne lui a peut-être pas rendu pleine justice. Il était avec l'Empereur d'une franchise à toute épreuve, et lui donna souvent d'excellents avis. Il lui écrivait un jour : « Votre Majesté ne songe pas à l'avenir, et eile n'aura point d'avenir. Pour en avoir un, il faut le créer. » Et il faisait, dans le temps même de la splendeur de l'épopée impériale, cette prédiction saisissante : « A force de méconnaître les autres et de juger trop bien de soi-même, il se précipitera dans le vaste abîme de son ambition, abîme où il aura jeté des milliers de vic-

time sans parvenir à le combler. » Et il souffre vos hardiesses, lui disait un jour Brifaut. — Il m'a demandé la vérité, lui répondit Fiévée, il faut bien qu'il la tolère. » Or M. Fiévée avait apprécié le talent et le jugement exquis de Brifaut et lui avait offert les colonnes du *Journal des Débats*. M^{me} de Genlis n'était pas fâchée de humer quelques grains de cet encens qui tourne les meilleures têtes. Elle écrit donc à Brifaut : « J'ai beaucoup de choses à vous demander. D'abord de dire du bien de mes *Jeux champêtres*; leur dédicace m'y fait trouver un double intérêt. Je vous demande aussi d'avance de dire du bien de mes six nouvelles morales et religieuses, dont suivant mes ordres on vous portera un exemplaire, et puis enfin un petit mot aimable sur la nouvelle édition de mes *Bergères de Madian*. Vous ferez tout cela si vous conservez comme moi le souvenir de l'Arsenal et de nos rendez-vous de la rue des Lions. Je vous enverrai aussitôt qu'ils paraîtront les *Mémoires de Madame de Bonchamps*, dont je suis l'éditeur. Je crois que pour celui-là vous en direz du bien tout naturellement. Tous les genres d'intérêt se trouvent dans cet ouvrage, il paraîtra dans un mois . . . Adieu, soyez aimable pour moi. Ce qui me charmera sans m'étonner. Ce 27 novembre 1811. »

Brifaut se plaisait à rendre à sa protectrice ces petits services, non toutefois, pensons-nous, dans le *Journal des Débats*, où, s'il écrivit dans ces premiers temps, il ne le fit que rarement, mais dans la *Gazette de France*, dont il devint l'un des collaborateurs littéraires les plus assidus et les plus appréciés. L'heure de la gloire allait sonner pour le pauvre poète mé-

connu, mais ce ne fut qu'une heure, fugitive et trompeuse. Talma joua en 1813, sur le Théâtre-Français, sa tragédie de *Ninus*, aux applaudissements unanimes du public.

Je l'ai dit déjà, cette œuvre fit sensation. Mais à peine Brifaut a-t-il touché au brillant fantôme, qu'il s'évanouit. Il faut rappeler cette phase de sa vie. On y voit à quel fil léger tient le succès d'un poète. Après quelques représentations de *Ninus*, toujours en possession de la faveur, l'un des acteurs, Baptiste aîné, tomba malade. Par un sentiment de délicatesse qui lui fut fatal, Brifaut refusa de remettre son rôle à un de ses camarades, Lafon lui-même, qui le lui avait demandé. Il voulut attendre le rétablissement de son acteur. Qu'arriva-t-il ? Que la prolongation de la fièvre de Baptiste arrêta le cours de ses succès, que l'été survint, que les comédiens partirent qu'il fut mis hors de combat, et que six mois se passèrent ainsi.

Les délais ne valent rien, dit-il gaiement, pour les héros pas plus que pour les plaideurs. Tandis que le jeune auteur dormait sur ses lauriers, content d'avoir fait un acte de générosité en conservant son rôle à ce pauvre Baptiste, Napoléon revenait d'Allemagne après la bataille de Leipsick. Qu'y a-t-il de commun entre Leipsick et la tragédie de *Ninus* ? Le voici. Napoléon arrive donc. Il veut connaître la pièce nouvelle et qui vraiment faisait alors du bruit. On la joue devant lui à Saint-Cloud. Le lendemain l'interdit impérial tombe, comme la foudre, sur la tragédie et son infortuné père. Concevez-vous sa stupeur et sa déception ? On n'appelait pas des jugements du maître

du monde, et quant on était frappé on rentrait dans le silence et l'oubli.

Je me suis demandé comment cette inoffensive tragédie de Nimus II, roi d'Assyrie, où les personnages s'appellent Zorame, Ostras, Zorbas, Taxide, Rhamnisse, Aribasse, Tusbal, Elzire, des noms de l'autre monde, avait pu éveiller les susceptibilités de Napoléon et mériter son courroux ?

Il y avait, qui l'eût soupçonné ? des vers factieux. En 1813, après la campagne de Russie, après les revers de Leipsick, l'Empereur crut voir, sans doute, des allusions à sa personne dans ces vers de Ninus :

Lassé de tout, en proie à ma douleur profonde,
Plus malheureux cent fois sur le trône du monde
Que ces obscurs mortels qui rampent à mes pieds
Traînant leurs vils destins de moi seul enviés,
Faut-il, pour cet enfant, que je conserve encore
Un sceptre qui me pèse, et des jours que j'abhorre ?

Et plus loin :

Je ne puis ni souffrir ni déclarer ma honte
Ah ! du bandeau royal le criminel orné
N'en est pas plus heureux pour être couronné.
Et souvent l'oppresseur sur un trône prospère
De sa triste victime envia la misère.

Des courtisans maladroits virent-ils là une allusion rétrospective au meurtre bien oublié du duc d'Enghien ? On reprocha à Brifaut un passage où il s'écrie que son héros doit

Par le bonheur public légitimer sa gloire.

Et un autre qui rappelait, pensait-on, le triste retour de l'Empereur après la campagne de Russie :

Vous le savez

Ninus de ses sujets fuit les vœux empressés.
Au milieu de sa gloire à sa gloire insensible,
Triste, morne, affligé d'un chagrin invisible
Il souffre, et retiré dans son sauvage ennui
Met la terreur du trône entre sa cour et lui.

Et cet autre encore qui pourrait paraître plus en situation après Leipsick :

Oui, les Dieux m'ont sauvé : le jour que je respire
Est un nouveau bienfait que leur doit cet empire.
Mes dangers ne sont plus, et l'aspect de son roi
De Ninive éplorée a dissipé l'effroi.

Et bien d'autres enfin ; car à ce moment le caractère ombrageux de l'Empereur voyait des critiques et des censures partout.

Brifaut remua ciel et terre pour faire revenir la justice impériale de son arrêt de proscription. Après bien des démarches de ses amis, la pièce mutilée et défigurée allait pouvoir reparaitre à l'affiche, quand les événements de 1814 plongèrent dans l'oubli ces menus faits de la littérature. La gloire de Brifaut fut engloutie dans le torrent qui emportait les souvenirs de l'ère impériale.

Chose étrange et qui marque bien les singuliers retours de l'opinion publique. Quand sous la Restauration on remit Ninus au théâtre, on accusa l'auteur d'attaquer le grand homme tombé, et l'opposition fit

échouer sa pièce. Talma d'ailleurs lui manqua. Il abandonna son rôle pour plaire au parti dont il se croyait le coryphée, et tout fut dit.

M^{me} de Genlis se conduisit envers Brifaut, au milieu de sa disgrâce, en véritable amie. Elle lui chercha dans le duc d'Orléans, dont elle avait été l'institutrice et la conseillère toujours écoutée, un protecteur favorable.

Nous en avons la preuve dans la lettre suivante :

« Mon ami, écrit-elle à Brifaut, je veux vous prévenir d'une chose. J'ai beaucoup parlé de votre personne, de vos ouvrages, de vos talents à M. le duc d'Orléans qui aime les lettres et en est un bon juge. Pour qu'il s'en souvienne mieux je lui ai mandé tout cela par écrit. Il recevra les gens de lettres à son audience, vous n'y serez nullement inconnu. Je vous exhorte à y aller. C'est le jeudi, depuis midi jusqu'à deux heures. Il faut avant se faire écrire chez M. le baron de Montmorency, rue Saint-Guillaume, n^o 18, faubourg Saint-Germain, et laisser un petit billet dans lequel on le supplie de faire l'honneur de présenter, etc. Bonsoir mon ami. Si vous aviez envie de me voir vous viendriez le samedi à sept heures et demie. Je suis toujours seule à cette heure. Tous les autres jours je travaille à mon *Henri IV*. »

Cette histoire de Henri IV parut en effet en deux volumes in-8^o, en 1815. N'est-il pas extraordinaire, pour le dire en passant, de voir cette femme de 71 ans, ajouter encore aux quelques quatre-vingts volumes qu'elle avait déjà publiés, ces deux in-octavo suivis encore de plusieurs autres.

Il y a peu d'exemples dans l'histoire des lettres

d'une parcellle abondance. Heureusement, dira-t-on, pour les lecteurs. Nous n'y contredisons pas. Nous n'oublions pas que c'est à M^{me} de Genlis que nous devons le genre du roman historique, l'un des fléaux, selon nous, de notre littérature ; mais nous conviendrons qu'elle a su conserver, au milieu de ses productions verbeuses et diffuses, un mérite assez rare pour être signalé, celui du style, généralement pur, correct et souvent élégant. Nous ajouterons même, et nous ne sommes pas seul de notre avis, que les bons ouvrages de M^{me} de Genlis — et il y en a — sont trop négligés aujourd'hui.

C'est peut-être à la protection du duc d'Orléans que Brifaut dut de voir une autre de ses tragédies accueillie et jouée au Théâtre-Français, *Charles de Navarre*, composée dans des vues de conciliation. Son sort ne fut pas heureux. On se moqua des exhortations à la concorde que contenait cette pièce, où le Dauphin, fils du roi Jean, cherchait à rapprocher des amis divisés par des opinions politiques. Cette tragédie resta suspendue entre les murmures et les applaudissements. Brifaut se tint pour averti et renonça au théâtre. Il se réfugia dans les salons qui lui ménagèrent, avec les relations les plus brillantes et les plus étendues, des succès faciles et agréables. Il écrivit, pour Spontini, deux livrets d'opéras applaudis, *les Dieux rivaux* et *Olympie*, enrichit la *Gazette de France* et le *Lycée Français* d'articles pleins de grâce, de verve et d'atticisme, et fit paraître deux volumes de Contes et de Dialogues qu'on lit encore avec plaisir, et qui lui valurent dans les *Débats* les éloges alors si recherchés de M. de

Féletz. Enfin, comme on le sait, l'Académie française lui ouvrit ses portes en 1826.

Le charme de la vie de Brifaut, pour celui qui veut le connaître, est tout dans ses relations. Cet homme qui avait un esprit des plus fins, des plus déliés, malgré ses neuf tragédies, avait un cœur exquis. Il sut avoir et retenir de vrais amis. Il les cultiva, les charma, et si l'on pouvait ainsi dire, les tint et se tint avec eux dans un perpétuel enchantement. Il vécut de ces nobles affections, et quand elles lui furent ravies, il en mourut. Voici des vers qui le peignent tout entier, et qui, composés au soir de sa longue vie, peuvent être regardés comme le chant du Cygne.

Sous l'arbre champêtre
Qui va se flétrir
J'ai vu le jour naître
Et le jour mourir.
Ses feuilles frémissent,
Des voix qui gémissent
Semblent en sortir,
Et de pâles ombres
De leurs voiles sombres
Viennent me vêtir.
Vous qui de mensonges
M'assiégez ici,
Vous, frères des songes
Je suis songe aussi.
Laissez moi ma place
Dans le triste espace
Que vous parcourez.
Et jusqu'à l'aurore
Que je pleure encore

Ceux que j'ai pleurés.
.....
Et quand l'humble reste
De ce qui fut moi
Au foyer céleste
Ira sans effroi,
Se rejoindre aux âmes
Dont les saintes flammes
Vinrent m'animer ,
On dira peut-être
C'est en cessant d'être
Qu'il cessa d'aimer.

Parmi les précieuses et longues amitiés qui embellirent la vie de Brifaut, nous citerons celle du marquis de Marialva, ambassadeur de Portugal en France, auquel il dédia sa tragédie de *Ninus*. « Une honorable conformité de goûts et de peines nous a rendus chers l'un à l'autre. Notre amitié, née dans des temps de calamité, s'est prolongée jusqu'à des jours de bonheur... » lui dit-il dans sa dédicace. Je possède un certain nombre de lettres du marquis de Marialva à Brifaut. Elles sont pleines d'effusion, mais ne contiennent aucun renseignement dont l'histoire puisse tirer profit. Je n'en citerai que deux et encore par fragments, pour montrer quelle aimable correspondance s'était établie entre ces deux hommes.

L'ambassadeur lui écrit, au commencement de leur liaison :

« Il ne m'est pas possible d'outrer mes sentiments ; et même mon esprit se prête difficilement à trouver les choses flatteuses que je voudrais dire à mes

amis, mais, au défaut de ça, mon cœur parle un langage qui sera compris par le vôtre. Dès la première fois que je vous vis, j'ai éprouvé une très-grande inclination pour vous. Vos excellentes et aimables qualités (découverte si facile à faire par ceux qui vous fréquentent) m'ont décidé à devenir votre ami pour toujours, non pas de cette amitié à la mode, mais bien de la vraie amitié... Des circonstances imprévues pourront peut-être déterminer mon départ avant votre retour, et ce serait un grand chagrin pour moi que de quitter ce pays sans vous dire adieu... Sans rien croire à la doctrine magnétique de M. de Puységur, je me plais cependant à supposer vraie cette partie de son système, où il affirme que des personnes mises en rapport et à de très-grandes distances les unes des autres peuvent s'influer réciproquement leurs sentiments au moyen de la vertu magnétique, qui comme des filaments invisibles les attachent les uns aux autres. Quand le temps viendra d'en avoir besoin, ah que je ferai jouer souvent les filaments qui m'attachent à vous et à quelque peu d'autres.

« Adieu donc mon cher Brifaut. Je vous embrasse de tout mon cœur,

« MARIALVA. »

Et quand, quelques années après, l'ambassadeur quitta la France en 1817 pour aller à Vienne demander, au nom du Prince régent de Portugal, la main de l'archiduchesse Léopoldine, seconde fille de l'Empereur, pour le fils aîné du Régent, il écrivit à son « cher et bien aimable Brifaut » :

« Oh que cette idée déchirante de ne plus revoir

ceux qu'on aime bien m'accable ! Mais n'allez pas vous imaginer que je quitte la France sans recevoir vos adieux face à face. Non, je suis homme, comme vous dites, à faire quatre-vingt lieues pour cela. »

Et il termine toutes ces lettres par ces mots : « Adieu ! je vous embrasse de tout mon cœur. »

Le ton de ces lettres contraste étrangement avec nos habitudes modernes de sans gêne et de réalisme. On s'écrit aujourd'hui en style télégraphique, et le sentiment trouve peu de place dans le commerce épistolaire que les hommes échangent entre eux. La société élégante et polie de 1815 est loin de nous. Nous en sommes séparés non-seulement par un demi-siècle, mais surtout par l'abîme de la démocratie qui engloutira de plus en plus, je le crains, les délicatesses, les raffinements, si vous le voulez, de l'urbanité et de l'affabilité sociales. Loin de moi la pensée de récriminer : il est bien entendu que nous sommes devenus des gens positifs et pratiques, et qu'on a tout dit à un homme quand on l'a assuré de sa considération distinguée.

Tous les correspondants de Brifaut n'étaient pas aussi tendres que le marquis de Marialva, mais tous étaient aussi sincères. L'un des plus curieux à connaître est le comte de Langeron, auteur d'une comédie intitulée : *le Duel*, joué avec succès en 1789, collaborateur de Peltier et de Champenetz aux Actes des apôtres, et général renommé, malheureusement au service de la Russie. Le comte de Langeron, qui tenait assez bien la plume, mania toute sa vie l'épée. Il conquiert le grade de colonel sous le général de Rochambeau, dans la guerre d'Amérique, à l'âge de

23 ans. Il eut la funeste pensée de quitter la France en 1787 pour se rendre en Russie, où l'Impératrice Catherine l'employa dans la guerre contre les Turcs. Incorporé dans l'armée russe, il y conquiert peu à peu le grade de lieutenant-général et prend part à toutes les guerres de l'Empire. C'est une tache dans sa vie ; car quelles que soient ses opinions politiques, il n'est jamais permis à un soldat de porter les armes contre sa patrie, et s'il s'est rencontré à différentes époques, des royalistes et des républicains qui se soient rendus coupables de ce crime, tant pis pour eux ; ce n'est pas moi qui les excuserai. Brifaut ne connut M. de Langeron et n'entra en relations avec lui qu'après la Restauration.

Quoique Russe d'adoption, le comte de Langeron avait toujours un pied dans la littérature française et commettait des tragédies qu'il eût bien voulu voir représenter au Théâtre-Français et qu'il ne cessait de recommander dans ses lettres à Brifaut.

Ses lettres sont pleines d'esprit, de verve et d'entrain. Elles seraient parfaites si elles ne trahissaient sans cesse cet amour-propre d'auteur éconduit qui réclame pour ses pièces : Marie Stuart, Rosemonde et Mazaniello, les honneurs de la scène. Le Théâtre-Français lui est fermé, il se rabat sur l'Odéon, et en fin de compte sur l'imprimeur.

Je relève dans une de ses lettres un détail assez piquant : « Hélas ! écrivait-il le 2 janvier 1827, mon cher et aimable académicien, je vois bien que je suis vieux, car je me laisse toujours prévenir par les jeunes gens auprès des jolies femmes. Je voulais me venger sur Rosemonde des infidélités de Marie-Stuart

et voilà Rosemonde qui se laisse gagner par un écolier ! Ah ! les femmes ! les femmes ! » Or cet écolier était un jeune lieutenant d'état-major, M. Emile de Bonnechose, frère de notre éminent cardinal, qui venait de faire représenter au Théâtre-Français une tragédie de Rosemonde, le 28 octobre 1826. On y remarque de belles scènes et de nobles sentiments.

La salle tout entière applaudit à ce vers :

Le bonheur des sujets est le devoir des rois.

et à la scène poétique où Rosemonde dit à Henri :

Lorsque le vent du soir sur nos tapis en fleurs
D'un soleil dévorant calmera les ardeurs,
Dans nos rians bosquets à tes côtés assise
Heureuse de toi seule et de ta gloire éprise,
Quel bonheur de frémir au doux son de ta voix !

Le comte de Langeron ne pouvait se consoler de se voir supplanté. Les lettres qui ont trait à ses démarches et à ses déconvenues littéraires ne sont pas à citer ; mais si l'on veut un spécimen de ce brillant et fougueux écrivain, il faut lire sa correspondance, inédite jusqu'ici, pendant la guerre de Turquie.

Il écrit à Brifaut d'Odessa, le 23 mai 1828 :

« Les oiseaux de carnage ont fait entendre leurs cris sur les murs de Constantin. »

« Voltaire prétend que ce sont deux vers du poète persan Sadé que Mahomet second déclama en entrant dans Constantinople.

« Cher immortel, je repète ces vers en partant pour Constantinople : j'y vais demain. Il pourrait se faire

qu'il y eut quelques obstacles en route ; les chemins sont mauvais. Hé bien, nous franchirons les torrents, nous escaladerons les montagnes, ou même nous les déplacerons comme feu Encelade et nous irons planter la Croix sur Sainte-Sophie et la purifier de quatre cents ans d'islamisme.

« Tout ce préambule est pour vous annoncer en vile prose que demain je vais au Danube rejoindre l'Empereur qui m'a appelé auprès de sa personne, pendant cette guerre : ce jeune et brillant souverain s'entoure de ses vieux invalides qui rajeuniront près de lui. Tombez Brailow, Silistrie et Schoumla.

Paraissez Albanais, Bozniacs, musulman

Et tout ce que la Mecque a produit de plus grand.

« Pachas, livrez-nous vos houris ; Agas, rendez vos sabres ; Effendis, apportez-nous le Coran. Faites chorus avec nous, vous autres Phillélènes de Paris et si vous ne pouvez vous battre, prenez un jambon comme Sosie et priez Dieu pour nous. »

Il ne déplaît pas d'entendre ce général de soixante-cinq ans, malgré ses quarante et quelques campagnes, courir de si bonne humeur au-devant de nouveaux combats. C'est bien mieux encore quand il est en action. Il écrit à Brifaut du camp de Schoumla, le 26 juillet 1828 :

« Allah ! Mahomet Allah ! Dieu est grand et Mahomet est son prophète. Voilà, mon cher immortel, ce que nous chantent tous les matins les quarante mille barbares que nous avons devant nous. Le premier acte de notre tragédie a été joué vite et chaudement :

il a complètement réussi : en six semaines, nous avons fait tomber sept forteresses et pris plus de huit cents canons. »

« Le second acte commence; je crains qu'il n'y ait quelques longueurs : nous sommes devant les deux Gibraltar de l'islamisme, Varna et Schoumla. Il faut les prendre, et alors nous dirons : Dieu est grand et Mahomet n'est plus son prophète. Nous avons eu, il y a six jours, une affaire sous les murs de la ville où nous avons refoulé la garnison. Les Turcs ont envoyé quelques lettres à mon adresse. mais je n'en ai reçu aucune. Elles ont sifflé à mes oreilles comme au jour heureux où l'on représentera mes tragédies.

« Je soutiens mes soixante-sixans et je fais encore le jeune homme : la goutte ne m'attrapera pas et je le conçois, car je cours toujours. Je suis un souverain beau, jeune, brave, brillant

Trainant tous les cœurs après soi,

et, qui pis est, impitoyable : nous galopons quelquefois pendant douze à quinze heures de suite par la fraîcheur de M. de Vendôme, c'est-à-dire de 40 à 45 degrés, ce qui est assez raisonnable. Jusqu'à présent je ne m'en trouve pas mal. Dieu est grand et Mahomet ne soit plus son prophète. »

Et la lettre se continue pour les affaires de France, et se termine, au bruit de la fusillade, par ce cri, vraiment caractéristique, d'un auteur incorrigible :

« Lira-t-on enfin *Marie-Stuart*. »

Le second acte devant Varna traîna en effet quelque peu en longueur. En 1829, les Russes purent

s'avancer jusqu'à Andrinople et s'emparer d'Erzeroum, puis conclurent la paix. La dernière lettre de M. de Langeron à M. Brifaut est datée des Balkans, 6 avril 1829.

« Je quitte l'armée, dit-il. La nomination du comte Dibitsch chasse tout ce qui était plus ancien que lui : c'est du romantique mis à la place du classique. J'ai terminé ma carrière militaire par quelques coups de foudre que j'ai lancés aux Turcs.

C'est ainsi qu'en partant je leur fais mes adieux.

« Les Gazettes vous auront appris que j'ai escamoté aux bons Osmanlis deux forteresses et une flottille en trois semaines, par deux pieds de neige et quatorze degrés de froid. Cela vaut mieux qu'une tragédie en prose.

« J'ai bien envie d'aller vous voir, mon cher immortel, mais sera-ce possible ? La monarchie dégringole et s'en va pièce à pièce. Je ne me soucie ni de devenir républicain, ni d'aller au prêche, ni de deviser chez le Président Lafayette, et vous allez là ne vous déplaie. Votre gouvernement est au niveau de votre littérature. »

Ah ! si l'on avait joué *Marie-Stuart* ou seulement *Mazaniello* ! comme le vieux général se fût hâté d'accourir, et comme il se fut réconcilié avec les lettres françaises ! Il dut renoncer à ses rêves de gloire poétique, car la mort brisa son épée et sa lyre le 4 juillet 1831 à Saint-Petersbourg. Il put voir cependant, en partie, ses prédictions réalisées. La monarchie des Bourbons s'était effondrée dans une révolution nou-

velle, et le général Lafayette, sur le balcon des Tuileries, avait convié la France à acclamer ce qu'il appelait « la meilleure des républiques » en attendant les autres.

Un homme d'infiniment d'esprit et de talent disait dernièrement à l'Académie française : « Il est des écrivains qui attirent l'attention publique par des qualités d'un très-vif éclat. Cette impression subite est quelquefois très-prompte à s'effacer. D'autres se livrent moins, et veulent être un peu forcés dans le sens intime de leurs œuvres; mais cette habitude familière de leurs écrits devient bientôt la source des jouissances les plus délicates et les plus durables. »

C'est mon excuse dans cette étude sur Charles Bri-faut, s'il fallait une excuse auprès des esprits bienveillants auxquels elle est destinée.

LA
RECHERCHE DE L'ÉTRANGE
EN LITTÉRATURE

PAR M. J.-A. DELÉRUÉ.

Faciendi plures libros nullus est finis.
SALOMON.

Sous le prétexte de s'éloigner de ce qu'elle considère comme trop simple, trop naïf, et, par suite, insuffisamment intéressant, la littérature actuelle, même en haut lieu, cherche à faire prévaloir, dans ses conceptions, l'étrangeté du fond se combinant avec les singularités de la forme.

Nous dirions que c'est la poursuite constante de l'*excentricité*, si ce mot, aujourd'hui très à la mode, était depuis plus longtemps français.

Nos écrivains, même parfois ceux que la réputation couronne, mais surtout ceux qui n'en sont encore qu'à aspirer au succès, s'évertuent à rencontrer, pour leurs compositions, des sujets outrés, que les metteurs-en-œuvre des faits de la vie sociale ou familière eussent naguère absolument repoussés.

Sous leur plume le moindre incident se développe sans mesure ; il prend, souvent à contre-sens, des proportions dramatiques ; et, se mettant à l'unisson de ces exagérations voulues, le style de leurs compositions, tantôt affecté et prétentieux, tantôt d'une énergie choquante, s'écarte trop volontiers aussi de ces règles que la tradition et le goût avaient posées et que recommandent les lois de la proportion aussi bien que celles de la décence.

C'est que, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, la règle est regardée non comme un soutien, mais comme une entrave et que la *libre-pensée* et la *libre-action*, qui ont successivement envahi les sommets philosophiques, ne pouvaient manquer d'étendre leur influence désorganisatrice dans l'expression des arts, à commencer par la littérature qui en est tout à la fois le langage et le modérateur.

Une seule remarque — à défaut de mille exemples qui frappent les yeux — suffira pour montrer les dangers de cette évolution.

Ouvrez le premier venu de ces romans modernes que l'on baptise du nom ambitieux d'*études morales*, vous y verrez, ou bien la peinture crue des mœurs populaires, ou bien les agissements ingénieux de criminels de fantaisie poursuivis avec un génie non moins inventif par de célèbres *détectives* auxquels il n'a manqué que la moralité du caractère pour être des Ministres d'Etat ; vous assisterez aux révolutions intimes des ménages, à des associations interlopes où le contrebandier et le douanier, aux prises, sont également intéressants ; dans d'autres on réveillera les causes célèbres du crime, célèbres unique-

ment par l'horreur et le dégoût que leurs acteurs inspirent; enfin on vous montrera avec scrupule, entourés d'une auréole malsaine, tous ces fantoches, tous ces déclassés, tous ces monstres de la folie et du réalisme qui grouillent toujours quelque part dans les bas-fonds de toute société, et que, jusqu'à présent, par pudeur, la littérature intelligente s'était bien gardée de révéler à nos femmes et à nos enfants.

Or, ces tendances regrettables semblent s'affirmer de plus en plus, encouragées qu'elles sont, il faut bien l'avouer, par le goût dévoyé de la généralité des lecteurs.

Les conceptions étranges, le style désordonné, semblent avoir, seuls, à présent, la chance d'être accueillis et acclamés. On dirait que c'est au degré plus ou moins marqué de leurs dissonances qu'on juge l'esprit et la puissance d'invention des auteurs.

Moins répandue peut-être dans les œuvres écrites pour le théâtre, où il faut d'avantage, pour réussir, compter avec les instincts naturels associés du logicien qui s'appelle *tout le monde*, cette exhubérance s'étale librement là où elle peut causer le plus de désordres intimes : dans la presse et dans le roman à un sou. Et ce champ de propagande est devenu si vaste que l'ivraie qu'une telle littérature y sème quotidiennement menacerait d'envahir toute la surface des esprits s'il était possible que le faux goût eût les moyens de propagation et de durée qui, heureusement, lui manquent.

Toujours est-il qu'en ce moment l'observateur assiste à un spectacle singulier.

La clarté de l'expression, l'ordonnance logique des figures du discours, l'intérêt gradué des développements, toutes ces qualités qui constituaient autrefois l'élégance et la beauté souveraines du style français, sont regardées uniquement comme des préceptes d'école surannés, qu'il faut se hâter de proscrire dans le travail littéraire.

Il en résulte que la palme est à l'écrivain qui parvient le mieux, soit par le fond des idées, soit par la manière de les traduire, à surprendre l'esprit et l'entendement du lecteur.

Autrefois, pour acquérir une certaine réputation de prosateur, il fallait savoir employer le mot propre, l'expression convenable que chacun pût saisir sans effort; il fallait penser juste et dire avec clarté. Cela était simple et éminemment profitable. Quant au fond de l'œuvre, l'auteur ambitionnait de créer un sujet ou de présenter une thèse qui intéressât, qui séduisît, et qui, traité dans les conditions d'un utile enseignement, eût l'avantage d'ouvrir une voie sérieuse à la réflexion et à la pensée. C'est ce qui fait que dans la moindre des productions de ce temps, dans le livre le moins réussi, il y avait toujours quelque chose de sensé et d'ingénieux à recueillir. Et les bibliophiles, ces aimables conservateurs de l'esprit d'antan ne l'ignorent pas, quand ils défendent même les petits livres et les petits auteurs contre les injures contemporaines !

Quel juste triomphe aussi, quel légitime orgueil ne devait pas éprouver l'auteur sérieux quand il était parvenu à éclairer brillamment une question controversée, à populariser une idée féconde, à développer

une noble passion ! Et comment s'étonner en lisant quelques-uns des grands écrivains du XVIII^e siècle, que, abstraction faite de la tendance philosophique de certaines de leurs œuvres, ces auteurs scrupuleux, si amoureux d'une forme pure, si respectueux envers la langue, aient dû leur illustration surtout à ces qualités magistrales ?

Dans le mode nouveau, il en est autrement, on se préoccupe peu des conditions essentielles de l'art de bien dire, on n'en voit pas la nécessité. Pourvu que le récit soit riche en épithètes, qu'il *empoigne* le public — c'est le terme consacré — et qu'il sache tirer de lui, avec le *mot de la fin*, une exclamation ou un sourire : cela suffit. Si l'écrivain peut aller jusqu'à l'ahurissement de son lecteur, sa satisfaction est complète, car il n'en faut pas davantage, souvent, pour le mener à la célébrité.

Célébrité factice, bien entendu ; gloire de pure convention dont la durée est éphémère ; mais enfin triomphe relatif qui compte un moment dans le milieu d'assoupissement où, seuls, peuvent s'affirmer les produits dégénérés d'une littérature qui s'est fait l'esclave de la curiosité.

Je ne dis pas que l'esprit y manque, mais c'est un genre d'esprit approprié, fait de pièces et de morceaux souvent mal assemblés et dont le trait ne porte jamais ni bien haut ni bien loin.

Ce n'est pas cet esprit gaulois qui montrait franchement son rire rabelaisien et philosophique, et aux injures duquel on pardonnait à cause de sa bonne humeur ;

C'est moins encore l'esprit des raffinés, des anciens

salons et des aristocratiques galanteries, dans lequel perçait parfois la pointe de l'épée de cour, mais où l'on sentait toujours le velours des élégances, la politesse traditionnelle ;

Surtout ce n'est plus — bien qu'on se figure le ressusciter — ce mordant esprit de Fréron, de Rivarol et de Voltaire, esprit tournant trop aisément au sarcasme, à l'aigre et à l'injustice, mais qui savait, du moins, s'exprimer en termes accessibles à tous, et choisis comme autant de perles dans le riche écrin de notre belle langue française.

Il n'en faut pas tant aujourd'hui, bien que nos écrivains ne reculent pas devant la prétention de rivaliser avec ces souvenirs. Notre public est moins difficile sur la qualité des choses qu'on ne l'était au siècle dernier. Nos prosateurs ne l'ignorent pas et beaucoup d'entr'eux, se contentant d'imiter ce personnage de Dryden, « qui sifflait en marchant, à défaut de pensées (1) » en sont venus à transformer en métier ce qui, pour leurs devanciers, avait les proportions d'un art véritable, d'un art que, même, quelques enthousiastes ont qualifié de sacerdotal.

Leurs livres, leurs articles, ne sont souvent que des tours de force où le virtuose le plus applaudi est celui qui, dans les contorsions périlleuses de son gymnase littéraire, s'est le plus rapproché des limites imposées à l'imagination par les lois de la « bonne compagnie. »

Ces exercices de voltige grammaticale sont parfois, il est vrai, bien amusants. Mais l'attention se lasse

(1) He whistled as he went for want of thought.

vite des meilleurs tours, comme l'esprit ne supporte pas longtemps une forme littéraire hérissée de néologismes, d'abréviations, de *sigles* qui changent à chaque instant de signification, à l'égal de la fantaisie elle-même.

Si Paganini, le grand artiste, parvenait à étonner, à stupéfier son auditoire en exécutant sur une seule corde telle symphonie qui ordinairement en réclamait plusieurs, ce n'était pas seulement la difficulté vaincue qui entraînait l'applaudissement : on tenait compte en même temps à l'artiste des qualités exceptionnelles que révélait ce tour de force et qui lui eussent aussi bien permis — il l'a prouvé cent fois — la mélodie régulière et le véritable chant.

Nous croyons que les littérateurs de l'école excentrique — qu'ils l'appellent réaliste ou impressionniste, peu importe — s'abusent sur les destinées de leur talent quand ils se figurent avoir, de cette façon, introduit un progrès dans les lettres françaises. Leur mérite, si c'en est un, est de se donner beaucoup de peine pour présenter, sous une forme tourmentée, des aperçus et des idées qui sont depuis longtemps dans la consommation vulgaire ; espérant, à l'aide de ce renouveau, déguiser la pauvreté et la rareté bien certaines des découvertes modernes en fait de littérature et d'art.

On conçoit que, dans ce mode, les tons du tableau ne soient pas toujours justes ; si le cadre qui l'entoure est parfois assez finement ciselé, cet expédient ne saurait tromper les vrais artistes, les paillettes du style pas plus que les trompe-l'œil du pinceau

n'ayant jamais servi que de couverture à la médiocrité de l'œuvre (1).

On ne peut se dissimuler qu'un grand nombre d'écrivains modernes cherchent généralement à frapper et à étonner l'esprit plutôt qu'à toucher le cœur et à stimuler profondément l'intelligence. Mais les feux d'artifice les mieux réussis ne brillent qu'un instant et l'obscurité qui leur succède paraît d'autant plus grande que leur éclat a été plus vif.

Il n'y a donc pas là de quoi se vanter outre mesure.

Les règles de la prosodie, qui ont été si lentes à se former chez nous, depuis Clément Marot, par la fusion encore incomplète des idiômes d'orient et d'occident, et par l'assimilation à notre littérature des formes usitées dans les langues mères, ces règles, qu'on s'est efforcé, de tout temps, de faire concorder avec celles du goût — qui n'est autre chose que le bon sens poussé jusqu'à la délicatesse — ne sauraient s'accommoder des étrangetés de style dont nous parlons.

Tout au plus auront-elles la bonne fortune d'être, pendant un temps, le ragoût d'esprits engourdis ou blasés, pour qui tout excitant est à la fois un viatique et un poison.

Autrefois on parlait et on écrivait en mêmes termes : simples, clairs, précis. La vérité présidait aux exercices du discours et de la plume. Les récits, plus courts, les œuvres, plus intelligibles, se gravaient aisément dans la mémoire. C'est ainsi que se consolidait l'éducation. A présent, le langage parlé, la littérature écrite s'expriment différemment. N'était-ce

(1) Sainte-Beuve, *Lettres*.

donc pas assez de cette variété d'idiomes qui se sont conservés parmi nous avec leurs applications particulières et fondamentales : le langage de la jurisprudence, celui de l'administration, celui de la science, et ces langages non moins conventionnels, presque inabornables pour certaines classes, qui ont cours en diplomatie, dans les parlements, sur la scène, chez les artistes de tous genres. et parmi les bohémiens du plaisir ?

Je ne ferai pas à l'*argot* l'honneur de le mentionner ici, bien qu'il soit, à mon sens, l'un des grands coupables de la déchéance des belles formes littéraires, comme on peut le voir dans les pratiques de l'école réaliste, qui n'a pas dédaigné de lui emprunter beaucoup.

Le mouvement désordonné qui apparaît dans la littérature actuelle a des causes multiples. Il faudrait un volume pour les citer toutes. Bornons-nous à quelques rapides indications.

Les personnes de notre génération qui ont aujourd'hui parcouru la plus longue section de la route commune, se rappellent avec charme l'époque — circonscrite à peu près dans les dernières années de la Restauration — où a commencé à se dessiner dans la littérature et les arts un effort d'indépendante expansion qu'on a appelé le *Romantisme*. Alors on n'en était encore qu'aux tentatives qui devaient transformer ou détruire en France tant de choses respectables. Tout ce qu'il y avait d'osé et de singulier dans ces tentatives n'avait pas encore compromis les assises du grand art classique. Avec Chateaubriand, Alfred de Vigny, Lamartine et quelques autres moins

célèbres, la forme nouvelle, maintenue dans des conditions de progrès mesurées, était non-seulement acceptable, mais attrayante; et l'enthousiasme qu'elle provoqua dans les rangs de la jeunesse eût parfaitement sa raison d'être, maniée qu'elle était par des individualités puissantes. L'ancienne littérature, un peu surprise, mais cependant touchée par un certain éclat d'expression allié à la sentimentalité qui était alors dans l'air, ne résista que pour la forme : elle se sentait, au fond, en très-bonne compagnie avec ces esprits distingués. C'est pourtant, il me semble, par leur fait, c'est sous l'influence de leurs mérites qu'est née et s'est propagée cette révolution littéraire dont les derniers procédés s'éloignent tant de son origine.

Puis est venue, avec les traductions de Walter Scott, de F. Cooper et autres écrivains étrangers de même origine, l'imitation du genre *humoristique*, mélange de scepticisme, de *snobisme* (pardon de l'emprunt) et d'ironie plus ou moins lourde qui caractérise en général les productions littéraires des peuples du brouillard. .

Enfin le scepticisme, introduit chez nous vers le même temps, aussi bien en histoire qu'en littérature, avec les œuvres séduisantes et dissolvantes des Edgar Quinet, des Eugène Sue, des Michelet, etc.; le scepticisme ne manqua pas d'engendrer bientôt son fils aîné, le matérialisme qui, né dans un milieu propre à son développement rapide, voulut avoir sa langue particulière, qui pût traduire l'énergie prétendue, la victoire sur l'ancien frein, de ce que j'appellerai le *Rien orgueilleux*.

Tous ces éléments d'influence ont été vivement ressentis, marqués dans les transformations modernes des œuvres de l'esprit.

Mais il y a à cette révolution une cause plus générale qui dépend de l'organisation même de la société telle que nous l'a faite un demi siècle de changements politiques, moraux et matériels. L'instruction — je suis loin de crier *haro* contre elle, au contraire, — l'instruction a fait depuis trente ans tant de progrès dans toutes les classes, la connaissance plus ou moins superficielle et bien digérée de toutes choses s'est tellement vulgarisée parmi nous, qu'il est devenu bien plus qu'autrefois difficile à chacun de se distinguer de la foule ; et, comme les facultés exceptionnelles, les grandes qualités innées de l'esprit n'ont pas, pour cela, suivi une progression et atteint une puissance de diffusion égales à la vulgarisation parallèle des instruments de la forme, il est arrivé ceci :

Que, la vanité et l'orgueil aidant, une foule d'écoliers se sont improvisés littérateurs, s'agitant dans les arcanes de cette forme encore réglementée, avec l'espoir d'en faire jaillir à tout prix, leur individualité. L'oison rêva d'acquérir l'envergure de l'aigle ; le lourd canard s'est figuré qu'à l'égal du rossignol il pourrait, enchantant, illustrer son marécage.

Mais le moyen d'obtenir ces triomphes ? Le plus vaniteux des prosateurs et des rimeurs sent parfaitement que la pensée profonde, l'invention gracieuse ou puissante qui étonne et séduit à bon droit l'humanité, ne sont et ne seront jamais — heureusement — que le propre de quelques privilégiés. La forme seule, un

certain degré d'art sont accessibles à tous. Eh bien ! nos novateurs se sont rabattus sur la forme ; seulement ils l'ont outrée, torturée à ce point que la pauvre muse, au *peplum* académique et au cothurne élégant, est devenue si mal vêtue avec le *caraco* des réalistes, qu'elle ne se reconnaît plus elle-même et qu'elle rougit quand on la regarde.

Ce qui était simple, dans les mains de ces artistes à tant la ligne est devenu composé ; ce qui était clair : mystérieux et obscur. Le *beau*, dans sa plus commune et gracieuse expression a pris intentionnellement une physionomie grimaçante et désagréable, que dis-je ? le *laid* a été vanté et s'est trouvé magnifique ! La prose, le vers ont cherché de nouveaux tropes, des combinaisons surprenantes en fait de hardiesse ou de naïveté, et l'écrivain *tout-le-monde*, parodiant même, à son insu, M. Jourdain dans sa comique niaiserie, s'est cru en possession d'un instrument tout à la fois nouveau et profitable au développement des beaux-arts.

Et comment ne l'aurait-il pas cru ? Cette aberration littéraire a ses triomphateurs. Tous les jours, romanciers, journalistes, auteurs dramatiques, dont les titres font illusion à distance, se battent les flancs pour accoucher d'une facétie ; le lendemain beaucoup d'autres la reproduisent ; l'applaudissement se généralise et la galerie n'a véritablement qu'une chose à faire : s'incliner.

Si, d'ailleurs, on a pu dire avec une apparence de raison, que, individuellement, le style caractérise l'homme, on sent mieux encore qu'il est, dans une acception générale, la résultante des penchants et des

mœurs d'une société arrivée au point de *civilisation* où peuvent se manifester le plus grand nombre de ses organes intellectuels.

Et, de même que nos jeunes gens sceptiques et blasés font injure à la jeunesse en s'enveloppant de *gateuses*, de même certains écrivains réalistes, les Ponson et les Gaboriau de la forme moderne, se moquent de leur mère, la littérature, en s'efforçant d'élever des piédestaux à l'espion, au filou, à la *femme de feu* et aux héros de *l'Assommoir*.

Il en a, du reste, toujours été ainsi; les époques de décadence morale ont été des époques de mauvais goût et d'affaiblissement artistique (1); tandis que les grands siècles, tels que ceux de Périclès, d'Auguste, de Léon X, pour ne parler que de ceux-là, ont été des siècles de grand style en tous genres, c'est à dire où la forme artistique de tous les produits de l'intelligence humaine s'est mise à l'unisson des nobles actions et des beaux caractères.

Ces mutations profondes qui, en certains temps, apparaissent plus radicales dans l'organisme d'un peuple, sont sans doute destinées à révéler le travail qu'est obligée d'accomplir la perfectibilité humaine; les temps d'arrêt qui s'y manifestent parfois sous des influences apparentes ou occultes marquent peut-être, dans un but providentiel d'équilibre, le mystère de mouvements constants, quoique divers dans leur nature, vers une destinée inconnue.

C'est une des singularités, comme il se peut que

(1) Voir *Tableaux de la Littér. franç.*, par Villemain, Gerusez, de Barante et Saint-Marc-Girardin.

ce soit une des forces de la nature humaine. Ne voit-on pas que les êtres secondaires, qui nous sont subordonnés sur la terre, ont, au contraire, toujours poussé le même cri, employé le même langage, modulé le même chant ?

Et il serait dommage, en vérité, que cette loi de la variété ontologique s'étendit sur les oiseaux de nos bois et de nos campagnes, qui, depuis la sortie du Conservatoire noachique n'ont jamais changé de littérature, et ont perpétué sur la terre, avec des formes et des chants toujours les mêmes, le charme harmonieux de la divine création.



LA RÉPUBLIQUE DES OISEAUX

APOLOGUE,

PAR M. J.-A. DE LÉRUE.

Un grand nombre d'oiseaux légers
— Légers de jugement non moins que de plumage —
Se querellaient dans les vergers ;
Et leur assourdissant ramage,
Allant au-delà de raison,
Par les clameurs de son diapason
Jetait l'alarme au voisinage.

Quel danger mettait à ce point,
Parmi la nation aîlée,
Le trouble dans notre vallée
Où, d'ordinaire, on n'entend point
Tant de tapage ?
Avait-on vu, sous le nuage,
Le Vautour au bec acéré
Plânant et guettant au passage
Quelque vagabond égaré
Par les ardeurs de son jeune âge ?
Non. Le Ciel était pur ; un zéphir bienfaisant
Rafraîchissait l'onde et la terre ;

Les fleurs, en s'épanouissant,
Parfumaient l'atmosphère ;
Et les nids, à l'abri du vent,
N'avaient à craindre, en ce moment,
Ni le Vautour ni le tonnerre.
Il s'agissait — le croira-t-on ?
D'une question politique.
Chez nous l'épée ou le canon,
Selon les us anciens et l'humaine pratique,
Auraient aisément eu raison
Des fauteurs de la République.
Mais autre chose est l'homme, autre chose l'oison :
Parmi la bruyante pécore
Qui nous préoccupe en ce jour,
D'aucuns voulaient un Roi.... qu'ils attendaient encore ;
Les uns le voulaient blanc, sans phrase ni détour,
D'autres le voulaient tricolore.
Quant aux pillards, aux mange-tout,
Que tout frein contrarie et qu'en vain l'Ordre implore,
Ils n'en admettaient pas du tout.

Le désaccord grandit, le bruit devint tempête ;
Injures, coups de bec, cris à rompre la tête
Otèrent bientôt à nos gens
Ce qui dans tous les temps fût l'esprit de la bête :
Le Bon sens.

Cependant un Chasseur survint dans la mêlée ;
Et, sans souci des bleus, des rouges et des blancs,
Il en fit une fricassée.

L'exemple de ces fous s'adresse au genre humain :
Un Peuple divisé n'a pas de lendemain.

UNE CONVERSATION D'AMIS

PAR M. DECORDE.

Par un beau soir d'été j'étais à ma fenêtre :
Après un jour entier de pénible labeur
Je savourais avec bonheur
Le calme et la fraîcheur que la nuit faisait naître.
J'aperçois tout à coup au fond de son jardin,
Un peu dissimulé sous un frêle jasmin,
Mon voisin, qu'un ami de collège accompagne,
Respirant, comme moi, l'air pur de la campagne.
Ils fumaient : aujourd'hui c'est l'usage adopté.
Du tabac autour d'eux la vapeur enivrante
En légers tourbillons s'élevait odorante.
Tout en eux révélait la paix et la gaieté ;
Des rires et des voix l'éclat franc et sonore
Montait, puis s'apaisait, puis renaissait encore,
Et témoin attentif de cet heureux loisir,
J'éprouvais à les voir un sensible plaisir.
Mais je ne sais pourquoi soudain la scène change ;
La conversation prend un aspect étrange.
Je les vois s'agiter ; des mots précipités
En violents éclats partent des deux côtés.
Les poings frappent la table ; un sourire ironique,
A défaut d'arguments, vient servir de réplique.

Du geste et du regard ardents à s'attaquer,
Leurs yeux étincelants semblent se provoquer.
L'un d'eux se lève enfin et comblant la mesure,
Il traverse, en grondant, le jardin à grands pas ;
Puis, lançant, comme un trait, une dernière injure ;
Il sort, fermant sur lui la porte avec fracas.
Qu'ont-ils donc, ai-je dit ? quelle mouche les pique ?
Pourquoi chez deux amis ces débats irritants ?
J'appris, le lendemain, par un de leurs parents
Qu'ils avaient parlé politique.

PRIX

PROPOSÉS

POUR LES ANNÉES 1879, 1880, 1881 ET 1882.

1879.

LEGS GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur *Recueil critique* des Inscriptions antérieures au XVI^e siècle, existantes encore aujourd'hui dans le département de la Seine-Inférieure.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'une des *Œuvres* qui ont figuré à l'Exposition municipale de Peinture de 1878 et dont l'auteur est né ou domicilié en Normandie.

Ce prix sera distribué dans la Séance publique de 1879.

1880.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure Etude sur la Météorologie de la Seine-Infé-

rieure, avec application soit à l'Hygiène, soit à l'Agriculture, soit à la Navigation.

PRIX DE LA REINTY.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à toute personne appartenant au pays de Caux, et par préférence, aux communes de ce même pays, où ont résidé les familles *Belain, Dyel et Baillardel*, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir nécessairement un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux déjà connus pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission, Esnambuc près de Sainte-Marie-des-Champs, Allouville, Bec-de-Mortagne, Hautot-Saint-Sulpice, Cailleville près de Saint-Valery-en-Caux, Canouville près d'Allouville, Crasville-la-Mallet, Limpiville, Dieppe et Venesville.

1881.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'une des *Œuvres* qui auront figuré à l'Exposition municipale de Peinture de 1880 et dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

1882.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 1,000 fr. à l'auteur de la meilleure Etude littéraire, sur les œuvres de Louis Bouilhet.

PRIX DE LA REINTY.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine étendue, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

1879. — 1880. — 1881. — 1882.

LEGS DUMANOIR.

L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une *Belle Action*, accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS.

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté* contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 4^{er} MAI (TERME DE RIGUEUR), soit à M. MALBRANCHE, soit à M. l'abbé LOTH, *Secrétaires de l'Académie*.

Les renseignements envoyés pour les PRIX DE LA REINTY et DUMANOIR, comprendront une *Notice cir-*

constanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés. Cette Notice, accompagnée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être adressée *franco* à l'un des secrétaires de l'Académie *avant le 1^{er} Juin*.

Extrait du Règlement de l'Académie.

« Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à
« l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire
« prendre des copies à leurs frais. »

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1877-1878 (1).

Allard (Christophe). *Promenade au Canada et aux Etats-Unis* ; Paris, 1878. — *Etude sur la chose jugée en droit civil*, thèse de doctorat ; Paris, 1875.

Ausiaume. *La rotation diurne de la Terre* ; Paris, 1868.

Barthélemy. *Ancien et nouveau clocher de l'église Saint-Romain de Rouen, 1875-1878* ; Photographies offertes par M. Barthélemy.

Bertherand et Duchesne. *Des Boyaux dits préservatifs et de leur influence sur la maladie vénérienne* ; Lyon, 1877.

Boivin-Champeaux. *Notice sur Roger le Grand, évêque de Salisbury, premier ministre d'Angleterre au XII^e siècle* ; Evreux, 1878.

Broch. *Le royaume de Norwège* ; Christiania, 1877.

Bruxelles. *Introduction à la Bibliographie de Belgique*, 1877.

Clos. *La feuille florale et le filet staminal* ; Toulouse, 1877.

(1) A ces ouvrages il faut ajouter les publications périodiques des Sociétés savantes françaises et étrangères, correspondantes de l'Académie.

- Corblet (l'abbé). *Revue de l'Art chrétien ; recueil d'archéologie religieuse ; table des 22 volumes publiés de 1857 à 1877* ; Arras, 1877.
- Coulon. *Catalogue du Musée industriel fondé en 1859 par la Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure* ; Rouen, 1878.
- D'Argis. *Les six mariages de Henri VIII ; nouvelle édition augmentée de fragments inédits* ; Paris, 1878.
- Decorde. *Une lettre inédite de David Houard* ; Rouen, 1878.
- De Lérue. *Notice sur les collections de vieilles faïences de MM. d'Iquelon, G. Lebreton, P. Baudry et G. Gouellain* ; Rouen, 1877.
- Fabre Volpelière, *Documents sur les travaux scientifiques de M. Fabre-Volpelière* ; Paris, 1878.
- Fleury (Edouard). *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne* ; 1878.
- Garbiglietti. *I Pigmœi della favola d'Omero* ; Turin, 1877.
- Girardin. *Sur la Pourpre de Tyri, fragment détaché d'un ouvrage sur les arts chimiques, industriels et économiques chez les Anciens ; — Sur le procédé d'épauillage chimique des tissus de laine employé par M. Joly* ; 2 brochures ; Rouen, 1877.
- Godard (Jules). *Le Bégaiement et son traitement physiologique* ; Paris, 1877.
- Guibert. *Rimes couleur du temps* ; Paris, 1877.
- Hédou. *La Lithographie à Rouen, avec un portrait à l'eau forte de Dumée* ; Rouen, 1877.
- Jubé. *Exercices de géométrie analytique à l'usage des élèves de mathématiques spéciales* ; Paris, 1866.

- Leblond. *Code de la chasse et de la louveterie* ; 2 volumes; Paris, 1878.
- Lecler (l'abbé). *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges* ; Limoges, 1878.
- Legrand (D^r). *La nouvelle Société indo-chinoise fondée par le marquis de Croizier, et son ouvrage sur l'art Khmer*; Paris, 1878.
- Londres. *Pharaoh's daughter and ανθρωπολογικαλ. Drama on the plan of the mystery and parable play*; 1^{re} et 2^e éditions, 1868-1874.
- Lormier (Charles). *Trois cents soixante-six Apologues d'Esope mis en rithmes françoises par Guillaume Haudent, avec introduction*, Rouen, 1877. — *Notice et divers opuscules sur André Pottier*; — *Catalogue de l'Exposition de Langlois* ; — *Les Blasphémateurs du nom de Dieu* ; — *A propos de livres* ; — *Miracle advenu aux Andelys* ; — *Origine et antiquité de Paris*.
- Lunier. *Influence de la consommation des boissons alcooliques en France ; trois Cartes teintées suivant les consommations en 1873*.
- Manier. *Carte des conscrits illettrés dans le département de la Seine-Inférieure ; période quinquennale de 1872 à 1877*; Rouen, 1878.
- Marais (Octave). *Traité des Alluvions artificielles*; 1872. — *De la Transaction en matière de délits de chasse dans les forêts*; Rouen, 1870.
- Maridort. *Examen comparatif de divers engrais* ; — *Projet d'épuration des eaux de la ville de Reims*, 2 brochures; Reims, 1866-1869.
- Melsens. *Des Paratonnerres*; Bruxelles, 1877.
- Morière. *De l'Industrie fromagère dans les départements de la Seine-Inférieure et du Calvados ; son importance*

en 1877 ; — De l'industrie beurière dans les mêmes départements et pendant la même année ; 4 brochures ; Caen, 1877. — Notice sur le grès de Bagnoles (Orne) ; Caen, 1878. — Le Lias dans le département de l'Orne ; Paris, 1877.

Paris. *Discours de Nemo, successeur de Victor Hugo à l'Académie française et réponse de M. Outis, Directeur de l'Académie, publié par Assez Tortu ; 1877. — Comité des travaux historiques et des sociétés savantes : Liste des Membres titulaires, résidants et correspondants ; 1871.*

Peabody (Andrew). *The scientific education of mechanics and artisans ; Washington, 1873.*

Peigné-Delacourt. *Topographie archéologique des cantons de la France : canton de Ribécourt (Oise) ; Noyon, 1873. — L'Archéologie devant la justice et devant l'Etat major ; Affaire Peigné-Delacourt contre le Ministre de la guerre ; Plaidoirie de M^e Gratien ; Guise, 1877.*

Powell. *Report of Explorations in 1873 of the Colorado of the West and its tributaries by professor Powell ; Washington, 1874.*

Quetelet. *Mémoire sur la Température de l'air ; Bruxelles, 1877. — Annales météorologiques de l'Observatoire royal ; Bruxelles, 1877.*

Quin (Charles). *Le Havre avant l'histoire et l'antique ville de Leure ; Havre, 1876. — Rapport sur le Congrès scientifique tenu au Havre en 1876.*

Rau (Charles). *Drilling in stone without metal ; Washington, 1868.*

Rouen. *Conseil général du département de la Seine-Inférieure : Sessions d'août et de décembre 1877 ; — Première et deuxième sessions ordinaires de 1878.*

- Rouen. *Code des usages locaux du département de la Seine-Inférieure*, publié par la Société d'Agriculture; Rouen, 1878. — *Tableau analytique des matières contenues dans les Bulletins de la Société d'Agriculture depuis 1819 jusqu'en 1873*; Rouen, 1878. — *Séance de rentrée des établissements d'instruction supérieure de Rouen*; novembre 1877. — *Procès-verbal d'installation de M. Vaulogé, procureur général à la Cour d'appel*, 1878.
- Rumford. *The complete Works of count Rumfort*, vol. IV ; Boston, 1875.
- Sacramento. *Eleventh report of the Board of directors and officers of the California institution for the education*; 1875.
- Sauzé et Maillard *Flore du département des Deux-Sèvres*; Niort, 1877.
- Simon. *Rétable de la fin du x^ve siècle de Touffreville-la-Corbeline* ; photographie offerte par M. Simon; 1878.
- Stevry Hunt. *Report on the chemistry of the earth*, Washington; 1871.
- Vallery-Radot. *Journal d'un volontaire d'un an , au 10^e de ligne*; Paris, 1877.
- Vingtrinier (Aimé). *Henri Marchand et le globe terrestre de la Bibliothèque de Lyon*; Lyon, 1878.
- Wies. *Carte géologique du grand duché de Luxembourg, avec un guide de cette carte*; Luxembourg, 1877.
-

TABLEAU
DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

Pour l'année 1878-1879.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. FOVILLE, *Président.*

M. FÉLIX *, *Vice-Président.*

M. MALBRANCHE, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*

M. l'abbé LOTH, *Secrétaire pour la Classe des Lettres
et des Arts.*

M. VINCENT *, *Trésorier.*

M. DECORDE, *Bibliothécaire-Archiviste.*

Changements survenus pendant l'année 1877-1878.

ACADÉMICIEN HONORAIRE, NOUVEAU.

M. GIRARDIN, O. *, directeur de l'Ecole préparatoire
à l'Enseignement supérieur des Sciences et
des Lettres, rue Jeanne-Darc, 34.

ACADÉMICIEN RÉSIDANT, DÉCÉDÉ.

M. MAILLET-DUBOULLAY, ancien Architecte de la ville de Rouen.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, NOUVEAUX.

MM. MARAIS, Avocat, rue Saint-Patrice, 17.

JUBÉ *, Inspecteur honoraire d'Académie, rue Beauvoisine, 50.

SIMON, Architecte, rue Bouquet, 8.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS,
DÉCÉDÉS.

MM. CAZALIS, ancien Inspecteur général de l'Instruction publique, à Paris.

FOVILLE, Docteur-Médecin, à Toulouse.

AMIOT, ancien Professeur de Mathématiques, à Paris.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS,
NOUVEAUX.

MM. ALLARD (Christophe), Substitut du Procureur de la République, à Bernay.

VALLERY-RADOT, ancien Secrétaire du Préfet de la Seine-Inférieure, rue de Miromesnil, à Paris.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le présent volume.



	Pages.
<i>Séance publique tenue le 1^{er} août 1878 : Procès-verbal de cette séance</i>	3
<i>Discours de réception de M. Jubé.</i>	5
<i>Réponse à ce discours, par M. H. Frère</i>	24
<i>Rapport sur le Concours pour le prix Bouctot, par M. Félix</i>	36
<i>Rapport sur le Prix Dumanoir, par M. Danzas.</i>	62
<i>Rapport sur les Prix De la Reinty et Marie Armand, par M. Marais</i>	77

CLASSE DES SCIENCES.

<i>Compte rendu des travaux de la Classe des Sciences pendant l'année 1877-1878, par M. Malbranche, Secrétaire de cette Classe.</i>	87
<i>Allocution de rentrée, par M. Girardin</i>	87
<i>Conférence sur le Téléphone, par M. Rivière. .</i>	88
<i>Chaux animalisée et Chaux supersaturée ; Eaux vannes de la Vesle, par M. Maridort ; Rapport par M. Houzeau.</i>	91
<i>Exercices de Géométrie analytique, par M. Jubé ; Rapport par M. Vincent</i>	91

<i>Les Métamorphoses des Batraciens</i> , par M. Blanche	92
<i>Ligature de la carotide</i> , par M. Levasseur.	93
<i>De l'Alcoolisme</i> , par M. Foville.	93
<i>L'Agriculture et l'Horticulture chez les Grecs</i> , par M. Girardin	94
<i>L'Agriculture chez les Romains</i> , par M. Malbranche	95
<i>Industries du Beurre et du Fromage dans la Seine-Inférieure et l'Eure</i> , par M. Morière.	96
<i>Prix Jecker, décerné à M. Houzeau pour ses travaux sur l'Ozone</i>	98
<i>Souscription au monument Leverrier</i>	98
<i>Décès de M. Cap, membre correspondant</i>	99
<i>Décès de M. Foville père.</i>	100
<i>Elections de MM. Jubé et Maridort</i>	101

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.

<i>Allocution de M. Girardin, pour sa rentrée comme membre honoraire.</i>	102
<i>Note sur l'Hylodes martinicensis</i> , par M. Blanche	107
<i>Ligature de la carotide primitive gauche</i> , par M. Levasseur.	117
<i>De l'Alcoolisme en Normandie</i> , par M. Foville	125
<i>De l'Art agricole et de l'Economie rurale dans la Grèce antique</i> , par M. Girardin	149
<i>L'Agriculture chez les Romains</i> , par M. Malbranche	195

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

<i>Rapport sur les travaux de la Classe des Belles-Lettres et des Arts pendant l'année 1877-1878, par M. l'abbé Loth, Secrétaire de cette Classe</i>	211
<i>Prix décerné à l'Académie par le Ministre de l'Instruction publique</i>	211
<i>Divers Eloges de la ville de Rouen, par M. de Duranville</i>	212
<i>Notice sur le Prieuré et la Baronnie d'Auffay, par M. d'Estaintot</i>	213
<i>Notice sur Richer, par M. Decorde.</i>	214
<i>Etude sur Leveau, par M. Hédou</i>	216
<i>Domaines funéraires, païens et chrétiens, par M. Paul Allard</i>	217
<i>Etablissement de la dynastie Capétienne en Hongrie; Charles Robert et Louis d'Anjou, par M. d'Argis</i>	220
<i>Le Gant de Conradin, Scène de l'histoire de Sicile; par le même.</i>	221
<i>La question des Tours, par MM. Semichon, Decorde, Félix, Foville et Delérue</i>	222
<i>De l'application de la Loi sur le Vagabondage; Colonies pénitenciaires, par M. Homberg.</i>	223
<i>Etude sur l'Emprisonnement cellulaire, par le même</i>	225
<i>Du Roman, Discours de réception, par M. Marais</i>	226
<i>Réponse à ce Discours, par M. le Président</i>	227
<i>La Recherche de l'Etrange en littérature, par M. Delérue</i>	228

<i>Correspondance inédite de Charles Brifaut, de l'Académie française</i> , par M. l'abbé Loth. . . .	229
<i>Etude morale et philosophique sur les femmes du monde</i> , par M. Homberg	230
<i>Contes en vers</i> , par MM. Decorde et Delérue. . . .	230
<i>Etude sur l'Archéologie préhistorique (Antiquités du département de l'Ain)</i> , par M. de Glanville. . . .	231
<i>Rapports</i> par M. Samuel Frère sur les ouvrages de MM. de Beauvoir et Vallery-Radot	232
<i>Rapport</i> par M. Félix sur les ouvrages de M. Lormier . . . , ...	232
<i>Rapport</i> par M. d'Estaintot sur les ouvrages de M. Marais.	232
<i>Rapport</i> par M. Decorde sur le <i>Traité</i> de M. Leblond <i>sur la législation de la Chasse et de la Louveterie</i> . . . , ...	232
<i>Rapport</i> par M. Marais sur les ouvrages de M. Christophe Allard. . . . , ...	232
<i>Rapports</i> par MM. de Duranville et De Lérue <i>sur les publications de plusieurs Sociétés savantes</i>	232
<i>Décès</i> de M. Maillet-Duboullay, membre résidant . . , ...	233
<i>Elections</i> de MM. Marais et Lormier, membres résidants; de MM. Vallery-Radot et Christophe Allard, membres correspondants	233

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.

<i>De la réalité dans le roman français ; Discours de réception</i> , par M. Marais.	237
<i>Réponse à ce discours</i> , par M. le Président	258

TABLE DES MATIÈRES, 523

<i>Auffay; Prieuré, Barons et Baronie</i> , par M. d'Estaintot	268
<i>Etude d'Archéologie romaine : Domaines funéraires Païens et Chrétiens</i> , par M. Paul Allard .	336
<i>Richer, poète normand ; XVIII^e siècle</i> ; par M. Decorde	379
<i>Réflexions sur l'application de la loi relative au Vagabondage</i> , par M. Homberg.	391
<i>Notice sur le graveur J.-J.-A. Lereau</i> , par M. Hédou	401
<i>Divers Eloges donnés à la ville de Rouen depuis le IV^e siècle jusques et y compris le XIX^e</i> , par M. de Duranville.	438
<i>Correspondance inédite de Brifaut, de l'Académie française, 2^e partie</i> , par M. l'abbé Loth . .	468
<i>De l'Etrange en littérature</i> , par M. De Lérue .	489
<i>La République des Oiseaux</i> , pièce de vers, par M. De Lérue	503
<i>Une Conversation d'amis, conte en vers</i> , par M. Decorde.	505
<i>Prix proposés pour les années 1879, 1880, 1881 et 1882</i>	507
<i>Table des ouvrages reçus pendant l'année 1877-1878.</i>	511
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1878-1879</i> .	517

